

# **RAPPORT SUR LES RISQUES**

---

# **2021**

PILIER 3 2020

# SOMMAIRE

<b>1 RÉSUMÉ DU PROFIL DE RISQUE DU GROUPE</b>	<b>3</b>	<b>8.4</b>	Gestion des risques liés aux titrisations	158
1.1 Profil de solidité financière	4	8.5	Activités de titrisation de Société Générale	160
1.2 Risques de crédit et de contrepartie	5	8.6	Traitement prudentiel des positions de titrisation	167
<b>2 FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>11</b>	<b>9 RISQUE DE MARCHÉ</b>	<b>171</b>	
2.1 Typologie des risques	12	9.1	Organisation de la gestion du risque de marché	172
2.2 Facteurs de risque	13	9.2	Dispositif de suivi du risque de marché	173
<b>3 DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>25</b>	9.3	Principales mesures du risque de marché	174
3.1 Adéquation des dispositifs de gestion des risques	26	9.4	Expositions pondérées et exigences de fonds propres	181
3.2 Appétit pour le risque	26	9.5	Valorisation des instruments financiers	183
3.3 Cadre général de l'appétit pour le risque	30	9.6	Informations quantitatives complémentaires sur le risque de marché	184
3.4 Organisation de la gestion des risques	32	<b>10 RISQUE OPÉRATIONNEL</b>	<b>187</b>	
<b>4 CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>37</b>	10.1	Organisation de la gestion du risque opérationnel	188
4.1 Cadre d'exercice	38	10.2	Dispositif de suivi du risque opérationnel	190
4.2 Contrôle de la production comptable et réglementaire et de la publication des données financières et de gestion	41	10.3	Mesure du risque opérationnel	192
<b>5 GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES</b>	<b>45</b>	10.4	Expositions pondérées et exigences de fonds propres	194
5.1 Cadre réglementaire	46	10.5	Assurances du risque opérationnel	195
5.2 Pilotage du capital	47	<b>11 RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE</b>	<b>197</b>	
5.3 Champ d'application – Périmètre prudentiel	47	11.1	Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change	198
5.4 Fonds propres	51	11.2	Risque structurel de taux	199
5.5 Expositions pondérées et exigences de fonds propres	54	11.3	Risque structurel de change	201
5.6 Ratios TLAC et MREL	56	<b>12 RISQUE DE LIQUIDITÉ</b>	<b>203</b>	
5.7 Ratio de levier	57	12.1	Objectifs et principes	204
5.8 Ratio de contrôle des grands risques	58	12.2	Implémentation opérationnelle	204
5.9 Ratio de conglomérat financier	58	12.3	Gouvernance	205
5.10 Informations quantitatives complémentaires sur le capital et l'adéquation des fonds propres	59	12.4	Actifs grecs et non grecs (asset encumbrance)	206
<b>6 RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>75</b>	12.5	Réserve de liquidité	209
6.1 Dispositif de suivi et de surveillance du risque de crédit	76	12.6	Ratios réglementaires	209
6.2 Couverture du risque de crédit	78	12.7	Bilan échéancé	211
6.3 Nouvelle définition du défaut	79	<b>13 RISQUE DE NON-CONFORMITÉ, LITIGES</b>	<b>215</b>	
6.4 Dépréciations	80	13.1	Conformité	216
6.5 Mesure des risques et notations internes	82	13.2	Litiges	222
6.6 Informations quantitatives	91	<b>14 RISQUE DE MODÈLE</b>	<b>223</b>	
6.7 Informations quantitatives complémentaires sur le risque de crédit	112	14.1	Dispositif de suivi du risque de modèle	224
<b>7 RISQUE DE CONTREPARTIE</b>	<b>139</b>	<b>15 RISQUE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>225</b>	
7.1 Détermination des limites et cadre de surveillance	140	15.1	Gestion du risque d'assurance	226
7.2 Atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché	141	15.2	Modélisation du risque d'assurance	226
7.3 Mesures de risques de contrepartie	142	<b>16 AUTRES RISQUES</b>	<b>227</b>	
7.4 Informations quantitatives	144	16.1	Risques liés aux actions	228
<b>8 TITRISATION</b>	<b>155</b>	16.2	Risque de valeur résiduelle	230
8.1 Titrisations et cadre réglementaire	156	16.3	Risques stratégiques	230
8.2 Méthodes comptables	157	16.4	Risques environnementaux et sociaux	230
8.3 Cas particuliers des entités structurées	158	16.5	Risque de conduite	231
<b>17 ANNEXES</b>	<b>233</b>	<b>17.1</b>	Table de concordance du Pilier 3	234
		17.2	Index des tableaux du Rapport sur les risques	235
		17.3	Tableau de passage des catégories d'expositions	238
		17.4	Glossaire	239



# RAPPORT SUR LES RISQUES

---

# 2021

PILIER 3 2020

## ABRÉVIATIONS COURANTES

Millions d'euros : M EUR / Milliards d'euros : Md EUR / ETP : Effectifs en équivalent temps plein  
Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.



# 1

---

## RÉSUMÉ DU PROFIL DE RISQUE DU GROUPE

---

Dans le cadre de la fixation de son Appétit pour le Risque, Société Générale recherche un développement durable fondé sur un modèle de banque diversifié et équilibré avec un ancrage européen fort et une présence mondiale ciblée sur quelques domaines d'expertises

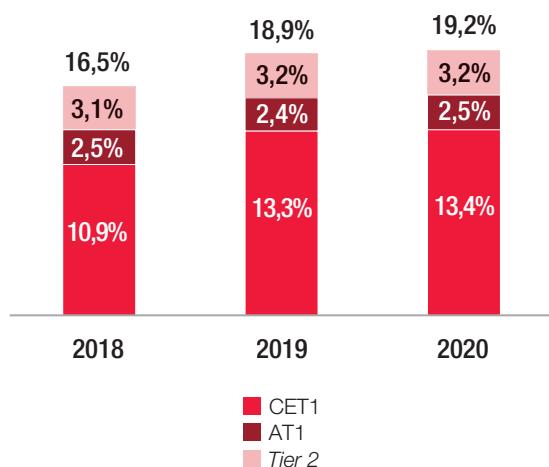
métiers fortes. Le Groupe vise aussi à entretenir avec sa clientèle des relations de long terme bâties sur une confiance méritée, et à répondre de manière responsable aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes.

## 1.1 PROFIL DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

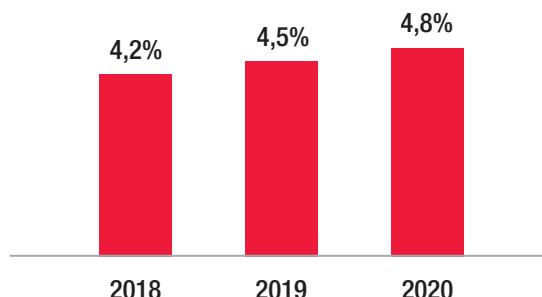
Le Groupe vise à maintenir un profil de solidité financière robuste, cohérent avec sa cible de notation financière. En matière de ratios financiers<sup>(1)</sup>, le Groupe calibre ses objectifs pour assurer une marge de sécurité suffisante par rapport aux exigences réglementaires. Au 31 décembre 2020, le ratio CET1 du Groupe s'établit à 13,4% contre 13,3% fin 2019, largement au-dessus de l'exigence réglementaire s'établissant à 9,02% (seuil « MDA » - *Maximum Distributable Amount*, calculé au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Au 31 décembre 2020, le ratio de levier du Groupe s'élève à 4,8%, tenant compte d'un montant de capital *Tier 1* de 56,2 milliards d'euros rapporté à une exposition de levier de 1 179 milliards d'euros (contre 4,5% au 31 décembre 2019, avec 53,9 milliards d'euros et 1 200 milliards d'euros respectivement).

### RATIOS DE SOLVABILITÉ



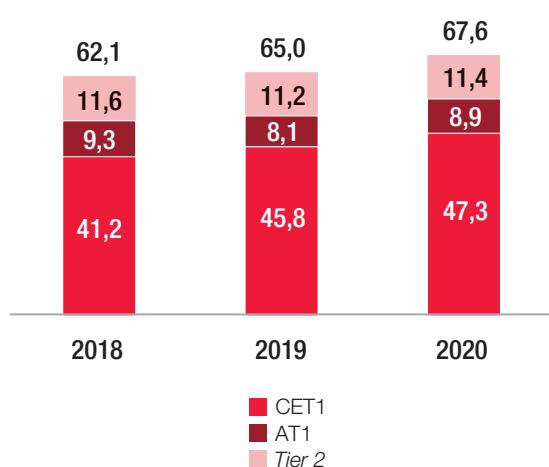
### RATIO DE LEVIER



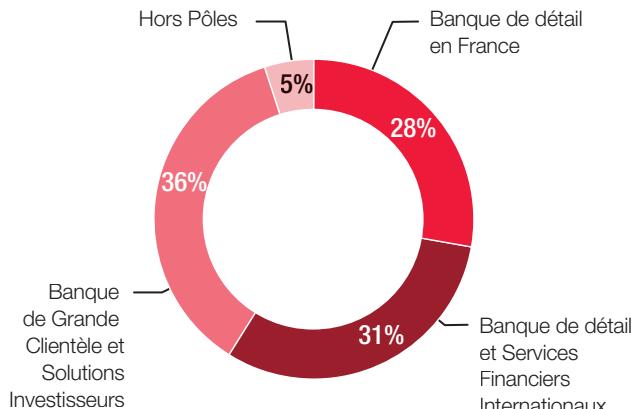
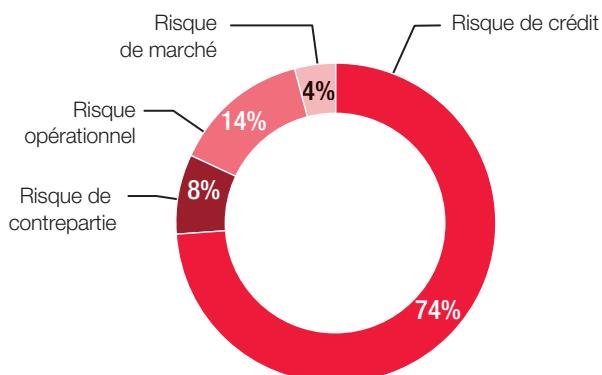
Par ailleurs, le Groupe présente au 31 décembre 2020 un ratio TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*) de 28,6% des expositions pondérées (pour une exigence réglementaire de 19,5%) et de 9,2% de l'exposition de levier (pour une exigence réglementaire de 6%).

Concernant son profil de risque, le Groupe présente une répartition équilibrée des expositions pondérées entre ses pôles Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (36% au 31 décembre 2020), Banque de détail et Services Financiers Internationaux (31% au 31 décembre 2020) et Banque de détail en France (28% au 31 décembre 2020). En termes d'évolution, les expositions pondérées du Groupe s'établissent à 352 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 345 milliards d'euros au 31 décembre 2019, soit une hausse de +2%, principalement portée par le pôle Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

### COMPOSITION DU CAPITAL RÉGLEMENTAIRE (EN MD EUR)



(1) Les ratios prudentiels de solvabilité et de levier ainsi que les montants de capital réglementaire et de RWA prennent ici en compte : - au 31 décembre 2020, le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio CET1 de 13,2% sans phasage, soit un effet phasage de +28 pb); - au 31 décembre 2019, le retraitement lié à l'annulation du dividende 2019, en lien avec les restrictions au versement de dividendes émises par les autorités européennes.

**RWA PAR PÔLE (TOTAL RWA AU 31.12.2020 : 352 MD EUR VS. 345 MD EUR AU 31.12.2019)**

**RWA PAR TYPE DE RISQUE (TOTAL RWA AU 31.12.2020 : 352 MD EUR VS. 345 MD EUR AU 31.12.2019)**


## 1.2 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Les expositions pondérées au titre du risque de crédit et du risque de contrepartie représentent le principal risque du Groupe avec un montant d'expositions pondérées des risques (RWA) de 287,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit 82% du total des RWA. Ces expositions pondérées ont augmenté de 2% par rapport au 31 décembre 2019 et reposent principalement sur l'approche en modèle interne (83% des RWA risques de crédit et de contrepartie). Cette hausse s'explique principalement par un effet modèle (lié principalement à la revue des modèles internes TRIM) et une baisse de la qualité des actifs, et est partiellement compensée par une contraction du périmètre prudentiel (suite à la cession des entités SG Banque aux Antilles et SG Finans) ainsi qu'un effet change négatif (dû notamment à la baisse du dollar américain et du rouble russe face à l'euro).

Le portefeuille de crédit présente un profil diversifié. Au 31 décembre 2020, l'exposition aux risques de crédit et de contrepartie représente un montant d'EAD de 1 004 milliards d'euros, en hausse (+9,3%) par rapport à fin 2019, portée notamment par la hausse sur les expositions « Souverains » (et en particulier sur le souverain France). La répartition

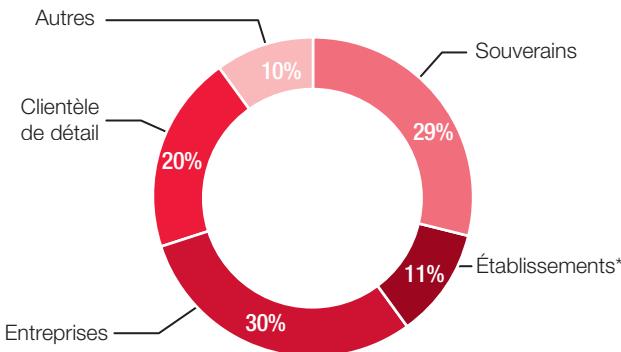
du portefeuille entre principales catégories de clientèle est équilibrée : clientèles Entreprises (30%), Souverains (29%), Clientèle de détail (20%), Établissements (11%) et Autres (10%).

En termes de décomposition géographique du portefeuille, l'exposition aux pays émergents reste limitée : l'exposition du Groupe porte à hauteur de 69% sur l'Europe de l'Ouest (dont 47% sur la France) et à hauteur de 12% sur les États-Unis. En termes sectoriels, seuls trois secteurs d'activité (activités financières, services aux entreprises et activités immobilières) représentent plus de 10% des expositions Entreprises du Groupe.

Concernant plus particulièrement le risque de contrepartie, l'exposition représente un montant d'EAD de 126 milliards d'euros, en hausse (+4,3%) par rapport à fin 2019, liée à la hausse importante sur les expositions Entreprises, partiellement compensée par une baisse des expositions Établissements.

(Voir détail en chapitre 6 « Risque de crédit » et chapitre 7 « Risque de contrepartie ».)

**VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS AU 31.12.2020  
ENGAGEMENTS BILAN ET HORS BILAN (SOIT 1 004 MD EUR D'EAD)**

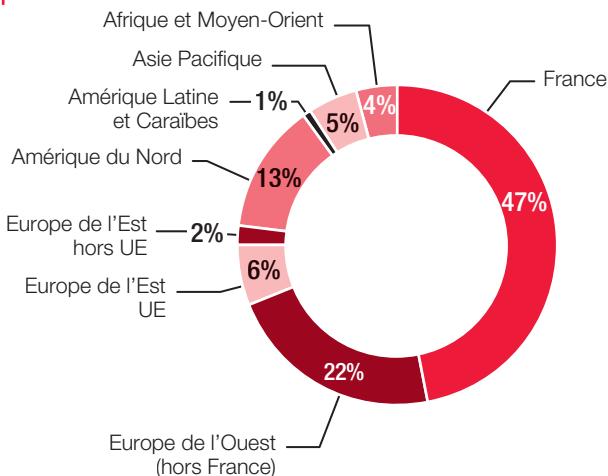


\* Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

Concernant la charge nette du risque du Groupe, elle s'élève en 2020 à -3,3 milliards d'euros, en hausse de +159% par rapport à 2019. Cette évolution s'explique par l'augmentation des encours en Étape 2 suite à la dégradation des perspectives économiques et, dans une moindre mesure, de la hausse des encours Étape 3 du fait de défauts intervenus principalement sur le premier semestre.

Exprimé en points de base, le coût du risque s'établit ainsi à 64 points de base pour l'année 2020 contre 25 points de base en 2019.

**VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DE L'EAD DU GROUPE AU 31.12.2020 (EAD 31.12.2020 : 1 004 MD EUR VS. 918 MD EUR AU 31.12.2019)**



Le taux brut de couverture des encours douteux diminue sensiblement à 52% au 31 décembre 2020 (contre 56% au 31 décembre 2019), en raison essentiellement de la cession de portefeuilles d'encours non performants fortement provisionnés, et de l'entrée en défaut de quelques dossiers Entreprises de montant unitaire élevé, faiblement couverts.

(Voir détail en section 6 « Informations quantitatives » du chapitre 6 « Risque de crédit ».)

**TABLEAU 1 : COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DOUTEUX**

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019
Taux brut d'encours douteux <sup>(1)</sup>	3,3%	3,1%
Créances douteuses (classées en Étape 3)	17,0	16,1
Provisions Étape 3	8,8	9,0
Taux brut de couverture des encours douteux	52%	56%

(1) Prêts et avances à la clientèle, dépôts auprès des banques et prêts octroyés aux banques, crédit-bail, à l'exclusion des prêts et avances détenus en vue de la vente, des réserves auprès des banques centrales et autres dépôts à vue, conformément à la norme technique d'exécution EBA/ITS/2019/02 qui amende le règlement d'exécution de la Commission (EU) n° 680/2014 en ce qui concerne le reporting de l'information financière (FINREP).

**TABLEAU 2 : COÛT DU RISQUE**

(En pb)	31.12.2020	31.12.2019
Coût du risque	64	25

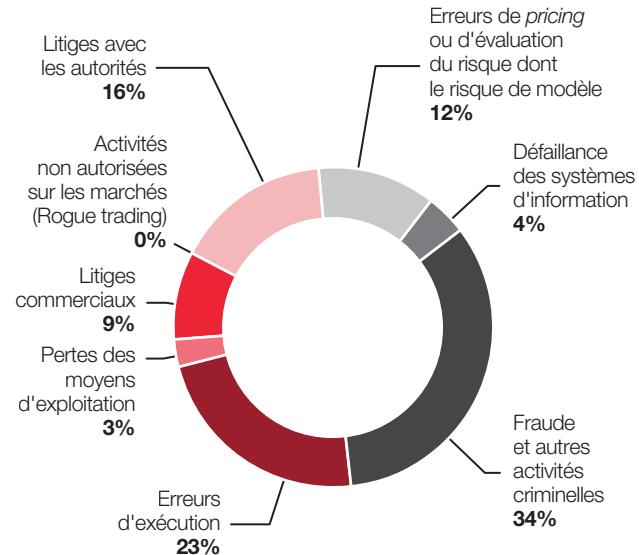
## 1.3 RISQUE OPÉRATIONNEL

Au 31 décembre 2020, les expositions pondérées sur le risque opérationnel représentent 49,2 milliards d'euros, soit 14% des RWA du Groupe, et augmentent légèrement (+2,6%) par rapport à fin 2019 (48,0 milliards d'euros). Ces expositions pondérées sont déterminées essentiellement en modèle interne (95% du total) et leur variation

s'explique principalement par l'application d'évolutions réglementaires.

(Voir détail en section 4 du chapitre 10 « Risque opérationnel ».)

### PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL : VENTILATION PAR CATÉGORIE DE RISQUE EN VALEUR (PÉRIODE 2016-2020)



## 1.4 RISQUE DE MARCHÉ

Les expositions pondérées au titre du risque de marché sont déterminées essentiellement via des modèles internes (89% du total à fin 2020). Ces expositions pondérées s'établissent à 15,3 milliards d'euros à fin 2020, soit 4% des RWA totaux du Groupe, en hausse (+5,7%) par rapport à fin 2019 (14,5 milliards d'euros).

L'accroissement annuel des exigences de fonds propres au titre du risque de marché s'explique notamment par une augmentation diffuse et modérée de la VaR, quasiment revenue en fin d'année à son niveau antérieur à la crise financière déclenchée par la pandémie de Covid-19

(après avoir significativement augmenté en fin du premier trimestre et au deuxième trimestre, principalement sur les périmètres taux et crédit, le périmètre actions – et notamment les activités de produits exotiques – présentant le principal facteur de volatilité), de l'IRC (en augmentation du fait notamment des instruments de dette sur plusieurs catégories d'émetteurs) et des RWA calculés en approche standard, en répercussion de nouvelles positions de titrisation et d'un accroissement de la composante taux.

(Voir détail en chapitre 9 « Risque de marché ».)

### VENTILATION DES RWA RISQUE DE MARCHÉ PAR COMPOSANTE AU 31.12.2020 : 15,3 MD EUR VS. 14,5 MD EUR AU 31.12.2019

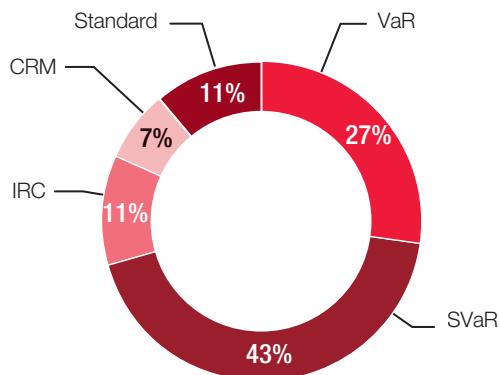


TABLEAU 3 : RISQUE DE MARCHÉ - VAR ET SVAR

(En M EUR)	2020	2019
VaR (1 jour, 99%) moyenne	33	23
SVaR (1 jour, 99%) moyenne	50	38

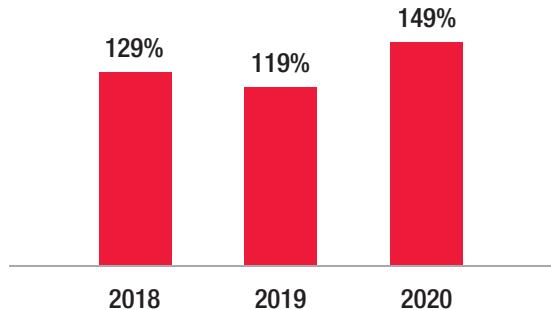
## 1.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) s'établit à 149% à fin 2020 (contre 119% à fin 2019). La variation s'explique par une hausse significative des actifs liquides de haute qualité (HQLA). Les réserves

de liquidité s'élèvent à 243 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (contre 190 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

(Voir détail en sections 5 et 6 du chapitre 12 « Risque de liquidité ».)

### RATIO LCR



## 1.6 RISQUES STRUCTURELS

Le montant de sensibilité de la valeur du Groupe à une variation de taux de +10 pb s'établit à +345 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre -54 millions d'euros au 31 décembre 2019). La sensibilité de la

marge nette d'intérêt du Groupe sur les trois prochaines années reste faible. En cas de hausse parallèle des courbes de taux de +10 pb, elle est positive et représente moins de 2% du produit net bancaire.

### TABLEAU 4 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR DU GROUPE À UNE VARIATION DE TAUX DE +10 PB

(En M EUR)	Total
Montant de la sensibilité (31.12.2020)	345
Montant de la sensibilité (31.12.2019)	(54)

(Voir détail en section 2 du chapitre 11 « Risques structurels de taux et de change ».)

## 1.7 OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES EN 2020

Le Groupe a pour stratégie de concentrer sa présence sur les marchés où il bénéficie de positions de premier plan avec une taille critique. Conformément à cette stratégie de recentrage et de réallocation de ses RWA, il a finalisé la cession de ses filiales Société Générale de

Banque aux Antilles (SGBA) et SG Finans AS. Ces deux cessions ont entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 4,4 milliards d'euros.



# 2

---

## FACTEURS DE RISQUE

---

### EN BREF

---

Dans cette section sont décrites les différentes typologies de risques et les risques auxquels le groupe Société Générale est exposé.

## 2.1 TYPOLOGIE DES RISQUES

La gestion des risques du Groupe s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **le risque de crédit :** risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque lié aux activités de titrisation et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle ;
- **le risque de contrepartie :** risque de crédit d'une contrepartie sur une opération de marché, combiné au risque de variation de l'exposition ;
- **le risque de marché :** risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de leur volatilité et des corrélations entre ces derniers. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif ;
- **les risques opérationnels :** risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Cette catégorie de risque comprend notamment :
  - **les risques de non-conformité :** risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités des banques,
  - **le risque de réputation :** risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement,
  - **le risque de conduite inappropriée *misconduct* :** risque résultant d'action (ou inactions), ou de comportements de la Banque, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le Code de conduite du Groupe, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la Banque,
  - **les risques IT et de la Sécurité des Systèmes d'Information** (cybercriminalité, défaillance de services...) ;
- **les risques structurels :** risques de pertes de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt et de change. Ce risque est lié aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre et inclut le risque de déformation de l'écart structurel entre les actifs et les passifs liés aux engagements sociaux ainsi que le risque associé au rallongement de durée de versements futurs ;
- **le risque de liquidité et de financement :** le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour le Groupe à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Le risque de financement se définit comme le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents ;
- **le risque de modèle :** risque de pertes résultant de décisions prises sur la base de résultats de modèles internes dues à des erreurs de développement, d'implémentation ou d'utilisation de ces modèles ;
- **le risque lié aux activités d'assurance :** risque de pertes inhérent à l'activité d'assureur auquel le Groupe est exposé à travers ses filiales d'assurance. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif-passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et d'augmentation de la sinistralité ;
- **le risque stratégique/business :** risque résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie et à réaliser son business plan pour des raisons ne relevant pas des autres risques de cette nomenclature ; par exemple la non-réalisation de scénarios macroéconomiques ayant servi à construire le business plan ou une performance commerciale moindre qu'escomptée ;
- **le risque de capital investissement :** baisse de la valeur des participations du Groupe en actions ;
- **le risque de valeur résiduelle :** au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail ou de location inférieure à l'estimation).

Par ailleurs, **les risques liés aux changements climatiques** qu'ils soient de type physique (augmentation de fréquence d'occurrence d'événements climatiques extrêmes) ou de transition (nouvelles réglementations carbone) sont identifiés comme des facteurs aggravants des autres risques existants.

## 2.2 FACTEURS DE RISQUE

Cette section indique les principaux facteurs de risque qui pourraient, selon les estimations du Groupe, avoir un impact significatif sur son activité, sa rentabilité, sa solvabilité ou son accès au financement.

Les risques propres à l'activité du Groupe sont présentés ci-après sous six principales catégories, conformément à l'article 16 du règlement (UE) n°2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017 dont les dispositions relatives aux facteurs de risque sont entrées en vigueur le 21 juillet 2019 :

- risques liés aux contextes macroéconomique, de marché et réglementaire ;
- risques de crédit et de contrepartie ;

- risques de marché et structurels ;
- risques opérationnels (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles ;
- risques de liquidité et de financement ;
- risques liés aux activités d'assurance.

Les facteurs de risque sont présentés sur la base d'une évaluation de leur importance, les risques majeurs étant indiqués en premier au sein de chaque catégorie. Les chiffres d'exposition ou de mesures de risques présentés en regard des facteurs de risque informer sur le degré d'exposition du Groupe mais ne sont pas nécessairement représentatifs d'une évolution future des risques.

### 2.2.1 RISQUES LIÉS AUX CONTEXTES MACROÉCONOMIQUE, DE MARCHÉ ET RÉGLEMENTAIRE

#### 2.2.1.1 La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe.

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie pandémique en mars 2020.

La propagation du virus et les mesures sanitaires prises pour y répondre (fermetures de frontières, mesures de confinement, restrictions concernant l'exercice de certaines activités économiques...) ont et pourront continuer à avoir un impact important, direct et indirect, sur la situation économique mondiale et les marchés financiers. La persistance de la pandémie de Covid-19 et l'émergence de nouveaux variants du virus ont conduit à de nouvelles mesures de restriction sur la mobilité (mise en place de nouveaux confinements et couvre-feux locaux ou nationaux), notamment en France, et le rebond économique observé durant l'été 2020 est en perte de vitesse dans plusieurs pays. Un virus toujours actif pourrait conduire à la prolongation ou à la répétition de mesures restrictives, qui pourraient durer plusieurs mois, et ainsi affecter négativement l'activité, la performance financière et les résultats du Groupe. Le déploiement des programmes de vaccination est un facteur d'espoir mais des risques demeurent liés à l'efficacité globale de ces programmes. Des difficultés logistiques, un retard dans la fabrication des vaccins ou des doutes quant à leur efficacité (notamment sur les nouveaux variants du virus) pourraient prolonger les incertitudes et peser sur l'activité économique et sur les marchés financiers.

La récession brutale subie par les pays affectés et la réduction des échanges commerciaux mondiaux continueront d'avoir des effets négatifs sur la conjoncture économique mondiale, tant que la production mondiale, les investissements, les chaînes d'approvisionnement et les dépenses de consommation seront affectés, impactant ainsi l'activité du Groupe et celle de ses clients et contreparties.

Les différentes mesures de restriction ont par ailleurs conduit à une baisse de l'activité commerciale et des résultats du Groupe, du fait d'une ouverture réduite de son réseau d'agences et d'une moindre demande de ses clients. De nouvelles phases de confinement ou de couvre-feux, dans les pays où il opère pourraient impacter encore davantage ses résultats financiers.

Dans de nombreuses juridictions dans lesquelles le Groupe opère, les gouvernements et banques centrales ont pris ou annoncé des mesures exceptionnelles pour soutenir l'économie et ses acteurs (systèmes de garantie de prêts, reports d'échéances fiscales, recours facilité au chômage partiel, versement d'indemnités...) ou pour améliorer la liquidité sur les marchés financiers (achats d'actifs, etc.). L'accord trouvé le 21 juillet 2020 par la Commission européenne pour doter l'Union européenne d'un mécanisme de relance de 750 milliards d'euros ainsi que l'annonce par le Président français d'un nouveau plan à hauteur de 100 milliards d'euros devraient favoriser un redressement davantage tiré par la demande. Si les premières mesures de soutien ont bien répondu aux effets immédiats de la crise, les dispositifs mis en place pourraient néanmoins être insuffisants pour accompagner la reprise. Parallèlement au bon déroulement de ces plans, la capacité de la BCE à mener son *quantitative easing* restera clé pour assurer la stabilité financière de la zone euro.

Dans le cadre du programme de prêts garantis par l'État français portant sur une enveloppe de 300 milliards d'euros, le Groupe a adapté ses procédures d'octroi pour traiter le flux massif de demandes. Le Groupe a pris des dispositions exceptionnelles pour accompagner financièrement ses clients et les aider à surmonter les effets de la pandémie de Covid-19 sur leurs activités et leurs revenus. Le Groupe accompagne également ses clients à l'étranger dans le cadre des dispositifs publics ou privés de moratoires ou de prêts garantis par les États. Ces mesures obligent le Groupe à réaffecter des ressources et à adapter ses processus d'octroi et de gestion. Dans l'hypothèse où ces mesures d'accompagnement des entreprises et des particuliers seraient renforcées (élargissement des moratoires, nouveaux financements, renforcement des fonds propres, etc.), l'activité du Groupe et ses résultats pourraient continuer à être affectés.

Les mesures de restriction prises dans plusieurs des principaux pays où le Groupe exerce ses activités (l'Europe de l'ouest représente 69% des expositions EAD (*Exposure at Default*) du Groupe au 31 décembre 2020, dont 47% sur la France), réduisent significativement l'activité économique et entraînent une récession économique dans de nombreux pays. Les risques de nouveaux épisodes de confinement (en cas notamment de nouvelles vagues épidémiques) de même qu'un rattrapage trop lent de la demande pourraient accroître l'ampleur et la durée de ces récessions. Ceci, combiné à un haut niveau d'endettement des États et des entreprises, pourrait constituer un frein à la reprise et avoir des répercussions négatives importantes sur la qualité des contreparties du Groupe et le niveau des prêts non performants octroyés aux entreprises et aux particuliers.

Au sein du portefeuille Entreprises, les secteurs les plus impactés à ce jour sont notamment les secteurs automobile (0,9% de l'exposition totale du Groupe au 31 décembre 2020), de l'hôtellerie, restauration et loisirs (0,6% de l'exposition totale du Groupe), de la distribution *retail* non alimentaire (l'ensemble du secteur distribution *retail* représentant 1,6% de l'exposition totale du Groupe), du transport aérien (moins de 0,5% de l'exposition totale du Groupe) et le transport maritime (moins de 1% de l'exposition totale du Groupe). Le secteur pétrolier et gazier a été impacté très fortement par une baisse de la demande liée à la pandémie et par les actions initialement non coordonnées sur l'offre de la part de plusieurs pays producteurs tels que les pays de l'OPEP et la Russie, entraînant une forte chute des prix du baril ainsi qu'une importante volatilité des cours. Au sein du portefeuille Entreprises, ce secteur représentait environ 1,9% de l'exposition totale du Groupe au 31 décembre 2020.

Ce contexte a entraîné sur l'année 2020 une augmentation significative du coût du risque du Groupe. Cette hausse tient compte de la modification de nos perspectives futures en accord avec les principes IFRS 9 et d'analyses expertes se traduisant par des *overlays* complémentaires. Le coût du risque du Groupe pourrait notamment être impacté par sa participation aux programmes de prêts garantis par le gouvernement français (au titre de l'exposition résiduelle non garantie) et par la mise en place dans diverses juridictions de périodes de moratoire retardant l'observation des défauts. Le coût du risque en 2020 s'affiche à un niveau plus élevé que les années précédentes.

À titre d'information, le coût du risque s'établit à 54 points de base au quatrième trimestre 2020 et à 64 points de base sur l'ensemble de l'année 2020. Au 31 décembre 2020, le taux de créances douteuses s'établit à 3,3%.

Les résultats et la situation financière du Groupe ont été affectés par les évolutions défavorables des marchés financiers dues à la crise de la Covid-19 notamment observées en mars et avril 2020 (volatilités extrêmes et dislocation de la structure par terme, alternance des journées de forte baisse et de rebonds rapides sur les marchés actions, élargissement des *spreads* de crédit, baisse brutale et annulations inédites des dividendes, etc.). Ces conditions exceptionnelles ont affecté notamment la gestion des produits structurés sur actions. Ces activités ont depuis fait l'objet d'adaptation, qui se poursuivent, afin d'améliorer leur profil de risque.

La situation s'est améliorée sur les marchés financiers au second semestre, à la suite des plans de relance annoncés par les gouvernements, des politiques accommodantes des banques centrales, ainsi que de la baisse de l'incertitude politique aux États-Unis à la suite de l'élection du démocrate modéré Joe Biden. Toutefois, la nouvelle vague épidémique et les incertitudes associées pourraient se traduire par un nouvel impact négatif sur les activités de marché du Groupe, malgré le déploiement progressif de vaccins : baisse d'activité, hausse des coûts de couverture, pertes de *trading*, augmentation des réserves pour risque de marché, réduction de la liquidité sur certains marchés, pertes opérationnelles liées aux activités de marché, etc.

À titre d'information, les expositions pondérées du risque (RWA – *Risk-Weighted Assets*) liées au risque de marché sont ainsi en hausse de 6% à fin décembre 2020 par rapport à la situation à fin décembre 2019, à 15,3 milliards d'euros. Les Activités de Marché et Services aux Investisseurs, qui concentrent l'essentiel des risques de marché du Groupe, représentent 4,2 milliards d'euros de produit net bancaire, soit 19% des revenus globaux du Groupe sur l'année 2020.

Les mesures de restriction ont amené le Groupe à recourir massivement au travail à distance, y compris sur une partie significative de ses activités de marché. Ce fonctionnement en réponse immédiate à la situation de crise accroît le risque d'incidents opérationnels et le risque de cyberattaque. L'ensemble du personnel reste par ailleurs sujet au risque sanitaire au niveau individuel. Et un contexte prolongé de travail à distance accroît les risques psychosociaux, avec des impacts potentiels en termes d'organisation et de continuité de l'activité en cas d'absence prolongée.

L'environnement inédit généré par la crise sanitaire de la Covid-19 pourrait altérer les résultats des modèles utilisés au sein du Groupe (notamment en matière de valorisation des actifs et d'évaluation des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit), du fait notamment d'un calibrage effectué sur des périodes non comparables à la crise actuelle ou d'hypothèses qui ne seraient plus plausibles, conduisant les modèles au-delà de leur zone de validité. La baisse de performance temporaire et le recalibrage de ces modèles pourraient avoir un impact négatif sur le résultat du Groupe.

La politique de distribution du Groupe en 2021 pourra être influencée par les recommandations émises de la BCE pour l'ensemble des banques placées sous sa supervision, dans le contexte spécifique de la crise de la Covid-19 et de ses conséquences sur la situation économique et financière.

L'incertitude quant à la durée et à l'ampleur de la pandémie de Covid-19 rend difficile la prévision de l'impact sur l'économie mondiale. Les conséquences sur le Groupe dépendront de la durée de la pandémie, des mesures prises par les gouvernements et banques centrales et de l'évolution du contexte sanitaire mais également économique, financier et social.

#### 2.2.1.2 Le contexte économique et financier mondial ainsi que le contexte des marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe exerce 44% de son activité en France (en termes de produit net bancaire 2020), 35% en Europe, 7% sur la zone Amériques et 14% dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique résultant notamment de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (notamment le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets pourraient ne pas être anticipés et couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évolue le Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière, son coût du risque et ses résultats.

La situation liée à la crise de Covid-19 constitue un facteur aggravant de ces risques et constitue la principale source d'incertitude. Elle est détaillée dans la section 2.2.1.1 « La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe ».

Au cours des dernières années, les marchés financiers ont ainsi connu des perturbations significatives résultant notamment de l'inquiétude sur la trajectoire de la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro, telles que le Brexit (se référer au facteur de risque « Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe. »), la persistance des tensions commerciales et politiques (notamment entre les États-Unis et la Chine) ou les craintes d'un atterrissage brutal de la croissance en Chine. La crise liée à la pandémie de Covid-19 est de nature inédite et ses effets potentiels sur les marchés ne sont pas encore tous connus à ce jour. Ces éléments sont susceptibles d'affaiblir plusieurs secteurs économiques et par conséquent la qualité de crédit des acteurs concernés, ce qui pourrait affecter négativement les activités et les résultats du Groupe. Les risques géopolitiques restent par ailleurs toujours élevés et l'accumulation des différents risques est une source supplémentaire d'instabilité qui pourrait également peser sur l'activité économique et la demande de crédit, tout en augmentant la volatilité des marchés financiers.

La période prolongée de taux d'intérêt bas en zone euro et aux États-Unis, sous l'effet de politiques monétaires accommodantes, a affecté, et pourrait continuer d'affecter, la marge nette d'intérêt du Groupe (qui s'élève à 3,9 milliards d'euros en 2020 pour la Banque de détail en France). La croissance de l'encours de crédits aux sociétés non financières, déjà assez soutenue avant la pandémie, a fortement accéléré en 2020, avec la mise en place des programmes officiels d'appui au crédit (comme le PGE en France). En cas de reprise trop lente de l'activité économique, le risque est une possible hausse des prêts non performants et d'une dynamique faible de l'investissement, avec des bilans d'entreprises fragilisés. L'environnement de taux d'intérêt bas tend à entraîner une hausse de l'appétit pour le risque de certains acteurs du système bancaire et financier, des primes de risques faibles par rapport à leur moyenne historique et des niveaux de valorisation élevés de certains actifs. Ces conditions de marché très favorables pourraient changer dans la perspective de la sortie graduelle des politiques très expansionnistes des banques centrales. Les anticipations d'inflation à long terme des marchés financiers sont toujours très faibles, mais des variations des prix relatifs sont probables et le risque des pressions inflationnistes dans le moyen terme n'est pas à exclure.

Par ailleurs, l'environnement de liquidité abondante qui a été à la base de l'accélération de la croissance du crédit en zone euro et notamment en France et qui a été amplifié par la mise en place des PGE pourrait conduire dans le futur à des mesures supplémentaires de régulation par les autorités de supervision afin de limiter l'octroi de crédits ou de protéger davantage les banques contre un retournement du cycle financier. Enfin, la permanence de risques géopolitiques et politiques est une source d'incertitude supplémentaire qui pourrait peser, en cas d'aggravation des tensions, sur l'activité économique mondiale et la demande de crédit, tout en renforçant la volatilité des marchés financiers.

Les résultats du Groupe sont particulièrement exposés aux conditions économiques, financières et politiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent.

Au 31 décembre 2020, les expositions EAD aux risques de crédit et de contrepartie du Groupe sont concentrées à hauteur de 90% sur l'Europe et les États-Unis, avec une exposition prépondérante sur la France (47% des EAD). Les autres expositions concernent l'Europe de l'ouest, hors France (à hauteur de 22%), l'Amérique du Nord (à hauteur de 13%), l'Europe de l'Est, partie de l'Union européenne (à hauteur de 6%) et l'Europe de l'Est hors Union européenne (à hauteur de 2%).

En France, principal marché du Groupe, la bonne performance en termes de croissance durant la période 2016-2019 et les taux d'intérêt bas ont favorisé la reprise sur le marché de l'immobilier. Un retournement de l'activité dans ce secteur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la valeur des actifs et l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts et par une hausse des prêts non performants.

Le Groupe exerce également des activités sur des marchés émergents tels que la Russie (2% des expositions aux risques de crédit et de contrepartie du Groupe au 31 décembre 2020) ou l'Afrique/Moyen-Orient (4% des expositions crédit du Groupe). Un changement significatif défavorable du contexte macroéconomique, sanitaire, politique ou financier de ces marchés pourrait peser négativement sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe. Ces marchés peuvent être affectés par des facteurs d'incertitudes et des risques spécifiques tels que la baisse marquée des prix du pétrole depuis la pandémie de Covid-19 qui, si elle devait perdurer au-delà de plusieurs trimestres viendrait détériorer la santé financière des pays producteurs. La correction des déséquilibres macroéconomiques ou budgétaires qui en résulteraient pourrait être imposée par les marchés avec un impact sur la croissance et le taux de change. Une autre source d'incertitude résulte de l'imposition de sanctions internationales vis-à-vis de certains pays comme la Russie. À plus long terme, la transition énergétique vers une économie « bas carbone » pourrait affecter les producteurs d'énergies fossiles, les secteurs d'activité

fortement consommateurs d'énergie et les pays qui en dépendent. En outre, les activités de marchés de capitaux (y compris de change) et de *trading* de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatiles que dans les pays développés, et être exposées à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Ces éléments pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

#### 2.2.1.3 La non-réalisation par le Groupe de ses objectifs stratégiques et financiers communiqués au marché pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et sur la valeur de ses instruments financiers.

Lors de la publication le 11 février 2021 de ses résultats annuels, le Groupe a communiqué de nouveaux éléments de perspective concernant les frais de gestion, le coût du risque et sa solvabilité. Le Groupe vise d'ici à 2023 une réduction de ses coûts sous-jacents par rapport aux coûts 2020. Le Groupe a lancé plusieurs initiatives dont les retombées sont attendues à partir de 2022, avec un objectif de réduction de la base de coûts d'environ 450 millions d'euros dans les activités de marché dès 2022-2023, un objectif de réduction de la base de coûts d'environ 450 millions d'euros dans la Banque de détail en France en 2025 par rapport 2019 (dont environ 80% réalisé d'ici à 2024) et la réalisation de réductions additionnelles de coût via la finalisation des actions de remédiation et l'industrialisation et la dématérialisation des processus. Le Groupe attend un coût du risque 2021 inférieur à celui de 2020. Le Groupe vise un ratio CET1 2021 au-dessus de la cible, définie à une valeur de plus de 200 pb à tout moment au-dessus du *Maximum Distributable Amount* (MDA), y compris dans un environnement Bâle IV. Ces éléments reposent sur un certain nombre d'hypothèses notamment relatives au contexte sanitaire et macroéconomique. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait notamment avec des impacts sur la situation macroéconomique globale ce qui pourrait être de nature à compromettre l'atteinte de ces objectifs et peser sur la profitabilité du Groupe. A noter que le Groupe est amené à régulièrement communiquer sur ses agrégats dans le cadre de sa communication financière.

Plus spécifiquement, le projet « Vision 2025 » prévoit la fusion entre le réseau Banque de détail en France de Société Générale et le Crédit du Nord. Si son déploiement a été élaboré pour permettre une exécution maîtrisée, cette fusion pourrait toutefois avoir un effet défavorable de manière transitoire sur l'activité, la situation financière et les coûts du Groupe. Le rapprochement des systèmes informatiques pourrait connaître des retards non anticipés, retardant ainsi certains des bénéfices attendus de la fusion. Le projet pourrait engendrer le départ d'un certain nombre de collaborateurs, nécessitant leur remplacement et des efforts de formation, générant potentiellement des coûts supplémentaires. La fusion pourrait également conduire au départ d'une partie de la clientèle, avec pour conséquence une perte de revenus. Les aspects juridiques et réglementaires de l'opération pourraient provoquer des retards ou des coûts supplémentaires.

Le Groupe vise une position de leader bancaire dans le domaine de la finance responsable à travers, entre autres :

- un nouvel engagement à lever 120 milliards d'euros pour la transition énergétique entre 2019 et 2023 (dont 100 milliards d'euros d'émissions d'obligations durables et 20 milliards d'euros consacrés au secteur des énergies renouvelables sous forme de conseil et de financement) ;
- une sortie totale du charbon thermique programmée ;
- la signature en tant que co-fondateur des Principes pour un secteur bancaire responsable (*Principles for Responsible Banking*), à travers desquels le Groupe s'engage à aligner stratégiquement son activité sur les Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies et l'accord de Paris sur le changement climatique.

Ces mesures (ou des mesures similaires susceptibles d'être prises à l'avenir) pourraient dans certains cas réduire le résultat réalisé dans les secteurs concernés.

#### 2.2.1.4 Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les coûts du Groupe et l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Le Groupe applique les réglementations des juridictions où il exerce ses activités. Cela concerne les réglementations française, européenne, américaine, mais aussi d'autres réglementations locales, compte tenu des activités *cross border* du Groupe. L'application des réglementations existantes et la mise en œuvre de celles à venir requièrent d'importants moyens qui pourraient peser sur les performances du Groupe. Par ailleurs, le non-respect de la réglementation pourrait se traduire par des sanctions financières, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments. À titre d'illustration, les expositions aux risques de crédit et de contrepartie (EAD) sur la France, l'Union européenne à 27 États membres (dont la France) et les États-Unis représentent respectivement 47%, 67% et 12% au 31 décembre 2020.

Parmi les réglementations récentes qui ont une influence significative sur le Groupe :

- à la suite de la crise financière de 2008, l'encadrement juridique et réglementaire des activités sur les marchés financiers (tels que les règlements et directives européens EMIR, MiFID 2, MiFIR ou la réglementation américaine Volcker) a accru les obligations du Groupe, notamment en matière de transparence et de *reporting*, mais également du fait de l'obligation de compenser certaines opérations sur produits dérivés ou d'augmenter le niveau de collatéral associé. Dans les deux ans qui viennent, plusieurs facteurs sont encore susceptibles de dégrader le contexte des activités de marché : (i) le possible renforcement des contraintes de transparence et de protection des investisseurs (revue de MiFID II/MiFIR), (ii) la mise en œuvre du *fully phased-in Basel III package* (y compris la revue fondamentale du *book de trading*, FRTB), qui risque d'augmenter unilatéralement les exigences appliquées aux banques européennes et (iii) une éventuelle relocation forcée de la compensation des dérivés de taux en euro, qui affecterait la compétitivité des acteurs européens ;
- aux États-Unis, la mise en œuvre de la loi Dodd-Frank est quasiment finalisée. Les nouveaux règlements de la *Securities and Exchange Commission* ou SEC relatifs aux *security-based swap dealers* seront applicables en 2021 et constitueront une étape significative pour les activités de marché du Groupe aux États-Unis ;
- des nouvelles mesures européennes visant à assainir le bilan des banques au travers notamment d'une gestion active des créances non performantes (*Non-Performing Loans* ou NPL) qui conduisent à une hausse des exigences prudentielles et nécessitent une adaptation de la stratégie du Groupe en matière de gestion des NPL. Plus généralement, des mesures additionnelles pour définir un cadre de bonnes pratiques d'octroi (cf. les orientations *Loan origination* publiées par l'Autorité Bancaire Européenne) et de suivi des prêts pourraient également impacter le Groupe ;
- le renforcement des exigences du superviseur (*via* l'adoption des meilleures pratiques) au sein du *Single Supervisory Mechanism* (SSM) pourrait peser sur les coûts de gestion et les niveaux d'expositions pondérées des risques issus des modèles internes ;
- un renforcement des dispositions relatives au contrôle interne ainsi qu'aux règles de gouvernance et de bonne conduite du Groupe, avec un impact potentiel sur les coûts ;
- le renforcement des exigences en matière de qualité et de protection des données et un renforcement potentiel des exigences en matière de cyber-résilience en lien avec la consultation *Digital operational resilience framework for financial services* lancée par la Commission européenne en décembre 2019 ;
- la mise en place du dispositif réglementaire européen relatif à la finance durable avec l'accroissement des obligations de *reporting*

non financiers, le renforcement de l'inclusion des risques environnementaux et sociaux dans le cadre de la gestion des risques et la potentielle prise en compte de ces risques dans le cadre du processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (*Supervisory Review and Evaluation Process* – SREP) ;

- le renforcement du régime de prévention et de résolution des crises prévu par la directive communément appelée Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (« DRRB »), telle que révisée, donne pouvoir au Conseil de Résolution Unique (« CRU ») d'entamer une procédure de résolution lorsque le point de non-viabilité est atteint. Dans ce cadre, le CRU pourrait, afin de limiter le coût supporté par les contribuables, faire porter les pertes en priorité aux créanciers et actionnaires du Groupe. En cas de déclenchement du mécanisme de résolution, le Groupe pourrait notamment se voir contraint de céder certaines de ses activités, modifier les conditions de rémunération de ses instruments de dette, émettre de nouveaux instruments de dette ou encore subir à la dépréciation de ses instruments de dette, ou leur conversion en titres de capital. Par ailleurs, la contribution du Groupe au financement annuel du Fonds de Résolution Unique (« FRU ») est significative et sera en croissance graduelle continue jusqu'à 2023, 2024 étant l'année où ce fonds sera pleinement doté. La contribution du Groupe aux mécanismes de résolution bancaire est détaillée en Note 7.3.2 « Autres provisions pour risques et charges » du Document d'enregistrement universel 2021.

De futures obligations légales et réglementaires pourraient par ailleurs s'imposer au Groupe, telles que :

- la poursuite en France de mesures consuméristes pesant sur les banques de détail : limitation des frais bancaires sur les particuliers avec des demandes d'élargissement aux TPE, PME, mesures de protection des clientèles vulnérables, souhait de responsabilités élargies des conseillers de clientèle sur les enjeux de société (égalité homme/femme, conseil à la transition énergétique, etc.) ;
- l'obligation potentielle (à l'échelle européenne) d'ouvrir davantage les comptes bancaires (livrets d'épargne, investissements) à des prestataires tiers et/ou de mettre en commun des données relatives aux clients.

Le Groupe est également soumis à des règles fiscales complexes dans les différents pays dans lesquels il intervient. Des changements dans les règles fiscales applicables, l'incertitude sur l'interprétation de tels changements ou leurs impacts peuvent avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les coûts du Groupe.

Par ailleurs, en tant que banque internationale, traitant notamment des opérations avec des *US persons*, libellées en dollar américain, ou faisant intervenir une institution financière américaine, le Groupe est soumis aux législations et réglementations américaines relatives notamment au respect des sanctions économiques, à la lutte contre la corruption et aux abus de marché. Plus généralement, dans le cadre de ces accords avec les autorités américaines et françaises, le Groupe s'est engagé à mettre en place, *via* un programme et une organisation dédiée, des actions correctrices visant à remédier aux défaillances constatées, remédiation dont le coût sera significatif et à renforcer son programme de conformité. Le Groupe serait exposé à un risque (i) de sanctions administratives, incluant des amendes, une suspension de l'accès aux marchés américains, voire des retraits d'agrément, (ii) de poursuites pénales, et (iii) d'atteinte à sa réputation, dans l'hypothèse où serait constaté un manquement aux lois et réglementations américaines concernées, ou une violation des engagements pris par le Groupe dans le cadre de ces accords.

#### 2.2.1.5 Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe.

La loi britannique sur l'accord de retrait est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2020, confirmant le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne. Peu avant l'expiration de la période de transition, le 31 décembre 2020, l'UE et le Royaume-Uni ont annoncé un accord

commercial le 24 décembre 2020 : l'accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni (ACC). L'ACC a été approuvé par le Parlement britannique et transposé dans la législation britannique par la loi sur l'Union européenne (*European Union (Future Relationship) Act 2020*) et est en attente de ratification par le Parlement européen. Même si l'ACC a évité un *no deal* à la fin de la période de transition, de nombreux aspects de la future relation Royaume-Uni-UE restent en suspens et le Groupe a dû adapter son modèle économique en conséquence. L'ACC ne reproduit pas l'accès au marché dont disposait le Royaume-Uni en tant que membre du marché unique et de l'union douanière de l'UE, et le Groupe devra désormais s'appuyer sur le fait que le passeport sera remplacé par le régime d'accès général existant de l'UE pour les banques étrangères qui repose en grande partie sur l'octroi de l'accès aux marchés au moyen d'une série de déterminations d'équivalence. On ne sait toujours pas quand ou si la Commission européenne prendra d'autres décisions d'équivalence. Le Groupe sera toujours confronté à des obstacles aux échanges entre le Royaume-Uni et l'UE, y compris le respect de deux régimes réglementaires et le besoin de respecter les règles locales régissant la fourniture de services.

À l'issue de la période de transition, le Groupe n'a pas connu de mouvements majeurs de risque de marché ou de crédit de contrepartie. De même, il n'y a pas eu d'augmentation marquée des volumes sur la période de fin d'année, et l'infrastructure informatique a fonctionné normalement. Au 31 décembre 2020, le Groupe avait une exposition de crédit de 50 milliards d'euros sur le Royaume-Uni (soit 5% de l'exposition de crédit du Groupe). En dépit de l'accord commercial, le Brexit pourrait encore perturber considérablement l'économie et les marchés financiers européens et mondiaux, et donc avoir des répercussions sur les activités et les résultats du Groupe.

#### **2.2.1.6 Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur son marché domestique français qu'à l'international.**

Du fait de son activité internationale, le Groupe est confronté à une concurrence intense sur les marchés locaux et mondiaux dans lesquels il opère, que ce soit de la part d'acteurs bancaires ou non bancaires. À ce titre, le Groupe est exposé au risque de ne pas parvenir à

conserver ou développer ses parts de marché dans ses différentes activités. Cette concurrence peut également conduire à une pression sur les marges, préjudiciable à la rentabilité de ses activités.

En France et sur les autres marchés principaux dans lequel le Groupe exerce ses activités, la présence d'importants acteurs bancaires et financiers locaux ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs (notamment des banques et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services proposés par le Groupe (notamment nos activités de banque en ligne, avec Boursorama qui comptait plus de 2 500 000 clients à fin 2020). Sous l'impulsion de nouveaux acteurs comme les fintechs, de nouveaux services, automatisés, évolutifs et basés sur de nouvelles technologies (telle que la *blockchain*) se développent rapidement et modifient fondamentalement la relation des consommateurs avec les prestataires de services financiers, ainsi que la fonction de réseaux traditionnels d'agences bancaires. La concurrence avec ces nouveaux acteurs pourrait également être exacerbée par le développement de substituts à la monnaie banque centrale (crypto-devises, monnaie digitale banque centrale, etc.). Dans ce contexte, des investissements complémentaires pourraient être nécessaires pour que le Groupe soit en mesure de proposer de nouveaux services innovants et d'être compétitif face à ces nouveaux acteurs.

Les mouvements de concentration dans le secteur des services financiers pourraient permettre aux concurrents du Groupe de renforcer leurs capitaux, leurs ressources, et leur capacité à offrir une gamme de services financiers plus étendue. Par ailleurs, la concurrence s'accroît avec l'émergence d'acteurs non bancaires qui, dans certains cas, peuvent être avantagés par une réglementation plus souple et notamment moins exigeante en termes de fonds propres.

Pour répondre à ces défis, le Groupe a mis en place une stratégie, notamment en matière de développement des technologies digitales et de mise en place de partenariats commerciaux ou capitalistiques avec ces nouveaux acteurs (telle que la plate-forme proposant des investissements verts Lumo ou la néobanque pour les professionnels Shine). Cette intensification de la concurrence pourrait toutefois avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur le marché français qu'à l'international.

## **2.2.2 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE**

Les expositions pondérées (RWA) soumises aux risques de crédit et de contrepartie s'élèvent à 287,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

#### **2.2.2.1 Le Groupe est exposé à des risques de crédit, de contrepartie et de concentration susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.**

Du fait de ses activités de financement ou ses activités de marché, le Groupe est exposé de manière importante aux risques de crédit et de contrepartie. Le Groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le Groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur de ces sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance mise en œuvre par le Groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille d'expositions crédit, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région du monde par des effets d'interdépendances de ces contreparties. Par ailleurs, certains secteurs économiques pourraient à plus long terme être particulièrement affectés par les mesures mises en place pour favoriser la transition énergétique ou par les risques physiques liés au changement climatique.

Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son coût du risque, ses résultats et sa situation financière.

À titre d'information, au 31 décembre 2020, l'exposition du Groupe au risque de crédit (EAD, hors risque de contrepartie) est de 877 milliards d'euros avec la répartition suivante par type de contrepartie : 31% sur les souverains, 28% sur les entreprises, 23% sur la clientèle de détail et 7% sur les établissements de crédit et assimilés. Les expositions pondérées par les risques (RWA) au titre du risque de crédit s'élèvent à 261 milliards d'euros.

S'agissant des risques de contrepartie résultant des opérations de marché (hors CVA), à fin décembre 2020, la valeur exposée aux risques (EAD) est de 126 milliards d'euros, principalement sur les établissements de crédit et assimilés (34%) et les entreprises (44%), et dans une moindre mesure les souverains (19%). Les expositions pondérées par les risques (RWA) au titre du risque de contrepartie sont de 23 milliards d'euros.

Les principaux secteurs auxquels le Groupe était exposé sur son portefeuille Entreprises à fin décembre 2020 sont les secteurs Activités financières (à hauteur de 18,1% de l'exposition), les Services aux entreprises (10,7%), les Activités immobilières (10,1%), le Commerce de gros (7,6%), le secteur Transports, postes, logistique (7,2%), le secteur Pétrole et gaz (5,6%) et les Services collectifs (6,3%).

Par ailleurs, les secteurs particulièrement impactés par la crise liée à la Covid-19 sont mentionnés dans le facteur de risque 2.2.1.1 « La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe ».

En termes de concentration géographique, les cinq principaux pays sur lesquels le Groupe est exposé au 31 décembre 2020 sont la France (pour 47% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur la Clientèle de détail et les Entreprises), les États-Unis (pour 12% de l'EAD, portant principalement sur les Entreprises et les souverains), la République tchèque (pour 4% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur la clientèle de détail, les entreprises et les souverains), le Royaume-Uni (pour 5% de l'EAD, portant principalement sur les entreprises et les établissements de crédit), et l'Allemagne (pour 4% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur les entreprises et les établissements de crédit).

Pour plus de détails sur les risques de crédit et de contrepartie, voir les sections 6.6 « Informations quantitatives » et 7.3 « Mesures de risques de contrepartie » du présent document.

#### **2.2.2.2 La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.**

Les institutions financières et autres acteurs de marché (banques commerciales ou d'investissement, fonds communs de placement, fonds alternatifs, clients institutionnels, chambres de compensation, prestataires de services d'investissement, etc.) constituent des contreparties importantes du Groupe sur les marchés de capitaux ou les marchés interbancaires. Les établissements et acteurs financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de marchés, de compensation, de contrepartie ou de financement. Par ailleurs, on observe une implication croissante sur les marchés financiers d'acteurs peu ou non réglementés (fonds alternatifs par exemple). La défaillance d'un ou plusieurs acteurs du secteur ou une crise de confiance affectant un ou plusieurs acteurs peut entraîner par un effet de contagion une contraction généralisée de la liquidité sur le marché ou des défaillances en chaîne, qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

Le Groupe est exposé aux chambres de compensation et à leurs membres du fait de l'augmentation des opérations traitées au travers de ces institutions induite en partie par les changements réglementaires imposant la compensation obligatoire des instruments dérivés négociés de gré à gré standardisés par ces contreparties centrales de marché. À titre d'information, l'exposition du Groupe aux chambres de compensation s'élevait à 28 milliards d'euros d'EAD au 31 décembre 2020. Le défaut d'une chambre de compensation ou de l'un de ses membres pourrait générer des pertes pour le Groupe et avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats du Groupe.

Le Groupe est également exposé sur les actifs détenus en garantie des prêts ou produits dérivés, avec le risque qu'en cas de défaut de la

contrepartie, certains de ces actifs ne puissent pas être cédés ou que leur prix de cession ne permette pas de couvrir l'intégralité de de l'exposition en risques de crédit et de contrepartie. Ces actifs font l'objet d'un suivi périodique et d'un encadrement spécifique.

À titre d'information, au 31 décembre 2020, l'exposition (EAD) du Groupe aux risques de crédit et de contrepartie sur les Établissements financiers s'élève à 106 milliards d'euros, soit 11% de l'EAD au risque de crédit du Groupe.

#### **2.2.2.3 Un provisionnement tardif ou insuffisant des expositions de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.**

Le Groupe comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement, afin d'anticiper l'occurrence des pertes. Le montant des provisions repose sur la meilleure évaluation à date du taux de recouvrement des créances concernées. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse de la situation actuelle et prospective de l'emprunteur ainsi que sur l'analyse de la valeur et des perspectives de recouvrement de la créance, en tenant compte des sûretés éventuelles. Dans certains cas (prêts aux clients individuels), la méthode de provisionnement peut faire appel à des modèles statistiques reposant sur l'analyse des historiques des pertes et de recouvrement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Groupe comptabilise en outre des provisions sur encours sains en application de la norme comptable IFRS 9. Cette évaluation repose sur des modèles statistiques d'évaluation des probabilités de défaut et des pertes possibles en cas de défaut qui tiennent compte d'une analyse prospective sur la base de scénarios macroéconomiques.

Les principes de la norme comptable IFRS 9 et les modèles de provisionnement peuvent s'avérer procycliques en cas de détérioration marquée et brutale de l'environnement, ce qui s'est traduit par une charge importante en termes de coût net du risque sur l'année 2020 en anticipation des dégradations à venir sur la base d'une approche multiscénarios économiques. Une telle aggravation du contexte pourrait encore entraîner une variation significative et/ou non totalement anticipée du coût du risque et donc des résultats du Groupe.

Au 31 décembre 2020, le stock de provisions relatif aux encours (bilan et hors bilan) s'élève à 3,6 milliards d'euros sur les actifs sains et à 9,3 milliards d'euros sur les actifs en défaut. Les encours provisionnables en défaut (Étape 3 en IFRS 9) représentent 18,3 milliards d'euros, dont 49% sur la France, 19% sur la zone Afrique et Moyen-Orient et 16% sur la zone Europe de l'ouest (hors France). Le taux brut d'encours douteux au bilan représente 3,3% et le taux de couverture brut de ces encours s'élève à environ 52%. À titre d'information, le coût du risque s'établit à 64 points de base sur l'année 2020, contre un coût du risque de 25 points de base sur l'année 2019.

## 2.2.3 RISQUES DE MARCHÉ ET STRUCTURELS

Le risque de marché correspond au risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

### 2.2.3.1 L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un impact défavorable significatif sur l'activité et les résultats des activités de marché du Groupe.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et sur d'autres types d'actifs, notamment *via* des contrats de produits dérivés. Le Groupe est ainsi exposé à un « risque de marché ». La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités de marchés de capitaux du Groupe. En particulier :

- une volatilité importante sur une longue période peut entraîner des corrections sur les actifs financiers (et notamment sur les actifs les plus risqués) et générer des pertes pour le Groupe ;
- un changement brutal du niveau de volatilité et de sa structure ou l'alternance rapide de journées de forte hausse et de forte baisse des marchés sur une plus courte période peuvent rendre difficiles ou plus coûteuses les couvertures de certains produits structurés et ainsi augmenter le risque de perte pour le Groupe.

Au cours des dernières années, les marchés ont subi d'importantes perturbations avec une volatilité élevée (la crise de la Covid-19 étant le dernier exemple en date, cf. éléments spécifiés dans le facteur de risque 2.2.1.1 « La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe », qui pourraient se reproduire à l'avenir et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de *trading* et de couverture, notamment aux contrats de *swap*, *forward* et *future*, aux options et aux produits structurés.

Dans le cas où un environnement de volatilité bas émerge, reflétant un sentiment globalement optimiste sur les marchés et/ou la présence de vendeurs systématiques de volatilité, des risques accusés de correction sont également présents, notamment si les principaux acteurs du marché ont des positions similaires sur certains produits. De telles corrections pourraient se traduire par des pertes significatives sur les activités de marché du Groupe. La volatilité des marchés financiers rend difficiles les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Ces pertes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

De même, la baisse soudaine, voire l'annulation des dividendes comme observée lors de la dernière crise liée au Covid-19, ainsi que des changements entre les corrélations des différents actifs d'une même classe, pourraient impacter les résultats du Groupe, de nombreuses activités étant sensibles à ces derniers risques.

Un ralentissement prolongé des marchés financiers ou une liquidité réduite sur les marchés financiers pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs ou la manœuvrabilité des positions, et entraîner d'importantes pertes. Dans de nombreux métiers du Groupe, une baisse prolongée des marchés financiers, en particulier du prix des actifs, pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés ou leur liquidité. Ces variations pourraient entraîner des pertes importantes si le Groupe n'était pas en mesure de solder rapidement les positions concernées, d'ajuster la couverture de ses positions, ou si les actifs détenus en garantie ne pouvaient pas être cédés, ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

L'évaluation et l'encadrement des risques de marché dans le Groupe reposent sur un ensemble d'indicateurs de risque permettant d'évaluer les pertes potentielles encourues à divers horizons de temps et niveaux de probabilité donnés, en définissant divers scénarios d'évolution des paramètres de marché impactant les positions du Groupe. Ces scénarios sont basés sur des observations historiques ou sont définis de façon théorique. Cependant ces approches de gestion du risque reposent sur un ensemble d'hypothèses et de raisonnements qui pourraient se révéler inadaptés dans certaines configurations ou en cas de survenance d'événements non anticipés, avec pour conséquence une sous-évaluation potentielle des risques et un impact négatif significatif sur le résultat des activités de marché.

Par ailleurs, en cas de dégradation de la situation des marchés, le Groupe pourrait connaître un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité et notamment des commissions perçues.

À titre d'information, les Activités de Marché et Services aux Investisseurs, qui concentrent l'essentiel des risques de marché du Groupe, représentent 4,2 milliards d'euros de produit net bancaire sur l'année 2020, soit 19% des revenus globaux du Groupe. Au 31 décembre 2020, les expositions pondérées (RWA) soumises au risque de marché s'élèvent à 15,3 milliards d'euros (soit 4% du total des expositions pondérées du Groupe).

### 2.2.3.2 La variation des taux d'intérêt pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats de la Banque de détail.

Le Groupe réalise une part importante de ses résultats sous forme de marge nette d'intérêt et reste à ce titre fortement exposé aux fluctuations des taux d'intérêt ainsi qu'aux changements de la courbe des taux, notamment dans ses activités de Banque de détail. Les résultats du Groupe sont donc sensibles à l'évolution des taux d'intérêt en Europe et sur d'autres marchés sur lesquels le Groupe est présent. En Europe, en particulier, un environnement prolongé de taux d'intérêt bas, voire négatifs, a affecté et pourrait continuer d'affecter de manière défavorable les résultats de la Banque de détail du Groupe, principalement en France.

À titre d'information, le produit net bancaire (PNB) de la Banque de détail en France représente 7,3 milliards d'euros sur l'année 2020.

Pour plus de détails sur les risques structurels de taux, voir le chapitre 11 « Risques structurels de taux » du présent document et la Note 8.1 « Information sectorielle » du Chapitre 6 du Document d'enregistrement universel 2021.

### 2.2.3.3 Les fluctuations des taux de change pourraient impacter de manière négative les résultats du Groupe.

Du fait de ses activités internationales et de son implantation géographique dans de nombreux pays, les revenus et charges du Groupe ainsi que ses actifs et passifs sont libellés dans différentes devises, ce qui l'expose au risque de variations des taux de change.

Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euros, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes, ce qui l'expose à un risque de conversion pour les éléments libellés dans d'autres devises, lors de la préparation de ses états financiers consolidés. Les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif sur les résultats consolidés, la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe. Les variations de taux de change pourraient également affecter de manière négative la valeur (libellée en euros) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone euro.

À titre d'information, au 31 décembre 2020, sur un total bilan actif de 1 258 milliards d'euros, 39% étaient libellés en euros, 37% en dollars et 7% en yens.

Voir la section 9.4 « Expositions pondérées et exigences de fonds propres » et la section 11.3 « Risque structurel de change » du présent document, ainsi que la Note 7.5 « Opérations en devises » du Chapitre 6 du Document d'enregistrement universel 2021.

## 2.2.4 RISQUES OPÉRATIONNEL (Y COMPRIS RISQUE DE CONDUITE INAPPROPRIÉE) ET DE MODÈLES

Le 31 décembre 2020, les expositions pondérées soumises aux risques opérationnels du Groupe s'élèvent à 49,2 milliards d'euros, soit 14% des RWA totaux du Groupe. Ces expositions pondérées portent principalement sur les activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (à hauteur de 67% du total du risque opérationnel).

Entre 2016 et 2020, le risque opérationnel de Société Générale s'est concentré en moyenne sur cinq catégories de risque, qui représentent 93% du montant total des pertes opérationnelles du Groupe sur la période : les fraudes et autres activités criminelles (34%), principalement composées de fraudes externes, les erreurs d'exécution (23%), les litiges avec les autorités (16%), les litiges commerciaux (9%) et les erreurs de *pricing* ou d'évaluation du risque dont le risque de modèle (12%). Les autres catégories de risque opérationnel du Groupe (activités non autorisées sur les marchés, défaillance des systèmes d'information et pertes des moyens d'exploitation) restent toujours peu significatives, concentrant 7% des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2016 à 2020.

Voir la section 10.3 « Mesure du risque opérationnel » du présent document pour plus d'informations sur la répartition des pertes opérationnelles.

### 2.2.4.1 Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués, en cas de prétendue non-conformité avec les lois et règlements applicables, dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales et arbitrales. La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des clients, déposants, créanciers et investisseurs ainsi que le nombre de procédures intentées contre des intermédiaires financiers comme les banques et les conseillers en investissement ont augmenté, en partie en raison d'un contexte financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe, de pertes ou de réputation. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles, administratives, fiscales ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales ou arbitrales dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges et des procédures impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

La provision enregistrée dans les comptes du Groupe au titre des litiges de droit public représente 334 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Pour une description des procédures en cours les plus significatives, se référer au chapitre 13 « Risques de non-conformité, litiges » du présent document et aux Notes 8.3.2 « Autres provisions » et 9 « Informations sur les risques et litiges » du chapitre 6 du Document d'enregistrement universel 2021.

### 2.2.4.2 Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information dont en particulier une cyberattaque pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, entraîner des pertes et une atteinte à la réputation du Groupe.

Les systèmes de communication et d'information du Groupe sont cruciaux pour la conduite de ses activités et cette importance est renforcée avec la généralisation de la banque à distance. Tout dysfonctionnement, toute panne, toute interruption de service ou violation de ses systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des perturbations importantes dans l'activité du Groupe. De tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une perte de clients, des litiges avec les contreparties ou les clients, des difficultés à gérer les opérations de marché et de refinancement court terme et finalement entacher la réputation du Groupe.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle ou d'incident d'exploitation sur ses propres systèmes et sur les systèmes de ses partenaires externes, notamment d'intermédiaires financiers auxquels il fait appel pour ses règlements ou transactions sur titres (tels que les agents et chambres de compensation, entreprises de marchés) ainsi que de clients et d'autres intervenants de marché.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières et agents et chambres de compensation, entreprises de marché, ainsi que la concentration croissante de ces acteurs, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe à conduire ses activités et pourrait dès lors entraîner des pertes. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais.

Le Groupe est aussi exposé aux risques de fraude principalement externe liés au risque de crédit, aux moyens de paiements (chèques et cartes) ainsi qu'à la cybercriminalité au travers de tentatives d'intrusion frauduleuse de ses systèmes d'information. Ainsi, chaque année, le Groupe connaît de nombreuses cyberattaques sur ses systèmes, ou via ceux de ses clients, partenaires ou fournisseurs. Le Groupe pourrait subir des attaques ciblées et sophistiquées sur son réseau informatique, aboutissant à des détournements de fonds, des pertes, vols ou divulgation de données confidentielles ou de données clients (notamment en violation du règlement européen sur la protection des données (règlement général sur la protection des données – RGPD)). De tels agissements sont susceptibles d'être à l'origine de pertes opérationnelles et d'avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe et ses résultats.

Le Groupe reste par ailleurs concerné par la réforme IBOR qui vise à garantir la pérennité des contrats indexés sur taux interbancaires.

Cette réforme présente encore des incertitudes sur le calendrier et sur les modalités précises de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, ainsi que sur les modifications qui pourraient être apportées aux opérations indexées sur les indices actuels. Elle pourrait ainsi entraîner des modifications de valeur des contrats, des perturbations opérationnelles liées au traitement des intérêts, des conséquences sur la comptabilisation des opérations et leur traitement fiscal ou prudentiel, des besoins de mise à jour des outils informatiques etc. Cette réforme pourrait ainsi avoir des impacts sur les activités et sur le résultat du Groupe.

Voir la partie « Risques liés à la sécurité de l'information » de la section 10.1 « Organisation de la gestion du risque opérationnel », la partie « Données quantitatives » de la section 10.3 « Mesure du risque opérationnel » pour un détail des pertes liées au risque opérationnel et la section 10.4 « Expositions pondérées et exigences de fonds propres » du présent document concernant la répartition des expositions pondérées au titre des risques opérationnels par Pôle.

Les risques opérationnels spécifiques à la crise liée à la Covid-19 sont par ailleurs mentionnés dans la section 2.2.1.1 « La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe ».

#### **2.2.4.3 Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle, son activité et sa situation financière.**

L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de fidéliser et de développer ses relations avec ses clients et ses autres contreparties dans un contexte hautement concurrentiel. Toute atteinte portée à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité avec ses clients ou de confiance de la part de ses investisseurs, susceptible d'affecter la position concurrentielle du Groupe, son activité et sa situation financière.

Ainsi, des commentaires négatifs concernant le Groupe, qu'ils soient fondés ou non, pour des faits qui lui sont imputables ou non, pourraient détériorer la réputation du Groupe et affecter sa position concurrentielle.

La réputation du Groupe pourrait également être entachée par des problèmes liés à des faiblesses dans les dispositifs de contrôle visant à surveiller et prévenir les risques opérationnels, de non-conformité, de crédit et de marché, notamment lorsqu'il s'agit de surveiller les comportements inappropriés de ses salariés (corruption, fraude, abus de marchés, évasion fiscale, etc.), le risque pouvant provenir du comportement lui-même, mais également des sanctions administratives ou pénales résultant d'un environnement de contrôle insuffisamment efficace, telle que la sanction émise par les autorités américaine et française en 2018.

Des financements accordés par la Banque non conformes à la réglementation ou à ses engagements pourraient impacter la réputation du Groupe. Ainsi, des modalités de distribution des produits et services qui n'assurerait pas une information suffisante aux clients, un défaut de transparence dans sa communication – notamment financière – ou encore des règles de gestion interne (incluant la gestion des ressources humaines ou les relations avec les fournisseurs et prestataires) ne répondant pas aux obligations réglementaires ou aux engagements de la Banque pourrait influer sur la réputation du Groupe. Par ailleurs, une stratégie en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (et en particulier concernant les enjeux environnementaux) jugée insuffisamment ambitieuse par rapport aux attentes des parties prenantes externes ou des difficultés à mettre en œuvre cette stratégie pourraient avoir un impact sur la réputation du Groupe.

Les conséquences de ces événements potentiels, pouvant éventuellement générer des litiges, varient selon l'importance de la couverture médiatique et le contexte et restent difficiles à estimer.

De plus amples informations sur le risque de réputation sont disponibles dans le chapitre 13 « Risques de non-conformité, Litiges » du présent document et dans la section 5.2.1 « Satisfaire les clients en assurant leur protection » du chapitre 5 « Responsabilité Sociale de l'Entreprise » du Document d'enregistrement universel 2021.

#### **2.2.4.4 Une incapacité à conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés pourraient peser sur les performances du Groupe.**

Le Groupe emploie plus de 133 251 collaborateurs dans 61 pays. Les ressources humaines du Groupe sont l'une des ressources clés du Groupe, de son modèle d'affaire et de sa création de valeur. Une gestion inadéquate des carrières, des compétences (intégration,

parcours professionnel et formation, alignment de la rémunération avec les pratiques de marché...) pourrait impacter la performance des activités bancaires et financières du Groupe. L'incapacité du Groupe à attirer et retenir les collaborateurs, une rotation du personnel trop élevée et le départ de talents stratégiques pourraient ainsi exposer le Groupe à une perte de savoir-faire et une dégradation de la qualité de service, au détriment de la satisfaction client.

En outre, l'encadrement accru des politiques de rémunération des collaborateurs auquel le secteur financier est soumis, avec notamment des règles sur certaines modalités de rémunération (fixes, variables, conditions de performance, paiements différés...), est susceptible de contraindre le Groupe dans sa faculté à attirer et fidéliser les talents. C'est le cas en particulier de la directive CRD IV, qui s'applique depuis 2014 aux banques de l'Espace économique européen et donc au Groupe et de la directive CRD V applicable à partir de janvier 2021. Cette directive comprend un plafonnement de la composante variable de la rémunération par rapport à sa composante fixe pour la population régulée, à même de réduire les capacités du Groupe à attirer et conserver des collaborateurs.

#### **2.2.4.5 Les modèles utilisés notamment au sein du Groupe dans la prise de décisions stratégiques et dans le système de gestion des risques pourraient connaître des défaillances ou des retards de déploiement ou s'avérer inadaptés et engendrer des pertes financières pour le Groupe.**

Les modèles internes déployés au sein du Groupe pourraient s'avérer déficients sur le plan de la conception, du calibrage, de l'utilisation ou du suivi de la performance au cours du temps relevant du risque opérationnel et donc générer des résultats erronés, avec des conséquences notamment financières.

En particulier :

- la valorisation de certains instruments financiers ne se négocient pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plateformes de *trading*, tels que des contrats de dérivés de gré à gré entre banques, fait appel à des modèles internes qui intègrent des paramètres non observables. Le caractère non observable de ces paramètres induit un degré supplémentaire d'incertitude sur l'adéquation de la valorisation des positions. Dans l'hypothèse où les modèles internes concernés s'avéreraient inadaptés à l'évolution des conditions de marché, certains instruments détenus par le Groupe pourraient se trouver mal valorisés, et le Groupe pourrait subir des pertes. À titre d'information, les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur au bilan de niveau 3 (pour lesquels la valorisation n'est pas basée sur des données observables) représentent respectivement 12,6 milliards d'euros et 46 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (voir Note 3.4.1 et Note 3.4.2 des états financiers consolidés inclus dans le second amendement au Document d'enregistrement universel 2020 sur les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur) ;
- l'évaluation de la solvabilité des clients et de l'exposition de la Banque aux risques de crédit et contrepartie est généralement fondée sur des hypothèses et des observations historiques qui peuvent s'avérer inadaptées aux nouvelles conditions économiques, et s'appuie sur des scénarios et perspectives économiques qui peuvent mal anticiper des conditions économiques défavorables ou la survenance d'événements sans précédent. Cette évaluation erronée pourrait entre autres entraîner un sous-provisionnement des risques et une mauvaise évaluation des exigences de fonds propres ;
- les stratégies de couverture utilisées dans les activités de marché font appel à des modèles qui incluent des hypothèses sur l'évolution des paramètres de marché et sur leur corrélation, en partie déduite des observations historiques. Ces modèles pourraient s'avérer inadaptés dans certaines configurations de marché (en cas de forts mouvements de volatilité découlant par exemple d'une nouvelle vague de Covid-19, de l'évolution de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine ou du Brexit), induisant une stratégie de couverture inefficace, et ainsi causer de pertes non anticipées

susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la situation financière du Groupe ;

- la gestion du risque de taux du portefeuille d'investissement et du risque de liquidité de l'ensemble du bilan et hors bilan fait appel à des modèles comportementaux dépendant des conditions de marché. Ces modèles, s'appuyant notamment sur des observations historiques, pourraient avoir un impact sur la couverture de ces risques lors de la survenance d'événements sans précédent.

Par ailleurs, le Groupe a initié une évolution de son dispositif de modèles internes de risque de crédit (projet « Haussmann »). Cette évolution pourrait avoir des impacts significatifs sur le calcul de ses RWA risques de crédit et de contrepartie en cas de retard sur le planning de soumission de ses modèles au superviseur ou en cas de validation tardive par le superviseur.

#### **2.2.4.6 Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévis ou catastrophiques, notamment une crise sanitaire, des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles.**

Le Groupe reste dépendant de son environnement naturel et social. La survenance d'une nouvelle crise épidémique ou pandémique (telle que la

crise liée à la Covid-19) ou d'une crise liée à la pollution de l'environnement naturel pourrait avoir un impact significatif sur les activités du Groupe. De même, des attaques terroristes, des catastrophes naturelles (telles que les tremblements de terre notamment en Roumanie, les inondations, notamment la crue exceptionnelle de la Seine), des conditions météorologiques extrêmes (telles que des canicules), ou des mouvements sociaux d'ampleur (tel que le mouvement des « gilets jaunes ») pourraient troubler les activités du Groupe.

De tels événements sont susceptibles de créer des perturbations économiques, financières et logistiques et de provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) pour le Groupe.

Ces événements pourraient affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités et également exposer ses activités d'assurance à des pertes significatives et des coûts accrus (notamment en termes de primes de réassurance). En cas de survenance de tels événements, le Groupe pourrait subir des pertes.

## **2.2.5 RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT**

#### **2.2.5.1 L'accès du Groupe au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières ou de détérioration des conditions économiques.**

À l'occasion de crises passées (telles que la crise financière de 2008, la crise de la dette souveraine de la zone euro ou plus récemment les tensions sur les marchés financiers liées à la crise de la Covid-19 avant l'intervention des banques centrales), l'accès au financement des banques européennes a pu être ponctuellement restreint ou soumis à des conditions moins favorables.

Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à réapparaître à la suite d'une nouvelle crise systémique ou propre au Groupe, l'effet sur la liquidité du secteur financier européen en général et sur le Groupe en particulier pourrait être très significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe ainsi que sur sa situation financière.

Depuis plusieurs années, les banques centrales ont par ailleurs pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas et en mettant en place des facilités type TLTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*). Dans l'hypothèse où les banques centrales mettraient fin à ces mesures exceptionnelles, le Groupe pourrait faire face à une évolution défavorable de son coût de financement et de son accès à la liquidité.

En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le ratio réglementaire de liquidité court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) s'établit à 149% au 31 décembre 2020 et les réserves de liquidité s'élèvent à 243 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

#### **2.2.5.2 Une dégradation de la notation externe du Groupe ou de la notation souveraine de l'État français pourrait avoir un effet défavorable sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité.**

Pour le bon exercice de ses activités, le Groupe est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité. En cas de difficultés d'accès au marché de la dette garantie et/ou non garantie, en raison de la situation du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe, à des conditions jugées acceptables, ou si le Groupe subissait

un retrait imprévu de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le Groupe est exposé au risque de hausse des *spreads* de crédit. Le coût de financement à moyen et long terme du Groupe est directement lié au niveau des *spreads* de crédit qui peuvent fluctuer en fonction des conditions générales de marché. Ces *spreads* peuvent également être affectés par une évolution défavorable de la notation souveraine de la France ou de la notation externe du Groupe et de ses filiales par les agences de notation.

Le Groupe est actuellement suivi par quatre agences de notation financière – *Fitch Ratings*, *Moody's*, *R&I* et *Standard & Poor's*. Une dégradation de la notation de crédit du Groupe accordée par ces agences, ou par d'autres agences, est susceptible de limiter son accès au financement, de renchérir le coût de son financement, ou encore de réduire ses capacités à intervenir sur certains types d'opérations ou de clientèle. Elle pourrait aussi contraindre le Groupe à fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

La dégradation de l'environnement économique suite à la crise sanitaire et ses impacts sur le Groupe, notamment en termes de profitabilité et de coût du risque, pourraient accroître le risque de voir ses notations externes dégradées. Les notations du Groupe pourraient ainsi faire l'objet d'un placement sous perspective négative ou faire l'objet d'une dégradation. Par ailleurs, les notations de l'État français pourraient également faire l'objet d'une dégradation, du fait notamment d'une augmentation de son endettement et des déficits publics (encore accrus par la crise liée à la Covid-19 et les mesures prises par l'État français pour y répondre). Ces éléments pourraient avoir un impact négatif sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité. Les notations du Groupe par les agences *Fitch Ratings*, *Moody's*, *R&I* et *Standard & Poor's* sont disponibles sur le site internet du Groupe (<https://investors.societegenerale.com/fr/informations-financieres-et-extra-financiere/notations/notations-financieres>).

L'accès au financement et les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

Pour l'année 2021, le Groupe a prévu un programme d'émissions d'environ 16 milliards d'euros de dette vanille long terme, portant sur de la dette senior préférée et sécurisée, de la dette senior non préférée et de la dette subordonnée.

Au 31 décembre 2020, le Groupe avait levé un total de 37,2 milliards d'euros de financement long terme (dont 34,3 milliards d'euros pour la maison mère et 2,9 milliards d'euros pour les filiales), portant au

niveau de la maison mère sur des émissions seniors structurées (18 milliards d'euros), sur des émissions subordonnées (2,6 milliards d'euros), sur des émissions seniors vanille non préférées (9,8 milliards d'euros), sur des émissions seniors vanille préférées non sécurisées (2,6 milliards d'euros) et sur des émissions sécurisées (1,3 milliard d'euros).

## 2.2.6 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

**2.2.6.1 Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance-vie du métier « Assurance » du Groupe.**

En 2020, les activités d'assurances du Groupe représentaient un produit net bancaire de 0,9 milliard d'euros, soit 4% du produit net bancaire consolidé du Groupe. L'activité du Pôle Assurances du Groupe est principalement concentrée sur l'assurance-vie. Au 31 décembre 2020, les contrats d'assurance-vie présentaient un encours de 126 milliards d'euros, réparti entre contrats en support euro (à hauteur de 68%) et contrats en unités de compte (à hauteur de 32%).

Le métier « Assurance » du Groupe est fortement exposé au risque structurel de taux du fait de la proportion obligataire importante des fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie. Le niveau et les évolutions de taux d'intérêt peuvent dans certaines configurations avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière de ce métier.

En pesant sur le rendement des contrats en support euros, une perspective prolongée de taux d'intérêt bas réduit l'attractivité de ces supports pour les investisseurs, ce qui peut affecter négativement la collecte de fonds et les revenus tirés de ce compartiment d'activité de l'assurance-vie.

Une forte hausse des taux d'intérêt pourrait aussi dégrader la compétitivité de l'offre d'assurance-vie en euros (par rapport à des supports d'épargne bancaire par exemple) et provoquer des rachats et des arbitrages importants de la part de la clientèle, dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire. Cette configuration pourrait affecter les revenus et la rentabilité du Pôle Assurance-vie.

Plus généralement, un fort écartement des *spreads* et une baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'assurance-vie du Groupe.

En cas de détérioration des paramètres de marché, le Groupe pourrait être amené à renforcer les fonds propres de ses filiales d'Assurance afin de leur permettre de continuer à satisfaire leurs exigences réglementaires de fonds propres.



# 3

---

## DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

---

### **EN BREF**

---

Dans cette section sont décrites les approches et stratégies relatives à la gestion des risques de Société Générale. Elle décrit la manière dont les fonctions en charge de la gestion des risques sont organisées, comment ces fonctions garantissent leur indépendance et comment elles diffusent la culture risque au sein du Groupe.

## 3.1 ADÉQUATION DES DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES

Le présent rapport Pilier 3, publié sous la responsabilité de la Direction générale du groupe Société Générale, présente, en application du règlement CRR, les informations quantitatives et qualitatives requises sur les fonds propres, la liquidité et la gestion des risques au sein de Société Générale, dans un souci de transparence vis-à-vis des différents acteurs du marché. Ces informations ont été établies

conformément aux procédures de contrôle interne approuvées par le Conseil d'administration dans le cadre de la validation du *Risk Appetite Framework* (dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'Appétit pour le risque) et du *Risk Appetite Statement* (Appétit pour le risque).

### ADAPTATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES AU CONTEXTE COVID-19

Le groupe Société Générale est, au même titre que l'ensemble des acteurs économiques, impacté par la crise sanitaire de la Covid-19 et par les conséquences économiques, financières et sociales de celle-ci. Le dispositif de gestion des risques a été adapté, dès le début de cette crise, afin d'assurer en priorité la continuité des activités, tout en restant attentif à la protection des salariés du Groupe. Dans le cadre du déploiement à grande échelle du travail à distance, le Groupe est resté particulièrement vigilant quant à la maîtrise de ses risques opérationnels et à la sécurité de ses systèmes d'information.

La gouvernance a également été renforcée pendant cette période grâce à l'activation de cellules de crise et à des *reporting*, que ce soit à destination de la Direction, du Conseil d'administration ou du superviseur, produits à une fréquence plus élevée et comprenant des indicateurs adaptés au contexte (suivi des secteurs d'activité sensibles/fragilisés par la crise économique, continuité de l'activité...).

## 3.2 APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que le Groupe est prêt à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques.

### Principes encadrant l'appétit pour le risque

L'ambition du Groupe est de poursuivre un développement durable fondé sur un modèle de banque diversifié et équilibré avec un ancrage européen fort et une présence mondiale ciblée sur quelques domaines d'expertises métiers fortes. Le Groupe souhaite entretenir avec sa clientèle des relations de long terme bâties sur une confiance mutuelle méritée, et à répondre aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes.

Ceci se traduit par :

- une organisation en 16 *Business Units* offrant différents produits et services aux clients du Groupe dans différentes géographies ;
- une allocation de capital équilibrée entre activités :
  - prépondérance des activités de Banque de détail en France et à l'international qui représentent actuellement environ 60% des expositions pondérées (« RWA ») du Groupe,
  - limitation du poids de la *Business Unit Global Markets* dans les RWA du Groupe. Conformément à sa stratégie de développement tournée vers ses clients, le Groupe a également annoncé en 2019 l'arrêt de ses activités de *trading* pour compte propre<sup>(1)</sup> et promeut une simplification des produits traités,

- des activités de services non bancaires, en particulier d'assurance, qui sont cohérentes avec la stratégie commerciale, dont le profil de risque est maîtrisé, générant ainsi une rentabilité conforme aux attentes du Groupe ;

- un modèle équilibré géographiquement :
  - dans les activités de Banque de détail, le Groupe concentre son développement en Europe et en Afrique où il bénéficie d'une présence historique, d'une connaissance approfondie des marchés et de positions de premier plan,
  - concernant les activités de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, en dehors des zones Europe et Afrique, le Groupe cible les domaines où il peut s'appuyer sur une expertise de niveau mondial ;
- une politique de croissance ciblée, privilégiant les domaines d'expertise existants, un fonds de commerce de bonne qualité et la recherche de synergies au sein du modèle de banque diversifié ;
- une contribution positive aux transformations de nos économies, notamment la révolution technologique, et les transitions économiques, sociales et environnementales ; les enjeux RSE sont ainsi au cœur de la stratégie et des relations du Groupe avec les parties prenantes ;
- une attention forte portée à sa réputation que le Groupe considère comme un actif de grande valeur qu'il est essentiel de protéger.

(1) Conformément à la Loi bancaire française, les quelques activités résiduelles de *trading* du Groupe sans lien avec les clients étaient isolées dans une filiale dédiée appelée *Descartes Trading*, fermée en février 2020.

## Un profil de solidité financière robuste

Le Groupe recherche une rentabilité durable, en s'appuyant sur un profil de solidité financière robuste, cohérent avec son modèle de banque diversifié :

- en visant le développement rentable et résilient des métiers ;
- en maintenant une notation cible permettant un coût de financement compatible avec le développement des activités du Groupe et son positionnement concurrentiel ;
- en calibrant ses cibles de capital et de dette de manière à assurer :
  - la satisfaction des exigences réglementaires minimales sur les ratios réglementaires de fonds propres,
  - la couverture du « besoin interne de capital » à un an par les fonds propres CET1 disponibles,
  - un niveau suffisant de protection des créanciers avec un programme d'émissions de dette notamment hybride cohérent avec les objectifs du Groupe en matière de notation ou de ratios réglementaires tels que le *Tier 1, Total Capital, TLAC (Total Loss Absorbing Capacity)* ainsi que le *MREL (Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities)* et le ratio de levier ;
- en s'assurant de la résilience de son passif, calibré en tenant compte de l'horizon de survie visé en stress de liquidité, du respect des ratios réglementaires LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) et NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) et du niveau de dépendance aux financements de marché court terme ;
- en maîtrisant son ratio de levier, à travers une cible de ratio de levier.

## Risque de crédit (y compris effets de concentration)

L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification.

Lorsqu'il assume des risques de crédit, le Groupe privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels la Banque a établi une relation de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.

Toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération.

Dans une opération de crédit, l'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. Pour les opérations à moyen et long terme, la maturité des financements doit rester compatible avec la durée de vie économique de l'actif financé et l'horizon de visibilité des flux de trésorerie de l'emprunteur.

La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque. Les sûretés sont évaluées en appliquant des décotes de prudence et en portant une attention particulière à la possibilité effective de leur mise en oeuvre.

La mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées au sein du Groupe disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.

Le Groupe recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des

risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).

La notation des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi et sert de base au dispositif de délégation déployé dans la filière commerciale et la filière de gestion des risques. Le dispositif de notation s'appuie sur des modèles internes. Une vigilance particulière est apportée à la mise à jour régulière des notations (qui en tout état de cause sont soumises à une revue annuelle).

La mesure de risque du portefeuille de crédit s'appuie principalement sur les paramètres bâlois qui sont utilisés pour calibrer le besoin en capital. À ce titre, le Groupe privilégie les modèles bâlois dits avancés (IRBA), plus sensibles au risque et plus adaptés aux caractéristiques propres du portefeuille de la banque. Ces mesures sont complétées par une évaluation interne du risque sous hypothèse de stress, soit au niveau du portefeuille global soit au niveau de sous-portefeuilles, reliant les mesures des risques et la migration de notations aux variables macroéconomiques. En outre, le calcul des pertes attendues selon les dispositions de la norme IFRS9, utilisée pour déterminer le niveau de dépréciation sur encours sains, fournit un éclairage complémentaire pour évaluer le risque du portefeuille.

Les métiers mettent en place, en concertation avec la filière risques, des politiques de tarification différenciées selon le niveau de risque des contreparties et des opérations. La tarification d'une opération vise à assurer une rentabilité acceptable, en ligne avec les objectifs de ROE (*Return on equity*) du métier ou de l'entité, après prise en compte du coût du risque de l'opération en question. La tarification d'une opération peut néanmoins être adaptée dans certains cas pour tenir compte de la rentabilité globale et du potentiel de développement de la relation client. La rentabilité intrinsèque des produits et des segments de clientèle fait l'objet d'une analyse périodique afin de s'adapter à l'évolution de l'environnement économique et concurrentiel.

La gestion proactive des contreparties dont la situation s'est dégradée est clé pour contenir le risque de perte finale en cas de défaillance d'une contrepartie. À ce titre, le Groupe met en place des procédures rigoureuses de mise sous surveillance des contreparties dont le profil de risque est en dégradation. En outre, les métiers et entités, conjointement avec la filière Risques, et au travers de collaborateurs spécialisés en recouvrement et procédures contentieuses, travaillent ensemble pour préserver efficacement les intérêts de la Banque en cas de défaut.

## Risque de contrepartie

L'encadrement des risques de contrepartie repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs :

- les indicateurs d'expositions potentielles futures (*potential future exposures*, ou PFE), visant à mesurer l'exposition face à nos contreparties :
  - le Groupe encadre les risques de contrepartie idiosyncratiques via un ensemble de limites de CVaR (*Counterparty VaR*<sup>(1)</sup>). La CVaR mesure l'exposition future potentielle liée au risque de remplacement en cas de défaut de l'une des contreparties du Groupe. La CVaR est calculée pour un niveau de confiance de 99% et différents horizons temporels, d'un jour jusqu'à la maturité du portefeuille,
  - en complément du risque de défaut d'une contrepartie, la CVA (*Credit Valuation Adjustment*) mesure l'ajustement de la valeur de notre portefeuille de dérivés et repos afin de tenir compte de la qualité de crédit de nos contreparties ;

(1) L'indicateur économique CVaR est construit sur la base des mêmes hypothèses de modélisation que l'indicateur réglementaire EEEPE (Effective Expected Positive Exposure) utilisé pour la détermination des RWA.

- les indicateurs précédents sont complétés par des encadrements en *stress tests* ou sur des nominaux afin de capter les risques plus difficilement mesurables :
  - les risques de corrélation plus extrêmes sont mesurés *via* des *stress tests* à différents niveaux (risque de corrélation défavorable (*wrong-way risk*), suivi en stress au niveau sectoriel, risque sur activités de financements collatéralisés et *agency*) ;
  - le risque de CVA est quant à lui mesuré *via* un *stress test* dans lequel sont appliqués des scénarios de marché représentatifs impliquant notamment les *spreads* de crédit de nos contreparties ;
- les expositions face aux chambres de compensation (CCP) font quant à elles l'objet d'un encadrement spécifique :
  - le montant de collatéral posté pour chaque segment d'une CCP : les marges initiales postées, tant pour nos activités en principal que celles *agency*, et nos contributions aux fonds de défaut des CCP,
  - en complément, un *stress test* mesure l'impact lié au défaut d'un membre majeur d'une CCP ;
- le stress test Global sur activités de marché inclut les risques croisés marché-contrepartie, il est décrit plus en détail dans la section « Risque de marché ».

## Risque de marché

Les activités de marché du Groupe sont conduites dans le cadre d'une stratégie de développement orientée en priorité vers la réponse aux besoins des clients à travers une gamme complète de solutions.

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs (dont notamment la valeur en risque (VaR), *stress test*, indicateurs en « sensibilité » et en « nominal »). Ces indicateurs sont encadrés par un ensemble de seuils d'alerte et de limites, proposés par les lignes-métiers et validés par la Direction des risques dans le cadre d'un processus d'échanges contradictoires.

Le choix des limites et leur calibrage traduisent qualitativement et quantitativement la fixation de l'appétit du Groupe pour les risques de marché. La revue régulière de ces encadrements permet en outre de piloter les risques de manière rapprochée en fonction de l'évolution des conditions de marché, avec, par exemple, une réduction temporaire de limites en cas de dégradation. Des seuils d'alerte sont par ailleurs mis en place pour prévenir de l'occurrence possible de dépassements de limites.

Les limites sont fixées à divers niveaux du Groupe et permettent ainsi de décliner opérationnellement l'appétit pour le risque du Groupe au sein de son organisation.

Au sein de ces limites, les limites en *stress test* Global sur activités de marché et en *stress test* Marché jouent un rôle pivot dans la définition et la calibration de l'appétit pour le risque de marché du Groupe : ces indicateurs couvrent en effet l'ensemble des activités et les principaux facteurs de risques de marché et risques connexes associés à une crise sévère de marché, ce qui permet à la fois de limiter le montant global de risque et de prendre en compte les éventuels effets de diversification.

## Risque opérationnel (y compris risque de réputation et de non-conformité)

Le Groupe est confronté à une diversité de risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, mais aussi risque de non-conformité, de conduite inappropriée ou encore de réputation.

De façon générale, le Groupe n'a pas d'appétit pour le risque opérationnel et le risque de non-conformité. Par ailleurs, il n'a aucune tolérance pour les incidents dont la gravité est susceptible de nuire gravement à son image, de menacer ses résultats ou la confiance de ses clients et de ses collaborateurs, d'empêcher la continuité de son activité sur ses activités critiques ou de remettre en cause ses orientations stratégiques.

Le Groupe précise sa tolérance nulle ou très faible au risque opérationnel pour les thématiques suivantes :

- fraude interne : le Groupe ne présente aucune tolérance aux activités non autorisées de la part de ses collaborateurs. Le développement du Groupe est fondé sur la confiance tant entre les collaborateurs qu'entre le Groupe et ceux-ci. Cela suppose le respect, à tous les échelons, des principes du Groupe tels que le fait de faire preuve de loyauté et d'intégrité. Le dispositif de contrôle interne du Groupe doit être en mesure de prévenir les événements de fraude significatifs ;
- cybersécurité : le Groupe n'a aucune tolérance pour les intrusions frauduleuses, en particulier celles qui généreraient un vol de données client ou une perte opérationnelle majeure. Le Groupe a pour objectif de mettre en place des moyens efficaces pour prévenir et détecter ce risque. Il se dote de l'organisation adéquate pour traiter les éventuels incidents ;
- fuite de données : le Groupe s'est engagé à déployer des moyens et des contrôles afin de prévenir, détecter et remédier aux fuites de données. Il ne tolère aucune fuite de ses informations les plus sensibles, en particulier lorsqu'elles concernent ses clients ;
- continuité d'activité : le Groupe s'appuie largement sur ses systèmes d'information pour la réalisation de son activité et s'est donc engagé à déployer et à maintenir des systèmes informatiques résilients afin d'assurer la continuité de ses services les plus essentiels. Le Groupe a une tolérance très faible aux risques d'indisponibilité de systèmes en charge de ses fonctions essentielles, en particulier les systèmes directement accessibles à ses clients ou ceux permettant d'exercer son activité sur les marchés financiers ;
- prestations de service externalisées : le Groupe entend démontrer une grande rigueur dans la maîtrise des activités confiées à des prestataires externes. À ce titre, le Groupe s'astreint à une discipline stricte de suivi de ses prestataires ;
- continuité managériale : le Groupe entend assurer la continuité managériale de son organisation pour parer toute absence durable d'un manager qui remettrait en cause la réalisation de ses objectifs stratégiques, qui pourrait atteindre la cohésion des équipes ou perturber les relations du Groupe avec ses parties prenantes.

## Risques structurels de taux d'intérêt et de change, risque sur les engagements sociaux

Le Groupe mesure et encadre de façon stricte les risques structurels. Le dispositif d'encadrement du risque de taux, du risque de change et du risque sur engagements sociaux repose sur des limites en sensibilité ou en stress qui sont déclinées dans les différents métiers (entités et lignes-métiers).

On distingue principalement quatre types de risque structurel de taux : le risque de niveau absolu des taux, le risque de courbe, le risque d'optionnalité (lié aux options automatiques ou comportementales) et le risque de base correspondant à l'incidence des variations relatives des différents taux. La gestion du risque structurel de taux du Groupe repose essentiellement sur l'évaluation de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (« VAN ») des éléments de bilan à taux fixe (à l'actif ou au passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarii. Les limites sont établies soit par le Comité Financier, soit par le Conseil d'administration, au niveau Groupe et au niveau *Business Units*/

Service Units. Par ailleurs, le Groupe mesure et encadre la sensibilité de sa marge nette d'intérêt (« MNI ») sur différents horizons.

La politique du Groupe en matière de risque structurel de change consiste à demander aux entités de couvrir leurs expositions aux variations des cours de change, par un adossement de l'ensemble des postes de bilan et de hors bilan, et à encadrer les expositions résiduelles par des limites de faible montant. En complément, au niveau du Groupe, la politique de couverture consiste à limiter autant que possible la sensibilité de son ratio CET1 aux variations des taux de change.

Concernant le risque structurel sur les engagements sociaux relatifs aux engagements à long terme du Groupe vis-à-vis de ses salariés, l'évolution de la provision est suivie en risque sur la base d'un stress test spécifique et une limite lui est associée. La politique de gestion des risques suit deux axes principaux : diminuer les risques en transformant les régimes à prestations définies en prestation à cotisations définies, et optimiser l'allocation des risques à l'actif (entre actifs de couverture et actifs de performance) lorsque les contraintes réglementaires et fiscales le permettent.

## Risques de liquidité et de financement

La maîtrise du risque de liquidité repose principalement sur :

- le respect des ratios réglementaires de liquidité, moyennant des coussins de précaution : ratio LCR (*liquidity coverage ratio*) qui traduit une situation de stress et ratio NSFR (*net stable funding ratio*) ;
- la définition d'un horizon minimal de survie sous stress combiné marché et idiosyncratique ;
- un encadrement des positions de transformation et d'anti-transformation (risque de prix).

La maîtrise du risque de financement repose notamment sur :

- le maintien d'une structure de passifs visant à respecter les contraintes réglementaires du Groupe (ratios Tier1, Total Capital, Levier, TLAC, NSFR, MREL) et respecter les contraintes des agences de notation afin de sécuriser un niveau de *rating* minimum ;

- le plafonnement du recours aux financements de marché et au financement court terme levé par les trésoreries ; en particulier l'emprise dans les marchés de financement non sécurisé *wholesale* est encadrée par une métrique dédiée.

## Risque de modèle

Le Groupe s'attache à définir et déployer des normes internes pour limiter le risque de modèle sur la base de principes fondamentaux, dont la mise en place de trois lignes de défense indépendantes, la proportionnalité des diligences en fonction du niveau de risque inhérent à chaque modèle, la prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des modèles, la cohérence des approches au sein du Groupe.

## Risque lié aux activités d'assurance

Le Groupe exerce des activités d'Assurance (Assurance-vie Épargne, Prévoyance, Assurance Dommages) pour lesquelles il s'expose à deux principaux types de risques :

- le risque de souscription lié aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité ;
- les risques liés aux marchés financiers (taux d'intérêt, crédit et actions) et à la gestion actif-passif.

## Risque de capital investissement

Le Groupe a un appétit limité pour les participations financières, de type opérations de capital investissement pour compte propre. Les poches d'investissement admises sont principalement liées à :

- l'accompagnement commercial du réseau à travers l'activité de MCIB, de Crédit du Nord et de certaines filiales à l'étranger ;
- la prise de participation, directe ou *via* des fonds d'investissement, dans des sociétés innovantes ;
- la prise de participation dans des sociétés de place : *Euroclear*, Crédit Logement, etc.

## 3.3 CADRE GÉNÉRAL DE L'APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque fait l'objet d'une fixation au niveau Groupe, d'une déclinaison opérationnelle dans les métiers et filiales, et d'un suivi dont les principes sont décrits dans le dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'appétit pour le risque (*Risk Appetite Framework*), qui sont résumés ci-dessous.

### Gouvernance

Dans le cadre de la gouvernance de l'appétit pour le risque, le Groupe s'appuie sur l'organisation suivante :

■ le Conseil d'administration :

- approuve, chaque année, l'appétit pour le risque du Groupe (*Group Risk Appetite Statement*), ainsi que le dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'appétit pour le risque (*Group Risk Appetite Framework*),
- s'assure de la pertinence de l'appétit pour le risque au regard des objectifs stratégiques et financiers du Groupe et de sa vision des risques de l'environnement macroéconomique et financier,
- est informé du fonctionnement approprié du dispositif de mise en œuvre de l'appétit pour le risque sur la base d'une évaluation annuelle conduite par la Direction de l'Inspection générale et de l'Audit,
- examine trimestriellement les tableaux de bord sur le respect de l'appétit pour le risque qui lui sont présentés, et est informé des dépassements relatifs à l'appétit pour le risque et des plans d'actions de remédiation mis en œuvre,
- fixe la rémunération des mandataires sociaux, arrête les principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, notamment pour les personnes régulées dont les activités peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, et s'assure qu'ils sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques.

Le Conseil d'administration s'appuie principalement sur le Comité des risques.

■ la Direction générale :

- valide, sur proposition du Directeur des risques et du Directeur général adjoint en charge des finances, l'appétit pour le risque du Groupe (*Risk Appetite Statement*) et son dispositif de gouvernance et de mise en œuvre (*Risk Appetite Framework*),
- s'assure régulièrement du respect de l'appétit pour le risque,
- s'assure de l'efficacité et de l'intégrité du dispositif de mise en œuvre de l'appétit pour le risque,
- s'assure que l'appétit pour le risque pour les *Business Units* et les filiales/succursales du Groupe est formalisé et traduit en encadrements cohérents avec l'appétit pour le risque du Groupe,
- s'assure de la communication interne de l'appétit pour le risque et de sa transcription dans le Document d'enregistrement universel.

Par ailleurs, la Direction des risques a pour mission principale l'élaboration de l'appétit pour le risque du Groupe, ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise, de suivi et de contrôle des risques.

La Direction financière contribue à la fixation de cet appétit pour le risque sur les encadrements des indicateurs relevant du Comité financier (rentabilité, solvabilité, liquidité et risques structurels).

La Direction de la Conformité est également responsable d'instruire la fixation de l'appétit pour le risque des indicateurs relevant de son périmètre.

### Identification des risques

L'identification des risques est la pierre angulaire de la gestion des risques du Groupe qui implique de manière continue l'ensemble des *Business Units* et permet d'identifier tous les risques qui sont ou pourraient être significatifs. L'approche est globale et holistique : elle couvre toutes les catégories<sup>(1)</sup> de risques et toutes les expositions du Groupe.

Outre l'examen annuel de la taxonomie du risque du Groupe dans le cadre de l'appétit pour le risque, l'identification des risques repose sur deux piliers afin d'assurer une vision complète et à jour de tous les risques importants auxquels le Groupe est exposé :

- la gouvernance de gestion des risques et les comités clés tels que les CORISQ au niveau du Groupe ou des *Business Units* ou les Comités nouveaux produits permettant de suivre l'évolution du profil de risque sur l'ensemble des types de risque (crédit, marché, exploitation, etc.). En plus de la surveillance des risques bien identifiés, cette gouvernance peut également engendrer un débat entre les experts en risques et le senior management sur les risques émergents. Ce débat est alimenté par les dernières nouvelles du marché, les signaux d'alerte précoce, les alertes internes, etc ;
- une série d'exercices visant à identifier les risques supplémentaires, par exemple découlant de l'évolution des conditions macroéconomiques ou sectorielles, des marchés financiers, des contraintes réglementaires, des concurrents/pression du marché, du modèle d'affaires (effets de concentration) et des évolutions des organisations bancaires. Ces exercices d'identification supplémentaires sont également organisés par types de risque, mais comprennent une certaine identification des effets de risque croisé (par exemple crédit et marché ou crédit et opérationnel). Pour un type de risque donné, ces exercices analysent/segmentent l'exposition du Groupe le long de plusieurs axes (*Business Unit/activité/client/produit/région...*). Pour les périmètres où ce risque est évalué comme important, les facteurs de risque sous-jacents sont identifiés.

Lorsqu'un risque important est identifié, un dispositif de gestion des risques, qui peut inclure un appétit quantitatif pour le risque (plafond/seuil de risque) ou une politique de risque, est mis en œuvre.

De plus, dans la mesure du possible, les facteurs de risque sous-jacents à un risque important sont identifiés et combinés dans un scénario dédié, et la perte associée est ensuite quantifiée au moyen d'un *stress test* (voir également la section « Quantification des risques et dispositifs de *stress test* »).

### Quantification des risques et dispositif de *stress test*

Pour chaque risque matériel identifié, des indicateurs de mesure de ce risque sont mis en place pour en assurer le suivi. Ces indicateurs peuvent reposer sur des mesures d'encours (pondérés du risque ou non), des sensibilités à la variation d'un ou plusieurs facteurs de risque (taux d'intérêt...), des impacts de *stress tests* reposant sur des scénarios, etc. Ces indicateurs peuvent être exprimés sous forme de ratios et font parfois l'objet d'exigences réglementaires ou de publication.

(1) Les risques sont classés sur la base de la taxonomie des risques du Groupe, qui nomme et définit les catégories de risques et leurs sous-catégories éventuelles.

Concernant plus spécifiquement les *stress tests*, tests de résistance, ou simulations de crises, ils évaluent ce que serait le comportement d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe dans un contexte d'activité dégradé.

A sein du Groupe, les *stress tests* contribuent à l'identification, à la mesure et au pilotage des risques, ainsi qu'à l'évaluation de l'adéquation du capital et de la liquidité au profil de risque du Groupe.

Ainsi, les *stress tests* :

- constituent une mesure privilégiée de la résilience du Groupe, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie intégrante du processus d'élaboration de l'appétit pour le risque ;
- s'appuient sur des scénarios économiques hypothétiques définis en lien avec le service Etudes économiques et sectorielles, ou des scénarios historiques. Les *stress tests* déclinent ces scénarios en impacts sur les activités du Groupe, en prenant en compte les capacités de réaction des activités, en combinant systématiquement des méthodes quantitatives et le jugement d'experts (risques, finance ou métiers) ;
- peuvent également s'appuyer sur des analyses en sensibilité (mono ou multifacteur de risque).

Le dispositif de *stress tests* comprend ainsi :

- un *stress test* global, intégré dans le processus budgétaire (Plan stratégique et financier), pour s'assurer que le Groupe respecte ses objectifs en cas de scénario adverse, mais aussi pour quantifier la dégradation de la rentabilité des *Business Units* dans ce scénario. Le dispositif de *stress test* est partie intégrante de l'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) ;
- des *stress tests* spécifiques par type de risque ou de portefeuille :
  - des *stress tests* sur le risque de crédit complètent l'analyse globale par une approche plus granulaire, et permettent ainsi d'éclairer la fixation de l'appétit pour le risque à une maille portefeuille, activité, etc. Ils sont également utilisés pour affiner l'identification, la mesure et le pilotage opérationnel de ce risque,
  - des *stress tests* sur les activités de marché s'appuient sur des scénarios historiques et hypothétiques et s'appliquent à l'ensemble du Groupe. Ils sont complétés par des *stress tests* spécifiques en sensibilité sur certains facteurs de risque (taux, actions...) ou certaines activités (marchés émergents...). Une limite en *stress test* est établie pour ces différentes mesures du risque,

## DÉFINITION DES SCÉNARIOS ÉCONOMIQUES « CENTRAL » ET « STRESSÉ »

### Scénario central

Sa construction repose d'abord sur un ensemble de facteurs observés : situation économique récente, orientations de politique économique (politique budgétaire, monétaire et de change), etc. À partir de l'observation de ces facteurs, les économistes déterminent la trajectoire la plus probable des variables économiques et financières pour l'horizon de prévision souhaité.

- des *stress tests* appréhendent la sensibilité au risque structurel de taux. L'exercice se concentre sur les changements de la valeur économique des actifs et passifs inscrits dans les portefeuilles bancaires et sur l'évolution de la marge nette d'intérêts générée par ces actifs et passifs. Le Groupe fixe des limites sur ces sensibilités dans des scénarios de translation et de déformation (pentification et aplatissement) des courbes de taux,

- un *stress test* sur les engagements sociaux consiste à simuler l'impact de variations de facteurs de risque de marché (inflation, taux d'intérêt...) sur la position nette du Groupe (investissements dédiés minorés des engagements sociaux correspondants). Une limite en *stress test* est établie sur cet indicateur,

- des *stress tests* de liquidité,

- une évaluation du risque opérationnel en *stress* utilise les travaux d'analyse de scénarios et de modélisation des pertes réalisées pour le calibrage du besoin de capital du Groupe au titre du risque opérationnel, et permet d'appréhender l'exposition aux pertes opérationnelles, y compris l'exposition à des pertes rares et sévères non présentes dans l'historique,

- les *stress tests* des activités d'assurance soutiennent le processus de définition de l'appétit pour le risque de la *Business Unit Assurances*, qui repose sur des objectifs minimaux de rentabilité et de solvabilité en scénario central et en scénario stressé. En outre, la *Business Unit Assurances* utilise également les résultats de ses *stress tests* pour définir sa politique de couverture, la répartition de ses actifs ainsi que la politique de distribution de dividendes ;

■ des *stress tests* inversés (*reverse stress tests*), à la fois dans le cadre de l'appétit pour le risque et du plan de rétablissement. L'impact de ces *stress tests* est défini a priori, typiquement via un point de rupture de ratio de solvabilité ou d'indicateur de liquidité (qui matérialisent une menace forte pour la Banque). Des scénarios hypothétiques menant à ce point de rupture sont ensuite construits afin de permettre d'identifier de nouvelles vulnérabilités.

En parallèle des exercices de *stress tests* internes, le Groupe fait partie de l'échantillon de banques européennes participant aux grands programmes de *stress tests* internationaux pilotés par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) et la BCE (Banque Centrale Européenne).

En complément, et spécifiquement sur le risque climatique, le Groupe participe de manière volontaire aux exercices exploratoires de stress climatiques organisés par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et l'Autorité Bancaire Européenne en 2020.

### Scénario stressé

La sévérité du scénario de stress, déterminée par la déviation de la trajectoire du PIB par rapport au scénario central, est basée sur l'ampleur de la crise de 2008/2009 et a été ajustée pour tenir compte des impacts, tant sanitaires, économiques que financiers, de la crise de Covid-19 sur la base des connaissances actuelles.

## Fixation et formalisation de l'appétit pour le risque au niveau Groupe

L'appétit pour le risque du Groupe est formalisé dans un document (*Risk Appetite Statement*) qui fixe :

- le profil stratégique du Groupe ;
- son profil de rentabilité et de solidité financière ;
- les encadrements relatifs à la gestion des principaux risques du Groupe (qualitatifs, à travers des politiques de risque, et quantitatifs, à travers des indicateurs).

Concernant le profil de rentabilité et de solidité financière, la Direction financière propose chaque année en amont de la procédure budgétaire, à la Direction générale, des cibles financières au niveau Groupe. Ces cibles, complétées par des seuils d'alerte et des niveaux de crise selon une approche *Traffic light*, permettent :

- de respecter, avec une marge de sécurité suffisante, les obligations réglementaires auxquelles le Groupe est soumis (notamment les ratios réglementaires minimum de solvabilité, de levier et de liquidité), en anticipant au mieux la mise en œuvre des nouvelles réglementations ;
- d'assurer, via une marge de sécurité, une résistance suffisante aux scénarios de stress (stress normés par les régulateurs ou stress définis selon un processus interne au Groupe).

Les encadrements relatifs à la gestion des risques, également représentés via une approche graduée (limites, seuils d'alerte...), sont issus d'un processus dans lequel les besoins exprimés par les métiers

sont confrontés à un avis contradictoire indépendant de la deuxième ligne de défense. Ce dernier repose sur :

- une analyse indépendante des facteurs de risques ;
- l'utilisation de mesures prospectives basées sur des approches en stress ;
- la proposition d'un encadrement.

Pour les principaux risques, les encadrements fixés permettent de conforter l'atteinte des cibles financières Groupe et d'orienter le profil de rentabilité du Groupe.

## Déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de l'organisation de l'appétit pour le risque

La déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de l'organisation repose sur le plan stratégique et financier, et sur les dispositifs de gestion des risques :

- sur proposition de la Direction financière à la Direction générale, les cibles financières définies au niveau Groupe sont déclinées en cibles d'allocation budgétaire au niveau des métiers, dans le cadre du budget et du plan stratégique et financier ;
- concernant la déclinaison des encadrements et des politiques de risques, elle s'appuie sur une compréhension des besoins des métiers et de leurs perspectives d'activité et prend en compte les objectifs de rentabilité et de solidité financière de la *Business Unit* et/ou de l'entité.

## 3.4 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une sensibilisation forte aux risques et la promotion de l'innovation. Cette gestion des risques, pilotée au plus haut niveau, s'effectue dans le respect de normes applicables, notamment de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de la réglementation européenne Bâle 3 (CRR/CRD). (Voir « Compétences du Conseil d'administration » en p. 82 du Document d'enregistrement universel).

La gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe par la définition, avec la Direction financière et les Pôles, de l'appétit aux risques du Groupe ;
- contribuer à la pérennité du Groupe par la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques ;
- concilier l'indépendance de la gestion des risques par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les Pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

### Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la maîtrise des risques est assurée au travers de deux instances principales au plus haut niveau du Groupe : le Conseil d'administration et la Direction générale.

La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe quelle que soit leur nature.

Au sein du Conseil d'administration, Le Comité des risques (cf. paragraphe « Comité des risques » et article 11 « Règlement intérieur du Conseil d'administration », p. 87 du Document d'enregistrement universel) conseille le Conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie.

Le Comité d'audit et de contrôle interne du Conseil d'administration (cf. paragraphe « Comité d'audit et de contrôle interne » et article 10 « Règlement intérieur du Conseil d'administration », p. 86 du Document d'enregistrement universel) s'assure du bon fonctionnement des dispositifs de contrôle des risques.

Présidés par la Direction générale, les comités spécialisés qui assurent le pilotage central du contrôle interne et des risques sont :

- le **Comité risques** (CORISQ), qui s'est réuni vingt-deux fois au cours de l'exercice 2020, a pour objectif de définir les grandes orientations du Groupe en matière de politiques de risques (risques de crédit, pays, de marché et opérationnels), dans le cadre de l'appétit pour le risque et des objectifs financiers fixés par le Comité stratégique Groupe et d'en suivre le respect. Sous réserve des compétences propres au Conseil d'administration, le CORISQ, sur proposition de la Direction des risques, prend les principales décisions portant sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché, opérationnels). Parallèlement au Comité risques, le

Comité grands risques (CGR) constitue une instance *ad hoc* qui valide la stratégie commerciale et la prise de risques à l'égard des grands groupes clients ;

- **le Comité financier (COFI)** a vocation à définir la stratégie financière du Groupe et à assurer le pilotage des ressources rares (capital, liquidité, bilan, capacité fiscale) dans le cadre de l'allocation et de la gestion des risques structurels. Le COFI, sur proposition de la Direction financière et de la Direction des risques, valide le dispositif de gestion et d'encadrement des risques structurels du Groupe et des entités significatives et revoit les évolutions de ces risques (limites, consommation). Il évalue périodiquement la consommation des ressources rares. Il examine le panorama financier, les documents ILAAP, ICAAP, les sujets récurrents concernant l'ALM, la liquidité, le Plan Préventif de Rétablissement et le budget de la Gestion Propre et des refacturations intra-groupe. Enfin, il traite des sujets sur la fiscalité du Groupe (cogérés par la Direction financière et le Secrétariat général) ;
- **le Comité de conformité (COMCO)** se réunit trimestriellement pour suivre les risques de non-conformité et les incidents majeurs de conformité ; sous la responsabilité de la Direction de la conformité il est présidé par la Direction Générale ;
- **le Comité de transformation numérique (DTCO)** a pour objet, en conformité avec les décisions du Comité stratégique Groupe, d'engager et de suivre les transformations du système d'information et du modèle opérationnel associé qui nécessitent, par leur caractère transverse ou par l'ampleur de la transformation envisagée, une décision de la Direction générale ;
- **le Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCG)** a pour objectif de donner une vision consolidée du dispositif de contrôle interne du Groupe, de l'évaluer en termes d'efficacité, de cohérence et d'exhaustivité, de prendre les actions correctives et suivre leur exécution ;
- **le Comité des engagements responsables (CORESP)** traite les sujets liés aux engagements et au cadre normatif du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), y compris les politiques sectorielles Environnementales et Sociales, Culture & Conduite, ou autres sujets ayant un impact sur la responsabilité ou la réputation du Groupe et non déjà couvert par un comité existant.

## Les Directions en charge du suivi des risques

Les Directions centrales du Groupe, indépendantes des Pôles d'activités, concourent à la gestion et au contrôle interne des risques.

Les Directions centrales fournissent à la Direction générale du Groupe toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe. Ces Directions rapportent directement à la Direction générale du Groupe.

■ **La Direction des risques** a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe par la définition, avec la Direction financière et les *Business Units/Service Units*, de l'appétit aux risques du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques au titre de son rôle de seconde ligne de défense.

Dans l'exercice de ses fonctions, la Direction des risques concilie l'indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les Pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe,

- est co-Responsable, avec la Direction financière, d'instruire la fixation de l'appétit aux risques du Groupe proposé à la Direction générale,
- recense l'ensemble des risques du Groupe,
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire,
- contribue à la définition des politiques de risque en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants,
- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques,
- met en œuvre un contrôle de second niveau pour s'assurer de la correcte application de ces méthodes et procédures,
- instruit et valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers,
- définit ou valide l'architecture du système d'information risques central et s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers ;

■ **La Direction financière** s'articule selon trois niveaux de supervision, chacun rattaché à un Directeur financier délégué :

- la Banque de détail en France et la Banque de détail et Services Financiers Internationaux,
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs,
- les fonctions transversales, regroupant l'ensemble des expertises clés au fonctionnement de la Direction financière ;

Elle se voit confier de larges missions de contrôle comptable et financier. À ce titre :

- **la Direction des affaires comptables** est en charge de l'animation du dispositif concourant à l'établissement des comptes consolidés du Groupe,
- **la Direction « Expertise sur les métriques et les reporting »** est en charge de la production des états réglementaires du Groupe,
- **la Direction du traitement des opérations mutualisées** pilote les centres de services partagés de la Direction financière en s'appuyant sur ses équipes parisiennes et la supervision des équipes Finance à Bucarest et Bangalore,
- **la Direction « Contrôle Finance »** est en charge du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 sur l'ensemble des processus Finance,
- **la Direction Asset and Liability Management** assure la responsabilité de la fonction ALM pour l'ensemble du Groupe, la maîtrise des risques structurels de taux, de liquidité et de change du Groupe ainsi que la gestion opérationnelle de l'ALM de Société Générale Personne Morale (SGPM).

Les autres fonctions transversales assurent diverses missions pour la Direction financière, avec notamment la Direction financière des *Services Units* Groupe, les relations avec les investisseurs et la communication financière du Groupe, les ressources humaines et le Secrétariat général.

■ **Les Directions financières des *Business Units* et *Service Units*,** supervisées par la Direction financière du Groupe, veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reporting* (comptables, contrôle de gestion, réglementaires...).

■ **La Direction de la Conformité Groupe** est responsable de la définition et de la cohérence du dispositif de prévention et de contrôle du risque de non-conformité ainsi que de coordonner le dispositif destiné à prévenir, détecter, évaluer et maîtriser le risque de réputation dans l'ensemble du Groupe.

■ **Le Secrétariat général** regroupe en son sein :

- la Direction juridique du Groupe qui veille notamment à la sécurité et à la régularité juridique des activités du Groupe, en s'appuyant le cas échéant sur les services juridiques des filiales et succursales,
- la Direction fiscale du Groupe, qui veille au respect des lois fiscales en France et à l'étranger,
- la Direction de la responsabilité sociale d'entreprise, qui est en charge de définir et de proposer une politique en faveur de la Responsabilité Sociale d'Entreprise au sein du Groupe,
- la Direction de la sécurité du Groupe qui pilote la sécurité du Groupe en lien avec la Service Unit de la Direction des ressources et de la transformation numérique s'agissant de la sécurité des systèmes d'information,
- la Direction administrative du Groupe qui assure les services d'administration centrale du Groupe et apporte en tant que de besoin son soutien au Secrétaire du Conseil d'administration ;

■ **La Direction des Ressources humaines et communication** veille notamment à la mise en œuvre des politiques de rémunération.

■ **La Direction des Ressources et de la Transformation numérique** est notamment en charge de définir les politiques devant s'appliquer en matière de système d'information et de sécurité des systèmes d'information (SI/SSI).

■ **La Direction de l'Inspection générale et de l'Audit**, sous l'autorité de l'Inspecteur Général, est en charge de l'exercice du contrôle périodique.

D'après le dernier recensement réalisé sur base déclarative (en date du 31 décembre 2020), les effectifs en équivalent temps plein (ETP) :

- de la filière Risques du Groupe représentent environ 5 463 ETP :
  - dont 4 620 en tant que 2<sup>ème</sup> ligne de défense, soit 1 536 au sein même de la Direction des risques du Groupe et 3 084 dans le reste de filière Risque : la Risk Management Function,
  - et dont 857 en tant que 1<sup>ère</sup> ligne de défense sur des sujets de risques opérationnels, gestion de crise, et lutte anti-fraude.
- de la filière Conformité s'élèvent à environ 3 900 ETP ;
- de la filière Sécurité des systèmes d'information sont d'environ 630 ETP.

## Systèmes de déclaration et d'évaluation des risques

Le dispositif d'agrégation des données du Groupe se fait à deux niveaux, avec des responsabilités clairement définies. Les équipes des *Business Units* ou *Support Units* et des entités assurent les fonctions de collecte et de mise en qualité des données aussi bien pour les besoins locaux que pour les besoins de consolidation Groupe, ainsi qu'un premier niveau d'agrégation lorsque nécessaire. Les équipes centrales

de la Direction financière et de la Direction des risques agrègent ces données et produisent les indicateurs et *reporting* de risque de portée Groupe.

Depuis 2015, le Groupe a défini des principes d'architecture relatifs aux systèmes d'information Finance et Risque. Les principes TOMFIR (*Target Operating Model for Finance & Risk*) s'articulent autour des objectifs suivants :

- la production des indicateurs de risques s'appuie sur des données *Business Units* et entités certifiées (*Golden sources*), à la granularité du contrat, de qualité comptable, mises à jour quotidiennement et alimentées par les systèmes opérationnels des entités ;
- le système d'information de niveau Groupe gère ses propres règles d'agrégation des données pour éviter de multiplier les développements locaux au niveau BU et entités. Il s'appuie sur des référentiels de portée Groupe, asservis aux référentiels des *Business Units* et entités ;
- l'architecture SI doit adresser les usages Finance et Risque pour répondre aux besoins locaux et aux besoins partagés avec le Groupe.

Ces principes d'architecture sont appliqués sur les quatre principaux périmètres applicatifs suivants :

- le système d'information mutualisé Finance et Risque pour le risque de crédit et le calcul de RWA ;
- les chaînes de calcul du risque de taux et de liquidité ;
- la chaîne de calcul du risque de marché ;
- la chaîne de calcul du risque de contrepartie sur opérations de marché.

Le renforcement significatif du système d'information Finance et Risques visait initialement à accroître nos capacités d'agrégation des données et de pilotage des risques. Malgré le décalage au premier semestre 2021 de quelques jalons de la trajectoire prévue, les plans d'actions ont été largement mis en œuvre et permettent au Groupe d'atteindre un nouveau palier de maturité fin 2020 avec :

- l'alimentation des systèmes Groupe de risque de crédit avec les engagements de la clientèle *retail* à la maille contrat sur l'ensemble des entités prioritaires BCBS 239 ;
- la capacité à produire plus rapidement les indicateurs de liquidité en situation de crise sur le périmètre le plus critique ;
- le déploiement de *datawarehouses* sur de nouvelles entités significatives du périmètre Banque de détail et Services Financiers Internationaux ;
- la production plus rapide d'indicateurs Groupe de risque de taux ;
- la capacité à piloter la MNI (Marge Net d'Intérêt) en central sur un périmètre étendue ;
- l'industrialisation de la quasi-totalité des principaux indicateurs et le renforcement de la certification de ces indicateurs au travers de la centralisation des contrôles et des alertes.

## RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE

Dans le cadre de la réforme des taux interbancaires (taux « IBOR »), le Groupe poursuit ses efforts en vue de l'échéance importante de fin 2021. La structure projet que le Groupe a mise en place sous la houlette de la Direction générale poursuit un double objectif : d'une part, préparer le Groupe à traiter sur les taux « sans risque » (*Risk Free Rates*), et d'autre part préparer la migration du stock d'opérations en cours indexées sur des taux IBOR qui arriveront successivement à échéance après 2021 et 2023.

En 2014, le Conseil de Stabilité Financière avait estimé, dans son rapport sur les taux interbancaires, que l'incertitude liée aux taux IBOR et à leur arrêt, s'il n'était pas maîtrisé, constituait une vulnérabilité et un risque systémiques.

Dans cette optique, le Groupe évalue les principaux risques le concernant comme suit :

- risque de gouvernance et d'exécution du programme, pouvant conduire à des délais et des pertes d'opportunités, dont le suivi s'effectue dans le cadre de Comité régulier et des instances d'arbitrage ;
- risque de documentation juridique pouvant mener à des litiges post-transition, géré par l'introduction de clauses de *fallback* dans les transactions selon la disponibilité de standards de marché et le support de cabinets externes dans la renégociation des contrats bilatéraux ;
- risque de marché avec la création d'un risque de base entre les courbes de taux associées aux différents indices qui fait l'objet d'un suivi et d'un encadrement ;
- risques opérationnels dans l'exécution des migrations de transactions, en dépendance avec la volonté et l'état de préparation de nos clients, le volume de transactions à migrer et leur étalement dans le temps ;
- risque de « conduite » associé à la fin annoncée des LIBOR, géré notamment au travers de *guidelines* Groupe spécifiques et déclinées par entité. Des formations aux équipes et des communications aux clients (conférences, événements, points bilatéraux notamment avec les clients les moins bien informés) sont organisées sur les risques associés, les solutions alternatives qui pourraient être déployées, et la manière dont ils pourraient être affectés.

**TABLEAU 5 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET DÉRIVÉS IMPACTÉS PAR LA RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE**

(En Md EUR)

	Nouveaux taux sans risque susceptibles de remplacer les taux d'intérêt de référence actuels	Expositions en date du 30.09.2020		
		Capital restant dû	Notionnels <sup>(1)</sup>	
		Actifs financiers <sup>(2)</sup> (hors dérivés) impactés par la réforme	Passifs financiers <sup>(3)</sup> (hors dérivés) impactés par la réforme	Dérivés <sup>(4)</sup> impactés par la réforme
<b>Taux d'intérêt de référence actuels</b>				
EURIBOR – Euro Interbank Offered Rate		106	6	3 463
EONIA – Euro OverNight Index Average	Euro Short-Term Rate (€STR)	4	16	495
LIBOR – London Interbank Offered Rate – USD	Secured Overnight Financing Rate (SOFR)	35	3	2 536
LIBOR – London Interbank Offered Rate – GBP	Reformed Sterling Overnight Index Average (SONIA)	4	0	568
LIBOR – London Interbank Offered Rate – CHF	Swiss Average Rate Overnight (SARON)	0	0	63
LIBOR – London Interbank Offered Rate – JPY	Tokyo OverNight Average (TONA)	0	1	641
LIBOR – London Interbank Offered Rate – EUR	Euro Short-Term Rate (€STR)	1	0	7
<b>TOTAL</b>		<b>150</b>	<b>26</b>	<b>7 774</b>

(1) Notionnels utilisés en combinaison d'un taux d'intérêt de référence en vue de calculer les flux de trésorerie des dérivés.

(2) Dont comptes débiteurs, prêts, titres reçus en pension livrée, titres de dette rémunérés à taux variables.

(3) Dont dépôts, emprunts, opérations de titres donnés en pension livrée, dette émise sous forme de titres rémunérés à taux variables.

(4) Dont instruments fermes (type swap et contrat à terme) et instruments conditionnels.



# 4

## CONTRÔLE INTERNE

### EN BREF

Cette section décrit le cadre et l'application du contrôle interne chez Société Générale.

## 4.1 CADRE D'EXERCICE

Le contrôle interne s'inscrit dans le cadre réglementaire strict imposé aux établissements bancaires.

En France, les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent de l'Arrêté du 3 novembre 2014. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe de surveillance doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

Le Comité de Bâle a défini les quatre principes – Indépendance, Universalité, Impartialité, Adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Le Conseil d'administration (CA) veille à ce que le groupe Société Générale ait un dispositif de gouvernance solide et une organisation claire avec :

- un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent ;
- des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, il donne mandat à la Direction générale du Groupe qui a en charge de décliner les orientations stratégiques du Groupe.

Le Comité d'audit et de contrôle interne (CACI) est un comité du CA plus particulièrement en charge de préparer les décisions du CA en matière de supervision du contrôle interne.

À ce titre, il reçoit les *Reporting* de la Direction générale sur le contrôle interne du Groupe. Il suit la mise en œuvre des plans de remédiation, lorsqu'il estime que le niveau de risque est justifié.

Le contrôle interne s'appuie sur un **corpus de normes et de procédures**.

Toutes les activités du groupe Société Générale sont encadrées par des règles et procédures regroupées en un ensemble documentaire appelé la « Documentation normative », regroupé au sein du Code Société Générale qui :

- énonce les règles d'action et de comportement s'appliquant aux collaborateurs du Groupe ;
- définit l'organisation des métiers et le partage des rôles et responsabilités ;
- décrit les règles de gestion et de fonctionnement interne propres à chaque métier et chaque activité.

Le Code Société Générale rassemble les textes normatifs qui, notamment :

- définissent la gouvernance du groupe Société Générale, l'organisation et les missions de ses *Business Units* et *Services Units*, ainsi que les principes de fonctionnement des dispositifs et processus transverses (Codes de conduite, chartes...) ;
- posent le cadre de fonctionnement d'une activité, les principes et les règles de gestion applicables aux produits et services rendus à la clientèle et définissent les procédures internes.

Le Code Société Générale a force de loi interne. Il relève de la responsabilité du Secrétaire général du Groupe.

S'ajoutent au Code Société Générale les procédures opérationnelles propres à chacune des activités du Groupe. Les règles et procédures en vigueur sont conçues de façon à respecter les règles de base du contrôle interne telles que :

- la séparation des fonctions ;
- l'enregistrement immédiat et irrévocable de toute transaction ;
- le rapprochement entre informations de provenances différentes.

Par nature multiples et évolutifs, les risques sont présents dans l'ensemble des processus de l'entreprise. À cet égard, les dispositifs de maîtrise des risques et de contrôle jouent un rôle clé dans la capacité de la Banque à atteindre ses objectifs.

Le dispositif de contrôle interne se caractérise par l'ensemble des moyens qui permettent de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes :

- aux dispositions légales et réglementaires ;
- aux usages professionnels et déontologiques ;
- aux règles internes et aux orientations définies par l'organe de Direction de l'entreprise dans sa fonction exécutive.

Le contrôle interne vise notamment à :

- prévenir les dysfonctionnements ;
- mesurer les risques encourus, et exercer un contrôle suffisant pour assurer leur maîtrise ;
- s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- déceler les irrégularités ;
- garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières et de gestion ;
- vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

Le dispositif de contrôle interne est fondé sur **cinq principes fondamentaux** :

- l'exhaustivité du périmètre des contrôles, qui concernent tous les types de risques et s'appliquent à toutes les entités du Groupe ;
- la responsabilité individuelle de chaque collaborateur et de chaque manager dans la maîtrise des risques qu'il prend ou supervise, et le contrôle des opérations qu'il traite ou qui sont placées sous sa responsabilité ;
- la responsabilité des fonctions, au titre de leur expertise et de leur indépendance, dans la définition de contrôles normatifs et, pour trois d'entre elles, l'exercice d'un contrôle permanent de niveau 2 ;
- la proportionnalité des contrôles à l'ampleur des risques encourus ;
- l'indépendance du contrôle périodique.

Le dispositif de contrôle interne repose sur le modèle des « **trois lignes de défense** », en accord avec les textes du Comité de Bâle et de l'Autorité Bancaire Européenne :

- la **première ligne de défense** est composée de l'ensemble des collaborateurs et du management opérationnel du Groupe, dans les *Business Units* et les *Services Units* pour leurs opérations propres.

Le management opérationnel est responsable des risques, prend en charge leur prévention et leur gestion – entre autres, par la mise en place de moyens de contrôle permanent de niveau 1, ainsi que la mise en place des actions correctives ou palliatives en réponse aux éventuelles déficiences constatées par les contrôles et/ou dans le cadre du pilotage des processus ;

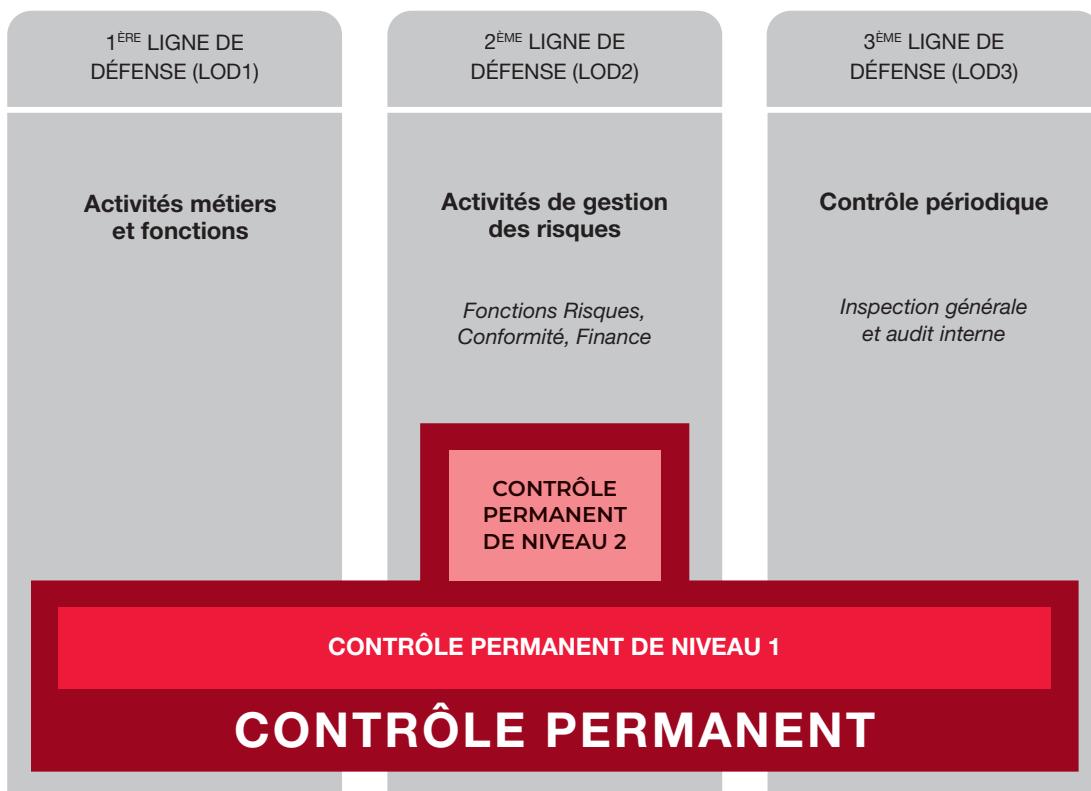
- la **deuxième ligne de défense** est assurée par les fonctions conformité, finance et risques.

Dans le dispositif de contrôle interne, il incombe à ces fonctions de vérifier de façon permanente que la sécurité et la maîtrise des risques des opérations sont assurées, sous la responsabilité du management opérationnel, par la mise en œuvre effective des normes édictées, des procédures définies, des méthodes et des contrôles demandés.

Ces fonctions fournissent ainsi l'expertise nécessaire pour définir sur leurs domaines respectifs les contrôles et les autres moyens de maîtrise des risques à mettre en œuvre par la première ligne de défense, et veiller à leur bon fonctionnement ; assurer une mission de contrôle permanent de niveau 2 sur l'ensemble des risques du Groupe, en s'appuyant notamment sur les contrôles qu'elles ont

définis, le cas échéant avec d'autres fonctions d'expertise (par ex., achats, juridique, fiscal, ressources humaines, sécurité des systèmes d'information, etc.), ainsi que par les métiers ;

- la **troisième ligne de défense** est assurée par la SU IGAD, qui comprend l'Audit interne et l'Inspection générale. Elle assure une mission de contrôle périodique strictement indépendant des métiers comme du contrôle permanent ;
- une **coordination du contrôle interne**, rattachée à un Directeur général délégué, assurée au niveau du Groupe et relayée dans chacun des pôles et Directions centrales.



La cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne sont pilotées par un Directeur général délégué. Il préside le Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCIG) qui réunit le Directeur des risques, le Directeur financier, le Directeur de la conformité, le Directeur des systèmes d'information Groupe, l'Inspecteur général et le Directeur de la coordination du contrôle interne.

Le Comité de coordination du contrôle interne Groupe s'est réuni à 12 reprises en 2020. Il a examiné les sujets suivants :

- revue de l'efficacité du contrôle permanent dans chacune des *Business Units* et des *Services Units* du Groupe ;
- revue de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne du Groupe ;
- examen du tableau de bord trimestriel de contrôle permanent du Groupe, préalablement à sa communication au Comité d'audit et de contrôle interne du Conseil d'administration ;
- revue transverse sur la cybersécurité et des dispositifs de sécurité.

L'organisation mise en place au niveau du Groupe pour coordonner l'action des différents acteurs du contrôle interne est déclinée au sein de chaque *Business Unit* (BU) et *Service Unit* (SU). L'ensemble des BU et SU du Groupe sont dotés de Comités de coordination du contrôle interne. Présidés par le responsable de la BU ou de la SU, ces comités réunissent les responsables des fonctions de contrôle permanent et périodique compétents pour la BU ou la SU, ainsi que des

représentants du Directeur de la coordination du contrôle interne du Groupe et des responsables des fonctions de contrôle de niveau Groupe.

## Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent est constitué par :

- le **contrôle permanent de niveau 1**, logé au sein des métiers, qui est le socle du contrôle permanent du Groupe. Il a pour finalité de garantir, au niveau opérationnel, la sécurité, la qualité, la régularité et la validité des transactions ;
- le **contrôle permanent de niveau 2**, indépendant des métiers, relève de trois Directions, la Direction des risques, la Direction financière, et la Direction de la conformité.

La Direction générale a initié en 2018 un programme de transformation du contrôle permanent du Groupe, qui lui est directement rattaché. À travers un ensemble d'actions touchant les normes, les méthodes, les outils et procédures, la formation, etc., ce programme visait à consolider la culture de contrôle et à optimiser la maîtrise des risques, contribuant ainsi à améliorer la qualité et la fiabilité des services rendus à nos clients et partenaires. L'ensemble des échéances prévues a été respecté, et les activités périennes du programme sont en cours de transfert vers des équipes d'exploitation ; ce transfert sera achevé au cours de l'année 2021.

## CONTRÔLE PERMANENT DE NIVEAU 1

Exercés dans le cadre des opérations, au sein des BU et des SU, les contrôles permanents de niveau 1 permettent de garantir la sécurité et la qualité des transactions et des opérations. Ces contrôles sont définis comme un ensemble de dispositions constamment mis en œuvre pour assurer, au niveau opérationnel, la régularité, la validité, et la sécurité des opérations effectués.

Les contrôles permanents de niveau 1 se composent :

- **de toute combinaison d'actions et/ou de dispositifs, susceptibles de limiter la probabilité de survenance d'un risque ou d'en réduire les conséquences pour l'entreprise** : il s'agit notamment de contrôles effectués sur une base régulière et permanente par les métiers ou par des systèmes automatisés pendant le traitement des transactions, de règles et de contrôles de sécurité – automatisés ou non – faisant partie du traitement des opérations, ou de contrôles inclus dans les procédures opérationnelles. Des dispositifs d'organisation (par exemple, séparation des fonctions) ou de gouvernance, des actions de formation, lorsqu'ils contribuent directement à maîtriser certains risques, relèvent également de cette catégorie ;
- **de contrôles réalisés par les managers** : les responsables hiérarchiques vérifient le correct fonctionnement des dispositifs placés sous leur responsabilité. À ce titre, ils sont dans l'obligation d'appliquer régulièrement des procédures formalisées pour s'assurer que les employés respectent les règles et procédures et que les contrôles de niveau 1 sont effectués efficacement.

Définis par une entité du Groupe au sein de son périmètre, les contrôles de niveau 1 comprennent les contrôles – automatisés ou non – intégrés au traitement des opérations, les contrôles de proximité inclus dans les modes opératoires, les règles de sécurité, etc. Ils sont réalisés, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, par les agents directement en charge d'une activité ou par leur hiérarchie, avec pour objectifs :

- d'assurer la bonne application des procédures en vigueur et la maîtrise de l'ensemble des risques afférents aux processus, aux opérations et/ou aux comptes ;
- d'alerter la hiérarchie en cas d'anomalies ou de dysfonctionnements constatés.

Les contrôles permanents de niveau 1 sont établis par la hiérarchie et évitent, autant que possible, les situations d'autocontrôle. Ils sont définis dans les procédures et doivent être tracés, sans nécessairement être formalisés (par exemple, dans le cas de contrôles automatisés préventifs rejetant les opérations non conformes aux règles programmées dans le système).

Afin de coordonner le dispositif de gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de niveau 1, les BU/SU déploient un département spécifique appelé CORO pour *Controls & Operational Risks Office function* (département des contrôles et de gestion des risques opérationnels).

## CONTRÔLE PERMANENT DE NIVEAU 2

Le contrôle permanent de niveau 2 s'assure du bon fonctionnement du contrôle de niveau 1 :

- le périmètre visé inclut l'ensemble des contrôles permanents de niveau 1 y compris notamment les contrôles de supervision managériale et les contrôles effectués par des équipes dédiées ;
- cette revue et ces vérifications ont pour objectif de donner un avis sur (i) l'effectivité des contrôles de niveau 1, (ii) la qualité de leur réalisation, (iii) leur pertinence (notamment, en termes de prévention des risques), (iv) la définition de leurs modes opératoires, (v) la pertinence des plans de remédiation mis en œuvre suite à la détection d'anomalies, et la qualité de leur suivi, et de concourir ainsi à l'évaluation de l'efficacité des contrôles de niveau 1.

Le contrôle permanent de niveau 2, contrôle des contrôles, est exercé par des équipes indépendantes des opérationnels.

Ces contrôles sont réalisés au niveau central par les équipes de contrôle dédiées au sein de la Direction des risques (RISQ/CTL), de la Direction de la conformité (CPLC/CTL) et de la Direction financière (DFIN/CTL), et au niveau local par les équipes de contrôles de niveau 2 dans les BU/SU ou entités.

## Dispositif de contrôle périodique

Placée sous l'autorité de l'Inspecteur général, la Direction Inspection générale et Audit (IGAD) constitue la troisième ligne de défense du Groupe.

La Direction Inspection générale et Audit est composée de l'Inspection générale (IGAD/INS), des départements de l'Audit (IGAD/AUD) et d'une fonction support (IGAD/COO). Pour remplir ses objectifs, la Direction du contrôle périodique du Groupe est dotée de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif. Au total, elle comprend environ 1 100 collaborateurs.

L'Inspecteur général est rattaché directement au Directeur général du Groupe, avec lequel il a des réunions régulières. L'Inspecteur général rencontre aussi régulièrement le Président du Conseil d'administration. Le Comité d'audit et de contrôle interne (CACI) ainsi que le Comité des risques entendent l'Inspecteur général à leur initiative ou à sa demande sur tout sujet. L'Inspecteur général participe aux réunions du Comité d'audit et de contrôle interne et du Comité des risques (CR). De plus, des réunions bilatérales se tiennent entre l'Inspecteur général et les présidents de ces Comités.

L'Inspection générale et l'Audit contribuent au dispositif de contrôle interne du Groupe. Ils exercent un mandat d'audit interne *via* leur mission. En tant que troisième ligne de défense au sein du Groupe, IGAD est strictement indépendant des métiers et du contrôle permanent.

La fonction d'audit interne exercée par IGAD est définie conformément aux standards de l'IIA (*Institute of Internal Auditors*), comme une activité indépendante et objective qui donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. À travers l'exercice de ce mandat, l'Inspection et l'Audit interne aident le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

L'Inspection générale et l'Audit interne exercent un rôle essentiel dans le dispositif de gestion des risques du Groupe et peuvent en évaluer l'ensemble des composantes.

Dans le cadre de ce mandat, l'Inspection générale et l'Audit interne évaluent la qualité de la gestion des risques au sein du périmètre audité, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle permanent ainsi que la sensibilité aux risques du management et le respect des règles de conduite et pratiques professionnelles attendues.

Si l'Audit exerce strictement une fonction d'audit interne, l'Inspection générale peut, au-delà de cette fonction, être amenée à réaliser d'autres types de travaux tels que tout type de mission d'analyse ou d'étude, à être impliquée dans l'évaluation de projets stratégiques ou enfin à intervenir sur des sujets spécifiques à la demande de la Direction générale. Ces missions, limitées en termes d'allocation de ressources, s'inscrivent dans un cadre garantissant le respect des critères d'éthique définis par les Standards de l'*Institute of Internal Auditors* (IIA) pour les travaux de la troisième ligne de défense.

L'Inspection générale assure aussi un rôle d'animation et de supervision du déploiement des initiatives en matière d'analyse de données sur l'ensemble du périmètre de l'Inspection et de l'Audit interne. Cette mission est assurée à travers un laboratoire de données dédié (INS/DAT), placé sous la responsabilité d'un Inspecteur principal. L'Inspection générale assure aussi un rôle de coordination des relations d'IGAD avec les régulateurs.

IGAD comporte six départements d'audit distincts globalement alignés sur l'organisation du Groupe. Les départements d'Audit, placés sous la supervision d'un responsable de l'Audit interne, ont chacun la charge d'un périmètre d'activité. Une organisation matricielle permet de couvrir les principaux sujets transversaux à l'échelle du Groupe. En France, les équipes d'Audit interne sont rattachées hiérarchiquement à l'Inspecteur général. Au sein de l'Audit interne, les responsables

d'audit basés dans les succursales à l'étranger ou filiales sont rattachés hiérarchiquement au responsable de l'entité locale. Néanmoins pour l'exercice de leur fonction d'audit interne ils sont placés sous la supervision hiérarchique du responsable d'audit interne en charge de leur périmètre.

L'Inspection générale et l'Audit interne travaillent ensemble sur l'évaluation annuelle des risques pour concevoir le plan d'intervention pour l'année à venir. Les équipes d'IGAD coopèrent régulièrement dans le cadre de missions conjointes. Elles émettent des préconisations afin de remédier aux causes des manquements identifiés et, plus généralement, d'améliorer la gestion des opérations et la maîtrise des risques du Groupe. Elles ont ensuite la responsabilité d'en contrôler la mise en œuvre.

## 4.2 CONTRÔLE DE LA PRODUCTION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET DE LA PUBLICATION DES DONNÉES FINANCIÈRES ET DE GESTION

### Acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- le **Conseil d'administration** et tout particulièrement son **Comité d'audit et de contrôle interne** ont pour mission d'examiner le projet des états financiers qui doivent être soumis au Conseil ainsi que de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer non seulement de la pertinence mais aussi de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués. Le Comité d'audit et de contrôle interne assure également le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes, ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques liés aux processus comptables et financiers. Les Commissaires aux comptes sont entendus par le Comité d'audit et de contrôle interne dans le cadre de leur mission ;
- la **Direction financière du Groupe** collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les *Business Units/Services Units* via une série de *Reporting* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs...). Elle dispose par ailleurs d'une équipe en charge de la production des états réglementaires Groupe ;
- Dans le cadre des missions qui lui sont allouées, elle est, notamment, en charge de :
  - suivre au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier,
  - assurer la gestion du bilan et de ce fait définir, gérer et contrôler les équilibres bilanciers et les risques structurels du Groupe,
  - veiller au respect des ratios réglementaires,
- définir les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifier le respect,
- assurer la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe;
- les **Directions financières de filiales et de Business Units/Services Units** assurent la certification des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les *back offices* et des informations de gestion remontant des *front offices*. Elles sont responsables des états financiers et des informations réglementaires requis au plan local ainsi que des *Reporting* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à destination de la Direction financière du Groupe. Elles peuvent assurer ces activités de manière autonome ou en déléguer la réalisation sous leur responsabilité à des centres de services partagés opérant dans le domaine de la finance, placés sous la gouvernance de la Direction financière du Groupe ;
- la **Direction des risques** centralise les informations de suivi des risques en provenance des *Business Units/Services Units* et filiales du Groupe pour assurer le contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels. Ces informations sont utilisées dans les communications du Groupe à l'égard des instances de gouvernance du Groupe et des tiers. Par ailleurs, elle assure, conjointement avec la Direction financière du Groupe, son rôle d'expert sur les dimensions risque de crédit, risques structurels de liquidité, taux, change, sur les enjeux de redressement et de résolution ainsi que la responsabilité de certains processus d'arrêté notamment la production des ratios de solvabilité ;
- les **Back offices** sont les fonctions support des *front offices* et s'assurent des règlements-livraisons liés aux contrats. Ils vérifient notamment le bien-fondé économique des opérations, effectuent l'enregistrement des transactions et sont en charge des moyens de paiement.

## Normes comptables et réglementaires

Les normes comptables applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les normes applicables sur la solvabilité et la liquidité, édictées par le Comité de Bâle, ont été traduites en droit européen par une directive (CRD4) et un règlement (CRR). Elles ont été complétées par le règlement CRR2 et la directive CRD5 qui sont entrés en vigueur le 28 juin 2019. Ces textes sont précisés par plusieurs actes délégués et actes d'exécution. Enfin, le groupe Société Générale identifié comme « conglomérat financier » est soumis à une surveillance complémentaire.

Les départements en charge des normes au sein de la Direction financière du Groupe assurent la veille normative et édictent de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation comptable et réglementaire.

## Modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du périmètre de consolidation du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et s'accompagne d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée fait l'objet de revues analytiques et de contrôles de cohérence par les Directions financières ou par délégation sous leur responsabilité par les centres de services partagés opérant dans le domaine de la finance, à destination de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers consolidés, les Reporting de gestion et les états réglementaires à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire.

## Procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

Les producteurs des données comptables sont indépendants des *front office* et des équipes commerciales.

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par la séparation des fonctions commerciales et de l'ensemble des fonctions de traitement opérationnel et de suivi des opérations : *back offices*, *middle offices* intégrés à la Direction des Ressources et des équipes de suivi de la production du résultat intégrées à la Direction financière. Le contrôle effectué par ces différentes équipes en matière de données financières et comptables est défini dans les procédures du Groupe, avec notamment :

- vérification de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques ;
- sur les activités de marché, rapprochement du résultat comptable (produit par la Direction financière) avec le résultat économique quotidien (produit par un département d'experts dédiés au sein de la Direction des risques).

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, les collaborateurs sont régulièrement formés et les outils informatiques remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

## PORTÉE DU CONTRÔLE

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matière générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

## CONTRÔLE EFFECTUÉ PAR LES DIRECTIONS FINANCIÈRES

La Direction financière de chaque filiale s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon les différents référentiels qui lui incombent (normes locales et IFRS pour les filiales ainsi que les normes françaises pour les succursales). Elle réalise des contrôles pour garantir la fiabilité de l'information communiquée.

Les lasses de consolidation de chaque filiale sont alimentées par les données comptables de la comptabilité sociale des filiales après mise en conformité localement avec les principes comptables du Groupe.

Chaque filiale est responsable de la justification du passage des comptes sociaux aux comptes reportés sous l'outil de consolidation.

Les Directions financières de *Business Units/Services Units* disposent d'un département dédié à la gestion et au pilotage financier.

## CONTRÔLE EFFECTUÉ PAR LES CENTRES DE SERVICES PARTAGÉS OPÉRANT DANS LE DOMAINE DE LA FINANCE

Les centres de services partagés opérant dans le domaine de la finance assurent les contrôles de niveau 1, nécessaires à la fiabilité de l'information comptable, fiscale et réglementaire, sur les comptes qu'ils produisent en normes locales et IFRS, et notamment des contrôles de qualité et de cohérence des données (capitaux propres, titres, change, tous agrégats du bilan et du compte de résultat, écarts de normes), la justification et certification des comptes sous leur responsabilité, la réconciliation des opérations intra-groupe, le contrôle des états réglementaires et le contrôle de la preuve d'impôt et des soldes d'impôts (courants, différés et taxes).

Ces contrôles sont déclarés dans le cadre de la supervision managériale et de la certification comptable du Groupe.

Ces contrôles leur permettent d'apporter tous les éléments nécessaires aux Directions financières des *Business Units/Services Units* et à la Direction financière et comptable du Groupe pour garantir de la fiabilité et de la cohérence des comptes ainsi établis.

## SUPERVISION PAR LA DIRECTION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation au sein du Département des affaires comptables valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues et à travers les liasses de consolidation :

- validation de la correcte agrégation des données collectées ;
- vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes ;
- traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation ;
- traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies.

*In fine*, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au moyen d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des écarts d'acquisition, des provisions et des impôts différés consolidés.

Au sein de ce département une équipe est également en charge d'animer et de coordonner le dispositif de certification trimestrielle des contrôles de premier niveau.

La Direction financière du Groupe dispose d'une équipe dédiée, qui lui est directement rattachée, en charge du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 sur l'ensemble des processus Finance de Société Générale SA et de l'animation de ce dispositif au sein du Groupe. Sa mission consiste à s'assurer de l'effectivité, de la qualité et de la pertinence du dispositif de contrôle de niveau 1, par une évaluation du dispositif *via* des revues de process ou d'activités, des testings de contrôles et le suivi des certifications trimestrielles. Cette équipe est également rattachée fonctionnellement au responsable de la coordination du contrôle interne du groupe Société Générale.

## Dispositif d'audit comptable

### CONTRÔLE PAR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONNELS IMPLIQUÉS DANS LA PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES, FINANCIÈRES ET DE GESTION

Le contrôle s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des Directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au recensement correct des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

### CONTRÔLE PAR LES AUDITS ET LES ÉQUIPES D'AUDIT SPÉCIALISÉS DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

L'Audit interne et l'Inspection générale définissent leurs missions d'audit et d'inspection à partir d'une approche par les risques et définissent un plan d'intervention annuel (« plan de tournée » de l'Inspection et plan d'audit). Les équipes de la Direction du contrôle périodique peuvent être amenées à réaliser dans le cadre de leurs missions, des travaux visant à évaluer la qualité de l'environnement de contrôle concourant à la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux peuvent conduire à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à évaluer la performance des outils informatiques et la rigueur des traitements manuels.

L'équipe d'audit des Directions centrales est en charge de l'audit de la Direction financière du Groupe. Placée sous la responsabilité d'un correspondant métier dédié, cette équipe assure un rôle de pilotage et d'animation des travaux portant sur des sujets comptables et financiers à l'échelle du Groupe. Elle apporte son expertise dans l'identification des principaux risques comptables, réalise des missions d'audit quant à la correcte application des normes comptables dans les domaines évalués comme les plus significatifs pour la fiabilité de l'information comptable du Groupe. Enfin, elle réalise des actions de formation et de production de méthodologies contribuant à la diffusion des connaissances en termes d'audit des risques comptables.

Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.



# 5

---

## GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

---

### EN BREF

---

Cette partie fournit le détail des ressources en fonds propres, les exigences réglementaires ainsi que la composition du ratio de levier.

Variation des fonds propres CET1

**+ 1,5 Md EUR\***

(entre 2019 et 2020)

Variation des fonds propres globaux

**+ 2,5 Md EUR\***

Ratio CET1 à fin 2020

**13,4%\***

Chiffres prenant en compte :

- au 31 décembre 2020, le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio CET1 de 13,2% sans phasage, soit un effet phasage de +28 pb) ;
- au 31 décembre 2019, le retraitement lié à l'annulation du dividende 2019, en lien avec les restrictions au versement de dividendes émises par les autorités européennes.

## 5.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Depuis janvier 2014, Société Générale applique la nouvelle réglementation Bâle 3 mise en œuvre dans l'Union européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR et CRD4).

Le cadre général défini par Bâle 3 s'articule autour de trois piliers :

- le Pilier 1 fixe les exigences minimum de solvabilité, de levier, de liquidité, et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

Plusieurs amendements aux normes réglementaires européennes ont été adoptés en mai 2019 (CRR2/CRD5). Si certains amendements sont déjà applicables, la majorité des dispositions entrera en application en juin 2021.

Les modifications portent notamment sur les éléments suivants :

- NSFR : le texte introduit les exigences réglementaires relatives au ratio NSFR. Un ratio de 100% doit désormais être respecté à compter de juin 2021 ;
- Ratio de levier : l'exigence minimale de 3% à laquelle s'ajoute, à partir de 2023, 50% du coussin exigé en tant qu'établissement systémique ;
- Risque de contrepartie des dérivés (SA-CCR) : la méthode « SA-CCR » est la méthode bâloise remplaçant l'actuelle méthode « CEM » pour déterminer l'exposition prudentielle sur les dérivés en approche standard ;
- Grands Risques : le principal changement est le calcul de la limite réglementaire (25%) sur le *Tier 1* (au lieu des fonds propres totaux), ainsi que l'introduction d'une limite spécifique croisée sur les institutions systémiques (15%) ;
- TLAC : l'exigence de ratio applicable aux G-SIB est introduite dans CRR. Conformément au texte de Bâle, les G-SIB doivent respecter un montant de fonds propres et dettes éligibles égal au plus haut entre 16%+coussins de capital en risques pondérés et 6% de l'exposition levier en 2019, le ratio passant à 18%+coussins en risques pondérés et 6,75% en levier en 2022.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme du risque de marché (FRTB), après la publication en janvier 2016 du premier standard révisé et en mars 2018 d'une consultation sur le sujet, le Comité de Bâle a publié en janvier 2019 son texte final : BCBS457. En mars 2020, le Comité de Bâle a annoncé un différé d'un an de la mise en application de FRTB (1<sup>er</sup> janvier 2023 au lieu de 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme initialement prévu dans le texte de janvier 2019).

Le calendrier européen de FRTB serait le suivant :

- en ce qui concerne les obligations de reporting :
  - pour l'approche Standard (SA), l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) a annoncé en avril 2020 un différé (T3 2021 au lieu de T1 2021),
  - pour l'approche en modèle interne (IMA) : 2023 ;
- les exigences de fonds propres au titre de FRTB deviendraient obligatoires au plus tôt fin 2023, voire en 2024.

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui supervise le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, a approuvé les réformes réglementaires visant à compléter Bâle 3. Ces nouvelles règles, qui devaient s'appliquer à partir de 2022, sont décalées à janvier 2023, avec un output floor global : les expositions pondérées par les risques (RWA) du Groupe se verront appliquer un plancher correspondant à un pourcentage de la méthode standard (crédit, marché et opérationnel). Le niveau d'*output floor* augmentera progressivement, passant de 50% en 2023 à 72,5% en 2028. Néanmoins, il faudra attendre leur transposition en droit européen (CRR3/CRD6) pour que ces règles soient applicables au Groupe.

Face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et financières, un certain nombre de mesures ont été prises par les autorités de supervision et de régulation. Par exemple, la BCE a annoncé la mise en œuvre immédiate de l'article 104 bis de CRD5 : exigence de P2R pouvant être satisfaite à 56% au travers d'instruments de CET1, 19% d'AT1 et 25% de *Tier 2* (au lieu de 100% de CET1 précédemment), mais aussi possibilité de fonctionner en deçà des coussins de conservation (CCB), contracyclique (CCyB) et *Systemic Risk Buffer* (0% en France).

D'autre part, le Parlement et le Conseil européens sont parvenus à un accord à travers le règlement CRR *quick fix* mis en œuvre dès le 30 juin 2020. Les éléments les plus significatifs sont l'avancée de la date de mise en œuvre de la non-déduction des logiciels du CET1 ainsi que des *discount factors* PME et « Financement d'infrastructure ». Pour le ratio de levier, la mise en œuvre du coussin (0,5% pour le Groupe) est reportée du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour être en phase avec la date d'application de Bâle 4. Les réserves en banques centrales pourront être exclues jusqu'au 27 juin 2021 de l'assiette des expositions (sans augmenter l'exigence de 3%).

Fin 2019, la BCE a confirmé le niveau d'exigence de capital supplémentaire au titre du Pilier 2 applicable depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019 à 1,75% pour l'année 2020.

Dans le cadre des dispositions spécifiques prises par la BCE en lien avec la crise Covid-19, le taux du Pilier 2 applicable en 2020 est reconduit en 2021.

Des détails concernant les exigences G-SIB et autres informations prudentielles sont disponibles sur le site internet du Groupe, [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com), rubrique « Document d'enregistrement universel et Pilier 3 ».

Tout au long de l'année 2020, le groupe Société Générale a respecté ses exigences minimales en matière de ratios.

## 5.2 PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille, sous le contrôle de la Direction financière, à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec les objectifs suivants :

- maintien de sa solidité financière dans le respect des cibles d'appétit pour le risque ;
- préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement interne et externe ;
- allocation adéquate des fonds propres entre ses divers métiers en fonction des objectifs stratégiques du Groupe ;
- maintien d'une bonne résilience du Groupe en cas de scénarios de stress ;
- réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, investisseurs en dette et capital, agences de notation et actionnaires.

Le Groupe détermine en conséquence sa cible interne de solvabilité, en cohérence avec le respect de ces objectifs et le respect des seuils réglementaires.

Le Groupe dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui permet de mesurer et d'expliquer l'évolution des ratios de capital du Groupe dans le temps, en tenant compte le cas échéant des contraintes réglementaires à venir.

Ce processus dit *ICAAP* tient également compte, le cas échéant, outre les évolutions réglementaires futures, des changements de périmètre à venir (cessions et acquisitions d'actifs). La vérification de cette adéquation s'appuie sur une sélection d'indicateurs pertinents pour le Groupe en termes de mesure de risque et de mesure du capital, tels que les ratios *CET1*, *Tier 1* et *Total Capital*. Ces indicateurs réglementaires sont complétés par l'évaluation de la couverture du besoin de capital interne par les fonds propres *CET1* disponibles, confirmant ainsi la pertinence des cibles définies dans l'appétit pour le risque. En outre, cette évaluation intègre les contraintes issues des autres cibles de l'appétit pour le risque, par exemple, en *rating*, en *MREL* et *TLAC* ou en ratio de levier.

Tous ces indicateurs sont appréhendés de façon prospective par rapport à leur cible à pas trimestriel, voire mensuel, pour l'année en cours. Lors de l'élaboration du plan financier, ils sont également évalués à un pas annuel sur un horizon de 5 ans selon deux scénarios distincts, central et adverse, afin d'attester de la résilience du modèle d'activités de la banque face à des environnements macroéconomiques et financiers contraires. L'adéquation des fonds propres fait l'objet d'un suivi continu par la Direction générale et le Conseil d'administration dans le cadre de la gouvernance du Groupe ainsi que d'une revue approfondie lors de l'élaboration du plan financier pluri-annuel. Elle permet de s'assurer que la banque respecte à tout moment sa cible financière de distance au seuil de déclenchement des restrictions de distribution supérieure à +200 points de base.

Par ailleurs, le Groupe maintient une allocation en capital équilibrée entre ses trois pôles stratégiques :

- la Banque de détail en France ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Chaque pôle métier du Groupe représente environ un tiers des expositions pondérées avec une prédominance des activités de Banque de détail en France et à l'international (62% du total des expositions pondérées des métiers) et du risque de crédit (82% des expositions pondérées du Groupe).

Au 31 décembre 2020, les expositions pondérées du Groupe sont en hausse de 2% à 352 milliards d'euros contre 345 milliards d'euros à fin décembre 2019.

L'évolution des RWA des métiers est au cœur du pilotage opérationnel de la trajectoire de capital du Groupe s'appuyant sur une compréhension fine des vecteurs de variation. Le cas échéant, la Direction générale peut décider, sur proposition de la Direction financière, de la mise en œuvre d'actions managériales visant à augmenter ou réduire l'emprise des métiers, en validant par exemple l'exécution de titrisation synthétique ou de cessions de portefeuilles performants ou non performants.

## 5.3 CHAMP D'APPLICATION - PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les entités consolidées par intégration globale à l'exception des filiales d'assurance qui sont soumises à des obligations de supervision distinctes en matière de fonds propres.

Toutes les entités réglementées du Groupe respectent leurs engagements prudentiels sur base individuelle.

Les entités exclues du périmètre prudentiel de consolidation font l'objet d'une revue périodique à minima annuelle.

Le tableau suivant présente les principales sources d'écart entre le périmètre comptable (Groupe consolidé) et le périmètre prudentiel (vision réglementaire bancaire).

**TABLEAU 6 : DIFFÉRENCE ENTRE PÉRIMÈTRE STATUTAIRE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL**

Type d'entité	Traitements comptables	Traitements prudentiel sous CRR/CRD4
Entités ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation globale
Entités ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Mise en équivalence
Participations ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Co-entreprises ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle

Le tableau suivant rapproche le bilan consolidé statutaire et le bilan consolidé sous périmètre prudentiel. Les montants présentés sont des données comptables, et non une mesure d'expositions pondérées, d'EAD ou de fonds propres prudentiels. Les retraitements prudentiels liés aux filiales ou participations ne relevant pas d'une activité d'assurance sont regroupés du fait de leur poids non significatif (< 0,2%).

Le rendement des actifs (soit le résultat net comptable divisé par le total du bilan comptable sur base consolidée) de Société Générale est de -0,02% en 2020 et de 0,24% en 2019. Sur base prudentielle, ce ratio est de -0,02% en 2020 et de 0,27% en 2019, déterminé en divisant le résultat net part du Groupe (données présentes dans le tableau suivant) par le total du bilan comptable sur périmètre prudentiel.

**TABLEAU 7 : RAPPROCHEMENT DU PÉRIMÈTRE STATUTAIRE ET DU PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL DU BILAN CONSOLIDÉ**

ACTIF au 31.12.2020 (En M EUR)	Bilan consolidé	Retraitements liés aux assurances <sup>(1)</sup>	Retraitements liés aux méthodes de consolidation	Bilan consolidé sous périmètre prudentiel	Référence au tableau 12a page 59
Caisse et banques centrales	168 179	(0)	0	168 179	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	429 458	10 966	(0)	440 424	
Instruments dérivés de couverture	20 667	22	-	20 689	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	52 060	(0)	-	52 060	
Titres au coût amorti	15 635	(0)	-	15 635	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	53 380	0	214	53 594	1
dont prêts subordonnés bancaires	97	(0)	-	97	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	448 761	1 543	(5)	450 299	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	378	-	-	378	
Placements des activités d'assurance	166 854	(166 854)	-	-	
Actifs d'impôts	5 001	(88)	0	4 913	
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	1 840	-	(613)	1 227	2
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	2 267	-	436	2 703	
Autres actifs	67 341	(2 529)	50	64 862	
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	52	-	-	52	3
Actifs non courants destinés à être cédés	6	-	-	6	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	100	4 668	(76)	4 692	
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 088	(166)	0	29 922	
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	2 485	-	(140)	2 345	4
Écarts d'acquisition	4 044	(325)	-	3 719	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 461 952</b>	<b>(152 763)</b>	<b>183</b>	<b>1 309 372</b>	

(1) Retraitements des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupe liées à ces entités.

PASSIF au 31.12.2020 (En M EUR)	Bilan consolidé	Retraitements liés aux assurances <sup>(1)</sup>	Retraitements liés aux méthodes de consolidation	Bilan consolidé sous périmètre prudentiel	Référence au tableau 12a page 59
Banques centrales	1 489	-	-	1 489	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	390 247	2 031	-	392 278	
Instruments dérivés de couverture	12 461	10	-	12 471	
Dettes représentées par un titre	138 957	823	-	139 780	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	135 571	(2 710)	43	132 904	
Dettes envers la clientèle	456 059	1 438	(58)	457 439	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 696	-	-	7 696	
Passifs d'impôts	1 223	(294)	0	929	
Autres passifs	84 937	(6 881)	198	78 254	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	146 126	(146 126)	-	-	
Provisions	4 775	(20)	-	4 755	
Dettes subordonnées	15 432	40	-	15 472	
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	15 001	40	-	15 041	5
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 394 973</b>	<b>(151 690)</b>	<b>183</b>	<b>1 243 466</b>	
Capitaux propres part du Groupe					6
Capital et réserves liées	31 628	0	-	31 628	
Réserves consolidées	32 076	(202)	(0)	31 874	
Résultat de l'exercice	(258)	(0)	-	(258)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 761)	(0)	(0)	(1 762)	
Participations ne donnant pas le contrôle	5 295	(871)	-	4 424	7
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>66 979</b>	<b>(1 074)</b>	<b>(0)</b>	<b>65 905</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 461 952</b>	<b>(152 763)</b>	<b>183</b>	<b>1 309 372</b>	

(1) Retraitements des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ces entités.

ACTIF au 31.12.2019 (En M EUR)	Bilan consolidé	Retraitements liés aux assurances <sup>(1)</sup>	Retraitements liés aux méthodes de consolidation	Bilan consolidé sous périmètre prudentiel	Référence au tableau 12a page 59
Caisse et banques centrales	102 311	-	-	102 311	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	385 739	9 499	-	395 238	
Instruments dérivés de couverture	16 837	36	-	16 873	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	53 256	-	-	53 256	
Titres au coût amorti	12 489	-	-	12 489	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	56 366	-	94	56 460	1
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	88	-	-	88	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	450 244	1 556	(3)	451 797	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	401	-	-	401	
Placements des activités d'assurance	164 938	(164 938)	-	-	
Actifs d'impôts	5 779	(135)	-	5 644	
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	2 659	-	(756)	1 903	2
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	2 082	-	650	2 732	
Autres actifs	68 045	(2 614)	65	65 496	
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	120	-	-	120	3
Actifs non courants destinés à être cédés	4 507	-	-	4 507	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	112	4 501	(73)	4 540	
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 652	(169)	-	30 483	
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	2 363	-	(138)	2 225	4
Écarts d'acquisition	4 627	(325)	-	4 302	4
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 356 303</b>	<b>(152 589)</b>	<b>83</b>	<b>1 203 797</b>	

(1) Retraitements des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupe liées à ces entités.

PASSIF au 31.12.2019 (En M EUR)	Bilan consolidé	Retraitements liés aux assurances <sup>(1)</sup>	Retraitements liés aux méthodes de consolidation	Bilan consolidé sous périmètre prudentiel	Référence au tableau 12a page 59
Banques centrales	4 097	-	-	4 097	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	364 129	3 228	(59)	367 298	
Instruments dérivés de couverture	10 212	3	-	10 215	
Dettes représentées par un titre	125 168	1 135	-	126 303	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	107 929	(3 643)	61	104 347	
Dettes envers la clientèle	418 612	1 517	(73)	420 056	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 671	-	-	6 671	
Passifs d'impôts	1 409	(396)	-	1 013	
Autres passifs	85 062	(9 204)	154	76 012	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 333	-	-	1 333	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	144 259	(144 259)	-	-	
Provisions	4 387	(14)	-	4 373	
Dettes subordonnées	14 465	40	-	14 505	
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	14 032	42	-	14 074	5
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 287 733</b>	<b>(151 593)</b>	<b>83</b>	<b>1 136 223</b>	
Capitaux propres part du Groupe	63 527	(203)	-	63 324	6
Capital et réserves liées	31 102	-	-	31 102	
Réserves consolidées	29 558	(203)	-	29 355	
Résultat de l'exercice	3 248	-	-	3 248	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(381)	-	-	(381)	
Participations ne donnant pas le contrôle	5 043	(793)	-	4 250	7
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>68 570</b>	<b>(996)</b>	<b>-</b>	<b>67 574</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 356 303</b>	<b>(152 589)</b>	<b>83</b>	<b>1 203 797</b>	

(1) Retraitements des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ces entités.

Les principales sociétés exclues du périmètre prudentiel sont les suivantes :

#### TABLEAU 8 : ENTITÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Société	Activité	Pays
Antarius	Assurance	France
ALD RE Designated Activity Company	Assurance	Irlande
Catalyst RE International LTD	Assurance	Bermudes
Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC	Assurance	Russie
Sogelife	Assurance	Luxembourg
SG Strakhovanie LLC	Assurance	Russie
Sogecap	Assurance	France
Komercni Pojstovna A.S.	Assurance	République tchèque
La Marocaine Vie	Assurance	Maroc
Oradea Vie	Assurance	France
Société Générale RE SA	Assurance	Luxembourg
Sogessur	Assurance	France
Société Générale Life Insurance Broker SA	Assurance	Luxembourg
Banque Pouyanne	Banque	France

De manière générale, toutes les entreprises régulées du Groupe sont soumises à des exigences de solvabilité par leurs autorités de tutelle respectives. Les entités financières soumises à la réglementation bancaire et les autres entités n'entrant pas dans le périmètre prudentiel de Société Générale respectent toutes leurs

obligations de solvabilité respectives. En principe, les établissements doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base individuelle et sur base consolidée, mais le CRR prévoit, sous certaines conditions, des possibilités d'exemption des exigences sur base individuelle par les autorités compétentes.

Le superviseur a accepté que certaines entités du Groupe puissent bénéficier de la dérogation à l'application des exigences prudentielles sur base individuelle ou le cas échéant sur base sous-consolidée. Les modalités d'exemption des filiales par le superviseur impliquent notamment un engagement d'apporter à ces filiales le soutien du Groupe assurant leur solvabilité et leur liquidité globales ainsi qu'un engagement à ce qu'elles soient gérées de façon prudente au sens de la réglementation bancaire en vigueur.

Les conditions d'exemption d'une surveillance sur base individuelle pour les entreprises mères, pour les ratios de solvabilité et de grands risques, sont définies par le CRR qui prévoit que deux conditions doivent être remplies :

- il n'existe, en droit ou en fait, aucun obstacle significatif, actuel ou prévu, au transfert rapide de fonds propres ou au remboursement rapide de passifs à la maison mère dans un État membre ;

- les procédures d'évaluation, de mesure et de contrôle des risques utiles aux fins de la surveillance sur base consolidée couvrent la maison mère dans un État membre.

Dans ce cadre, par exemple, Société Générale SA est exemptée de l'assujettissement sur base individuelle.

Tout transfert de fonds propres et remboursement rapide de passifs entre la société mère et ses filiales se fait dans le respect des exigences locales en capital et en liquidité.

La description des écarts entre les périmètres de consolidation (entité par entité) est disponible sur le site internet du Groupe [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com), rubrique « Document d'enregistrement universel et Pilier 3 ». Ces informations correspondent au tableau LI3 des orientations ABE (document EBA/GL/2016/11).

## 5.4 FONDS PROPRES

Les fonds propres réglementaires de Société Générale, dont la valeur comptable est établie conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS), se composent comme suit :

### Fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*)

Selon la réglementation applicable, les fonds propres de base de catégorie 1 sont principalement constitués des éléments suivants :

- actions ordinaires (nettes des actions rachetées et autodétenues) et primes d'émission afférentes ;
- résultats non distribués ;
- autres éléments du résultat global accumulés ;
- autres réserves ;
- réserves minoritaires dans certaines limites fixées par CRR/CRD4.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- montant estimé des dividendes ;
- écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- plus et moins-values latentes sur les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- résultat sur risque de crédit propre ;
- actifs d'impôts différés sur déficits ;
- actifs d'impôts différés sur différences temporaires au-delà d'une franchise ;
- actifs du fonds de pension à prestations définies, nets des impôts différés ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances clientèle traités en approche avancée (IRB) et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations y afférentes ;
- pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations ;

- corrections de valeur découlant des exigences d'évaluation prudente ;
- positions de titrisation pondérées à 1 250%, lorsque ces positions sont exclues du calcul des expositions pondérées.

### Fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*)

Selon la réglementation CRR/CRD4, les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont constitués de titres super subordonnés émis directement par la Banque, qui ont principalement les caractéristiques suivantes :

- ils constituent des engagements à durée indéterminée, non garantis et très subordonnés. Leur rang de créance est subordonné à tous les autres engagements de la Banque, y compris les titres subordonnés à durée déterminée et indéterminée, et n'est prioritaire que vis-à-vis des actions ordinaires ;
- Société Générale peut décider de manière discrétionnaire de ne pas payer intérêts et coupons relatifs à ces instruments. Cette rémunération est versée à partir des éléments distribuables ;
- ils ne comportent ni saut de rémunération ni aucune autre incitation au rachat ;
- ils doivent avoir une capacité d'absorption de pertes ;
- ils peuvent être décotés ou convertis en résolution ou indépendamment d'une mesure de résolution ;
- sous réserve de l'accord préalable de la Banque Centrale Européenne, Société Générale a la faculté de rembourser ces instruments à certaines dates, mais pas avant cinq ans après leur date d'émission.

Les déductions des fonds propres additionnels de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- titres hybrides AT1 autodétenus ;
- détention de titres hybrides AT1 émis par des entités du secteur financier ;
- quote-part des minoritaires au-delà de l'exigence minimale en T1 dans les entités concernées.

## Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Les fonds propres de catégorie 2 incluent :

- titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)<sup>(1)</sup> ;
- titres subordonnés remboursables (TSR) ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations relatifs aux expositions sur les prêts et créances clientèle traités en approche avancée et les pertes attendues dans un montant admissible de 0,6% des expositions pondérées au titre du risque de crédit en approche avancée ;
- ajustements de valeurs pour risque de crédit général relatifs aux expositions sur les prêts et créances clientèle traités en approche

standard dans un montant admissible de 1,25% des expositions pondérées au titre du risque de crédit en approche standard.

Les déductions des fonds propres de catégorie 2 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- titres *Tier 2* autodétenus ;
- détention de titres *Tier 2* émis par des entités du secteur financier ;
- quote-part des minoritaires au-delà de l'exigence minimale en capital dans les entités concernées.

L'ensemble des instruments de fonds propres et leurs caractéristiques sont disponibles en ligne ([www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com), rubrique « Investisseurs, Document d'enregistrement universel et Pilier 3 »).

**TABLEAU 9 : MONTANT TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTE ASSIMILÉS AUX FONDS PROPRES TIER 1**

Date d'émission	Devise	Montant émis (M DEV)	Première date de call	Taux avant la date de call et périodicité	Taux après la date de call et périodicité	Valeur (M EUR) au 31.12.2020	Valeur (M EUR) au 31.12.2019
18.12.2013	USD	1 750 M	18.12.2023	7,875% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 4,979%	1 426	1 558
07.04.2014	EUR	1 000 M	07.04.2021	6,750% par an	Mid Swap EUR 5 ans majoré de 5,538%	1 000	1 000
29.09.2015	USD	1 250 M	29.09.2025	8,000% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 5,873%	1 019	1 113
13.09.2016	USD	1 500 M	13.09.2021	7,375% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 6,238%	1 222	1 335
06.04.2018	USD	1250 M	06.04.2028	6,750% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 3,929%	1 019	1 113
04.10.2018	USD	1250 M	04.10.2023	7,375% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 4,302%	1 019	1 113
16.04.2019	SGD	750 M	16.04.2024	6,125% par an	Swap Offer Rate SGD 5 ans majoré de 4,207%	462	496
12.09.2019	AUD	700 M	12.09.2024	4,875% par an	Mid Swap S/Q AUD 5 ans majoré de 4,036%	440	438
18.11.2020	USD	1 500 M	18.11.2030	5,375% par an	U.S. Treasury Rate 5 ans majoré de 4,514%	1 222	-
<b>TOTAL</b>						<b>8 830</b>	<b>8 165</b>

**TABLEAU 10 : ÉVOLUTION DES DETTES ÉLIGIBLES À LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES**

(En M EUR)	31.12.2019	Émissions	Remboursements	Décote prudentielle	Autres	31.12.2020
Dettes admissibles en <i>Tier 1</i>	8 165	1 222	-	-	(557)	8 830
Dettes admissibles en <i>Tier 2</i>	13 032	1 427	(266)	(1 088)	(518)	12 587
<b>TOTAL DETTES ADMISSIBLES</b>	<b>21 197</b>	<b>2 649</b>	<b>(266)</b>	<b>(1 088)</b>	<b>(1 075)</b>	<b>21 417</b>

## Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont définis en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe (*Common Equity Tier 1* (CET1), *Tier 1* (T1) ou *Total Capital* (TC)) et, d'autre part, la somme des expositions de crédit pondérées par les risques et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour le risque de marché et le risque opérationnel. Ils sont exprimés en pourcentage des expositions pondérées par les risques (RWA) et en référence à la méthode de construction des fonds propres i.e. *Common Equity Tier 1* (CET1), *Tier 1* (T1) ou *Total Capital* (TC).

Chaque trimestre, les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios.

L'exigence minimum au titre du Pilier 1 est fixée par la réglementation à 4,5% pour le CET1, 6% pour le T1 et 8% pour le *Total Capital*. Cette exigence minimale est constante dans le temps.

L'exigence minimum au titre du Pilier 2 (P2R) est fixée par le superviseur à l'issue du processus d'évaluation et de revue annuelle (SREP). Il s'élève à 1,75% depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019.

(1) La rémunération des TSDI est prélevée sur les bénéfices distribuables au sens de la réglementation prudentielle consolidée.

À ces exigences s'ajoute l'exigence globale de coussin, qui est la somme de :

- la moyenne des taux de coussin contracyclique de chaque pays, pondérés par les expositions pertinentes au risque de crédit dans ces pays. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le coussin contracyclique du groupe Société Générale s'élève à 0,04% ;
- le taux de coussin de conservation, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, fixé à un taux maximum de 2,50% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

- le coussin requis au titre de la situation d'institution systémique mondiale du Groupe décrétée par le Conseil de stabilité financière (FSB), qui est de 1%.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, en tenant compte des différents coussins réglementaires en vigueur, le niveau de ratio CET1 phasé qui déclencherait le mécanisme de restriction des distributions s'établit à 9,02% (seuil « MDA » : *Maximum Distributable Amount*).

#### TABLEAU 11 : COMPOSITION DE L'EXIGENCE PRUDENTIELLE MINIMALE DE CAPITAL POUR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

	01.01.2021	01.01.2020
Exigence minimum au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence minimum au titre du <i>Pillar 2 Requirement</i> (P2R) <sup>(1)</sup>	0,98%	1,75%
Exigence minimum au titre du coussin contracyclique	0,04%	0,28%
Exigence minimum au titre du coussin de conservation	2,50%	2,50%
Exigence minimum au titre du coussin systémique	1,00%	1,00%
<b>Exigence minimum du ratio CET1</b>	<b>9,02%</b>	<b>10,03%</b>

(1) La BCE a décidé d'anticiper les dispositions de l'article 104 bis de la directive CRD5 indiquant qu'un minimum de 56% du P2R doit être couvert par du CET1 (au lieu de 100% précédemment) et 75 % par du Tier 1.

#### TABLEAU 12 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ CRR/CRD4<sup>(1)</sup>

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>61 684</b>	<b>63 527</b>
Titres super subordonnés (TSS)	(8 830)	(9 500)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(264)	(283)
<b>Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI</b>	<b>52 590</b>	<b>53 744</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	4 378	3 928
Immobilisations incorporelles	(1 647)	(2 214)
Écarts d'acquisitions	(3 710)	(4 302)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(557)	(102)
Déductions et retraitements prudentiels	(3 764)	(5 290)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1</b>	<b>47 290</b>	<b>45 764</b>
Titres super subordonnés (TSS) et actions de préférence	8 830	8 165
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	195	100
Déductions Additional Tier 1	(136)	(137)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1</b>	<b>56 179</b>	<b>53 892</b>
Instruments Tier 2	12 587	13 032
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	240	37
Déductions Tier 2	(1 422)	(1 915)
<b>Fonds propres globaux</b>	<b>67 584</b>	<b>65 046</b>
<b>TOTAL DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES</b>	<b>351 852</b>	<b>345 010</b>
Expositions pondérées au titre des risques de crédit et de contrepartie	287 324	282 536
Expositions pondérées au titre du risque de marché	15 340	14 513
Expositions pondérées au titre du risque opérationnel	49 188	47 961
<b>Ratios de solvabilité</b>		
Ratio Common Equity Tier 1	13,4%	13,3%
Ratio Tier 1	16,0%	15,6%
Ratio Global	19,2%	18,9%

(1) Ratios au 31 décembre 2020 prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio CET1 de 13,2% sans phasage, soit un effet phasage de +28 pb). Chiffres au 31 décembre 2019 incluant le retraitement lié à l'annulation du dividende de 2019, en lien avec les restrictions au versement de dividendes émises par les autorités européennes.

Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2020 s'élève à 13,4% en *Common Equity Tier 1* (13,3% au 31 décembre 2019) et à 16,0% en *Tier 1* (15,6% au 31 décembre 2019) pour un ratio global de 19,2% (18,9% au 31 décembre 2019).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2020 à 61,7 milliards d'euros (contre 63,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle et des retraitements prudentiels, les fonds propres prudentiels CET1 s'élèvent à 47,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 45,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019. Les déductions *Additional Tier 1* portent essentiellement sur les autorisations de rachat des propres instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ainsi que les prêts subordonnés bancaires et assurantiels.

**TABLEAU 13 : DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS CET1 AU TITRE DE CRR/CRD4**

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019
Écrêtage des intérêts minoritaires	(2 507)	(2 094)
Actifs d'impôt différé	(1 226)	(1 903)
<i>Prudent Valuation Adjustment</i>	(884)	(935)
Neutralisation de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de la DVA	289	217
Autres	564	(575)
<b>TOTAL DES DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS CET1</b>	<b>(3 764)</b>	<b>(5 290)</b>

Les déductions et retraitements prudentiels CRR/CRD4 inclus dans la catégorie « Autres » portent essentiellement sur les éléments suivants :

- différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances clientèle traités en approche avancée et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations y afférentes ;
- pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations ;

- plus et moins-values latentes sur les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- actifs du fonds de pension à prestations définies, nets des impôts différés ;
- positions de titrisation pondérées à 1 250%, lorsque ces positions sont exclues du calcul des expositions pondérées.

## 5.5 EXPOSITIONS PONDÉRÉES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle 3 a établi les règles de calcul des exigences minimales de fonds propres afin de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Le calcul des expositions pondérées au titre du risque de crédit prend en compte le profil de risque des opérations grâce à l'utilisation de deux approches de détermination de ces expositions pondérées : une approche standard et une approche avancée s'appuyant notamment sur des méthodes internes modélisant le profil de risque des contreparties.

Le montant total d'expositions pondérées apparaissant dans cette section (351,9 milliards d'euros) présente un écart de 0,5 milliard d'euros avec le montant publié à travers la communication financière du 10 février 2021 du groupe Société Générale au titre du quatrième trimestre et de l'année 2020. Cet écart s'explique par la prise en compte, dans la présente information réglementée, du phasage relatif aux dispositions transitoires liées à l'application de la norme IFRS 9.

## Évolution des expositions pondérées et des exigences de fonds propres

TABLEAU 14 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET EXPOSITIONS PONDÉRÉES DU GROUPE (OVI)

(En M EUR)	Expositions pondérées (RWA)	Exigences de fonds propres		
		31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020
<b>Risque de crédit (à l'exclusion du risque de contrepartie)</b>	<b>247 423</b>	<b>251 113</b>	<b>19 794</b>	<b>20 089</b>
dont approche standard	86 000	93 302	6 880	7 464
dont approche fondée sur les notations internes « fondation » IRBF	4 417	4 725	353	378
dont approche fondée sur les notations internes avancées IRBA	136 302	133 026	10 904	10 642
dont actions en approche IRB sous méthode de pondération simple ou approche du modèle interne (IMA)	20 704	20 061	1 656	1 605
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>26 330</b>	<b>19 567</b>	<b>2 106</b>	<b>1 565</b>
dont montant d'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale	986	1 077	79	86
dont CVA	3 131	2 586	250	207
<b>Risque de règlement-livraison</b>	<b>77</b>	<b>41</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)<sup>(1)</sup></b>	<b>5 486</b>	<b>3 762</b>	<b>439</b>	<b>301</b>
dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) incluant l'approche IAA	2 951	1 836	236	147
dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	2 233	1 860	179	149
dont approche standard (SEC-SA)	301	66	24	5
dont 1 250% / déductions	-	-	-	-
<b>Risque de marché</b>	<b>15 340</b>	<b>14 513</b>	<b>1 227</b>	<b>1 161</b>
dont approche standard	1 728	1 373	138	110
dont IMA	13 612	13 140	1 089	1 051
<b>Grands risques</b>	-	-	-	-
<b>Risque opérationnel</b>	<b>49 188</b>	<b>47 961</b>	<b>3 935</b>	<b>3 837</b>
dont approche par indicateur de base	-	-	-	-
dont approche standard	2 250	2 470	180	198
dont approche par mesure avancée	46 938	45 491	3 755	3 639
<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération de risque de 250%)</b>	<b>8 008</b>	<b>8 052</b>	<b>641</b>	<b>644</b>
Ajustement plancher	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>351 852</b>	<b>345 010</b>	<b>28 148</b>	<b>27 601</b>

(1) Les montants de RWA et d'exigences de fonds propres du 31 décembre 2019 relatifs à la titrisation dans le portefeuille bancaire sont présentés conformément à la nouvelle classification par approche prudentielle.

TABLEAU 15 : VENTILATION PAR PÔLE DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES PAR TYPE DE RISQUE

(En Md EUR)	Crédit et contrepartie	Marché	Opérationnel	Total 2020	Total 2019
				Total 2020	Total 2019
Banque de détail en France	94,4	0,1	4,4	98,9	97,8
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	102,3	0,1	5,6	108,0	115,3
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	79,0	15,0	31,9	125,9	117,7
Hors Pôles	11,6	0,2	7,3	19,1	14,1
<b>Groupe</b>	<b>287,3</b>	<b>15,3</b>	<b>49,2</b>	<b>351,9</b>	<b>345,0</b>

À 31 décembre 2020, la ventilation des expositions pondérées (351,9 milliards d'euros) s'analyse comme suit :

■ les risques de crédit et de contrepartie représentent 82% des expositions pondérées (dont 36% pour la Banque de détail et Services Financiers Internationaux) ;

- le risque de marché représente 4% des expositions pondérées (dont 98% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) ;
- le risque opérationnel représente 14% des expositions pondérées (dont 65% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs).

TABLEAU 16 : CONTRIBUTION DES PRINCIPALES FILIALES AUX EXPOSITIONS PONDÉRÉES DU GROUPE

(En M EUR)	Crédit du Nord		Rosbank		Komerční Banka	
	IRB	Standard	IRB	Standard	IRB	Standard
<b>Risque de crédit et risque de contrepartie</b>	<b>17 075</b>	<b>3 162</b>	<b>598</b>	<b>7 862</b>	<b>10 822</b>	<b>1 726</b>
Souverains	0	611	536	82	65	1
Établissements	75	4	-	782	792	7
Entreprises	9 681	787	-	3 569	6 415	1 176
Clientèle de détail	5 445	1 001	-	3 051	3 348	45
Actions du portefeuille bancaire	1 687	94	62	-	201	1
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-	666	-	378	-	497
Titrisation	186					
<b>Risque de marché</b>	<b>62</b>		<b>36</b>		<b>31</b>	
<b>Risque opérationnel</b>	<b>1 110</b>		<b>1 157</b>		<b>639</b>	
<b>TOTAL 2020</b>	<b>21 409</b>		<b>9 652</b>		<b>13 217</b>	
<b>TOTAL 2019</b>	<b>21 456</b>		<b>9 562</b>		<b>13 295</b>	

## 5.6 RATIOS TLAC ET MREL

L'exigence de TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*) qui s'applique au groupe Société Générale est de 16% des expositions pondérées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de 18% au-delà, auxquels s'ajoutent le coussin de conservation de 2,5%, le coussin d'établissement systémique de 1% et le coussin contracyclique. L'exigence globale de TLAC au 31 décembre 2020 s'élève donc à 19,54% des expositions pondérées du Groupe.

L'exigence de TLAC prévoit également un ratio minimal de 6% de l'exposition de levier depuis 2019 et de 6,75% à compter de janvier 2022.

Au 31 décembre 2020, le groupe Société Générale a atteint un ratio TLAC de 28,6% des expositions pondérées et de 9,2% de l'exposition de levier.

L'exigence de fonds propres et dettes éligibles (MREL : *Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities*) s'applique à l'ensemble des établissements de crédit et des entreprises d'investissement de l'Union européenne depuis 2016.

Contrairement au ratio TLAC, l'exigence de MREL est spécifique à chaque établissement et révisée périodiquement par l'autorité de résolution.

Tout au long de l'année 2020, le Groupe a respecté le ratio de 8% (jusqu'en mai) et de 8,51% (après mai) du total des fonds propres et dettes éligibles exigé par son autorité de résolution, le Conseil de résolution unique.

**TABLEAU 17 : CALCUL DU RATIO TLAC**

(En M EUR)	31.12.2020
<b>Total des fonds propres réglementaires</b>	<b>67 584</b>
donc fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	47 290
donc fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	8 888
donc fonds propres de catégorie 2 (T2)	11 405
<b>Ajustements prudentiels</b>	<b>2 041</b>
<b>Total des fonds propres éligibles</b>	<b>69 625</b>
Dettes Senior Non-Preferred (SNP) > 1 an	31 017
Déductions SNP autodétenues	(60)
<b>Total des fonds propres et dettes éligibles junior</b>	<b>100 582</b>
<b>Expositions pondérées</b>	<b>351 852</b>
<b>Exposition levier</b>	<b>1 178 543</b>
<b>Ratio TLAC en fonds propres et dettes éligibles junior (% de RWA)</b>	<b>28,6%</b>
Dettes senior préférées	8 289
<b>Total des fonds propres et dettes éligibles (dettes junior et dettes senior préférées)</b>	<b>108 871</b>
<b>Ratio TLAC en Total des fonds propres et dettes éligibles (% de RWA)</b>	<b>30,9%</b>
<b>Ratio TLAC en Total des fonds propres et dettes éligibles (en % de l'exposition levier)</b>	<b>9,2%</b>

Au 31 décembre 2020, le ratio TLAC en fonds propres et dettes éligibles junior est de 28,6%.

Le ratio atteint 30,9% en utilisant l'option des dettes senior préférées dans la limite de 2,5% des expositions pondérées.

Le ratio TLAC en pourcentage de l'exposition de levier s'élève à 9,2%.

## 5.7 RATIO DE LEVIER

Le Groupe calcule son effet de levier selon le référentiel du ratio de levier CRR modifié par l'Acte Délégué du 10 octobre 2014 et a intégré dans son pilotage les évolutions apportées par CRR2 applicables dès juin 2021 (sauf pour le coussin G-SIB attendu en janvier 2023).

Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres *Tier 1* (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition de levier (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le Groupe. Pour ce faire, l'exposition de levier des différents métiers fait l'objet d'un encadrement sous le contrôle de la Direction financière du Groupe.

Le Groupe se donne comme objectif de maintenir un ratio de levier consolidé sensiblement supérieur au niveau minimum de 3,5% requis par le Comité de Bâle, adopté en Europe dans CRR2 et incluant une fraction du coussin systémique applicable au Groupe.

Au 31 décembre 2020, le ratio de levier du groupe Société Générale s'élève à 4,8%, tenant compte d'un montant de capital *Tier 1* de

56,2 milliards d'euros rapporté à une exposition de levier de 1 178 milliards d'euros (contre 4,5% au 31 décembre 2019, avec 53,9 milliards d'euros et 1 200 milliards d'euros respectivement).

En comparaison au 31 décembre 2019, l'exposition de levier présente une baisse de 22 milliards d'euros. Tandis que la contribution à l'exposition de levier des expositions bilancielles excluant les dérivés et financements sur titres (SFT) a crû de seulement 3 milliards d'euros suite à la mise en application du *quick fix* prudentiel (une disposition transitoire offrant la possibilité d'exclure temporairement de l'exposition de levier certaines expositions – encours et espèces – envers des banques centrales libellées en euros), les expositions relatives aux dérivés et aux SFT ont baissé respectivement de 22 et de 3 milliards d'euros. L'exposition hors bilan est, quant à elle, restée relativement stable tout au long de l'année 2020. Les montants évoqués dans le présent paragraphe sont disponibles en lecture directe dans le tableau 18b en page 65 (section 5.10).

**TABLEAU 18 : SYNTHÈSE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL À L'EXPOSITION DE LEVIER<sup>(1)</sup>**

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019
<b>Fonds Propres Tier 1<sup>(2)</sup></b>	<b>56 179</b>	<b>53 892</b>
<b>Total bilan prudentiel actif<sup>(3)</sup></b>	<b>1 309 372</b>	<b>1 203 797</b>
<i>Ajustements au titre des actifs fiduciaires inscrits au bilan mais exclus de l'exposition de levier</i>	-	-
<i>Ajustements au titre des expositions sur dérivés</i>	(118 705)	(80 869)
<i>Ajustements au titre des opérations de financement sur titres<sup>(4)</sup></i>	5 988	(3 037)
<i>Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)</i>	104 034	103 856
<i>Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles Fonds Propres Tier 1)</i>	(6 866)	(10 217)
<i>Ajustements techniques et réglementaires (exemption épargne réglementée)</i>	(17 087)	(13 268)
<i>Ajustements techniques et réglementaires (exemption banques centrales)</i>	(98 192)	-
<b>Exposition de levier</b>	<b>1 178 543</b>	<b>1 200 262</b>
<b>Ratio de levier</b>	<b>4,8%</b>	<b>4,5%</b>

(1) Ratio au 31 décembre 2020 prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio de levier de 4,7% sans phasage, soit un effet phasage de +8 pb). Ratio au 31 décembre 2019 incluant le retraitement lié à l'annulation du dividende de 2019, en lien avec les restrictions au versement de dividendes émises par les autorités européennes.

(2) La présentation du capital est disponible en Tableau 12.

(3) Le rapprochement du bilan consolidé et du bilan comptable sous périmètre prudentiel est disponible en Tableau 7.

(4) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toute autre opération sur titres similaire.

## 5.8 RATIO DE CONTRÔLE DES GRANDS RISQUES

Le CRR contient les dispositions relatives à la réglementation des grands risques. À ce titre, le groupe Société Générale ne peut présenter d'exposition sur un tiers qui excéderait 25% des fonds propres du Groupe.

Les fonds propres éligibles utilisés pour le calcul du ratio des grands risques sont les fonds propres prudentiels totaux avec une limite pour le montant de fonds propres Tier 2. Ces derniers ne peuvent excéder un tiers des fonds propres Tier 1.

Les règles définitives du Comité de Bâle relatives aux grands risques ont été transposées en Europe via CRR2, applicable en juin 2021. Les principaux changements par rapport à CRR sont le calcul de la limite réglementaire (25%), dorénavant exprimée en proportion du Tier 1 (au lieu du cumul Tier 1 et Tier 2), et l'introduction d'une limite spécifique croisée sur les institutions systémiques (15%).

## 5.9 RATIO DE CONGLOMÉRAT FINANCIER

Le groupe Société Générale, identifié aussi comme « Conglomérat financier », est soumis à une surveillance complémentaire assurée par la BCE.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres « conglomérat financier » du groupe Société Générale couvrent les exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires d'une part et aux activités d'assurance d'autre part.

Le ratio de conglomérat financier du 30 juin 2020 a été modifié comme suit : 143%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 71,3 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 50,0 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2019, le ratio de conglomérat financier était de 145%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 70,0 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 48,4 milliards d'euros.

## 5.10 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES SUR LE CAPITAL ET L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

### DÉTAIL DES FONDS PROPRES

TABLEAU 12A : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ CRR/CRD4 (DÉTAIL DU TABLEAU 12)<sup>(1)</sup>

(En M EUR)	2020	2019	Référence Tableau 7	Référence Tableau des fonds propres 12b	Cf. infra notes
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : Instruments et réserves</b>	<b>53 902</b>	<b>55 789</b>		<b>6</b>	
dont instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	21 006	21 006		1	
dont bénéfices non distribués	7 840	3 616		2	
dont autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	24 000	26 188		3	1
dont intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	1 871	1 833	7	5	2
dont bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	(815)	3 146	6	5a	
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : Ajustements réglementaires</b>	<b>(6 612)</b>	<b>(10 025)</b>		<b>28</b>	
dont corrections de valeurs supplémentaires	(884)	(935)		7	
dont immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) et écarts d'acquisitions	(5 357)	(6 516)	4	8	3
dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles	(1 226)	(1 903)	2	10	4
dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(210)	(59)		11	5
dont montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-	(164)		12	
dont pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	289	217		14	6
dont actifs de fonds de pension à prestations définies	(67)	(169)	3	15	7
dont détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1	(45)	(37)		16	
dont montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(28)	(25)		20a	
dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10% net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	-	0			
dont ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468	-	-		26a	
dont éléments de fonds propres CET1 ou déductions – autres	916	(434)		26b	
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)</b>	<b>47 290</b>	<b>45 764</b>		<b>29</b>	
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : Instruments</b>	<b>9 025</b>	<b>8 265</b>		<b>36</b>	
dont instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	8 830	8 165		30	8
dont montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	-	-		33	8
dont fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	195	100	7	34	9

(En M EUR)	2020	2019	Référence Tableau 7	Référence Tableau des fonds propres 12b	Cf. infra notes
<b>Additional Tier 1 (AT1) capital : Ajustements réglementaires</b>	<b>(136)</b>	<b>(137)</b>		<b>43</b>	
dont détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1	(125)	(125)		37	
dont détentions directes et indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10% net des positions courtes éligibles)	(11)	(12)	1	40	10
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>8 888</b>	<b>8 128</b>		<b>44</b>	
<b>Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	<b>56 179</b>	<b>53 892</b>		<b>45</b>	
<b>Fonds propres de base de catégorie 2 (T2) : Instruments et provisions</b>	<b>11 405</b>	<b>11 154</b>		<b>58</b>	
dont instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	12 438	12 808	5	46	11
dont montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	149	224		47	
dont instruments des fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	240	37	7	48	11
dont ajustements pour risque de crédit	499	-		50	
dont détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunt subordonnés T2	(150)	(150)		52	
dont détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10% net des positions courtes éligibles)	(1 771)	(1 765)	1	55	
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>11 405</b>	<b>11 154</b>		<b>58</b>	
<b>Total des fonds propres (TC= T1 + T2)</b>	<b>67 584</b>	<b>65 046</b>		<b>59</b>	
<b>Total expositions pondérées</b>	<b>351 852</b>	<b>345 010</b>		<b>60</b>	
<b>Ratio Common Equity Tier 1</b>	<b>13,4%</b>	<b>13,3%</b>		<b>61</b>	
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>16,0%</b>	<b>15,6%</b>		<b>62</b>	
<b>Ratio global</b>	<b>19,2%</b>	<b>18,9%</b>		<b>63</b>	

(1) Ratios au 31 décembre 2020 prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio CET1 de 13,2% sans phasage, soit un effet phasage de +28 pb). Chiffres au 31 décembre 2019 incluant le retraitement lié à l'annulation du dividende de 2019, en lien avec les restrictions au versement de dividendes émises par les autorités européennes.

Les écarts observés entre les montants du bilan comptable sous le périmètre prudentiel et les fonds propres prudentiels sont détaillés par élément constituant les fonds propres prudentiels.

## Notes

- I **Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : Instruments et réserves**
  1. Écart lié à la neutralisation des actions propres déduites des fonds propres CET1 ;
  2. Écart lié au mécanisme d'écrêtage.
- II **Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : Ajustements réglementaires**
  3. Les écarts d'acquisition prudentiels ainsi que les immobilisations incorporelles nets de passifs d'impôts sont totalement déduits des fonds propres ;
  4. Les écarts observés entre les montants du bilan comptable sous le périmètre prudentiel et les fonds propres prudentiels sont liés aux impôts différés sur OCA et DVA ;
  5. Les variations de résultat latent (OCI) relatives aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres ne sont pas filtrées des fonds propres, à l'exception des OCI sur pertes et gains générés par la couverture de flux de trésorerie des instruments financiers ;

6. Les variations de juste valeur sur les variations de *spread* de crédit de la dette liée au risque de crédit propre enregistrée à la juste valeur par compte de résultat (OCA) ainsi que les gains et pertes liés aux variations de *spread* de crédit propre sur les dérivés au passif (DVA) sont neutralisés des fonds propres CET1.

## III Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : Instruments

7. Les écarts observés entre les montants du bilan comptable sous le périmètre prudentiel et les fonds propres prudentiels sont liés aux écarts de conversion sur ces instruments de fonds propres ;
8. Les intérêts minoritaires reconnus en AT1 suivent le même traitement que celui décrit en note 2.

## IV Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : Ajustements réglementaires

9. Écart lié à la déduction des emprunts subordonnés assurantiels qui sont éliminés dans les comptes consolidés.

## V Fonds propres de base de catégorie 2 (T2) : Instruments et provisions

10. Écart lié à la non-éligibilité de certains instruments de fonds propres ;
11. Les intérêts minoritaires reconnus en Tier 2 suivent le même traitement que celui décrit en note 2.

**TABLEAU 12B : MODÈLE TRANSITOIRE POUR LA PUBLICATION DES INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES<sup>(1)</sup>**

(En M EUR)	31.12.2020	Montant à la date de publication
<b>Référence</b>		
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : INSTRUMENTS ET RÉSERVES</b>		
1 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	21 006	
2 Bénéfices non distribués	7 840	
3 Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	24 000	
3a Fonds pour risques bancaires généraux	-	
4 Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1	-	
5 Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en vertu des droits antérieurs	-	
5 Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	1 871	
5a Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	-	
<b>6 FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>54 717</b>	
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>		
7 Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(884)	
8 Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(5 357)	
9		
10 Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(1 226)	
11 Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(210)	
12 Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-	
13 Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	
14 Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	289	
15 Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(67)	
16 Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(45)	
17 Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
18 Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10% net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
19 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10% net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	
20		
20a Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(28)	
20b <i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	
20c <i>dont : positions de titrisation (montant négatif)</i>	(28)	
20d <i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	
21 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10% net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	-	
22 Montant au-dessus du seuil de 15% (montant négatif)	-	
23 <i>dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	499	
24		
25 <i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	2 702	
25a Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	(815)	
25b Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	-	
26 Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	916	
26a Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468	-	
26b <i>dont : filtre pour perte non réalisée 1</i>	-	
26b <i>dont : filtre pour perte non réalisée 2</i>	-	
26b <i>dont : filtre pour gain non réalisé 1</i>	-	
26b <i>dont : filtre pour gain non réalisé 2</i>	-	
26b Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnelles prévus par les dispositions pré-CRR	916	
27 Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	
<b>28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>(7 427)</b>	
<b>29 FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	<b>47 290</b>	

(En M EUR)

31.12.2020

Montant à la date de publication

Référence		
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : INSTRUMENTS</b>		
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	8 830
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>	8 830
32	<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1 Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	195
35	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	9 025
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>		
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	(125)
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(11)
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-
	<i>dont : filtre possible pour pertes non réalisées</i>	-
	<i>dont : filtre possible pour gains non réalisés</i>	-
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-
43	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	(136)
44	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	8 888
45	<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	56 179
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS ET PROVISIONS</b>		
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	12 438
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	149
48	Instruments des fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	240
49	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	-
50	Ajustements pour risque de crédit	499
51	<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>	13 326
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 2 (T2) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>		
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	(150)
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10% net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0
54a	<i>dont : nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires</i>	
54b	<i>dont : détentions existant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires</i>	
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(1 771)
56	Ajustements réglementaires appliqués au fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-
56c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-
	<i>dont : filtre possible pour pertes non réalisées</i>	
	<i>dont : filtre possible pour gains non réalisés</i>	

(En M EUR)

31.12.2020

Référence		Montant à la date de publication
57	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	(1 921)
58	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	11 405
59	<b>TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)</b>	67 584
59a	Expositions pondérées eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	(529)
	<i>dont... éléments non déduits des CET1 (règlement UE n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détentions indirectes de propres CET1, etc.)</i>	-
	<i>dont... éléments non déduits des éléments AT1 (règlement UE n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments de fonds propres de catégorie 2, détentions directes d'investissement non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier, etc.)</i>	-
	<i>Éléments non déduits des éléments T2 (règlement UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions indirectes de propres instruments T2, détentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier, etc.)</i>	-
60	<b>TOTAL EXPOSITIONS PONDÉRÉES</b>	351 852
<b>RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS</b>		
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	13,44%
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,97%
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	19,21%
64	Exigences de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1 point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique (coussin EISm ou autre EIS), exprimée en pourcentage du montant d'exposition du risque)	9,02%
65	<i>dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres</i>	2,50%
66	<i>dont : exigence de coussin contracyclique</i>	0,04%
67	<i>dont : exigence de coussin pour le risque systémique</i>	0,00%
67a	<i>dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	1,00%
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	
69		
70		
71		
<b>RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS</b>		
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement important (montant en dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	2 723
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 10% net des positions courtes éligibles)	499
74		
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	2 702
<b>PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2</b>		
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche Standard (avant application du plafond)	-
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche Standard	95 421
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	499
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	182 108
<b>INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS À L'EXCLUSION PROGRESSIVE (APPLICABLE ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014 ET LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 UNIQUEMENT)</b>		
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive	-
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusions progressives	-
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	149
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	(115)

(1) Ratios au 31 décembre 2020 prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio CET1 de 13,2% sans phasage, soit un effet phasage de +28 pb). Chiffres au 31 décembre 2019 incluant le retraitement lié à l'annulation du dividende de 2019, en lien avec les restrictions au versement de dividendes émises par les autorités européennes.

## DÉTAIL DU CALCUL DU RATIO DE LEVIER

TABLEAU 18A : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (LRSUM)

(En M EUR)		31.12.2020	31.12.2019
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	1 461 952	1 356 303
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	(152 580)	(152 506)
3	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) n°575/2013)	-	-
4	Ajustements pour instruments financiers dérivés	(118 705)	(80 869)
5	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	5 988	(3 037)
6	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	104 034	103 856
EU-6a	(Ajustement pour expositions intra-groupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013)	-	-
EU-6b	(Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013)	(115 279)	(13 268)
7	Autres ajustements	(6 866)	(10 217)
8	<b>Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier</b>	<b>1 178 543</b>	<b>1 200 262</b>

**TABLEAU 18B : RATIO DE LEVIER - DÉCLARATION COMMUNE (LRCOM)**

(En M EUR)		31.12.2020	31.12.2019
<b>EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET SFT)</b>			
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	969 181	867 660
2	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(6 866)	(10 217)
<b>3</b>	<b>Total des expositions au bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus) (somme des lignes 1 et 2)</b>	<b>962 315</b>	<b>857 443</b>
<b>EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS</b>			
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	22 468	17 696
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	67 603	86 463
EU-5a	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
6	Sûretés fournies pour des dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-
7	(Dédiction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(18 273)	(18 234)
8	(Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client)	(16 012)	(13 712)
9	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	101 932	126 517
10	(Ajustements liés à la compensation des notionnels et de la déduction de l'exposition future des dérivés de crédit vendus)	(96 895)	(116 140)
<b>11</b>	<b>Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)</b>	<b>60 823</b>	<b>82 590</b>
<b>EXPOSITIONS SUR SFT</b>			
12	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	239 598	260 561
13	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts)	(89 021)	(108 670)
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT	16 073	17 750
EU-14a	Dérogation pour SFT : Exposition au risque de crédit de la contrepartie conformément à l'article 429 ter, paragraphe 4, et à l'article 222 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-
15	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-15a	(Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT compensées par le client)	-	-
<b>16</b>	<b>Total des expositions sur opérations de financement sur titres (somme des lignes 12 à 15a)</b>	<b>166 650</b>	<b>169 641</b>
<b>AUTRES EXPOSITIONS DE HORS BILAN</b>			
17	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	230 540	214 380
18	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(126 506)	(110 524)
<b>19</b>	<b>Autres expositions de hors bilan (somme des lignes 17 et 18)</b>	<b>104 034</b>	<b>103 856</b>
<b>EXPOSITIONS EXEMPTÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 429, PARAGRAPHES 7 ET 14, DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 (EXPOSITIONS AU BILAN ET HORS BILAN)</b>			
EU-19a	(Expositions intragroupe exemptées (sur base individuelle) au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan))	-	-
EU-19b	<b>(Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan))</b>	<b>(115 279)</b>	<b>(13 268)</b>
<b>FONDS PROPRES ET TOTAL DES EXPOSITIONS</b>			
<b>20</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>56 179</b>	<b>53 892</b>
<b>21</b>	<b>Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier (somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b)</b>	<b>1 178 543</b>	<b>1 200 262</b>
<b>RATIO DE LEVIER</b>			
22	<b>Ratio de levier</b>	<b>4,8%</b>	<b>4,5%</b>
22a	<b>Ratio de levier (excluant l'impact des exemptions temporaires d'expositions banques centrales applicables)</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,5%</b>
<b>CHOIX EN MATIÈRE DE DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET MONTANT DES ACTIFS FIDUCIAIRES DÉCOMPTABILISÉS</b>			
EU-23	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres		Définition définitive
EU-24	Montant des actifs fiduciaires décomptabilisés au titre de l'article 429, paragraphe 11, du règlement (UE) n° 575/2013		-

**TABLEAU 18C : RATIO DE LEVIER - VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (LRSPL)**

(En M EUR)		31.12.2020	31.12.2019
<b>EU-1</b>	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées), dont :</b>	<b>969 181</b>	<b>867 660</b>
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	114 991	86 320
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	854 190	781 340
EU-4	<i>Obligations garanties</i>	206	-
EU-5	<i>Expositions considérées comme souveraines</i>	279 867	201 137
EU-6	<i>Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains</i>	14 453	14 754
EU-7	<i>Établissements</i>	48 161	34 524
EU-8	<i>Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	16 447	15 976
EU-9	<i>Expositions sur la clientèle de détail</i>	195 019	201 637
EU-10	<i>Entreprises</i>	190 072	200 365
EU-11	<i>Expositions en défaut</i>	8 338	15 794
EU-12	<i>Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)</i>	101 627	97 153

**TABLEAU 19 : PARTICIPATIONS NON DÉDUITES DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (INS1)**

(En M EUR)		31.12.2020
Exposition		4 674
RWA		17 294

**TABLEAU 20 : CONGLOMÉRAT FINANCIER - MONTANT D'EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET RATIO (INS2)**

(En M EUR)		30.06.2020
Montant d'exigences de fonds propres supplémentaires du conglomérat financier		21 328
Ratio du conglomérat financier (%)		143%

**DÉTAIL AU TITRE DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE**

Le taux de coussin contracyclique (*Countercyclical Capital Buffer* ou encore CCyB) est défini par pays. L'exigence de coussin contracyclique est calculée en effectuant la moyenne des taux de coussin contracyclique de chaque pays, pondérée par les expositions pertinentes au risque de crédit dans ces pays. Le taux de coussin contracyclique est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec une période transitoire ayant pris fin en 2019. En France, l'autorité en charge de fixer le taux de coussin contracyclique applicable pour les

expositions en France et en charge de reconnaître éventuellement les taux applicables dans les autres pays est le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF). Le HCSF publie trimestriellement le taux de CCyB pour la France et les taux reconnus pour les pays tiers. Le taux applicable au Groupe est recalculé dès lors qu'un pays fait l'objet d'une modification de taux. En conséquence, il n'existe pas un taux annuel de ce coussin, mais un taux applicable à une date donnée.

**TABLEAU 21 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE (CCYB1)**

31.12.2020														
(En M EUR)	Expositions générales de crédit		Expositions de marché		Expositions de titrisation (portefeuille bancaire)		Total des expositions		Exigences de fonds propres			Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contracyclique	
	Expositions traitées en approche standard	Expositions traitées en approche avancée (standard)	Expositions en longues et courtes périodes	Somme des positions pour les modèles internes	Valeur des expositions				dont : expositions générales de crédit	dont : expositions de marché	dont : expositions de titrisation (portefeuille bancaire)	Total	RWA	
<b>Europe</b>	<b>101 936</b>	<b>381 567</b>	<b>53</b>	<b>3 850</b>	<b>21 523</b>	<b>508 929</b>	<b>17 047</b>	<b>36</b>	<b>7</b>	<b>17 090</b>	<b>213 629</b>	<b>83,5%</b>		
Bulgarie	1	228	-	-	-	229	7	-	-	7	92	0,0%	0,50%	
République tchèque	3 281	26 667	-	-	-	29 948	955	-	-	955	11 934	4,7%	0,50%	
Danemark	508	527	-	32	-	1 067	47	0	-	47	592	0,2%	0,00%	
France	41 259	258 167	7	619	14 721	314 773	10 246	9	3	10 259	128 233	50,2%	0,00%	
Norvège	489	967	-	76	-	1 533	50	0	-	51	633	0,2%	1,00%	
Slovaquie	910	217	-	3	-	1 131	69	-	-	69	859	0,3%	1,00%	
Suède	593	961	-	254	-	1 807	65	1	-	66	822	0,3%	0,00%	
Irlande	243	6 142	-	52	862	7 298	124	1	1	126	1 578	0,6%	0,00%	
Islande	0	0	-	-	-	0	0	-	-	0	0	0,0%	0,00%	
Lituanie	13	25	-	-	-	38	1	-	-	1	11	0,0%	0,00%	
Luxembourg	1 882	11 129	-	330	369	13 711	403	2	0	405	5 063	2,0%	0,25%	
Royaume-Uni	6 810	14 541	-	799	1 653	23 804	666	7	1	674	8 421	3,3%	0,00%	
<b>Amérique du Nord</b>	<b>1 705</b>	<b>51 857</b>	<b>5 936</b>	<b>506</b>	<b>14 319</b>	<b>74 322</b>	<b>1 082</b>	<b>97</b>	<b>12</b>	<b>1 191</b>	<b>14 884</b>	<b>5,8%</b>		
<b>Asie-Pacifique</b>	<b>1 021</b>	<b>19 888</b>	-	<b>104</b>	<b>1 938</b>	<b>22 952</b>	<b>493</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>500</b>	<b>6 251</b>	<b>2,4%</b>		
Hong Kong	201	863	-	111	-	1 175	29	2	-	31	386	0,2%	1,00%	
<b>Reste du monde</b>	<b>19 162</b>	<b>18 763</b>	-	<b>230</b>	<b>148</b>	<b>38 302</b>	<b>1 669</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1 674</b>	<b>20 929</b>	<b>8,2%</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>123 824</b>	<b>472 075</b>	<b>5 988</b>	<b>4 690</b>	<b>37 928</b>	<b>644 505</b>	<b>20 291</b>	<b>142</b>	<b>23</b>	<b>20 455</b>	<b>255 693</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,04%</b>	

**TABLEAU 22 : EXIGENCES AU TITRE DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE (CCYB2)**

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019
Montant total d'expositions pondérées	351 852	345 010
Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement (taux)	0,04%	0,28%
<b>Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement (montant)</b>	<b>126</b>	<b>951</b>

## LIEN ENTRE BILAN PRUDENTIEL ET TYPE DE RISQUE

**TABLEAU 23 : RAPPROCHEMENT DU BILAN CONSOLIDÉ SOUS PÉRIMÈTRE STATUTAIRE ET DU BILAN CONSOLIDÉ SOUS PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL ET AFFECTATION DANS LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES (L1)**

<b>ACTIF au 31.12.2020 (En M EUR)</b>	<b>Bilan consolidé (périmètre statutaire)</b>	<b>Bilan consolidé sous périmètre prudentiel</b>	<b>Soumis au risque de crédit</b>	<b>Soumis au risque de contrepartie</b>	<b>Soumis au cadre de la titrisation</b>	<b>Soumis au risque de marché</b>	<b>Part non soumise à des exigences de fonds propres ou déduite des fonds propres</b>
Caisse et banques centrales	168 179	168 179	165 837	-	-	-	2 342
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	429 458	440 424	22 490	281 532	-	417 934	-
Instruments dérivés de couverture	20 667	20 689	-	20 689	-	264	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	52 060	52 060	51 795	-	-	265	-
Titres au coût amorti	15 635	15 635	15 592	-	-	-	43
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	53 380	53 594	42 192	11 264	-	11 264	138
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	97	97	-	-	-	-	97
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	448 761	450 299	422 242	8 439	18 966	8 323	652
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	378	378	-	-	-	-	378
Placements des activités d'assurance	166 854	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôts	5 001	4 913	3 687	-	-	-	1 227
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	1 840	1 227	0	-	-	-	1 227
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	2 267	2 703	2 703	-	-	-	-
Autres actifs	67 341	64 862	42 971	-	-	345	21 546
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	52	52	-	-	-	-	52
Actifs non courants destinés à être cédés	6	6	6	-	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	100	4 692	4 692	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 088	29 922	28 235	-	-	-	1 687
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	2 485	2 345	658	-	-	-	1 687
Écarts d'acquisition	4 044	3 719	-	-	-	-	3 719
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 461 952</b>	<b>1 309 372</b>	<b>799 737</b>	<b>321 924</b>	<b>18 966</b>	<b>438 396</b>	<b>31 732</b>

PASSIF au 31.12.2020 (En M EUR)	Bilan consolidé (périmètre statutaire)	Bilan consolidé sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au cadre de la titrisation	Soumis au risque de marché	Part non soumise à des exigences de fonds propres ou déduite des fonds propres
Banques centrales	1 489	1 489	-	-	-	-	1 489
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	390 247	392 278	-	280 935	-	338 523	53 756
Instruments dérivés de couverture	12 461	12 471	-	12 471	-	49	0
Dettes représentées par un titre	138 957	139 780	-	-	-	41 426	98 353
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	135 571	132 904	-	621	-	621	132 283
Dettes envers la clientèle	456 059	457 439	-	5 536	-	5 536	451 903
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 696	7 696	-	-	-	-	7 696
Passifs d'impôts	1 223	929	-	-	-	-	929
Autres passifs	84 937	78 254	-	-	-	4 173	74 081
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	146 126	-	-	-	-	-	-
Provisions	4 775	4 755	-	-	-	36	4 718
Dettes subordonnées	15 432	15 472	-	-	-	-	15 472
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	15 001	15 041	-	-	-	-	15 041
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 394 973</b>	<b>1 243 466</b>	-	<b>299 562</b>	-	<b>390 364</b>	<b>840 681</b>
Capitaux propres part du Groupe							
Capital et réserves liées	31 628	31 628	-	-	-	-	31 628
Réserves consolidées	32 076	31 874	-	-	-	-	31 874
Résultat de l'exercice	(258)	(258)	-	-	-	-	(258)
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	(1 761)	(1 762)	-	-	-	-	(1 762)
Participations ne donnant pas le contrôle	5 295	4 424	-	-	-	-	4 424
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>66 979</b>	<b>65 905</b>	-	-	-	-	<b>65 905</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 461 952</b>	<b>1 309 372</b>	-	<b>299 562</b>	-	<b>390 364</b>	<b>906 586</b>

Certains éléments du bilan ont été affectés à la fois aux catégories de risques « contrepartie » et « marché » : cela concerne essentiellement des dérivés comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que des titres reçus en pension.

Le tableau du 31 décembre 2019 a été modifié comme suit, notamment afin d'affecter à la colonne « Part non soumise à des exigences de fonds propres ou déduite des fonds propres » les éléments du bilan non générateurs de risque au sens prudentiel :

ACTIF au 31.12.2019 (En M EUR)	Bilan consolidé (périmètre statutaire)	Bilan consolidé sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au cadre de la titrisation	Soumis au risque de marché	Part non soumise à des exigences de fonds propres ou déduite des fonds propres
Caisse et banques centrales	102 311	102 311	99 709	-	-	-	2 602
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	385 739	395 238	5 555	256 863	-	389 683	-
Instruments dérivés de couverture	16 837	16 873	-	16 473	-	122	400
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	53 256	53 256	53 237	-	-	20	-
Titres au coût amorti	12 489	12 489	12 463	-	-	7	19
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	56 366	56 460	38 175	18 168	-	18 168	118
<i>dont prêts subordonnés     bancaires</i>	88	88	-	-	-	-	88
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	450 244	451 797	419 783	19 540	11 894	19 349	579
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	401	401	401	-	-	-	-
Placements des activités d'assurance	164 938	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôts	5 779	5 644	3 741	-	-	-	1 903
<i>dont actifs d'impôt différé     dépendant de bénéfices futurs     à l'exclusion de ceux résultant     de différences temporelles</i>	2 659	1 903	0	-	-	-	1 903
<i>dont actifs d'impôt différé     résultant de différences     temporelles</i>	2 082	2 732	2 732	-	-	-	-
Autres actifs	68 045	65 496	41 158	-	-	3 307	21 031
<i>dont actifs de fonds de pension     à prestations définies</i>	120	120	0	-	-	-	120
Actifs non courants destinés à être cédés	4 507	4 507	4 507	-	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	112	4 540	4 540	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 652	30 483	28 258	-	-	-	2 225
<i>dont immobilisations     incorporelles</i>	2 363	2 225	-	-	-	-	2 225
Écarts d'acquisition	4 627	4 302	0	-	-	-	4 302
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 356 303</b>	<b>1 203 797</b>	<b>711 527</b>	<b>311 044</b>	<b>11 894</b>	<b>430 655</b>	<b>33 179</b>

PASSIF au 31.12.2019 (En M EUR)	Bilan consolidé (périmètre statutaire)	Bilan consolidé sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au cadre de la titrisation	Soumis au risque de marché	Part non soumise à des exigences de fonds propres ou déduite des fonds propres
Banques centrales	4 097	4 097	-	-	-	-	4 097
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	364 129	367 298	-	237 303	-	332 540	34 758
Instruments dérivés de couverture	10 212	10 215	-	10 215	-	107	0
Dettes représentées par un titre	125 168	126 303	-	-	-	28 445	97 858
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	107 929	104 347	-	5 705	-	5 606	98 642
Dettes envers la clientèle	418 612	420 056	-	8 760	-	8 394	411 296
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 671	6 671	-	-	-	-	6 671
Passifs d'impôts	1 409	1 013	-	-	-	-	1 013
Autres passifs	85 062	76 012	-	-	-	4 756	71 256
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 333	1 333	-	-	-	-	1 333
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	144 259	-	-	-	-	-	-
Provisions	4 387	4 373	-	-	-	21	4 352
Dettes subordonnées	14 465	14 505	-	-	-	-	14 505
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	14 032	14 074	-	-	-	-	14 074
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 287 733</b>	<b>1 136 223</b>	-	<b>261 983</b>	-	<b>379 869</b>	<b>745 781</b>
Capitaux propres part du Groupe	63 527	63 324					
<i>Capital et réserves liées</i>	31 102	31 102	-	-	-	-	31 102
<i>Réserves consolidées</i>	29 558	29 355	-	-	-	-	29 355
<i>Résultat de l'exercice</i>	3 248	3 248	-	-	-	-	3 248
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	(381)	(381)	-	-	-	-	(381)
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	5 043	4 250	-	-	-	-	4 250
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>68 570</b>	<b>67 574</b>	-	-	-	-	<b>67 574</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 356 303</b>	<b>1 203 797</b>	-	<b>261 983</b>	-	<b>379 869</b>	<b>813 355</b>

**TABLEAU 24 : PRINCIPALES SOURCES DE DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS D'EXPOSITION RÉGLEMENTAIRE ET LES VALEURS COMPTABLES DES ÉTATS FINANCIERS (LI2)**

(En M EUR)	Bilan comptable sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au cadre de la titrisation	Soumis au risque de marché
Valeur comptable des actifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire	1 277 640	799 737	321 924	18 966	438 396
Valeur comptable des passifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire	(299 562)	-	(299 562)	-	(390 364)
<b>MONTANT TOTAL NET DANS LE CADRE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>978 078</b>	<b>799 737</b>	<b>22 362</b>	<b>18 966</b>	<b>48 032</b>
<b>Montants d'exposition au hors bilan</b>	<b>241 251</b>	<b>220 818</b>	-	<b>20 433</b>	
<i>Différences de valorisation</i>	(884)	-	-	-	
<i>Différences dues à des règles de netting</i>	104 133	-	104 133	-	
<i>Différences dues à la prise en compte des provisions</i>	7 928	7 928	-	-	
<i>Différences dues aux techniques d'atténuation du risque de crédit (CRM)</i>	(8 469)	(8 469)	-	-	
<i>Différences dues au Credit Conversion Factor (CCF)</i>	(123 282)	(123 282)	-	-	
<i>Différences dues aux titrisations SRT (Significant Risk Transfer)</i>	-	-	-	-	
<i>Autres différences</i>	(194 907)	(57 200)	-	(1 578)	
<b>MONTANTS D'EXPOSITION PRIS EN COMPTE À DES FINS RÉGLEMENTAIRES (EAD)</b>	<b>1 003 847</b>	<b>839 531</b>	<b>126 495</b>	<b>37 821</b>	

Le tableau ci-dessus présente la décomposition des effets induisant le passage des valeurs comptables sur périmètre prudentiel à l'EAD, avec une ventilation par type de risque.

Conformément aux préconisations du Comité de Bâle relayées par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) dans son rapport EBA/Rep/2020/09, le total des montants comptables correspond à celui du tableau LI1 hors éléments non soumis à des exigences de fonds propres ou déduits des fonds propres.

Les principaux facteurs illustrés par ce tableau sont les suivants :

- intégration des montants de hors bilan bruts : engagements de financement et de garantie au titre du risque de crédit et expositions de titrisation ;
- impact de l'application du CCF sur les montants de hors bilan au titre du risque de crédit ;
- réintégration des provisions correspondant aux expositions traitées en approche avancée, les montants comptables initiaux étant nets de provisions tandis que l'EAD risque de crédit en approche avancée est brute ;
- impact sur l'EAD traitée en approche standard de certains éléments d'atténuation du risque de crédit (sûretés financières) ;
- netting prudentiel du risque de contrepartie ;
- autres différences : catégorie englobant notamment la déduction des éléments soumis au risque de marché ne générant pas d'EAD.

Le tableau du 31 décembre 2019 a été modifié comme suit, prenant notamment en compte le changement de méthode impactant le tableau 23 (LI1), ainsi que quelques évolutions de structure en lien avec les normes techniques d'exécution 2020/04 émises par l'ABE :

(En M EUR)	Bilan comptable sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au cadre de la titrisation	Soumis au risque de marché
Valeur comptable des actifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire	1 170 618	711 527	311 044	11 894	430 655
Valeur comptable des passifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire	(261 983)	-	(261 983)	-	(379 869)
<b>MONTANT TOTAL NET DANS LE CADRE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>908 636</b>	<b>711 527</b>	<b>49 062</b>	<b>11 894</b>	<b>50 786</b>
<b>Montants d'exposition au hors bilan</b>	<b>233 406</b>	<b>212 213</b>	-	<b>21 193</b>	
Différences de valorisation	(935)	-	-	-	-
Différences dues à des règles de netting	72 221	-	72 221	-	-
Différences dues à la prise en compte des provisions	6 991	6 991	-	-	-
Différences dues aux techniques d'atténuation du risque de crédit (CRM)	(9 536)	(9 536)	-	-	-
Différences dues au Credit Conversion Factor (CCF)	(117 835)	(117 835)	-	-	-
Différences dues aux titrisations SRT (Significant Risk Transfer)	-	-	-	-	-
Autres différences	(174 785)	(38 757)	-	(811)	
<b>MONTANTS D'EXPOSITION PRIS EN COMPTE À DES FINS RÉGLEMENTAIRES (EAD)</b>	<b>918 164</b>	<b>764 604</b>	<b>121 283</b>	<b>32 276</b>	

**TABLEAU 25 : COMPARAISON DES FONDS PROPRES ET DES RATIOS DE SOLVABILITÉ ET DE LEVIER  
AVEC ET SANS APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES IFRS 9 (IFRS9-FL)**

(En M EUR)	31.12.2020	30.09.2020	30.06.2020
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>			
1 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	47 290	46 107	45 053
2 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	46 374	45 481	44 508
3 Fonds propres de catégorie 1	56 179	54 024	53 254
4 Fonds propres de catégorie 1 si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	55 263	53 398	52 708
5 Total des Fonds propres	67 584	64 945	64 448
6 Total des Fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	66 668	64 319	63 902
<b>Total des expositions pondérées en fonction du risque (montants)</b>			
7 Total des expositions pondérées en fonction du risque	351 852	351 864	360 423
8 Total des expositions pondérées en fonction du risque comme si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	352 380	352 330	360 749
<b>Ratios de fonds propres</b>			
9 Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	13,4%	13,1%	12,5%
10 Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	13,2%	12,9%	12,3%
11 Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	16,0%	15,4%	14,8%
12 Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	15,7%	15,2%	14,6%
13 Total des Fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	19,2%	18,5%	17,9%
14 Total des Fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	18,9%	18,3%	17,7%
<b>Ratio de levier</b>			
15 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 178 543	1 197 879	1 248 204
16 Ratio de levier	4,8%	4,5%	4,3%
17 Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	4,7%	4,4%	4,2%

# 6

## RISQUE DE CRÉDIT

### EN BREF

Le risque de crédit correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque lié aux activités de titrisation et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle.

Montant de RWA risque de crédit  
à fin 2020

**260,9 Md EUR**

(Montant à fin 2019 : 262,9 Md EUR)

Pourcentage de l'EAD traité en IRB

**83%**

Le risque de crédit correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque lié aux activités de titrisation et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle.

## 6.1 DISPOSITIF DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DU RISQUE DE CRÉDIT

### Principes généraux

La politique d'octroi de crédit repose sur les grands principes suivants :

- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement et de manière indépendante au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées au sein de la fonction de gestion des risques. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnée. Ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- la notation interne des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi. Ces notations sont proposées par le secteur de suivi commercial et validées par l'unité de risque dédiée ;
- pour la clientèle de détail, le processus d'octroi s'appuie sur des outils d'analyse du risque (*score*) contrôlés par les unités de risque. Les décisions de crédit sont soumises au respect des critères d'octroi préalablement définis dans des politiques de crédit dont l'efficacité est régulièrement évaluée ;
- un régime de délégation de compétence, s'appuyant largement sur la notation interne des contreparties, confère des capacités décisionnelles aux unités de risque d'une part et aux secteurs de suivi commercial d'autre part.

La ligne-métier assume la charge des provisions et pertes liées à ses décisions de crédit en tant que première ligne de défense. La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur l'évolution de la politique d'octroi, assorties de limites de portefeuilles crédit, pour les pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients présentant des risques de concentration élevés.

Le rapport mensuel de suivi des risques présenté au CORISQ par la Direction des risques commente entre autres l'évolution du portefeuille de crédit du Groupe et s'assure du respect des encadrements. L'évolution du portefeuille de crédit, les évolutions de politique crédit validées par le CORISQ et le respect de l'appétit pour les risques du Groupe sont présentés à *minima* trimestriellement au Comité des risques du Conseil d'administration.

### Suivi de la concentration individuelle

Société Générale se conforme à la réglementation sur les grands risques (plafond d'exposition « Grands Risques Réglementaires » de 25% des fonds propres). De plus, le Groupe s'est fixé une limite interne plus stricte à 10% des fonds propres consolidés s'appliquant à toute exposition concentrée sur un groupe de clients liés. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, le Haut Conseil de Stabilité Financière impose une limite d'exposition sur les entreprises implantées en France les plus endettées à un niveau maximum de 5% des fonds propres éligibles.

Des dispositifs internes sont mis en œuvre pour identifier et piloter les risques de concentrations individuelles, notamment à l'octroi. Par

exemple, des seuils de concentration, fonction de la note interne, sont fixés par le CORISQ et définissent la gouvernance de validation des limites sur les concentrations individuelles. Les expositions sur des groupes de clients jugées importantes par le Groupe sont revues en Comité Grands Risques présidé par la Direction générale. Dans le cadre de l'identification de ses risques, le Groupe réalise également des simulations de pertes par typologie de client et typiques des expositions individuelles significatives que pourrait avoir le Groupe.

Le Groupe utilise des dérivés de crédit pour réduire certaines expositions jugées trop importantes. Par ailleurs, le Groupe recherche systématiquement un partage des risques avec d'autres partenaires bancaires en évitant de conserver une part trop importante dans le pool bancaire des entreprises de taille significative.

### Suivi des risques pays

Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition (créances, titres, garanties, dérivés) est susceptible de subir une évolution défavorable du fait de changements des conditions réglementaires, politiques, économiques, sociales et financières.

Le risque pays se décline selon deux axes principaux :

- le risque politique et de non-transfert recouvre le risque de non-paiement résultant soit d'actes ou mesures prises par les autorités publiques locales (décision des autorités locales d'interdire au débiteur l'exécution de ses engagements, nationalisation, expropriation, non-convertibilité...), soit d'événements internes (émeute, guerre civile...) ou externes (guerre, terrorisme...) ;
- le risque commercial provient de la dégradation de la qualité de crédit de toutes les contreparties dans un pays donné du fait d'une crise économique ou financière du pays, indépendamment de la situation financière propre de chaque contrepartie. Il peut s'agir d'un choc macroéconomique (fort ralentissement de l'activité, crise systémique du système bancaire...), d'une dévaluation de la monnaie, d'un défaut souverain sur sa dette externe entraînant le cas échéant d'autres défauts.

Des limites globales en risque pays et/ou un suivi des expositions sont mis en place sur la base de la notation interne et d'indices de gouvernance des pays. L'encadrement est renforcé en fonction du niveau de risque présenté par chaque pays.

Les limites pays sont validées annuellement par la Direction des risques (ou la Direction générale dans certains cas). Elles peuvent être revues à la baisse à n'importe quel moment en fonction de la dégradation ou d'une anticipation de la dégradation de la situation d'un pays.

Toutes les expositions du Groupe (titres, dérivés, créances, garanties) sont prises en compte dans ce pilotage. La méthodologie risque pays détermine un pays du risque initial et un pays du risque final (après effets de garanties éventuels), ce dernier étant encadré par des limites pays pour chaque contrepartie.

La procédure de mise sous alerte d'un pays est déclenchée par une dégradation du risque pays ou l'anticipation d'une telle dégradation. Au cours de l'année 2020, en raison de difficultés rencontrées, plusieurs pays ont fait l'objet d'une mise sous alerte.

## Suivi des expositions sectorielles

Le Groupe revoit régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit par le biais d'analyses par secteur d'activité. Pour cela, il s'appuie sur des études industrielles (comportant notamment une anticipation du risque sectoriel à un an) et sur des analyses de concentration sectorielle.

De plus, le Groupe procède périodiquement à une revue de ses expositions sur des segments de portefeuille présentant un profil de risque spécifique, dans le cadre des CORISQ au niveau Groupe ou *Business Unit*. Ces secteurs ou sous portefeuilles identifiés font le cas échéant l'objet d'un encadrement spécifique au travers de limites de portefeuille et de critères d'octroi spécifiques. Les limites sont suivies soit au niveau Direction générale ou au niveau de la Direction des *Business Units* en fonction de la matérialité et du niveau de risque des portefeuilles.

En complément, à la demande de la Direction générale et/ou de la Direction des risques et/ou des Pôles, des études sectorielles et des analyses de portefeuilles peuvent être réalisées au travers de revues ciblées en liaison avec l'actualité.

Les portefeuilles spécifiquement encadrés et suivis par le CORISQ Groupe sont entre autres :

- les portefeuilles de crédit particuliers et professionnels (*retail*) France métropolitaine d'une part et dans les réseaux bancaires internationaux en Europe d'autre part. Le Groupe définit notamment une cible d'appétit pour le risque concernant la part minimum couverte par la caution de Crédit Logement pour le portefeuille de prêts immobiliers octroyés aux particuliers en France ;
- le périmètre de pétrole et gaz, pour lequel le Groupe a défini une politique de crédit adaptée aux différents types d'activités des acteurs de ce secteur. Cette politique distingue notamment les financements garantis par les réserves de pétrole, les financements de projets, les opérations de court terme de *trade finance*, et prend en compte les spécificités régionales ;

- le périmètre d'immobilier commercial, pour lequel le Groupe a fixé un cadre pour l'origination et le suivi des expositions ainsi que des limites selon les différents types de financements, zones géographiques et/ou activités ;
- les financements à effet de levier, pour lesquels le Groupe applique la définition du périmètre et les orientations de gestion préconisées par la BCE (*Guidance on leveraged transactions*). Le Groupe continue d'apporter une attention particulière au sous-portefeuille des *Leverage Buy-Out* (LBO) ;
- l'exposition *hedge funds* fait l'objet d'une vigilance particulière. Le Groupe porte du risque sur les *hedge funds* au travers d'opérations dérivées et par son activité de financement garantis par des parts de fonds. Les risques associés aux *hedge funds* sont entre autres encadrés par des limites individuelles et des limites globales sur les risques de marché ainsi que sur les risques de corrélation défavorable (*wrong way risk*) ;
- les expositions relevant du *shadow banking* sont encadrées et suivies conformément aux *guidelines* de l'EBA publiées en 2015 qui précisent des attentes concernant le cadre interne d'identification, de contrôle et de gestion des risques identifiés. Le CORISQ a fixé un seuil global d'exposition sur le périmètre *shadow banking*.

## Stress tests de crédit

En vue de l'identification, du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques conduit, en collaboration avec les métiers, un ensemble de *stress tests* spécifiques, portant soit sur un pays, une filiale ou sur une activité. Ces *stress tests* spécifiques rassemblent à la fois des *stress tests* récurrents, portant sur des portefeuilles identifiés comme structurellement porteurs de risques, et des *stress tests* ponctuels, destinés à appréhender les risques émergents. Certains de ces *stress tests* sont présentés en CORISQ et utilisés pour déterminer l'encadrement des activités concernées.

Les *stress tests* au risque de crédit complètent l'analyse globale grâce à une approche plus granulaire et permettent d'affiner l'identification, l'évaluation et la gestion opérationnelle du risque, y compris la concentration. Ils permettent de calculer les pertes de crédit attendues et non attendues sur les expositions ayant fait l'objet d'un événement de défaut et sur les expositions n'ayant pas fait l'objet d'un événement de défaut, conformément à la méthode prescrite dans la norme IFRS 9. Le périmètre couvert peut inclure le risque de contrepartie lié aux activités de marché si nécessaire.

## 6.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CRÉDIT

### Garanties et collatéraux

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles (garanties) correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement en France), les rehausseurs de crédit et les compagnies d'assurances, les organismes de crédit à l'exportation, etc. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés réelles (collatéraux) peuvent être constituées d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Les décotes (*haircuts*) appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Dans le but de réduire sa prise de risque, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont dérivés de crédit).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement. S'agissant des collatéraux, des revalorisations régulières sont réalisées sur la base d'une valeur de cession estimée composée de la valeur de marché de l'actif et d'une décote. La valeur de marché correspond à la valeur à laquelle le bien devrait s'échanger à la date de l'évaluation dans des conditions de concurrence normale. Elle est obtenue de préférence sur la base d'actifs comparables, à défaut par toute autre méthode jugée pertinente (exemple : valeur d'usage). Cette valeur fait l'objet de décotes (*haircuts*) en fonction de la qualité de la sûreté et des conditions de liquidité.

Conformément aux exigences du règlement européen n°575/2013 (CRR), le Groupe applique pour l'ensemble des collatéraux détenus dans le cadre d'engagements octroyés des fréquences de revalorisation minimales dépendant du type de sûreté (sûretés financières, biens immobiliers commerciaux, biens immobiliers résidentiels, autres sûretés réelles, garanties en crédit-bail).

Des valorisations plus rapprochées doivent être effectuées en cas de changement significatif du marché concerné, de passage en défaut ou contentieux de la contrepartie ou à la demande de la fonction gestion des risques.

Par ailleurs, l'efficacité des politiques de couverture du risque de crédit est suivie dans le cadre de l'évaluation des pertes en cas de défaut (LGD).

Il appartient à la fonction de gestion des risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les Pôles d'activités

pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

Le montant de sûretés (garanties et collatéraux) plafonné au montant des encours nets de provisions s'élève à 319 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (302 milliards d'euros au 31 décembre 2019), dont 156 milliards d'euros sur la clientèle de détail et 163 milliards d'euros sur les autres types de contreparties (contre respectivement 139 milliards et 163 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Les encours couverts par ces sûretés correspondent essentiellement à des prêts et créances au coût amorti à hauteur de 258 milliards d'euros au 31 décembre 2020 et à des engagements hors bilan à hauteur de 51 milliards d'euros (contre respectivement 238 milliards et 57 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Le montant des sûretés reçues au titre des encours sains (Étape 1) et dégradés (Étape 2) avec impayés s'élève au 31 décembre 2020 à 4,3 milliards d'euros (4,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019), dont 1,7 milliard d'euros sur la clientèle de détail et 2,6 milliards d'euros sur les autres types de contreparties (contre respectivement 1,5 milliard et 3 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2020 à 4,5 milliards d'euros (contre 3,9 milliards d'euros au 31 décembre 2019), dont 1,8 milliard d'euros sur la clientèle de détail et 2,7 milliards d'euros sur les autres types de contreparties (contre respectivement 1,9 milliard et 2 milliards d'euros au 31 décembre 2019). Ces montants sont plafonnés au montant des encours restant dus.

### Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration Corporate

Le Groupe peut utiliser le cas échéant des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué.

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, l'équipe de gestion du portefeuille de crédits (PSR: *Performance & Scarce Resources management*) a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille, d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit d'une contrepartie et de proposer des solutions améliorant l'allocation du capital. PSR est intégré au département en charge de la définition et de la déclinaison de la stratégie, du suivi de la performance et de la gestion des ressources rares du portefeuille de prêts et créances.

L'encours total des achats de protection via dérivés de crédit *Corporate* est stable à 2,5 milliards d'euros en nominal et une juste valeur correspondante de 7,3 millions d'euros à fin décembre 2020 (contre 2,5 milliards d'euros de nominal et une juste valeur correspondante de -16 millions d'euros à fin décembre 2019). Les opérations ont principalement été réalisées à des fins d'amélioration du capital alloué (1,9 milliard d'euros en nominal) et dans une moindre mesure de réduction des risques de concentration (0,6 milliard d'euros en nominal).

Sur 2020, les *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS) des émissions *investment grade* européennes (indice iTraxx) ont été volatils, avec un pic à 151 pb fin mars suivi par une tendance baissière (l'indice atteint 50 pb à fin décembre 2020). La sensibilité globale du portefeuille (*Price*

*Value of a Basis Point*) est en baisse du fait de la réduction de la maturité moyenne des protections.

Les achats de protections sont réalisés en majorité (98% des encours au 31 décembre 2020) face aux chambres de compensation européennes, et en totalité face à des contreparties de notations de type *investment grade* (notation au moins égale à BBB-).

Par ailleurs, les montants figurant à l'actif (1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2020 contre 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2019) et au passif (1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2020 contre 2,0 milliards d'euros au 31 décembre 2019) correspondent à la juste valeur des dérivés de crédit détenus au titre d'une activité de transaction.

Dans le cadre des stress tests du LCR, l'article 30(2) de l'acte délégué 2015/61 prévoit un flux additionnel spécifique associé à un choc de trois crans sur la notation de la banque. À cet effet, l'impact en collatéral additionnel en espèces en cas de dégradation de trois crans de la note de Société Générale est estimé à 3 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

## Assurances crédit

Le Groupe a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non-paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose notamment sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité. Les opérations assurées dans les pays *Non Investment Grade* sont également encadrées par une limite.

## 6.3 NOUVELLE DÉFINITION DU DÉFAUT

Les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables au plus tard au 31 décembre 2020, visent à renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut a ainsi été précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le Groupe a appliqué ces nouvelles dispositions pour l'identification des encours en défaut à compter du 6 juillet 2020 sur les entités dont les exigences en capital réglementaire sont évaluées suivant une approche basée sur les modèles internes.

Les autres entités, en approche standard, les ont mises en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, date à laquelle les paramètres internes utilisés pour calculer les pertes attendues ont été ajustés pour l'ensemble du Groupe.

Les analyses préliminaires menées par le Groupe montrent que les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère douteux des encours classés en Étape 3 en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit. Le Groupe estime que les changements induits par l'application des nouvelles dispositions relatives aux encours en défaut n'auront pas d'effet significatif sur ses états financiers consolidés.

## 6.4 DÉPRÉCIATIONS

Les dépréciations se décomposent en dépréciations sur encours sains (Étapes 1 et 2) et dépréciations sur encours en défaut (Étape 3).

### Modalités de classement entre étapes

Les modalités de classement sont décrites dans les principes comptables et le paragraphe spécifique Covid-19 de la Note 3.8 des états financiers consolidés figurant au chapitre 6 du Document d'enregistrement universel. Ces derniers ont été ajustés sur 2020 pour tenir compte du contexte de crise sanitaire et économique lié au Covid-19.

### Modalités d'estimation des pertes de crédit

La méthodologie de calcul des dépréciations et provisions pour pertes de crédit attendues en Étape 1 et Étape 2 s'est appuyée sur le cadre bâlois qui a servi de socle au choix des méthodes d'évaluation des paramètres de calcul (probabilité de défaut et taux de perte pour les encours en approche avancée bâloise - IRBA et IRBF - et taux de provisionnement pour les encours en méthode bâloise standard).

Les portefeuilles du Groupe ont été segmentés de façon à garantir une homogénéité des caractéristiques de risque et une meilleure corrélation avec les variables macroéconomiques tant mondiales que locales. Cette segmentation permet de traiter l'ensemble des spécificités du Groupe. Elle est cohérente ou similaire à celle qui est définie dans le cadre bâlois afin de garantir l'unicité des historiques de défauts et de pertes.

#### DÉPRÉCIATIONS SUR EN COURS SAINS (ÉTAPES 1 ET 2)

Les dépréciations sur encours sains sont constituées sur la base de l'estimation de la perte attendue à un an (cas général) ou à maturité (cas des contrats pour lesquels le risque de crédit s'est dégradé depuis l'octroi du crédit).

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut et tiennent compte des prévisions macroéconomiques ou spécifiques à un secteur économique/pays. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques.

Les pertes de crédit attendues étaient au 31 décembre 2019 calculées selon la moyenne probabilisée de trois scénarios macroéconomiques, établis par les économistes du Groupe pour l'ensemble des entités du Groupe. Les scénarios de base et de stress correspondent à ceux utilisés par le Groupe dans sa planification budgétaire et son exercice de stress test. Au 31 décembre 2020, les scénarios ont été mis à jour et reflètent la situation actuelle. En complément, pour tenir compte de

l'incertitude accrue, un quatrième scenario a été défini, qui reflète une sensibilité légèrement plus dégradée par rapport au scenario central, sans être aussi sévère que le stress.

Les modèles utilisés depuis la mise en place d'IFRS 9 et calibrés sur la base des corrélations historiques entre les défauts et les variables macroéconomiques se sont révélés inadéquats compte tenu des deux spécificités de cette crise, l'ampleur de la chute de PIB et les mesures exceptionnelles de soutien à l'économie. Les variables entrantes de ces modèles ont donc été ajustées pour refléter un cycle de défaut étaillé dans le temps de 2020 à 2022.

Les probabilités utilisées au 31 décembre 2019 reposaient sur l'observation dans le passé sur une profondeur de 25 ans des écarts du scénario central par rapport au scénario réalisé (à la hausse comme à la baisse), soit au 31 décembre 2019 : 74% pour le scénario central, 16% pour le scénario de stress et 10% sur le scénario optimiste. Au 31 décembre 2020, les poids des scénarios stressé et optimiste ont été conservés quasiment inchangés (15% pour le scénario de stress et 10% sur le scénario favorable). Le poids du scénario central de 75% a été réparti entre scénario central (65%) et scénario dit *Extended 10%*.

Le dispositif est complété par un ajustement sectoriel majorant ou minorant les pertes de crédit attendues, afin de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs cycliques. Ces ajustements sectoriels sont examinés et remis à jour trimestriellement. Les secteurs concernés sont des secteurs économiques considérés comme cycliques, qui ont fait l'objet de pics de défaut par le passé ou particulièrement exposés à la crise actuelle et dont l'exposition du Groupe dépasse un seuil revu et fixé tous les ans par la Direction des risques. Enfin, un complément de provisions à dire d'expert, majorant ou minorant les pertes de crédit attendues, a été conservé et amplifié pour tenir compte à la fois de risques futurs non modélisables (changements législatifs ou réglementaires principalement) et de risques accrus sur des périmètres en méthode dite simplifiée où il n'y a pas de corrélation entre défauts et variables macroéconomiques modélisées. Ces paramètres sont mis à jour trimestriellement.

#### DÉPRÉCIATIONS SUR EN COURS EN DÉFAUT (ÉTAPE 3)

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation sur encours en défaut est calculée sur les contreparties concernées. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération des encours. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être. Les modalités d'estimation de pertes de crédit ont été révisées sur l'année 2020 pour tenir compte du contexte de la crise sanitaire et économique liée au Covid-19. En particulier, la Note 1 des états financiers consolidés du chapitre 6 décrit les caractéristiques des scénarios macroéconomiques retenus et le paragraphe spécifique Covid-19 de la Note 3.8 des états financiers consolidés précise les ajustements de modèles.

Les segments et variables associés sont décrits dans les tableaux ci-après :

<b>Périmètres</b>		<b>Variables macroéconomiques</b>
	France	Taux de croissance France Taux d'inflation France Taux de chômage France Taux d'obligation d'État français à 10 ans
Clientèle de détail	Roumanie	Taux de croissance Roumanie Taux de change EUR/RON Taux de chômage Roumanie
	Italie	Taux de chômage Italie
	Institutions financières	Spread EURIBOR – EONIA swap 3 mois Taux de croissance États-Unis
	Très grandes entreprises	Taux de croissance Brésil Taux de croissance Inde Taux de croissance Chine Taux de croissance Russie Taux de croissance Japon Taux de croissance États-Unis Taux de croissance zone Euro
Hors clientèle de détail	ETI France (Entreprises de taille intermédiaire)	Taux de marge des entreprises France Taux de croissance France
	Collectivités locales	Taux de croissance France
	PME France	Taux de marge des entreprises France Taux de croissance France
	PME Hors France	Taux de croissance Roumanie Taux de chômage Roumanie Taux de croissance zone Euro

## 6.5 MESURE DES RISQUES ET NOTATIONS INTERNES

Depuis 2007, Société Générale a l'autorisation des autorités de supervision d'appliquer, pour la majeure partie de ses expositions, la méthode interne (méthode IRB, *Internal Rating Based*) pour calculer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit.

Le dispositif de suivi des modèles de notation est opérationnel, conformément aux exigences réglementaires, et détaillé dans cette section « Mesure des risques et notations internes ».

Conformément aux textes publiés par l'EBA dans le cadre du programme *IRB Repair* et suite aux missions de revue menées par la BCE (TRIM – *Targeted Review of Internal Models*), le Groupe prévoit de faire évoluer son dispositif de modèles internes de risque de crédit, de telle sorte à se mettre strictement en conformité avec ces nouvelles exigences. Un programme (« Haussmann ») a été lancé en ce sens au sein du Groupe, et traite des aspects tels que :

- la simplification de l'architecture des modèles, et l'amélioration de son auditabilité : soit *via* développement *ex nihilo* de nouveaux modèles s'appuyant sur la Nouvelle Définition du Défaut (NDoD), et intégrant nativement les attentes de l'EBA et BCE, soit *via* la mise aux normes de certains modèles existants ;
- la simplification de l'architecture des modèles, et l'amélioration de son auditabilité ;
- l'amélioration de la qualité des données et leur traçabilité sur toute la chaîne ;
- la revue des rôles et responsabilités des équipes, notamment en matière de construction et surveillance (*backtest*) du dispositif ;
- la revue de certaines briques applicatives informatiques, et leur rationalisation ;

- la mise en place d'un socle normatif plus complet, et une relation avec le superviseur plus suivie ;
- le plan de *roll-out* vers l'approche IRB et le maintien en approche Standard (*Permanent Partial Use – PPU*), en concertation avec les superviseurs.

Les expositions soumises à l'approche Standard concernent principalement les portefeuilles de clientèle de détail et PME (Petite et Moyenne Entreprise) du Pôle Banque de détail à l'International. Pour les encours traités en méthode standard hors Banque de détail, le Groupe utilise principalement les notations externes des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch et de la Banque de France. Dans le cas où plusieurs *ratings* sont disponibles pour un tiers, le deuxième meilleur *rating* est retenu.

### Cadre général de l'approche interne

Pour calculer ses exigences de fonds propres selon la méthode IRB, Société Générale estime l'actif pondéré par le risque (*Risk-Weighted Asset*, RWA) ainsi que la perte attendue (*Expected Loss*, EL), perte susceptible d'être encourue compte tenu de la nature de la transaction, de la solidité de la contrepartie (*via* la notation interne) et de toutes mesures prises pour atténuer le risque.

Quand une notation externe est disponible, l'exposition correspondante est convertie en expositions pondérées grâce aux tableaux de cartographie présents dans le règlement CRR (articles 120-121-122) ou plus précisément aux tableaux publiés par l'organisme de réglementation ACPR (lien : [https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/08/07/21\\_notice\\_2020\\_-\\_version\\_clean\\_du\\_31.07.2020.pdf](https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/08/07/21_notice_2020_-_version_clean_du_31.07.2020.pdf)).

TABLEAU 26 : AGENCES DE NOTATION UTILISÉES EN APPROCHE STANDARD

	MOODY'S	FITCH	S&P
Souverains	✓	✓	✓
Établissements	✓	✓	✓
Entreprises	✓	✓	✓

Le calcul de RWA repose sur les paramètres bâlois, estimés à partir de son dispositif interne de mesure des risques :

- la valeur exposée au risque (*Exposure at Default*, EAD) est définie comme l'exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions (prêts, créances, produits à recevoir, opérations de marché, etc.) inscrites au bilan ainsi qu'une proportion des expositions hors bilan calculée à l'aide de facteurs de conversion (*Credit Conversion Factor*, CCF) internes ou réglementaires ;
- la probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie du Groupe fasse défaut à horizon d'un an ;
- la perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

L'estimation de ces paramètres s'appuie sur un dispositif d'évaluation quantitatif, parfois complété d'un jugement expert ou métier.

Par ailleurs, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le *backtesting* (test rétroactif) et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique, complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

Le Groupe prend également en compte :

- l'impact des garanties et des dérivés de crédit en substituant la PD, la LGD et la formule de pondération du risque du garant à celle de l'emprunteur (l'exposition est considérée comme une exposition directe au garant) dans le cas où la pondération du risque du garant est plus favorable que celle de l'emprunteur ;
- les collatéraux apportés en garantie (physiques ou financiers). Cet impact est pris en compte *via* le niveau de LGD.

De façon très minoritaire, Société Générale applique également une approche IRB Fondation (pour laquelle le seul paramètre de Probabilité de Défaut est estimé par la Banque, les paramètres LGD et CCF étant fixés forfaitairement par le superviseur) pour un portefeuille de financements spécialisés, notamment logé dans les filiales Franfinance Entreprises, Sogelease et Star Lease.

Par ailleurs, le Groupe dispose de la validation du superviseur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de

l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits de titrisation d'ABCP (*Asset-Backed Commercial Paper*).

Outre les objectifs de calcul des exigences de fonds propres selon la méthode IRBA, les modèles de mesure des risques de crédit du Groupe contribuent au pilotage des activités opérationnelles du Groupe. Ils constituent également des outils pour structurer, tarifer et approuver les transactions et contribuent à la détermination des limites d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

**TABLEAU 27 : RÉPARTITION DES EAD<sup>(1)</sup> PAR APPROCHE BÂLOISE**

	31.12.2020	31.12.2019
IRB	83%	81%
Standard	17%	19%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(1) Risque de crédit et risque de contrepartie.

**TABLEAU 28 : PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES APPROCHES IRB ET STANDARD POUR LE GROUPE**

	Approche IRB	Approche Standard
Banque de détail en France	La plupart des portefeuilles	Certains portefeuilles de Clientèle de détail dont ceux de la filiale SOGELEASE
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Filiales KB (République tchèque), CGI, Fiditalia, GEFA, SG leasing SPA et Fraer Leasing SPA, SGEF Italy	Autres filiales
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	La plupart des portefeuilles de la Banque de Financement et d'Investissement Pour la Banque Privée, les métiers Titres et le Courtage, principalement les portefeuilles de la clientèle de particuliers des filiales suivantes : SGBT Luxembourg, SGBT Monaco, SG Private Banking Suisse	Pour la Banque Privée, métiers Titres et le Courtage, expositions octroyées aux Établissements de crédit et Entreprises, SG Hambros
Hors Pôles	La plupart des portefeuilles	-

## Mesure du risque de crédit hors clientèle de détail

Pour les portefeuilles Entreprises (incluant le financement spécialisé), Banques et Souverains, le Groupe a mis en place le dispositif suivant :

### DISPOSITIF DE NOTATION ET PROBABILITÉS DE DÉFAUT ASSOCIÉES

Le système de notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut déterminée à partir d'un historique observé par Standard & Poor's sur plus de 20 ans.

Le tableau ci-dessous présente la correspondance indicative avec les échelles des principaux organismes d'évaluation de crédit externes et les probabilités de défaut moyennes correspondantes, ainsi que l'échelle de notes internes du Groupe.

La note attribuée à une contrepartie est généralement calculée par un modèle, éventuellement ajustée par un analyste crédit, qui ensuite la soumet à la validation de la Fonction de gestion des Risques.

Les modèles de notation de contreparties se structurent notamment en fonction de la nature de la contrepartie (entreprises, institutions financières, entités publiques...), de la zone géographique, de la taille de l'entreprise (mesurée le plus souvent par son chiffre d'affaires annuel).

Plus spécifiquement sur les entreprises, les modèles de notation s'appuient sur des modélisations statistiques (méthodes de régression) de défaut des clients. Ils combinent des éléments quantitatifs issus des données financières évaluant la pérennité et la solvabilité des entreprises et des éléments qualitatifs d'appréciation des dimensions économiques et stratégiques.

**TABLEAU 29 : ÉCHELLE DE NOTATION INTERNE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET CORRESPONDANCE INDICATIVE AVEC CELLE DES AGENCES**

Fourchette de Probabilité de défaut	Note interne de la Contrepartie	Équivalent Indicatif Standard & Poor's	Équivalent Indicatif Fitch	Équivalent Indicatif Moody's	Probabilité interne de défaut à un an
0,00 à < 0,25	1	AAA	AAA	Aaa	0,009%
	2+	AA+	AA+	Aa1	0,014%
	2	AA	AA	Aa2	0,020%
	2-	AA-	AA-	Aa3	0,026%
	3+	A+	A+	A1	0,032%
	3	A	A	A2	0,036%
	3-	A-	A-	A3	0,061%
	4+	BBB+	BBB+	Baa1	0,130%
	4	BBB	BBB	Baa2	0,257%
	4-	BBB-	BBB-	Baa3	0,501%
0,25 à < 0,50	5+	BB+	BB+	Ba1	1,100%
	5	BB	BB	Ba2	2,125%
	5-	BB-	BB-	Ba3	3,260%
	6+	B+	B+	B1	4,612%
0,50 à < 0,75	6	B	B	B2	7,761%
	6-	B-	B-	B3	11,420%
	7+	CCC+	CCC+	Caa1	14,328%
	7	CCC	CCC	Caa2	20,441%
0,75 à < 2,50	7-	C/CC/CCC-	CCC-	Caa3	27,247%
2,50 à < 10,00					
10,00 à < 100					

## MODÈLES DE LGD

La perte en cas de défaut de la contrepartie (LGD) est une perte économique qui se mesure en prenant en compte tous les éléments inhérents à la transaction, ainsi que les frais engagés pour le recouvrement de la créance en cas de défaut de la contrepartie.

Les modèles d'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) hors clientèle de détail s'appliquent par sous-portefeuilles réglementaires, type d'actif, taille et localisation géographique de la transaction ou de la contrepartie, selon la présence ou non de sûretés et selon leur nature. On définit ainsi des classes de risque homogènes notamment en termes de recouvrement, procédures, environnement juridique.

Les estimations sont étayées statistiquement, lorsque le nombre de dossiers tombés en défaut est suffisant. Elles se fondent alors sur l'observation de données de recouvrement sur longue période. Lorsque le nombre de défauts est insuffisant, l'estimation est revue ou déterminée à dire d'expert.

## MODÈLES DE CCF (CREDIT CONVERSION FACTOR)

Pour ses expositions hors bilan, le Groupe est autorisé à utiliser l'approche interne pour les produits *Term loan with drawing period* et les lignes de crédit renouvelables.

**TABLEAU 30 : HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MODÈLES ET MÉTHODES UTILISÉS**

Paramètre modélisé	Portefeuille/ Catégorie d'actifs Bâle	Nombre de méthodes, modèles	Méthodologie Nombre d'années défaut/perte
<b>HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL</b>			
Probabilité de défaut (PD)	Souverains	1 méthode.	Méthode de type économétrique, portefeuille avec peu de défauts.
	Entités du secteur public	4 modèles selon la zone géographique.	Méthodes de type statistique (régression)/experte d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratios financiers et un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défauts.
	Institutions financières	11 modèles selon le type de contrepartie : Banques, Assurances, Fonds, Intermédiaires financiers, Fonds de fonds.	Modèles de type expert basés sur un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défauts.
	Financements spécialisés	3 modèles selon le type de transaction.	Modèles de type expert basés sur un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défauts.
	Grandes entreprises	9 modèles selon les zones géographiques.	Principalement modèles de type statistique (régression) d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratios financiers et un questionnaire qualitatif. Défauts observés sur une période de 8 à 10 ans.
	Petites et moyennes entreprises	19 modèles selon la taille des entreprises, la zone géographique.	Principalement modèles de type statistique (régression) d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratios financiers et un questionnaire qualitatif, score comportemental. Défauts observés sur une période de 8 à 10 ans.
Perte en cas de défaut (LGD)	Entités du secteur public – Souverains	6 modèles selon le type de contrepartie.	Calibrage basé sur les données historiques et les jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Grandes entreprises – Approche forfaitaire	24 modèles Approche forfaitaire par type de sûreté.	Calibrage basé sur les données historiques ajustées des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Grandes entreprises – Approche par décote	16 modèles Approche par décote selon le type de collatéral valorisable.	Calibrage statistique basé sur les données historiques de marché ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Petites et moyennes entreprises	15 modèles Approche forfaitaire par type de sûreté ou non sécurisé.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajustées des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Financements de projet	9 modèles Approche forfaitaire par type de projet.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajustées des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Institutions financières	5 modèles Approche forfaitaire selon la nature de la contrepartie : Banque, Assurance, Fonds... et la nature de la sûreté.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajustées des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
Facteur de conversion crédit (CCF)	Autres portefeuilles spécifiques	6 modèles : affacturage, location avec option d'achat et autres cas spécifiques.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajustées des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Grandes entreprises	5 modèles : <i>Term loan with drawing period</i> ; lignes de crédit renouvelable ; Corporates tchèques.	Modèles calibrés par segments sur une période d'observation des défauts plus de 10 ans.
Perte attendue (EL)	Transaction immobilière	2 modèles en affectation à des classes de pertes ( <i>slotting</i> ).	Modèle statistique basé sur avis expert et un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défauts.

## SUIVI DE LA PERFORMANCE DES MODÈLES INTERNES

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de notation interne crédit hors clientèle de détail est mesuré par des *backtests* réguliers qui comparent, par portefeuille, les PD, LGD et CCF estimés aux réalisations, permettant ainsi de mesurer la prudence des paramètres de risque utilisés par l'approche IRB.

Les résultats de *backtests* et les plans de remédiation sont présentés au Comité experts pour être discutés et validés (cf. section

« Gouvernance de la modélisation des risques de crédit »). Ces résultats peuvent justifier la mise en œuvre de plans de remédiation si le dispositif est jugé insuffisamment prudent.

Les résultats présentés ci-après couvrent l'intégralité des portefeuilles du Groupe. Les *backtests* comparent la probabilité de défaut estimée (moyenne arithmétique pondérée par débiteurs) aux résultats observés (le taux de défaut annuel historique). Le taux de défaut historique a été calculé sur la base des encours sains sur la période allant de 2007 à 2019.

Le taux de défaut historique reste stable sur l'ensemble des portefeuilles Bâlois. La probabilité de défaut estimée est plus élevée que les taux de défaut historique pour tous les portefeuilles bâlois et pour la plupart des notes. À noter que de nouveaux modèles internes

sont en cours de développement sur les portefeuilles les plus significatifs afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires et d'adresser les faiblesses identifiées des modèles existants.

**TABLEAU 31 : COMPARAISON DES PARAMÈTRES DE RISQUE : PD ESTIMÉES ET RÉALISÉES - HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL (CR9)**

Portefeuille Bâlois	Fourchette de PD	31.12.2020					
		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs	Débiteurs en défaut au cours de l'année	dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
Fin d'année précédente	Fin d'année						
Souverains	<b>TOTAL</b>	<b>0,1%</b>	<b>1,0%</b>	<b>729</b>	<b>621</b>	-	-
	0,00 à < 0,15	0,0%	0,0%	529	510	-	0,0%
	0,15 à < 0,25	0,0%	0,0%	-	-	-	0,0%
	0,25 à < 0,50	0,3%	0,3%	17	15	-	0,0%
	0,50 à < 0,75	0,5%	0,5%	112	10	-	0,0%
	0,75 à < 2,50	1,7%	1,9%	20	16	-	0,3%
	2,50 à < 10,00	5,3%	5,2%	38	52	-	0,7%
	10,00 à < 100,00	11,8%	15,7%	13	18	-	3,3%
Institutions	<b>TOTAL</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,9%</b>	<b>5 582</b>	<b>4 166</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
	0,00 à < 0,15	0,0%	0,1%	4 251	2 922	-	0,2%
	0,15 à < 0,25	0,0%	0,0%	-	-	-	0,0%
	0,25 à < 0,50	0,3%	0,3%	320	351	-	0,1%
	0,50 à < 0,75	0,5%	0,5%	274	179	-	0,2%
	0,75 à < 2,50	1,6%	1,6%	198	185	1	0,4%
	2,50 à < 10,00	3,9%	3,8%	461	447	4	0,8%
	10,00 à < 100,00	14,5%	15,7%	78	82	5	1
Financements spécialisés	<b>TOTAL</b>	<b>1,4%</b>	<b>2,6%</b>	<b>2 289</b>	<b>2 339</b>	<b>28</b>	<b>4</b>
	0,00 à < 0,15	0,1%	0,1%	214	219	-	0,2%
	0,15 à < 0,25	0,0%	0,0%	-	-	-	0,0%
	0,25 à < 0,50	0,3%	0,3%	171	146	-	0,1%
	0,50 à < 0,75	0,5%	0,5%	322	351	-	0,4%
	0,75 à < 2,50	1,5%	1,6%	871	838	11	2
	2,50 à < 10,00	4,3%	4,4%	662	696	12	2
	10,00 à < 100,00	14,0%	15,6%	49	89	5	-
Grandes entreprises	<b>TOTAL</b>	<b>1,1%</b>	<b>3,5%</b>	<b>37 285</b>	<b>36 592</b>	<b>493</b>	<b>57</b>
	0,00 à < 0,15	0,1%	0,1%	7 591	7 663	1	1
	0,15 à < 0,25	0,0%	0,0%	-	84	-	0,0%
	0,25 à < 0,50	0,3%	0,3%	2 412	2 152	2	-
	0,50 à < 0,75	0,5%	0,5%	4 398	3 148	7	-
	0,75 à < 2,50	1,5%	1,6%	7 834	7 311	37	4
	2,50 à < 10,00	4,5%	4,3%	12 240	12 717	253	30
	10,00 à < 100,00	14,6%	16,7%	2 810	3 517	193	22
Petites et moyennes entreprises	<b>TOTAL</b>	<b>3,3%</b>	<b>5,3%</b>	<b>97 833</b>	<b>97 695</b>	<b>2 752</b>	<b>420</b>
	0,00 à < 0,15	0,1%	0,1%	3 591	3 230	1	1
	0,15 à < 0,25	0,2%	0,2%	2 245	2 292	-	0,5%
	0,25 à < 0,50	0,3%	0,3%	5 740	5 903	1	-
	0,50 à < 0,75	0,5%	0,5%	6 022	6 253	7	2
	0,75 à < 2,50	1,6%	1,7%	21 265	22 538	128	19
	2,50 à < 10,00	4,5%	4,5%	42 665	43 295	799	100
	10,00 à < 100,00	16,7%	18,2%	16 305	15 853	1 817	298
							14,5%

**TABLEAU 32 : COMPARAISON DES PARAMÈTRES DE RISQUE : LGD ESTIMÉES ET RÉALISÉES - HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL**

Portefeuille bâlois	31.12.2020	
	LGD IRBA <sup>(1)</sup>	Pertes estimées hors marge de prudence
Grandes entreprises	38% <sup>(2)</sup>	33%
Petites et moyennes entreprises	39%	25%

(1) LGD senior unsecured.

(2) Ajustement de la LGD unsecured Large Corporate suite au TRIM Large Corporate.

La méthode de calcul du ratio « EAD observée/EAD IRBA » est en cours de révision.

Portefeuille bâlois	31.12.2019	
	LGD IRBA <sup>(1)</sup>	Pertes estimées hors marge de prudence
Grandes entreprises	34%	33%
Petites et moyennes entreprises	39%	27%

(1) LGD senior unsecured.

**Mesure du risque de crédit de la clientèle de détail**

Pour le portefeuille clientèle de détail composé de clients particuliers, de SCI (sociétés civiles immobilières) et de la clientèle identifiée comme professionnelle, le Groupe a mis en place le dispositif suivant :

**DISPOSITIF DE NOTATION ET PROBABILITÉS DE DÉFAUT ASSOCIÉES**

La modélisation de la probabilité de défaut des contreparties de la clientèle de détail est effectuée spécifiquement par chaque ligne-métier du Groupe traitant ses expositions en méthode IRBA. Les modèles intègrent des éléments du comportement de paiement des contreparties. Ils sont segmentés selon le type de clientèle et distinguent les particuliers, les professionnels, les très petites entreprises et les sociétés civiles immobilières.

Les contreparties de chaque segment sont classées de façon automatique à l'aide de modèles statistiques en classes homogènes de risque (*pools*) par l'observation des taux de défaut moyens sur une longue période pour chaque produit. Ces estimations sont ajustées d'une marge de prudence afin d'estimer au mieux un cycle complet de défaut selon une approche à travers le cycle (*Through The Cycle*, TTC).

**MODÈLES DE LGD**

Les modèles d'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) pour la clientèle de détail s'appliquent de façon spécifique par portefeuille et par produit, selon la présence ou non de sûretés.

En cohérence avec les processus opérationnels de recouvrement, les méthodes d'estimation sont en général basées sur une modélisation en deux étapes qui estime dans un premier temps la proportion des dossiers en défaut passant en déchéance du terme, puis la perte subie en cas de déchéance du terme.

Le niveau des pertes attendues est estimé à l'aide d'historiques de recouvrement sur longue période issus de données internes pour les expositions tombées en défaut. Les estimations sont ajustées de marges de prudence pour refléter l'impact éventuel de conditions économiques adverses (*downturn*).

**MODÈLES DE CCF (CREDIT CONVERSION FACTOR)**

Pour ses expositions hors bilan, le Groupe applique ses estimations pour les crédits renouvelables et les découverts des comptes à vue des particuliers et professionnels.

TABLEAU 33 : CLIENTÈLE DE DÉTAIL - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MODÈLES ET MÉTHODES UTILISÉS

Paramètre modélisé	Portefeuille/ Catégorie d'actifs bâlois	Nombre de modèles	Méthodologie Nombre d'années défaut/perte
<b>CLIENTÈLE DE DÉTAIL</b>			
Probabilité de défaut (PD)	Immobilier résidentiel	8 modèles selon l'entité, le type de garantie (caution, hypothèque), le type de contrepartie : particuliers ou professionnels/TPE, SCI.	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période supérieure à 5 ans.
	Autres crédits aux particuliers	15 modèles selon l'entité, la nature et l'objet du prêt : prêt personnel, prêt consommation, automobile...	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période supérieure à 5 ans.
	Expositions renouvelables	5 modèles selon l'entité, la nature du prêt : découvert sur compte à vue, crédit renouvelable bancaire ou consommation.	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période supérieure à 5 ans.
	Professionnels et très petites entreprises	10 modèles selon l'entité, la nature du prêt : crédits d'investissement moyen long terme, crédit court terme, crédit automobile, le type de contrepartie (personne physique ou SCI).	Modèle de type statistique (régression ou segmentation), score comportemental. Défauts observés sur une période supérieure à 5 ans.
Perte en cas de défaut (LGD)	Immobilier résidentiel	8 modèles selon l'entité le type de garantie (caution, hypothèque), le type de contrepartie particuliers ou professionnels/TPE, SCI.	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Autres crédits aux particuliers	17 modèles selon l'entité, la nature et l'objet du prêt : prêt personnel, prêt consommation, automobile...	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Expositions renouvelables	7 modèles selon l'entité, la nature du prêt : découvert sur compte à vue, crédit renouvelable bancaire ou consommation.	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Professionnels et très petites entreprises	12 modèles selon l'entité, la nature du prêt : crédits d'investissement moyen long terme, crédit court terme, crédit automobile ; le type de contrepartie (personne physique ou SCI).	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
Facteur de conversion crédit (CCF)	Expositions renouvelables	12 calibrages par entités pour les produits revolving et découverts particuliers.	Modèles calibrés par segments sur une période d'observation des défauts supérieure à 5 ans.

### SUIVI DE LA PERFORMANCE DES MODÈLES INTERNES

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de crédit de la clientèle de détail est mesuré par des *backtestings* réguliers qui vérifient la performance des modèles de PD, LGD et CCF et comparant les estimations aux réalisations.

Chaque année, les taux de défaut moyens de long terme constatés par classe homogène de risque sont comparés aux PD. Si nécessaire, les calibrages de PD sont ajustés de manière à conserver une marge de prudence satisfaisante. Le pouvoir discriminant des modèles et l'évolution de la composition du portefeuille sont également mesurés.

Les résultats présentés ci-après couvrent l'intégralité des portefeuilles du Groupe. Les *backtests* comparent la probabilité de défaut estimée (moyenne arithmétique pondérée par les débiteurs) aux résultats

observés (le taux de défaut annuel historique). Le taux de défaut historique a été calculé sur la base des encours sains sur la période allant de 2010 à 2019. Les clients crééditeurs sont inclus conformément aux instructions révisées de la publication EBA du 14 décembre 2016 (EBA/GL/2016/11).

Si le taux de défaut historique est relativement stable sur l'ensemble des portefeuilles Bâlois *Retail*, la probabilité de défaut baisse. En effet, la qualité des contreparties s'est artificiellement améliorée (migration des populations vers les meilleures classes de risque) en raison notamment des mesures gouvernementales prises dans le contexte Covid. Les scores de risque reposant principalement sur le nombre de jours d'impayés et le solde de trésorerie, ils sont impactés par : (i) le gel du nombre de jour d'impayés et (ii) l'augmentation artificielle des soldes de trésorerie par le paiement de prêts garantis par l'État (PGE).

**TABLEAU 34 : COMPARAISON DES PARAMÈTRES DE RISQUE : PD ESTIMÉES ET RÉALISÉES - CLIENTÈLE DE DÉTAIL\* (CR9)**

Portefeuille bâlois	Fourchette de PD	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	31.12.2020			Taux de défaut annuel historique moyen	
				Nombre de débiteurs				
				Fin d'année précédente	Fin d'année	Débiteurs en défaut au cours de l'année		
Autres crédits aux particuliers	<b>TOTAL</b>	<b>2,3%</b>	<b>3,3%</b>	<b>2 251 637</b>	<b>2 244 161</b>	<b>28 691</b>	<b>3,5%</b>	
	0,00 à < 0,15	0,1%	0,1%	35 560	32 577	38	0,1%	
	0,15 à < 0,25	0,2%	0,2%	51 916	60 107	34	0,2%	
	0,25 à < 0,50	0,4%	0,3%	315 192	323 955	533	0,3%	
	0,50 à < 0,75	0,6%	0,6%	292 979	295 384	421	0,5%	
	0,75 à < 2,50	1,4%	1,3%	778 052	807 936	1 578	1,0%	
	2,50 à < 10,00	4,2%	4,5%	564 325	537 107	8 642	3,4%	
	10,00 à < 100,00	24,8%	20,8%	213 613	187 096	17 445	20,1%	
Prêts à l'habitat	<b>TOTAL</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,0%</b>	<b>879 422</b>	<b>886 357</b>	<b>4 090</b>	<b>1,1%</b>	
	0,00 à < 0,15	0,1%	0,1%	177 758	191 287	229	0,1%	
	0,15 à < 0,25	0,2%	0,2%	156 527	167 621	171	0,1%	
	0,25 à < 0,50	0,4%	0,4%	126 577	134 514	108	0,2%	
	0,50 à < 0,75	0,6%	0,7%	91 921	90 214	310	0,4%	
	0,75 à < 2,50	1,4%	1,0%	216 647	205 754	966	0,7%	
	2,50 à < 10,00	4,6%	3,4%	94 859	85 704	1 065	2,7%	
	10,00 à < 100,00	17,4%	17,4%	15 133	11 263	1 241	15,0%	
Revolving	<b>TOTAL</b>	<b>4,4%</b>	<b>2,2%</b>	<b>7 886 771</b>	<b>7 403 642</b>	<b>145 516</b>	<b>2,1%</b>	
	0,00 à < 0,15	0,1%	0,1%	2 180 209	2 213 652	1 962	0,1%	
	0,15 à < 0,25	0,2%	0,2%	85 387	80 756	60	0,1%	
	0,25 à < 0,50	0,4%	0,4%	1 570 530	1 506 560	9 540	0,4%	
	0,50 à < 0,75	0,6%	0,6%	158 786	154 511	367	0,4%	
	0,75 à < 2,50	1,5%	1,4%	1 940 736	1 753 397	23 868	1,0%	
	2,50 à < 10,00	4,7%	4,2%	1 446 249	1 220 024	38 493	3,6%	
	10,00 à < 100,00	21,6%	17,0%	504 875	474 742	71 226	15,4%	
TPE et professionnels	<b>TOTAL</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,7%</b>	<b>823 464</b>	<b>811 861</b>	<b>19 762</b>	<b>3,8%</b>	
	0,00 à < 0,15	0,0%	0,0%	140	187	6	0,1%	
	0,15 à < 0,25	0,2%	0,2%	36 093	39 564	278	0,3%	
	0,25 à < 0,50	0,4%	0,3%	146 407	188 746	244	0,2%	
	0,50 à < 0,75	0,6%	0,6%	47 573	54 975	480	0,6%	
	0,75 à < 2,50	1,5%	1,4%	285 886	304 225	2 446	1,2%	
	2,50 à < 10,00	4,9%	5,2%	229 835	183 852	5 361	4,6%	
	10,00 à < 100,00	19,5%	18,8%	77 531	40 312	10 947	16,2%	

\* Données présentées sur la base des derniers chiffres disponibles en date du 30 septembre 2020.

**TABLEAU 35 : COMPARAISON DES PARAMÈTRES DE RISQUE : LGD, EAD ESTIMÉES ET RÉALISÉES - CLIENTÈLE DE DÉTAIL**

Portefeuille bâlois	31.12.2020		
	LGD IRBA	Pertes estimées hors marge de prudence	EAD observée/EAD IRBA
Prêts immobiliers (hors expositions cautionnées)	18%	11%	-
Crédits renouvelables	46%	41%	74%
Autres crédits aux particuliers	28%	24%	-
TPE et professionnels	28%	22%	79%
<b>ENSEMBLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE</b>	<b>25%</b>	<b>20%</b>	<b>75%</b>

Les évolutions sur le portefeuille « Autres crédits aux particuliers » sont expliquées par un changement de périmètre.

31.12.2019			
Portefeuille bâlois	LGD IRBA	Pertes estimées hors marge de prudence	EAD observée/EAD IRBA
Prêts immobiliers (hors expositions cautionnées)	18%	12%	-
Crédits renouvelables	46%	39%	73%
Autres crédits aux particuliers	26%	21%	-
TPE et professionnels	28%	22%	76%
<b>ENSEMBLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE</b>	<b>25%</b>	<b>19%</b>	<b>74%</b>

## Gouvernance de la modélisation des risques de crédit

Les modèles d'évaluation des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont soumis au dispositif global de gestion du risque de modèles (cf. chapitre 14 « Risque de modèle »).

La première ligne de défense, responsable du développement, de la mise en œuvre, de l'usage et du suivi de la pertinence au cours du temps des modèles, est soumise aux règles relatives au cycle de vie du modèle, incluant notamment pour les modèles internes de risque de crédit une traçabilité des étapes de développement et implémentation et un *backtesting* réalisé à fréquence annuelle. En fonction des spécificités de chaque famille de modèles et notamment de l'environnement réglementaire, la deuxième ligne de défense peut décider d'effectuer le *backtesting* de ces modèles. Dans ce cas, la deuxième ligne de défense est responsable d'établir une norme dédiée pour la famille de modèle concernée et d'informer la première ligne de défense (notamment le propriétaire du modèle) des conclusions obtenues.

Le Département « Risque de modèles », directement rattaché à la Direction des risques, constitue la seconde ligne de défense sur les modèles de risque de crédit. Pour la conduite de leurs missions, les équipes de revue indépendante s'appuient sur des principes de contrôle de la robustesse théorique (évaluation de la qualité de la conception et du développement) des modèles, la conformité de l'implémentation et de l'usage, le suivi continu de la pertinence du modèle au cours du temps. Le processus de revue indépendante s'achève par (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par (ii) des Comités de revue (« Comités modèles » dans le cas des modèles de risque de crédit) et d'approbation (« Comités experts »). Le dispositif de contrôle du modèle donne lieu à des *reporting* récurrents à la Direction des risques dans le cadre de diverses instances et processus (Comité *Model Risk Management* Groupe, *Risk Appetite Statement/Risk Appetite Framework*, suivi des recommandations, etc.) et annuellement à la Direction Générale (CORISQ). Le Département « Risque de modèles » revoit notamment les nouveaux modèles, les résultats de *backtesting* ainsi que toutes les modifications portant sur les modèles d'évaluation des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit.

Conformément au règlement délégué (UE) n° 529/2014 du 20 mai 2014 relatif au suivi des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres, les évolutions du dispositif de notation du Groupe font ensuite l'objet de deux types de notifications principaux au superviseur compétent en fonction du caractère significatif de l'évolution, évalué selon ce même règlement :

- les évolutions significatives qui font l'objet d'une demande d'autorisation préalable à leur mise en œuvre ;
- les autres évolutions qui doivent être notifiées aux autorités compétentes : i) avant leur mise en œuvre : les évolutions moins significatives, selon les critères définis par le règlement, sont notifiées au superviseur (notification *ex-ante*) ; en l'absence de réponse de la part du superviseur dans un délai de deux mois, celles-ci peuvent être mises en œuvre ; ii) après leur mise en œuvre : ces évolutions sont notifiées aux autorités compétentes après leur mise en œuvre au moins une fois par an, par le biais d'un rapport spécifique (notification *ex-post*).

La Direction de l'inspection et de l'audit interne, en tant que troisième ligne de défense a pour responsabilité d'évaluer périodiquement l'efficacité globale du dispositif de gestion du risque de modèle (la pertinence de la gouvernance pour le risque de modèle et l'efficience des activités de la deuxième ligne de défense) et d'effectuer l'audit indépendant des modèles.

## Risque climatique - Mesure de la sensibilité au risque de transition

L'impact du risque de transition sur le risque de crédit des entreprises clientes de Société Générale a été identifié comme le principal risque lié au changement climatique pour le Groupe.

De manière à mesurer cet impact, le Groupe met progressivement en place un Indicateur de Vulnérabilité qui conduit à une analyse crédit renforcée sur les emprunteurs les plus exposés.

Le dispositif de gestion des risques climatiques est par ailleurs détaillé dans la section « La gestion des risques climatiques » du chapitre 5.4.2 « Agir en faveur du climat » du Document d'enregistrement universel 2021.

## 6.6 INFORMATIONS QUANTITATIVES

Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors bilan). Les EAD en approche standard sont reportées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers.

L'EAD est ventilée selon l'axe du garant, après prise en compte de l'effet de substitution (sauf indication).

La présentation des données appliquée depuis l'année dernière est en cohérence avec les orientations relatives aux exigences de

publications prudentielles publiée par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) en décembre 2016 (document EBA/GL/2016/11).

Cette présentation met en avant les catégories d'expositions telles que définies dans les portefeuilles des états réglementaires COREP, en lien avec les exigences de l'ABE sur le Pilier 3.

Une vision simplifiée des expositions au risque de crédit selon les catégories de débiteurs est présentée ci-dessous.

**TABLEAU 36 : CATÉGORIES D'EXPOSITIONS**

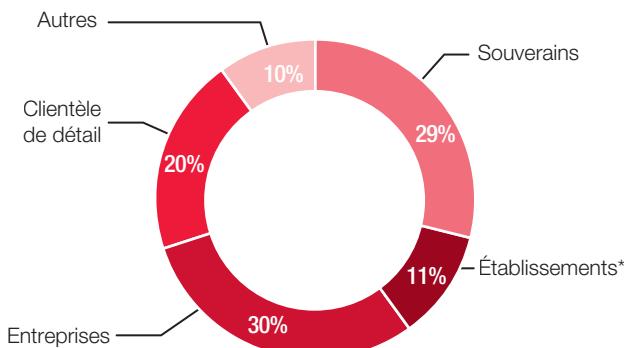
<b>Souverains</b>	Créances ou créances conditionnelles sur les états souverains, les autorités régionales, les collectivités locales ou les entités du secteur public ainsi que les banques multilatérales de développement et les organisations internationales.
<b>Établissements</b>	Créances ou créances conditionnelles sur des établissements de crédit réglementés et assimilés ou sur des États, collectivités locales ou autres entités du secteur public n'ayant pas le statut de contreparties souveraines.
<b>Entreprises</b>	Créances ou créances conditionnelles sur de grandes entreprises, lesquelles incluent toutes les expositions qui ne font pas partie des portefeuilles définis ci-dessus. De plus, les petites et moyennes entreprises, définies comme des sociétés dont le chiffre d'affaires total est inférieur à 50 M EUR par an, sont incluses dans cette catégorie en tant que sous-portefeuille.
<b>Clientèle de détail</b>	Créances ou créances conditionnelles soit sur un ou des particuliers, soit sur une entreprise de taille petite ou moyenne, sous réserve, dans ce dernier cas, que le montant total dû à l'établissement de crédit n'excède pas 1 million d'euros. L'exposition à la clientèle de détail est en outre décomposée en plusieurs catégories : prêts immobiliers, crédits renouvelables et autres crédits aux particuliers, le solde correspondant aux expositions aux très petites entreprises et aux professionnels.
<b>Autres</b>	Créances relatives essentiellement à des opérations de titrisation, aux participations, aux immobilisations, aux comptes de régularisation, aux contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales, aux expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier en méthode standard, et aux expositions en défaut en méthode standard.

### Exposition au risque de crédit (incluant le risque de contrepartie)

Au 31 décembre 2020, l'EAD du Groupe est de 1 004 milliards d'euros.

#### VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020

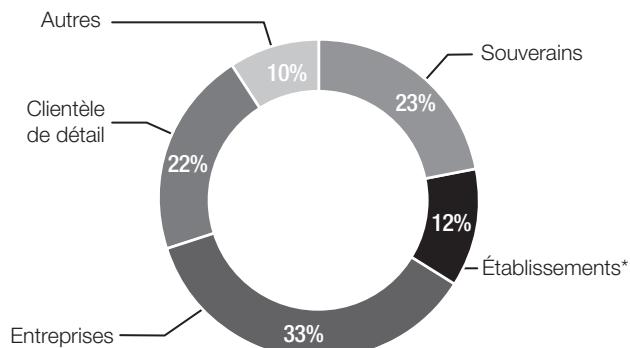
Engagements bilan et hors bilan (soit 1 004 Md EUR d'EAD)



\* Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

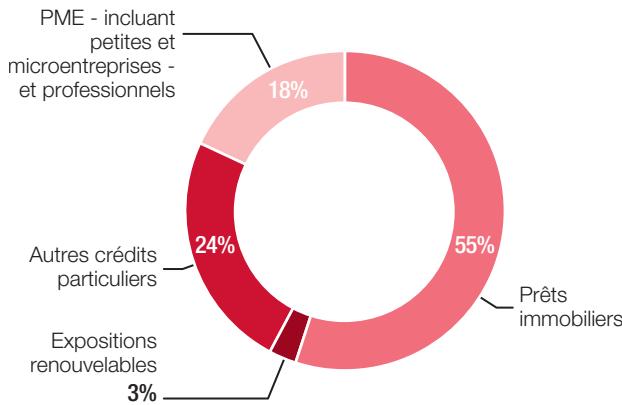
#### VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Engagements bilan et hors bilan (soit 918 Md EUR d'EAD)

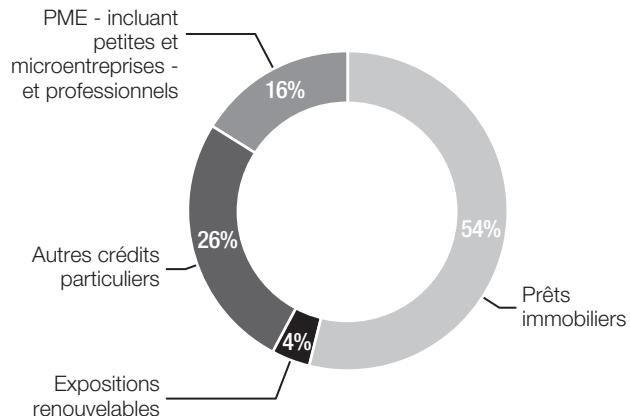
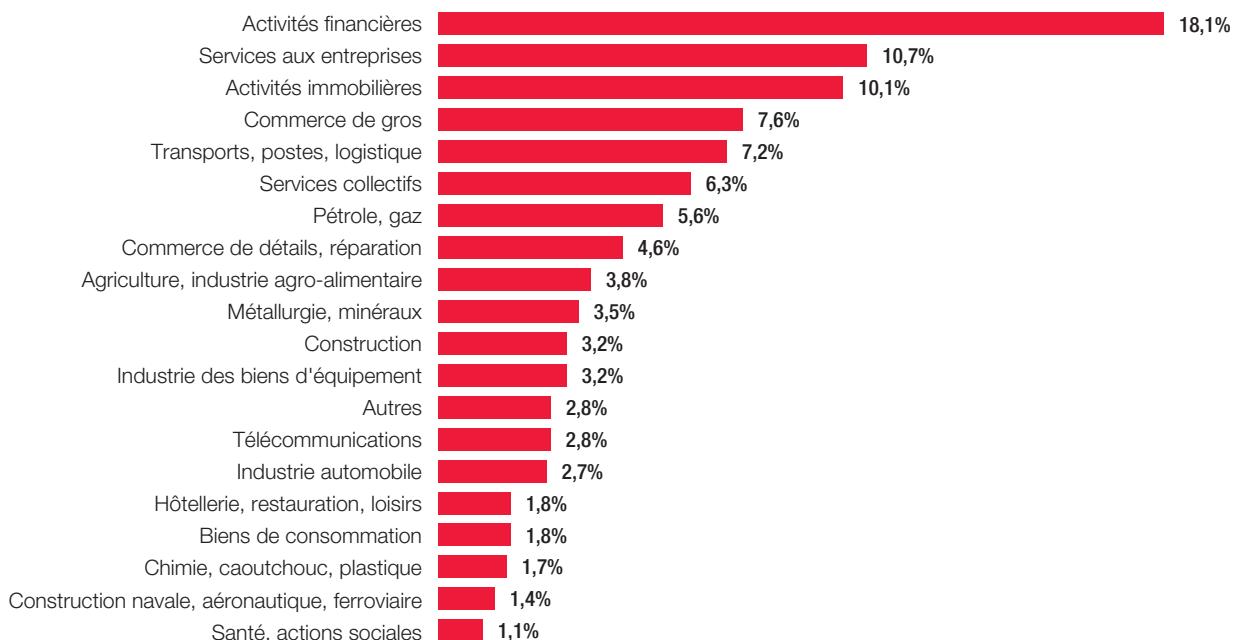


**VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR SOUS-CATÉGORIE D'EXPOSITIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Engagements bilan et hors bilan (soit 202 Md EUR d'EAD)


**VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR SOUS-CATÉGORIE D'EXPOSITIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Engagements bilan et hors bilan (soit 203 Md EUR d'EAD)

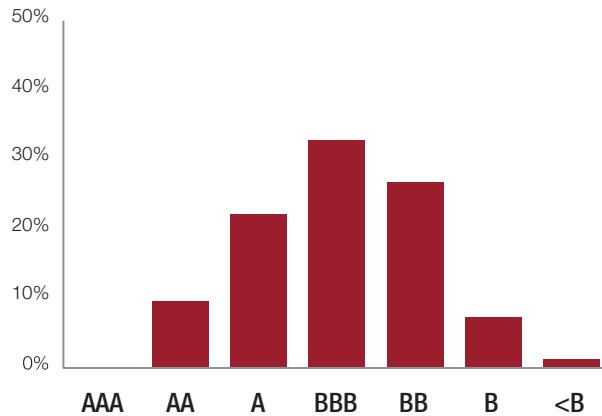

**VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS « ENTREPRISES » DU GROUPE (PORTEFEUILLE BÂLOIS)**


L'EAD du portefeuille « Entreprises » est présentée au sens bâlois (grandes entreprises y compris compagnies d'assurance, fonds et hedge funds, PME, financements spécialisés, activités d'affacturage), selon l'axe de l'emprunteur, avant effet de substitution (périmètre du risque crédit : risque débiteur, émetteur et de remplacement).

Au 31 décembre 2020, le portefeuille « Entreprises » s'élève à 339 milliards d'euros (encours bilan et hors bilan mesurés en EAD). Trois secteurs représentent plus de 10% du portefeuille (activités financières, services aux entreprises et activités immobilières). Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties « Entreprises » représentent 6% de ce portefeuille.

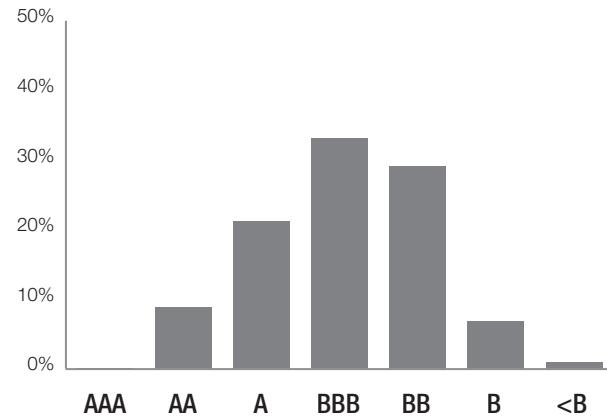
## Exposition sur les clientèles « Entreprises » et bancaire

### RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE « ENTREPRISES » AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN % DE L'EAD)



Sur la clientèle « Entreprises », le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en approche IRB (hors critère de classement prudentiel, par pondération, du financement spécialisé), sur l'ensemble du portefeuille de clients « Entreprises », tous pôles confondus. Il représente une EAD de 264 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 296 milliards d'euros, approche standard comprise). La répartition par *rating* de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille.

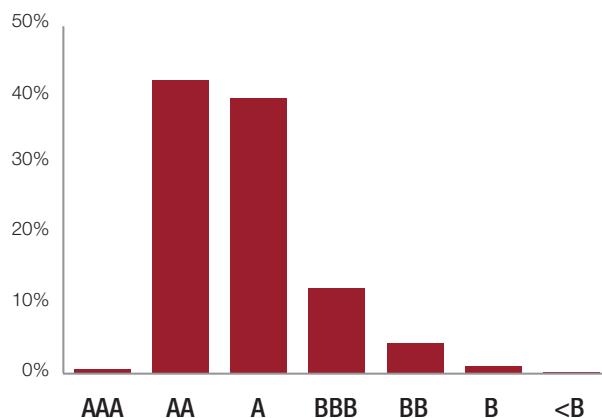
### RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE « ENTREPRISES » AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN % DE L'EAD)



Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

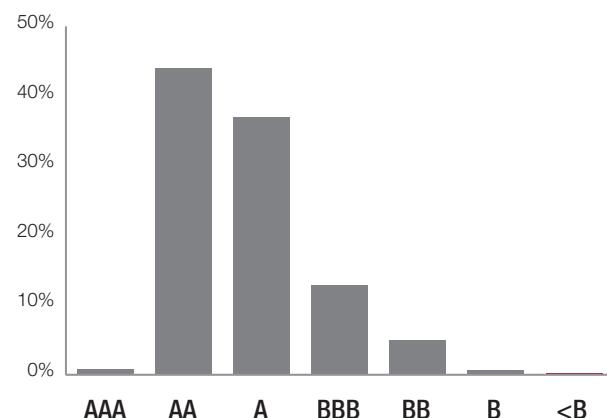
Au 31 décembre 2020, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *Investment Grade*, c'est-à-dire dont le *rating* interne en équivalent Standard & Poor's est supérieur à BBB- (65% de la clientèle « Entreprises »). Les opérations portant sur les contreparties *Non-Investment Grade* sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

### RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN % DE L'EAD)



Sur la clientèle bancaire, le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en approche IRB, sur l'ensemble du portefeuille « Banques », tous pôles confondus, et représente une EAD de 62 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Banques » de 106 milliards d'euros, approche standard comprise). La répartition par *rating* de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille.

### RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN % DE L'EAD)

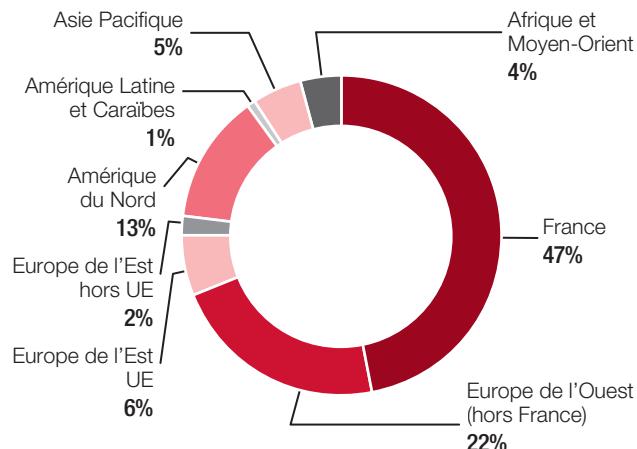


Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

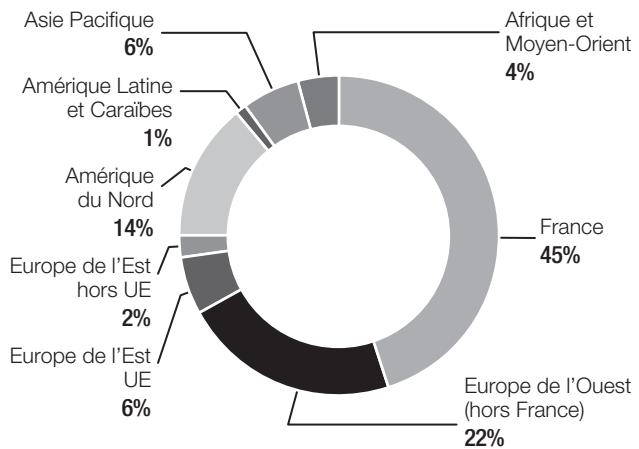
Au 31 décembre 2020, l'exposition sur la clientèle bancaire se concentre sur des contreparties *Investment Grade* d'une part (95% de l'exposition), sur les pays développés d'autre part (90%).

## Ventilation géographique des expositions du Groupe

### VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2020 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES) : 1 004 MD EUR

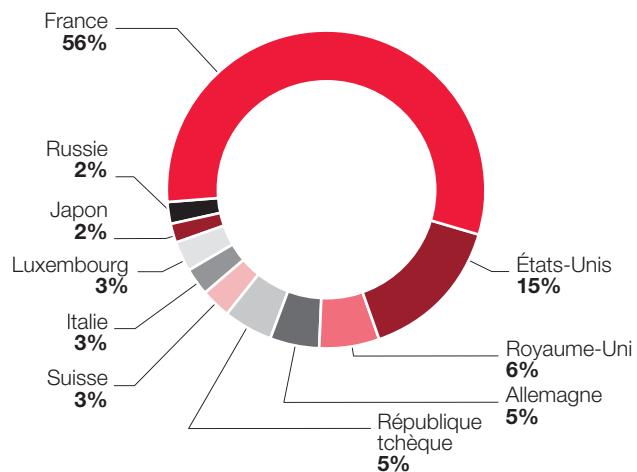


### VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES) : 918 MD EUR

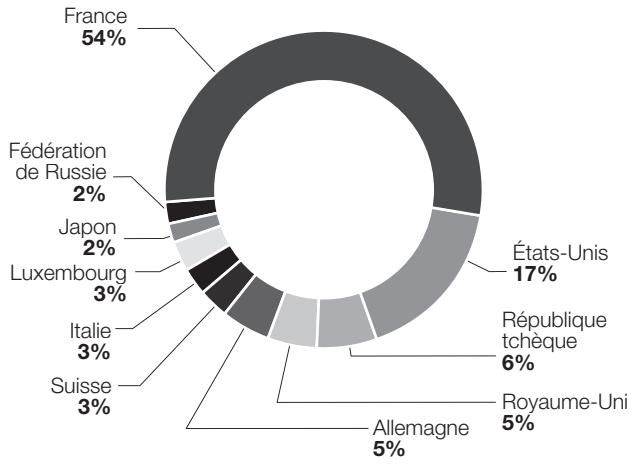


Au 31 décembre 2020, 90% des expositions du Groupe (bilan et hors bilan) sont concentrées sur les économies avancées. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (32% sur le portefeuille hors clientèle de détail et 15% sur la clientèle de détail).

### VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DU GROUPE SUR LES 10 PRINCIPAUX PAYS AU 31 DÉCEMBRE 2020 : 844 MD EUR



### VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DU GROUPE SUR LES 10 PRINCIPAUX PAYS AU 31 DÉCEMBRE 2019 : 761 MD EUR



L'exposition du Groupe sur les 10 principaux pays représente 84% du total (soit 844 milliards d'euros d'EAD) au 31 décembre 2020 (contre 83% et 761 milliards d'euros d'EAD au 31 décembre 2019).

**TABLEAU 37 : VENTILATION DES EXPOSITIONS (RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE) DES 5 PRINCIPAUX PAYS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS (EN %)**

	France		États-Unis		Royaume-Uni		Allemagne		République tchèque	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Souverains	29%	19%	31%	33%	32%	14%	19%	17%	31%	29%
Établissements	9%	9%	16%	16%	18%	27%	16%	18%	4%	4%
Entreprises	22%	27%	40%	38%	33%	37%	25%	27%	29%	30%
Clientèle de détail	32%	37%	0%	0%	4%	10%	21%	22%	34%	35%
Autres	8%	8%	13%	13%	13%	12%	19%	16%	2%	2%

**TABLEAU 38 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES PD ET LGD MOYENNES (RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE)**

Le tableau suivant présente les PD et LGD moyennes calculées sur les expositions (EAD) saines selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (IRBA). Les zones géographiques sont regroupées selon leur significativité.

(En M EUR)	31.12.2020											
	Souverains			Établissements			Entreprises			Clientèle de détail		
	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	EAD	PD moyenne	LGD moyenne
France	136 082	0,01%	0%	24 313	0,11%	8%	90 269	2,08%	32%	141 013	1,48%	16%
Europe de l'Ouest hors France	62 413	0,03%	1%	14 880	0,16%	20%	73 115	0,95%	27%	10 596	2,92%	34%
Europe de l'Est UE	18 762	0,06%	5%	2 349	0,51%	22%	13 491	1,88%	29%	14 021	1,12%	24%
Europe de l'Est hors UE	2 443	0,21%	23%	595	4,09%	36%	3 025	1,65%	24%	91	0,69%	29%
Amérique du Nord	37 603	0,01%	0%	9 606	0,12%	17%	51 013	0,70%	27%	90	4,92%	40%
Reste du monde	25 658	0,57%	20%	10 062	0,55%	36%	28 377	1,07%	28%	883	0,88%	23%
<b>TOTAL</b>	<b>282 960</b>	<b>0,07%</b>	<b>3%</b>	<b>61 804</b>	<b>0,25%</b>	<b>17%</b>	<b>259 289</b>	<b>1,37%</b>	<b>29%</b>	<b>166 694</b>	<b>1,54%</b>	<b>18%</b>

(En M EUR)	31.12.2019											
	Souverains			Établissements			Entreprises			Clientèle de détail		
	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	EAD	PD moyenne	LGD moyenne
France	73 966	0,02%	1%	22 534	0,12%	8%	89 711	1,74%	30%	137 651	1,80%	16%
Europe de l'Ouest hors France	44 277	0,03%	1%	14 057	0,15%	21%	67 999	1,24%	25%	12 214	2,62%	33%
Europe de l'Est UE	16 837	0,05%	6%	2 191	0,46%	24%	13 949	1,56%	29%	13 374	1,20%	25%
Europe de l'Est hors UE	2 591	0,24%	25%	642	3,00%	33%	3 425	1,72%	23%	216	1,49%	25%
Amérique du Nord	41 439	0,00%	0%	11 303	0,06%	21%	50 401	0,67%	25%	189	3,06%	47%
Reste du monde	26 357	0,42%	20%	10 585	0,52%	32%	27 540	1,09%	25%	1 776	0,98%	21%
<b>TOTAL</b>	<b>205 466</b>	<b>0,07%</b>	<b>4%</b>	<b>61 312</b>	<b>0,23%</b>	<b>16%</b>	<b>253 025</b>	<b>1,31%</b>	<b>27%</b>	<b>165 421</b>	<b>1,80%</b>	<b>18%</b>

**TABLEAU 39 : EXPOSITION TRAITÉE EN APPROCHE STANDARD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET RATING EXTERNE (RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE)**

Les montants sont présentés hors défaut, titrisation et contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales.

---

 31.12.2020
 

---

(En M EUR)

Catégories d'expositions	Note externe	Exposition	EAD
<b>Souverains</b>			
	AAA to AA-	3 061	3 971
	A+ to A-	10	2
	BBB+ to B-	1 130	1 117
	< B-	-	4
	Sans note externe	5 852	6 871
	<b>Sous-total</b>	<b>10 054</b>	<b>11 965</b>
<b>Établissements</b>			
	AAA to AA-	10 387	5 914
	A+ to A-	480	386
	BBB+ to B-	931	860
	< B-	-	-
	Sans note externe	26 230	36 981
	<b>Sous-total</b>	<b>38 029</b>	<b>44 140</b>
<b>Entreprises</b>			
	AAA to AA-	-	217
	A+ to A-	-	2
	BBB+ to B-	-	-
	< B-	-	-
	Sans note externe	49 169	31 499
	<b>Sous-total</b>	<b>49 169</b>	<b>31 718</b>
<b>Clientèle de détail</b>			
	Sans note externe	47 491	30 690
<b>Autres</b>			
	Sans note externe	46 139	45 609
<b>TOTAL</b>		<b>190 882</b>	<b>164 122</b>

## Évolution des expositions pondérées (RWA) et des exigences de fonds propres des risques de crédit et de contrepartie

**TABLEAU 40 : VARIATION DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES (RWA) PAR APPROCHE (RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE)**

(En M EUR)	RWA - IRB	RWA - Standard	RWA - Total	Exigences de fonds propres - IRB	Exigences de fonds propres - Standard	Exigences de fonds propres - total
<b>RWA de fin de la période précédente (31.12.2019)</b>	<b>175 359</b>	<b>104 549</b>	<b>279 908</b>	<b>14 029</b>	<b>8 364</b>	<b>22 393</b>
Volume	3 542	(4 118)	(577)	283	(329)	(46)
Qualité des actifs	3 985	700	4 685	319	56	375
Mise à jour des modèles	13 605	200	13 805	1 088	16	1 104
Méthodologie	(3 830)	1 382	(2 448)	(306)	111	(196)
Acquisitions et cessions	(1 613)	(1 518)	(3 130)	(129)	(121)	(250)
Change	(3 273)	(3 508)	(6 782)	(262)	(281)	(543)
Autre	(367)	(979)	(1 346)	(29)	(78)	(108)
<b>RWA de fin de la période de reporting (31.12.2020)</b>	<b>187 407</b>	<b>96 708</b>	<b>284 115</b>	<b>14 993</b>	<b>7 737</b>	<b>22 729</b>

Le tableau ci-dessus présente les données sans la CVA (*Credit Valuation Adjustment*).

Les principaux effets expliquant la hausse des expositions pondérées (hors CVA) de 4,2 milliards d'euros sur l'année 2020 sont les suivants :

- un effet modèles de +13,8 milliards d'euros dont une hausse de 10 milliards d'euros liée à TRIM (*Targeted Review of Internal Models* : revue des modèles internes) ;
- une contraction du périmètre prudentiel (-3,1 milliards d'euros) liée aux différentes cessions opérées courant 2020 dont SG Banque aux Antilles (-0,4 milliard d'euros) et SG Finans (-2,5 milliards d'euros) ;
- un effet change (-6,8 milliards d'euros) lié principalement à la dépréciation du dollar américain face à l'euro (-2,8 milliards d'euros), du rouble russe (-1,8 milliard d'euros), de la couronne tchèque (-0,5 milliard d'euros) ainsi que de la livre britannique (-0,4 milliard d'euros).

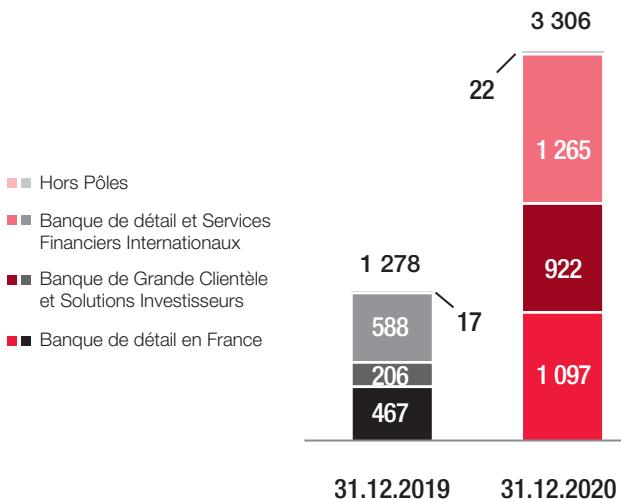
Les effets sont définis comme suit :

- volume : variations de périmètre et de composition (y compris création de nouvelle ligne-métier et arrivée à échéance de prêts). Cela n'intègre pas les effets liés aux acquisitions et cessions d'entités ;

- qualité des actifs : évolution de la qualité des actifs de la Banque découlant de variations du risque de l'emprunteur, telles que des changements de note ou des effets similaires ;
- mises à jour des modèles : variations dues à l'application du modèle, à l'évolution de son périmètre ou à toute modification visant à remédier à ses faiblesses ;
- méthodologie : variations dues aux changements de méthodologie de calcul découlant d'évolutions réglementaires, y compris des révisions de réglementations existantes et des nouvelles réglementations ;
- acquisitions et cessions : évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités ;
- change : variations découlant des fluctuations de marché, telles que les mouvements de devises ;
- autres : catégorie reflétant les variations non prises en compte dans les autres catégories.

## Charge nette du risque

### ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE DU RISQUE DU GROUPE (EN M EUR)



**La charge nette du risque du Groupe en 2020** est de – 3 306 millions d'euros, en hausse de +159% par rapport à 2019. Ce coût du risque est ainsi en forte hausse vs. 2019 du fait de l'augmentation du stage 1/stage 2 suite à la dégradation des perspectives économiques et, dans une moindre mesure, de la hausse du stage 3 du fait de défauts intervenus principalement sur le premier semestre.

Le coût du risque (exprimé en points de base sur la moyenne des encours de début période des quatre trimestres précédant la clôture, y compris locations simples) s'établit ainsi à 64 points de base pour l'année 2020 contre 25 points de base en 2019.

- Dans la **Banque de détail en France**, le coût du risque commercial est en hausse à 52 points de base sur l'année 2020 à comparer aux 24 points de base de l'année 2019, incluant 30 pb de stage 1/stage 2 en anticipation de défauts futurs.

- À 96 points de base sur l'année 2020 (contre 43 points de base sur l'année 2019), le coût du risque du pôle **Banque de détail et Services Financiers Internationaux** augmente du fait de défauts sur le premier semestre principalement et de 29 pb de coût du risque stage 1/stage 2.

- Le coût du risque de la **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs** affiche un niveau à 57 points de base (contre 13 points de base sur l'année 2019). Ce coût du risque inclut 19 pb de coût du risque stage 1/stage 2.

## ANALYSE DES ENCOURS NON PERFORMANTS

Les tableaux qui suivent ont été élaborés en conformité avec les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur la publication des expositions non performantes et renégociées (document EBA/GL/2018/10 de décembre 2018).

Ils présentent la qualité de crédit des expositions restructurées et des expositions performantes et non performantes, par zone géographique et secteur d'activité, avec les provisions et sûretés assorties, ainsi que le détail de la variation sur l'exercice des encours de prêts et avances non performants.

Pour information, et conformément aux recommandations de la BCE, les notions de défaut bâlois, d'encours dépréciés et d'expositions non performantes sont alignées au sein du groupe Société Générale.

Le ratio de prêts non performants à fin 2020 est de 3,3%.

Ce ratio est calculé conformément aux orientations relatives aux exigences de publications prudentielles publiées par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

## Encours restructurés

Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Société Générale concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiés contractuellement du fait de l'insolvenabilité de l'emprunteur (que cette insolvenabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration). La Société Générale aligne sa définition de prêts restructurés sur la définition de l'ABE.

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la Banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés en cas de perte de valeur supérieure à 1% de la créance d'origine.

Dans ce cas, les clients sont maintenus en défaut tant que la Banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements et au minimum pendant un an. Dans les autres cas, une analyse de la situation du client permet d'estimer sa capacité à rembourser selon le nouvel échéancier. Dans le cas contraire, le client est également transféré en défaut bâlois.

**TABLEAU 41 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (MODÈLE 1 NPL)**

(En M EUR)	31.12.2020							
	Non performantes restructurées				Sur les expositions performantes restructurées		Sur les expositions non performantes restructurées	
	Performantes restructurées	TOTAL	dont en défaut	dont dépréciées			TOTAL	dont sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes faisant l'objet de mesures de restructuration
<b>Prêts et avances</b>	<b>1 210</b>	<b>2 438</b>	<b>2 438</b>	<b>2 438</b>	<b>(17)</b>	<b>(1 010)</b>	<b>992</b>	<b>613</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	0	-	-	-	(0)	-	-	-
Établissements de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres entreprises financières	7	1	1	1	-	(0)	8	1
Entreprises non-financières	704	1 179	1 179	1 179	(17)	(487)	759	477
Ménages	499	1 258	1 258	1 258	(0)	(524)	225	135
<b>Titres de créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Engagements de financements donnés</b>	<b>12</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>15</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 223</b>	<b>2 470</b>	<b>2 470</b>	<b>2 470</b>	<b>(18)</b>	<b>(1 012)</b>	<b>1 006</b>	<b>626</b>

TABLEAU 42 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR NOMBRE DE JOURS D'IMPAYÉS (MODÈLE 3 NPL)

(En M EUR)	31.12.2020																			
	Performants						Non performants													
	TOTAL perform- ants	Pas d'impayés ou ≤ 30 j.		Impayés > 30 j. et ≤ 90 j.		TOTAL non perfor- mant	Pas d'impayés ou ≤ 90 j.		Impayés > 90 j. et ≤ 180 j.		Impayés > 180 j. et ≤ 1 an		Impayés > 1 an et ≤ 2 ans		Impayés > 2 ans et ≤ 5 ans		Impayés > 5 ans et ≤ 7 ans		Impayés > 7 ans et dans la catégorie de délai	
		496 521	495 424	1 097	17 040		13 221	422	661	1 009	902	291	534	17 040	13	13				
Prêts et avances	496 521	495 424	1 097	17 040	13 221	422	661	1 009	902	291	534	17 040								
Banques centrales	8 771	8 771	-	13	-	-	-	-	-	-	-	-	13	13						
Administrations publiques	26 829	26 815	14	137	45	2	-	12	37	-	-	43	137							
Établissements de crédits	13 458	13 458	-	33	30	-	-	-	-	-	-	-	3	33						
Autres sociétés financières	31 512	31 511	1	142	41	10	-	1	90	-	-	-	142							
Sociétés non financières	205 332	204 865	468	8 731	7 339	137	304	318	314	70	249	8 731								
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>	44 633	44 527	106	3 705	2 945	79	115	159	176	61	170	3 705								
Ménages	210 618	210 004	614	7 984	5 766	274	356	679	462	221	227	7 984								
Encours de titres de créances	67 504	67 504	-	121	121	-	-	-	-	-	-	-	121							
Banques centrales	4 563	4 563	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Administrations publiques	47 727	47 727	-	13	13	-	-	-	-	-	-	-	13							
Établissements de crédits	6 397	6 397	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Autres sociétés financières	4 778	4 778	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Sociétés non financières	4 039	4 039	-	108	108	-	-	-	-	-	-	-	108							
Expositions hors bilan	336 234			1 160									1 160							
Banques centrales	42			-									-	-						
Administrations publiques	7 045			-									-	-						
Établissements de crédits	75 742			-									-	-						
Autres sociétés financières	58 682			12									-	12						
Sociétés non financières	179 597			1 058									-	1 058						
Ménages	15 126			89									-	89						
<b>TOTAL</b>	<b>900 259</b>	<b>562 928</b>	<b>1 097</b>	<b>18 321</b>	<b>13 342</b>	<b>422</b>	<b>661</b>	<b>1 009</b>	<b>902</b>	<b>291</b>	<b>534</b>	<b>18 321</b>								

Le tableau du 31 décembre 2019 a été modifié comme suit :

31.12.2019											
(En M EUR)	Performants						Non performants				
	TOTAL perfor- mants	Pas d'impayés ou impayés ≤ 30 j.	Impayés > 30 j. et ≤ 90 j.	TOTAL non perfor- mant	Pas d'impayés ou impayés ≤ 90 j.	Impayés > 90 j. ≤ 180 j.	Impayés > 180 j. ≤ 1 an	Impayés > 1 an ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans	dont en défaut	
<b>Prêts et avances</b>	<b>507 073</b>	<b>506 301</b>	<b>772</b>	<b>16 155</b>	<b>11 521</b>	<b>1 001</b>	<b>566</b>	<b>1 943</b>	<b>1 123</b>	<b>16 014</b>	
Banques centrales	9 103	9 103	-	13	-	-	-	-	-	13	
Administrations publiques	16 680	16 674	6	96	-	-	4	54	38	96	
Établissements de crédits	20 471	20 470	-	19	17	-	-	-	3	19	
Autres sociétés financières	46 125	46 079	46	123	1	-	-	122	-	123	
Sociétés non financières	201 908	201 540	369	7 359	6 026	128	222	597	386	7 247	
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>	32 260	32 154	106	3 323	2 707	65	68	270	214	3 323	
Ménages	212 785	212 434	351	8 544	5 477	873	340	1 171	683	8 516	
<b>Encours de titres de créances</b>	<b>67 116</b>	<b>67 116</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	
Banques centrales	4 931	4 931	-	-	-	-	-	-	-	-	
Administrations publiques	46 778	46 778	-	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements de crédits	7 525	7 525	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres sociétés financières	4 020	4 020	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sociétés non financières	3 862	3 862	-	17	17	-	-	-	-	17	
<b>Expositions hors bilan</b>	<b>326 688</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 254</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 254</b>	
Banques centrales	252				-					-	
Administrations publiques	3 091				-					-	
Établissements de crédits	84 927				-					-	
Autres sociétés financières	44 412				-					-	
Sociétés non financières	177 290			1 175						1 175	
Ménages	16 716			79						79	
<b>TOTAL</b>	<b>900 877</b>	<b>573 417</b>	<b>772</b>	<b>17 425</b>	<b>11 537</b>	<b>1 001</b>	<b>566</b>	<b>1 943</b>	<b>1 123</b>	<b>17 285</b>	

**TABLEAU 43 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (MODÈLE 4 NPL)**

(En M EUR)	31.12.2020													Sûretés et garanties financières reçues		
	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions									
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sortie partielle du bilan cumulée	Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	
	TOTAL	dont	étape 1 <sup>(1)</sup>	dont	étape 2 <sup>(2)</sup>	TOTAL	dont	étape 2 <sup>(2)</sup>	dont	étape 3 <sup>(3)</sup>	TOTAL	dont	étape 1 <sup>(1)</sup>	dont	étape 2 <sup>(2)</sup>	
<b>Prêts et avances</b>	<b>496 521</b>	<b>446 669</b>	<b>49 852</b>	<b>17 040</b>	-	<b>17 040</b>	<b>(3 024)</b>	<b>(1 075)</b>	<b>(1 950)</b>		<b>(8 795)</b>	-	<b>(8 795)</b>	<b>(1 917)</b>	<b>257 287</b>	<b>4 240</b>
Banques centrales	8 771	8 770	1	13	-	13	(0)	(0)	(0)		(13)	-	(13)	-	5	-
Administrations publiques	26 829	26 451	377	137	-	137	(14)	(5)	(9)		(67)	-	(67)	(0)	4 922	59
Établissements de crédits	13 458	12 968	490	33	-	33	(5)	(3)	(2)		(7)	-	(7)	(0)	1 600	23
Autres sociétés financières	31 512	31 303	209	142	-	142	(16)	(10)	(6)		(72)	-	(72)	-	6 718	24
Sociétés non financières	205 332	175 596	29 736	8 731	-	8 731	(1 689)	(496)	(1 193)		(4 512)	-	(4 512)	(854)	94 814	2 358
dans petites et moyennes entreprises	44 633	38 321	6 312	3 705	-	3 705	(570)	(147)	(424)		(2 019)	-	(2 019)	-	25 943	912
Ménages	210 618	191 581	19 037	7 984	-	7 984	(1 301)	(561)	(740)		(4 124)	-	(4 124)	(1 063)	149 230	1 776
<b>Encours des titres de créances</b>	<b>67 504</b>	<b>67 413</b>	<b>91</b>	<b>121</b>	-	<b>121</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>		<b>(45)</b>	-	<b>(45)</b>	-	<b>5 590</b>	-
Banques centrales	4 563	4 522	41	-	-	-	(0)	(0)	(0)		-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	47 727	47 708	19	13	-	13	(4)	(4)	(0)		(13)	-	(13)	-	-	-
Établissements de crédits	6 397	6 366	30	-	-	-	(0)	(0)	-		-	-	-	-	222	-
Autres sociétés financières	4 778	4 778	-	-	-	-	(0)	(0)	-		-	-	-	-	2 292	-
Sociétés non financières	4 039	4 039	-	108	-	108	(1)	(1)	-		(32)	-	(32)	-	3 076	-
<b>Expositions hors bilan</b>	<b>336 234</b>	<b>308 236</b>	<b>27 998</b>	<b>1 160</b>	-	<b>1 160</b>	<b>(591)</b>	<b>(162)</b>	<b>(429)</b>		<b>(337)</b>	-	<b>(337)</b>	-	<b>51 849</b>	<b>222</b>
Banques centrales	42	42	-	-	-	-	(0)	(0)	-		-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	7 045	6 964	80	-	-	-	(1)	(1)	(1)		-	-	-	-	3 324	-
Établissements de crédits	75 742	75 204	538	-	-	-	(64)	(2)	(63)		-	-	-	-	317	-
Autres sociétés financières	58 682	58 388	294	12	-	12	(7)	(5)	(2)		(2)	-	(2)	-	5 234	-
Sociétés non financières	179 597	153 032	26 565	1 058	-	1 058	(459)	(129)	(331)		(317)	-	(317)	-	38 257	208
Ménages	15 126	14 606	521	89	-	89	(58)	(27)	(32)		(18)	-	(18)	-	4 716	14
<b>TOTAL</b>	<b>900 259</b>	<b>822 318</b>	<b>77 940</b>	<b>18 321</b>	-	<b>18 321</b>	<b>(3 621)</b>	<b>(1 242)</b>	<b>(2 379)</b>		<b>(9 177)</b>	-	<b>(9 177)</b>	<b>(1 917)</b>	<b>314 727</b>	<b>4 462</b>

Le tableau du 31 décembre 2019 a été modifié comme suit :

31.12.2019																
Valeur comptable brute/montant nominal							Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions							Sûretés et garanties financières reçues		
(En M EUR)	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes - dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sortie partielle du bilan cumulée	Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	
	TOTAL	dont étape 1 <sup>(1)</sup>	dont étape 2 <sup>(2)</sup>	TOTAL	dont étape 2 <sup>(2)</sup>	dont étape 3 <sup>(3)</sup>	TOTAL	dont étape 1 <sup>(1)</sup>	dont étape 2 <sup>(2)</sup>	TOTAL	dont étape 1 <sup>(1)</sup>	dont étape 2 <sup>(2)</sup>				
Prêts et avances	507 073	481 195	25 878	16 155	-	16 155	(1 933)	(858)	(1 075)	(8 963)	-	(8 963)	(2 134)	241 864	3 524	
Banques centrales	9 103	9 103	-	13	-	13	(0)	(0)	(0)	(13)	-	(13)	-	56	-	
Administrations publiques	16 680	16 589	91	96	-	96	(2)	(1)	(0)	(53)	-	(53)	(0)	4 055	43	
Établissements de crédits	20 471	20 369	101	19	-	19	(3)	(3)	(0)	(6)	-	(6)	(0)	2 591	1	
Autres sociétés financières	46 125	46 051	74	123	-	123	(7)	(6)	(1)	(74)	-	(74)	(1 105)	9 832	1	
Sociétés non financières	201 908	192 416	9 492	7 359	-	7 359	(941)	(434)	(507)	(4 252)	-	(4 252)	-	95 100	1 588	
d <sup>ont</sup> petites et moyennes entreprises	32 260	28 297	3 963	3 323	-	3 323	(348)	(348)	-	(2 007)	-	(2 007)	-	21 400	694	
Ménages	212 785	196 665	16 119	8 544	-	8 544	(981)	(414)	(567)	(4 564)	-	(4 564)	(1 029)	130 231	1 891	
<b>Encours des titres de créances</b>	<b>67 116</b>	<b>67 016</b>	<b>100</b>	<b>17</b>	-	<b>17</b>	<b>(11)</b>	<b>(5)</b>	<b>(6)</b>	<b>(8)</b>	-	<b>(8)</b>	-	-	-	
Banques centrales	4 931	4 860	71	-	-	-	(3)	(1)	(2)	-	-	-	-	-	-	
Administrations publiques	46 778	46 768	10	-	-	-	(6)	(2)	(4)	-	-	-	-	-	-	
Établissements de crédits	7 525	7 525	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-	-	
Autres sociétés financières	4 020	4 020	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-	-	
Sociétés non financières	3 862	3 843	19	17	-	17	(2)	(1)	(1)	(8)	-	(8)	-	-	-	
<b>Expositions hors bilan</b>	<b>326 688</b>	<b>322 985</b>	<b>3 703</b>	<b>1 254</b>	-	<b>1 254</b>	<b>(320)</b>	<b>(136)</b>	<b>(184)</b>	<b>(320)</b>	-	<b>(320)</b>	-	<b>56 523</b>	<b>331</b>	
Banques centrales	252	252	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	80	-	-	
Administrations publiques	3 091	3 091	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	2 742	-	-	
Établissements de crédits	84 927	84 615	312	-	-	-	(40)	(1)	(39)	-	-	-	564	-	-	
Autres sociétés financières	44 412	44 410	2	-	-	-	(3)	(3)	-	-	-	-	5 238	-	-	
Sociétés non financières	177 290	174 443	2 847	1 175	-	1 175	(218)	(106)	(112)	(310)	-	(310)	40 795	322	-	
Ménages	16 716	16 174	542	79	-	79	(59)	(25)	(34)	(10)	-	(10)	7 105	9	-	
<b>TOTAL</b>	<b>900 877</b>	<b>871 196</b>	<b>29 681</b>	<b>17 425</b>	-	<b>17 425</b>	<b>(2 264)</b>	<b>(999)</b>	<b>(1 265)</b>	<b>(9 290)</b>	-	<b>(9 290)</b>	-	<b>298 387</b>	<b>3 856</b>	

(1) Actifs sans augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

(2) Actifs présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés.

(3) Actifs dépréciés.

**TABLEAU 44 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIFS PAR LIEU DE RÉSIDENCE DE LA CONTREPARTIE  
(MODÈLE 5 NPL)**

31.12.2020							
(En M EUR)	Valeur comptable brute / montant nominal					Provisions relatives aux engagements hors bilan et garanties financières données	
	dont non performantes						
	<b>TOTAL nominal</b>	<b>TOTAL non performant</b>	<b>dont en défaut</b>	<b>dont soumises à dépréciation</b>	<b>Dépréciation cumulée</b>		
<b>Expositions bilan</b>	<b>581 186</b>	<b>17 161</b>	<b>17 161</b>	<b>558 286</b>	<b>(11 870)</b>	-	
France	293 513	8 154	8 154	272 283	(5 766)		
États-Unis	46 365	411	411	46 209	(232)		
République tchèque	37 480	643	643	37 480	(496)		
Allemagne	24 610	560	560	24 552	(304)		
Royaume-Uni	20 460	398	398	19 974	(158)		
Luxembourg	11 830	608	608	11 708	(52)		
Japon	1 059	0	0	1 059	(17)		
Autres pays	145 869	6 388	6 388	145 022	(4 844)		
<b>Expositions hors bilan</b>	<b>337 393</b>	<b>1 160</b>	<b>1 160</b>	-	-	<b>(928)</b>	
France	151 864	556	556			(374)	
États-Unis	50 884	27	27			(76)	
République tchèque	6 842	63	63			(49)	
Allemagne	11 410	12	12			(32)	
Royaume-Uni	14 634	6	6			(12)	
Luxembourg	8 544	-	-			(2)	
Japon	24 860	-	-			(2)	
Autres pays	68 355	495	495			(380)	
<b>TOTAL</b>	<b>918 579</b>	<b>18 321</b>	<b>18 321</b>	<b>558 286</b>	<b>(11 870)</b>	<b>(928)</b>	

Le tableau du 31 décembre 2019 a été modifié comme suit :

31.12.2019						
(En M EUR)	Valeur comptable brute / montant nominal			Provisions relatives aux engagements hors bilan et garanties financières données		
	TOTAL nominal	TOTAL non performant	dont en défaut	dont soumises à dépréciation	Dépréciation cumulée	
<b>Expositions bilan</b>	<b>590 360</b>	<b>16 171</b>	<b>16 171</b>	<b>564 843</b>	<b>(10 914)</b>	-
France	287 203	9 124	9 124	265 798	(5 890)	
États-Unis	56 895	241	241	56 028	(105)	
République tchèque	35 761	515	515	35 761	(398)	
Allemagne	23 124	354	354	23 082	(193)	
Royaume-Uni	17 037	167	167	17 054	(74)	
Luxembourg	12 520	84	84	12 506	(15)	
Japon	1 276	(0)	(0)	972	(9)	
Autres pays	156 545	5 687	5 687	153 642	(4 230)	
<b>Expositions hors bilan</b>	<b>327 942</b>	<b>1 254</b>	<b>1 254</b>	-	-	<b>(640)</b>
France	164 940	709	709			(296)
États-Unis	40 621	101	101			(39)
République tchèque	6 821	49	49			(26)
Allemagne	7 460	1	1			(25)
Royaume-Uni	24 629	1	1			(6)
Luxembourg	7 789	1	1			(2)
Japon	16 209	-	-			(0)
Autres pays	59 474	392	392			(247)
<b>TOTAL</b>	<b>918 302</b>	<b>17 425</b>	<b>17 425</b>	<b>564 843</b>	<b>(10 914)</b>	<b>(640)</b>

**TABLEAU 45 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (MODÈLE 6 NPL)**

Le tableau ci-dessous présente les prêts et avances à des entreprises non financières, conformément aux orientations de l'ABE (EBA/GL/2018/10).

(En M EUR)	31.12.2020				
	Valeur comptable brute			dont prêts et avances soumis à dépréciation	Dépréciation cumulée
	TOTAL nominal	TOTAL non performant	dont en défaut		
Agriculture, sylviculture et pêche	1 773	103	103	1 695	(85)
Industries extractives	10 387	399	399	10 371	(188)
Industrie manufacturière	29 673	1 699	1 699	28 914	(1 235)
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	11 891	100	100	11 778	(96)
Alimentation en eau	2 126	28	28	1 729	(30)
Construction	7 388	724	724	6 796	(578)
Commerce de gros et de détail	26 632	2 063	2 063	25 763	(1 432)
Transports et stockage	18 338	519	519	17 769	(361)
Hébergement et restauration	3 918	901	901	3 708	(376)
Information et communication	6 843	136	136	6 773	(110)
Activités financières et d'assurance	18 348	283	283	16 867	(313)
Activités immobilières	26 958	552	552	24 356	(336)
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6 572	262	262	6 217	(255)
Activités de services administratifs et de soutien	6 160	291	291	6 000	(165)
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	2 134	2	2	1 895	(2)
Enseignement	319	24	24	312	(12)
Services de santé humaine et action sociale	1 550	82	82	1 489	(55)
Arts, spectacles et activités récréatives	874	41	41	776	(59)
Autres services	32 181	522	522	30 033	(512)
<b>TOTAL</b>	<b>214 063</b>	<b>8 731</b>	<b>8 731</b>	<b>203 241</b>	<b>(6 201)</b>

Le tableau du 31 décembre 2019 a été modifié comme suit :

(En M EUR)	31.12.2019				
	TOTAL nominal	Valeur comptable brute		dont prêts et avances soumis à dépréciation	Dépréciation cumulée
		TOTAL non performant	dont non performantes		
Agriculture, sylviculture et pêche	1 743	102	102	1 660	(82)
Industries extractives	10 527	461	461	10 507	(148)
Industrie manufacturière	29 783	1 349	1 349	28 868	(1 026)
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	11 393	129	129	11 237	(83)
Alimentation en eau	2 057	37	37	1 646	(27)
Construction	7 128	747	747	6 534	(503)
Commerce de gros et de détail	25 168	1 615	1 615	24 076	(1 195)
Transports et stockage	16 788	492	492	16 231	(412)
Hébergement et restauration	2 884	314	314	2 647	(214)
Information et communication	6 208	153	153	6 132	(68)
Activités financières et d'assurance	-	-	-	-	-
Activités immobilières	24 005	463	463	21 520	(279)
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6 348	199	199	5 886	(171)
Activités de services administratifs et de soutien	5 896	131	131	5 723	(102)
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	11 108	4	4	3 434	(6)
Enseignement	283	10	10	277	(8)
Services de santé humaine et action sociale	1 565	24	24	1 496	(32)
Arts, spectacles et activités récréatives	714	38	38	670	(24)
Autres services	45 669	1 091	1 091	42 630	(813)
<b>TOTAL</b>	<b>209 267</b>	<b>7 359</b>	<b>7 359</b>	<b>191 175</b>	<b>(5 193)</b>

**TABLEAU 46 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION (MODÈLE 9 NPL)**

(En M EUR)	31.12.2020	
	Sûretés obtenues par prise de possession	
	Valeur lors de la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
Immobilisations corporelles (IC)	16	(3)
Autres que IC	21	(9)
<i>Biens immobiliers résidentiels</i>	-	-
<i>Biens immobiliers commerciaux</i>	-	-
<i>Biens mobiliers (voiture, expédition, etc.)</i>	-	-
<i>Instruments de capitaux propres et titres de créance</i>	-	-
Autres	21	(9)
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>(11)</b>

Les bornes d'ouverture des deux tableaux ci-dessous ont été modifiées en cohérence avec le tableau 43 au 31 décembre 2019.

**TABLEAU 47 : ÉVOLUTION DU SOLDE DES PRÊTS ET TITRES DE CRÉANCE EN DÉFAUT ET AYANT FAIT L'OBJET D'UNE RÉDUCTION DE VALEUR (CR2-B)**

(En M EUR)	31.12.2020	
	Valeur comptable brute des expositions en défaut	
<b>Solde initial</b>	<b>16 171</b>	
Prêts et titres de créance en défaut ou ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) depuis la période précédente		4 578
Retour au statut « non en défaut »		(898)
Montants sortis du bilan		(1 869)
Autres variations		(822)
<b>SOLDE DE CLÔTURE</b>	<b>17 161</b>	

**TABLEAU 48 : VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS (CR2-A)**

(En M EUR)	31.12.2020			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>(999)</b>	<b>(1 265)</b>	<b>(9 290)</b>	<b>(11 554)</b>
Augmentations dues à l'initiation et à l'acquisition	(393)	(160)	(187)	(739)
Diminutions dues à la décomptabilisation	55	21	1	77
Variations dues à des variations du risque de crédit (net)	110	(781)	(1 126)	(1 798)
Variations dues à des modifications sans décomptabilisation	(148)	(372)	(232)	(752)
Diminutions du compte de correction de valeur dues à des sorties de bilan	140	114	1 422	1 676
Autres ajustements	(8)	64	235	291
<b>Solde de clôture</b>	<b>(1 242)</b>	<b>(2 379)</b>	<b>(9 177)</b>	<b>(12 798)</b>
Recouvrements de montants précédemment sortis du bilan portés directement au résultat net	-	-	114	114
Montants sortis du bilan directement portés au résultat net	-	-	(241)	(241)

**TABLEAU 49 : INFORMATIONS SUR LES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS**

31.12.2020														
Valeur comptable brute														
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit														
Expositions performantes							Expositions non performantes							
(En M EUR)	TOTAL	TOTAL performant	TOTAL de restructuration	Expositions faisant l'objet de mesures de restructuration	dont instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés	TOTAL non performant	TOTAL	Expositions faisant l'objet de mesures de restructuration	dont instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés	TOTAL	TOTAL performant	TOTAL de restructuration	Expositions faisant l'objet de mesures de restructuration	
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
	non performant	non performant	non performant	non performant	non performant	non performant	non performant	non performant	non performant	non performant	non performant	non performant	non performant	
<b>Prêts et avances soumis à un moratoire</b>	<b>4 606</b>	<b>4 553</b>	<b>34</b>	<b>2 028</b>	<b>53</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>(76)</b>	<b>(69)</b>	<b>(4)</b>	<b>(54)</b>	<b>(8)</b>	<b>(0)</b>	<b>(3)</b>
dont ménages	525	508	-	110	17	1	10	(3)	(1)	(0)	(1)	(2)	(0)	(1)
<b>donc prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</b>	<b>485</b>	<b>469</b>	<b>-</b>	<b>99</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>(0)</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(0)</b>	<b>(1)</b>
<b>donc sociétés non financières</b>	<b>4 080</b>	<b>4 045</b>	<b>34</b>	<b>1 918</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>(73)</b>	<b>(67)</b>	<b>(4)</b>	<b>(53)</b>	<b>(6)</b>	<b>(0)</b>	<b>(2)</b>
<b>donc petites et moyennes entreprises</b>	<b>1 818</b>	<b>1 792</b>	<b>34</b>	<b>420</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>(54)</b>	<b>(50)</b>	<b>(4)</b>	<b>(38)</b>	<b>(4)</b>	<b>(0)</b>	<b>(1)</b>
<b>donc prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</b>	<b>982</b>	<b>972</b>	<b>-</b>	<b>125</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>

**TABLEAU 50 : VENTILATION DES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DES MORATOIRES**

(En M EUR)	Nombre de débiteurs	TOTAL	Valeur comptable brute							
			dont moratoires législatifs	dont expiré	Maturité résiduelle des moratoires					
					<= 3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 9 mois	> 9 mois <= 12 mois	> 12 mois	> 1 année
Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été offert		443 017	33 831							
Prêts et avances soumis à moratoire (accordés)	418 533	32 930	3 996	28 324	2 494	1 921	133	22	36	
<i>dont ménages</i>		5 978	1 611	5 453	207	275	33	2	7	
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>		4 464	1 269	3 978	168	275	33	2	7	
<i>dont sociétés non financières</i>		26 936	2 383	22 856	2 286	1 646	99	21	28	
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>		17 022	1 964	15 204	337	1 405	57	8	10	
<i>dont prêts collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>		3 162	1 346	2 180	165	796	19	-	-	

Le groupe Société Générale a accordé à ses clients des moratoires sur leurs prêts et avances afin de les accompagner dans la crise de la Covid-19.

Au 31 décembre 2020, l'exposition du Groupe relative aux prêts ayant fait l'objet de moratoires<sup>(1)</sup> s'élève à 32,9 milliards d'euros, dont 4,6 milliards d'euros sont encore actifs, parmi lesquels 54% ont une maturité résiduelle inférieure à 3 mois. Ces moratoires ont bénéficié, pour 6 milliards d'euros, à des ménages, catégorie composée de professionnels et de particuliers, et, pour 27 milliards d'euros, à des entreprises non financières.

(1) conformément aux orientations de l'ABE sur les moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de Covid-19.

**TABLEAU 51 : INFORMATIONS SUR LES PRÊTS ET AVANCES NOUVELLEMENT CONSENTEIS FOURNIS DANS LE CADRE DES NOUVEAUX RÉGIMES DE GARANTIE PUBLIQUE APPLICABLES INTRODUITS EN RÉPONSE À LA CRISE COVID-19**

(En M EUR)	31.12.2020			
	Valeur comptable brute		Montant maximum de la garantie envisageable	Valeur comptable brute
	TOTAL	dont restructurées	Garanties publiques reçues	Nouvelles expositions non performantes
Prêts et avances nouvellement consentis soumis à des régimes de garantie publics	18 894	-	16 946	243
<i>dont ménages</i>	4 350			43
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	-			-
<i>dont sociétés non financières</i>	14 513	-	13 006	199
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>	6 408	-	-	65
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	-			-

Au 31 décembre 2020, 18,9 milliards d'euros de prêts couverts via des mécanismes de garanties publiques ont été accordés par le groupe Société Générale à ses clients. Le montant des garanties associées à ces prêts s'élève à 16,9 milliards d'euros.

## 6.7 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES SUR LE RISQUE DE CRÉDIT

### DÉFINITION DES MÉTRIQUES RÉGLEMENTAIRES

Les principales métriques utilisées dans les tableaux suivants sont :

- l'exposition, correspondant à la totalité des actifs (ex. : prêts, créances, produits à recevoir, etc.) qui sont liés à des transactions sur le marché ou avec un client et enregistrés dans le bilan et le hors bilan de la Banque ;
- l'exposition nette, correspondant à l'exposition initiale nette de provisions ;
- l'EAD (*Exposure At Default*), correspondant à l'exposition (bilan et hors bilan) encourue par l'établissement financier en cas de défaut de la contrepartie. Sauf mention contraire, l'EAD est présentée post CRM (*Credit Risk Mitigation*), après prise en compte des garanties et

des collatéraux. Les EAD en méthode standard sont présentées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers ;

- les expositions pondérées en risque (*Risk-Weighted Assets*, RWA), calculées à partir des expositions et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties ;
- la perte attendue (*Expected Loss*, EL), correspondant à la perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Dans la méthode IRBA, l'équation suivante résume le rapport entre ces variables :  $EL = EAD \times PD \times LGD$  (sauf pour les créances en défaut).

### VENTILATION DU RISQUE DE CRÉDIT - SYNTHÈSE

TABLEAU 52 : EXPOSITION, EAD ET RWA AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET MÉTHODE

(En M EUR)	31.12.2020									
	IRB			Standard			Total			
Catégorie d'expositions	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	
Souverains	238 278	259 525	6 035	9 884	11 795	7 965	248 162	271 320	14 000	
Établissements	50 071	42 174	4 260	14 400	20 213	3 267	64 472	62 386	7 526	
Entreprises	336 718	218 170	97 642	47 472	30 320	27 815	384 190	248 490	125 456	
Clientèle de détail	173 480	171 042	32 667	47 489	30 688	20 413	220 969	201 730	53 081	
Autres	41 646	41 345	27 241	56 393	52 079	33 612	98 039	93 425	60 853	
<b>TOTAL</b>	<b>840 192</b>	<b>732 255</b>	<b>167 845</b>	<b>175 638</b>	<b>145 095</b>	<b>93 072</b>	<b>1 015 831</b>	<b>877 351</b>	<b>260 917</b>	

Le tableau du 31 décembre 2019 a été modifié comme suit afin d'exclure les expositions relatives aux contributions aux fonds de défaillance de contreparties centrales (1,1 milliard d'euros de RWA au 31 décembre 2019) :

(En M EUR)	31.12.2019									
	IRB			Standard			Total			
Catégorie d'expositions	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	
Souverains	171 106	182 628	5 396	8 370	8 495	7 980	179 476	191 123	13 376	
Établissements	49 459	41 870	4 304	13 047	15 679	2 957	62 506	57 549	7 260	
Entreprises	321 911	221 595	92 792	56 758	36 158	33 280	378 669	257 753	126 072	
Clientèle de détail	171 426	170 360	35 238	46 758	32 899	22 382	218 184	203 259	57 621	
Autres	36 756	36 522	23 778	55 194	50 665	34 820	91 950	87 188	58 598	
<b>TOTAL</b>	<b>750 657</b>	<b>652 977</b>	<b>161 507</b>	<b>180 127</b>	<b>143 895</b>	<b>101 420</b>	<b>930 785</b>	<b>796 871</b>	<b>262 928</b>	

## VENTILATION DU RISQUE DE CRÉDIT - DÉTAIL

TABLEAU 53 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET INSTRUMENT (CR1-A)

(En M EUR)	31.12.2020			
	Valeurs comptables brutes des expositions		Ajustement pour risque de crédit spécifique	Valeurs nettes
	en défaut	non en défaut		
Administrations centrales ou banques centrales	97	238 181	101	238 177
Établissements	54	50 017	78	49 994
Entreprises	6 956	329 761	4 357	332 360
<i>dont : financements spécialisés</i>	1 477	61 110	825	61 763
<i>dont : PME</i>	2 121	39 658	1 293	40 486
Clientèle de détail	5 141	168 338	2 925	170 554
Expositions garanties par un bien immobilier	1 516	110 266	382	111 400
<i>dont : PME</i>	134	5 843	31	5 946
<i>dont : Non-PME</i>	1 382	104 423	351	105 454
Expositions renouvelables éligibles	306	4 581	235	4 653
Autre - clientèle de détail	3 319	53 491	2 309	54 501
PME	1 485	22 060	1 007	22 538
Non-PME	1 834	31 430	1 302	31 963
Actions	-	6 274	-	6 274
<b>TOTAL APPROCHE NI</b>	<b>12 248</b>	<b>792 572</b>	<b>7 461</b>	<b>797 359</b>
Administrations centrales ou banques centrales	-	8 529	2	8 527
Administrations régionales ou locales	-	582	11	570
Entités du secteur public	-	292	2	290
Banques multilatérales de développement	-	1 355	0	1 355
Organisations internationales	-	-	-	-
Établissements	-	13 527	2	13 525
Entreprises	-	47 472	342	47 130
<i>dont : PME</i>	-	9 346	114	9 231
Clientèle de détail	-	47 489	346	47 144
<i>dont : PME</i>	-	13 692	107	13 586
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	15 435	161	15 273
<i>dont : PME</i>	-	1 324	15	1 309
Expositions en défaut	6 622	-	3 582	3 040
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	27	480	27	480
Obligations garanties	-	206	0	206
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	5	-	5
Expositions sur actions	-	974	-	974
Autres expositions	-	29 012	-	29 012
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>6 650</b>	<b>165 357</b>	<b>4 475</b>	<b>167 532</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 898</b>	<b>957 929</b>	<b>11 936</b>	<b>964 892</b>
<i>dont : prêts</i>	17 588	672 583	11 003	679 167
<i>dont : encours des titres de créance</i>	96	65 743	43	65 796
<i>dont : expositions hors bilan</i>	1 215	219 603	890	219 928

## TABLEAU 54 : EXPOSITION NETTE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS (CRB-B)

(En M EUR)	31.12.2020		31.12.2019	
	Exposition nette fin de période	Exposition nette moyenne de la période	Exposition nette fin de période	Exposition nette moyenne de la période
Administrations centrales et banques centrales	238 177	223 215	171 036	167 133
Établissements	49 994	51 632	49 397	49 446
Entreprises	332 360	331 857	318 720	320 478
<i>dont : financement spécialisé</i>	61 763	60 261	61 505	59 401
<i>dont : PME</i>	40 486	40 499	39 792	41 068
Clientèle de détail	170 554	169 680	168 050	162 473
<i>Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	111 400	111 222	110 607	106 596
<i>dont : PME</i>	5 946	6 079	6 287	6 280
<i>dont : Non-PME</i>	105 454	105 143	104 320	100 316
<i>Expositions renouvelables</i>	4 653	4 736	5 037	5 093
Autre clientèle de détail	54 501	53 722	52 405	50 784
<i>dont : PME</i>	22 538	21 186	18 769	18 396
<i>dont : Non-PME</i>	31 963	32 536	33 636	32 387
Titres de participation	6 274	5 934	5 520	4 913
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>797 359</b>	<b>782 318</b>	<b>712 722</b>	<b>704 443</b>
Administrations centrales ou banques centrales	8 527	8 006	7 923	9 029
Administrations régionales ou locales	570	573	720	855
Entités du secteur public	290	364	421	534
Banques multilatérales de développement	1 355	941	443	440
Organisations internationales	-	0	-	0
Établissements	13 525	12 899	11 899	14 788
Entreprises	47 130	49 356	56 500	58 083
<i>dont : PME</i>	9 231	10 366	11 638	12 962
Clientèle de détail	47 144	47 301	46 427	46 761
<i>dont : PME</i>	13 586	14 336	14 550	14 727
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	15 273	14 649	15 069	15 073
<i>dont : PME</i>	1 309	1 558	1 321	1 074
Expositions en défaut	3 040	3 204	3 274	3 016
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	480	478	450	396
Obligations garanties	206	102	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	5	29	69	110
Actions	974	1 375	1 636	1 679
Autres éléments	29 012	29 319	29 664	30 763
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>167 532</b>	<b>168 597</b>	<b>174 496</b>	<b>181 527</b>
<b>TOTAL</b>	<b>964 892</b>	<b>950 915</b>	<b>887 218</b>	<b>885 970</b>

Dans le respect des orientations publiées par l'ABE dans le cadre du Pilier 3 révisé (EBA/GL/2016/11), les montants sont présentés hors titrisation, contributions aux fonds de défautance des contreparties centrales et actifs autres que des obligations de crédit en approche avancée.

**TABLEAU 55 : APPROCHE STANDARD - EXPOSITION ET TECHNIQUE D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (CRM) (CR4)**

La notion de « facteur de conversion » (CCF) est le rapport entre la partie actuellement non prélevée d'une ligne de crédit qui pourrait être prélevée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non prélevée de cette ligne de crédit, l'importance de la ligne de crédit étant déterminée par la limite autorisée, à moins que la limite non autorisée soit supérieure.

La notion d'« atténuation du risque de crédit » (CRM) est une technique utilisée par un établissement pour réduire le risque de crédit associé à une ou des expositions qu'il conserve.

Les montants sont présentés hors titrisation et contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales.

(En M EUR)	31.12.2020					
	Expositions avant CCF et CRM		Expositions post-CCF et CRM		RWA et RW moyen	
Catégories d'expositions	Montant bilan	Montant hors bilan	Montant bilan	Montant hors bilan	RWA	RW moyen
Administrations centrales ou banques centrales	8 492	35	10 288	28	7 932	77%
Administrations régionales ou locales	497	73	731	49	193	25%
Entités du secteur public	272	18	262	2	71	27%
Banques multilatérales de développement	1 339	16	1 478	1	33	2%
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-
Établissements	8 806	4 719	18 710	459	3 002	16%
Entreprises	36 371	10 759	27 470	2 850	27 815	92%
Clientèle de détail	40 619	6 525	29 248	1 440	20 413	67%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	14 941	332	14 891	152	6 645	44%
Expositions en défaut	2 861	179	2 814	77	3 057	106%
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	295	186	294	75	553	150%
Obligations garanties	206	-	206	-	21	10%
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	5	-	5	-	5	100%
Actions	974	-	974	-	706	72%
Autres éléments	29 012	-	29 012	-	22 324	77%
<b>TOTAL</b>	<b>144 692</b>	<b>22 841</b>	<b>136 382</b>	<b>5 134</b>	<b>92 771</b>	<b>66%</b>

31.12.2019

(En M EUR)	Expositions avant CCF et CRM		Expositions post-CCF et CRM		RWA et RW moyen	
Catégories d'expositions	Montant bilan	Montant hors bilan	Montant bilan	Montant hors bilan	RWA	RW moyen
Administrations centrales ou banques centrales	7 798	126	7 928	21	7 980	100%
Administrations régionales ou locales	644	76	661	33	206	30%
Entités du secteur public	405	16	389	4	120	31%
Banques multilatérales de développement	422	21	545	-	-	0%
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-
Établissements	6 233	5 666	13 299	1 293	2 631	18%
Entreprises	41 170	15 330	32 997	3 160	33 280	92%
Clientèle de détail	39 941	6 486	31 353	1 546	22 382	68%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	14 586	482	14 547	189	6 273	43%
Expositions en défaut	2 856	418	2 805	97	3 100	107%
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	296	154	295	77	561	151%
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	65	4	65	2	67	100%
Autres expositions	1 636	-	1 636	-	1 942	119%
Autres éléments	29 664	-	29 664	-	22 811	77%
<b>TOTAL</b>	<b>145 716</b>	<b>28 780</b>	<b>136 185</b>	<b>6 421</b>	<b>101 354</b>	<b>71%</b>

**TABLEAU 56 : APPROCHE INTERNE - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET PAR ÉCHELLE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (CR6) - IRBA**

Le tableau suivant présente les expositions du Groupe soumises au risque de crédit et faisant l'objet d'un modèle interne pour la détermination des RWA.

(En M EUR)	Échelle de PD	31.12.2020										
		Expo- sition initiale bilan avant CCF	Expo- sition hors bilan avant CCF	EAD après CRM et après CCF		PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes antic- pées	Provi- sions
				CCF moyen	après CRM et après CCF							
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	215 434	3 033	67%	250 956	0,02%	1,98%	1,18	2 083	1%	2	
	0,15 à < 0,25	-	-		-				-		-	
	0,25 à < 0,50	727	0	20%	3 234	0,26%	17,80%	2,79	719	22%	1	
	0,50 à < 0,75	11 990	150	75%	1 454	0,50%	32,58%	2,52	879	60%	2	
	0,75 à < 2,50	1 078	593	75%	2 526	1,76%	22,75%	2,60	1 206	48%	23	
	2,50 à < 10,00	2 928	1 317	68%	867	5,43%	23,86%	2,22	753	87%	12	
	10,00 à < 100,00	628	248	84%	362	11,65%	22,46%	1,99	386	107%	10	
	100,00 (défaut)	97	0	75%	62	100,00%	81,31%	1,12	4	7%	68	
	<b>Sous-total</b>	<b>232 882</b>	<b>5 341</b>	<b>69%</b>	<b>259 461</b>	<b>0,10%</b>	<b>2,67%</b>	<b>1,23</b>	<b>6 029</b>	<b>2%</b>	<b>120 (101)</b>	
Établissements	0,00 à < 0,15	23 624	8 925	64%	36 845	0,04%	11,52%	2,47	1 667	5%	2	
	0,15 à < 0,25	-	-		-				-		-	
	0,25 à < 0,50	492	413	58%	797	0,26%	22,52%	1,54	175	22%	0	
	0,50 à < 0,75	6 993	3 723	23%	1 987	0,28%	14,12%	1,97	436	22%	1	
	0,75 à < 2,50	2 435	796	50%	1 135	1,58%	20,50%	1,54	645	57%	4	
	2,50 à < 10,00	1 559	629	52%	1 197	3,97%	24,09%	1,83	1 023	85%	13	
	10,00 à < 100,00	215	212	36%	178	14,28%	8,54%	1,05	257	144%	7	
	100,00 (défaut)	52	2	26%	31	100,00%	25,67%	3,04	55	176%	7	
	<b>Sous-total</b>	<b>35 370</b>	<b>14 699</b>	<b>52%</b>	<b>42 170</b>	<b>0,34%</b>	<b>12,51%</b>	<b>2,38</b>	<b>4 259</b>	<b>10%</b>	<b>35 (78)</b>	
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	852	486	53%	1 345	0,09%	36,31%	2,41	484	36%	3	
	0,15 à < 0,25	3 984	644	88%	3 482	0,20%	12,86%	2,23	305	9%	1	
	0,25 à < 0,50	1 484	848	52%	1 616	0,28%	36,74%	2,52	492	30%	2	
	0,50 à < 0,75	1 763	1 162	49%	2 965	0,53%	34,63%	2,77	1 272	43%	5	
	0,75 à < 2,50	10 617	1 771	53%	9 050	1,51%	28,78%	3,48	5 163	57%	40	
	2,50 à < 10,00	9 290	1 402	59%	8 302	4,53%	32,69%	2,86	6 483	78%	122	
	10,00 à < 100,00	3 000	248	54%	2 380	16,33%	30,66%	2,76	2 592	109%	118	
	100,00 (défaut)	1 799	226	47%	1 796	100,00%	37,38%	2,23	2 320	129%	846	
	<b>Sous-total</b>	<b>32 790</b>	<b>6 787</b>	<b>56%</b>	<b>30 937</b>	<b>8,81%</b>	<b>29,98%</b>	<b>2,88</b>	<b>19 111</b>	<b>62%</b>	<b>1 137 (1 213)</b>	
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	4 300	2 494	43%	9 549	0,07%	20,08%	3,00	1 331	14%	1	
	0,15 à < 0,25	-	-		-				-		-	
	0,25 à < 0,50	4 030	1 804	49%	4 523	0,26%	14,04%	2,97	733	16%	2	
	0,50 à < 0,75	7 509	2 823	44%	8 848	0,50%	13,27%	3,54	1 977	22%	6	
	0,75 à < 2,50	15 885	6 990	40%	14 026	1,49%	14,69%	3,25	5 452	39%	38	
	2,50 à < 10,00	8 415	2 865	38%	6 027	4,28%	13,95%	2,63	2 983	49%	45	
	10,00 à < 100,00	1 077	147	41%	468	15,06%	20,59%	3,38	478	102%	17	
	100,00 (défaut)	1 367	90	79%	1 179	100,00%	39,81%	2,21	624	53%	594	
	<b>Sous-total</b>	<b>42 583</b>	<b>17 214</b>	<b>42%</b>	<b>44 619</b>	<b>3,98%</b>	<b>16,12%</b>	<b>3,12</b>	<b>13 577</b>	<b>30%</b>	<b>703 (820)</b>	
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	18 971	80 335	46%	62 789	0,07%	35,15%	2,27	12 244	20%	16	
	0,15 à < 0,25	44	10	33%	19	0,16%	37,90%	2,07	5	28%	0	
	0,25 à < 0,50	7 602	20 891	47%	16 681	0,26%	31,41%	2,31	5 864	35%	16	
	0,50 à < 0,75	18 168	10 145	60%	12 037	0,50%	30,41%	2,21	5 600	47%	22	
	0,75 à < 2,50	18 216	16 007	48%	21 355	1,52%	25,31%	2,11	12 567	59%	92	
	2,50 à < 10,00	17 080	8 934	46%	16 847	4,39%	30,17%	2,26	16 345	97%	241	
	10,00 à < 100,00	4 678	1 951	43%	3 285	15,14%	31,92%	2,02	5 007	152%	155	
	100,00 (défaut)	2 770	3 120	9%	2 595	100,00%	36,01%	1,82	2 117	82%	1 337	
	<b>Sous-total</b>	<b>87 530</b>	<b>141 392</b>	<b>47%</b>	<b>135 609</b>	<b>3,17%</b>	<b>32,00%</b>	<b>2,23</b>	<b>59 749</b>	<b>44%</b>	<b>1 880 (2 171)</b>	
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers PME	0,00 à < 0,15	26	7	100%	79	0,03%	11,94%		27	34%	0	
	0,15 à < 0,25	3	-		3	0,21%	13,65%		0	6%	0	
	0,25 à < 0,50	824	10	100%	833	0,27%	16,19%		55	7%	0	
	0,50 à < 0,75	1 641	25	100%	1 666	0,62%	9,76%		155	9%	1	
	0,75 à < 2,50	2 376	33	100%	2 409	1,09%	14,12%		362	15%	4	
	2,50 à < 10,00	648	11	100%	659	2,92%	14,80%		190	29%	3	
	10,00 à < 100,00	236	3	100%	240	15,64%	9,83%		106	44%	4	
	100,00 (défaut)	133	1	85%	87	100,00%	40,01%		142	164%	24	
	<b>Sous-total</b>	<b>5 887</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>5 976</b>	<b>3,05%</b>	<b>13,44%</b>		<b>1 037</b>	<b>17%</b>	<b>36 (31)</b>	

31.12.2020

(En M EUR)	Échelle de PD	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors bilan avant CCF	EAD après CRM et après CCF					RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
				CCF moyen	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne					
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	0,00 à < 0,15	28 108	1 100	100%	29 795	0,06%	13,81%		2 102	7%	3	
	0,15 à < 0,25	24 934	653	89%	25 500	0,22%	14,41%		1 646	6%	8	
	0,25 à < 0,50	8 066	235	73%	8 128	0,41%	17,42%		1 014	12%	6	
	0,50 à < 0,75	11 883	437	84%	12 673	0,62%	10,64%		1 263	10%	8	
	0,75 à < 2,50	20 746	691	85%	20 843	1,45%	10,35%		3 547	17%	28	
	2,50 à < 10,00	6 427	129	93%	6 530	4,80%	12,37%		2 607	40%	36	
	10,00 à < 100,00	998	16	99%	1 010	18,16%	9,55%		546	54%	19	
	100,00 (défaut)	1 379	3	83%	783	100,00%	40,96%		1 569	200%	253	
	<b>Sous-total</b>	<b>102 540</b>	<b>3 265</b>	<b>90%</b>	<b>105 261</b>	<b>1,68%</b>	<b>13,24%</b>		<b>14 294</b>	<b>14%</b>	<b>361</b>	<b>(351)</b>
Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	0,00 à < 0,15	77	1 153	38%	618	0,10%	42,83%		19	3%	0	
	0,15 à < 0,25		251	40%	100	0,23%	35,31%		4	4%	0	
	0,25 à < 0,50	91	195	38%	313	0,41%	48,36%		31	10%	1	
	0,50 à < 0,75	106	555	36%	307	0,60%	35,90%		30	10%	1	
	0,75 à < 2,50	353	497	37%	760	1,47%	43,37%		174	23%	5	
	2,50 à < 10,00	656	253	37%	1 236	4,78%	45,23%		803	65%	27	
	10,00 à < 100,00	365	29	37%	430	21,45%	42,73%		466	108%	38	
	100,00 (défaut)	300	7	7%	300	100,00%	64,59%		213	71%	182	
	<b>Sous-total</b>	<b>1 948</b>	<b>2 940</b>	<b>37%</b>	<b>4 064</b>	<b>11,48%</b>	<b>44,97%</b>		<b>1 740</b>	<b>43%</b>	<b>253</b>	<b>(235)</b>
Clientèle de détail – Autres PME	0,00 à < 0,15	85	7	16%	89	0,06%	14,59%		184	207%	0	
	0,15 à < 0,25	16	7	6%	17	0,23%	29,09%		2	11%	0	
	0,25 à < 0,50	3 125	438	39%	3 296	0,38%	18,30%		298	9%	2	
	0,50 à < 0,75	2 989	29	73%	2 969	0,57%	19,54%		363	12%	3	
	0,75 à < 2,50	9 338	524	52%	9 618	1,45%	22,97%		2 069	22%	33	
	2,50 à < 10,00	4 183	202	55%	4 304	4,87%	24,73%		1 648	38%	53	
	10,00 à < 100,00	1 008	109	54%	1 089	20,09%	26,92%		496	46%	58	
	100,00 (défaut)	1 472	13	9%	1 469	100,00%	41,78%		595	41%	819	
	<b>Sous-total</b>	<b>22 215</b>	<b>1 330</b>	<b>48%</b>	<b>22 850</b>	<b>9,04%</b>	<b>23,55%</b>		<b>5 654</b>	<b>25%</b>	<b>968</b>	<b>(1 007)</b>
Clientèle de détail – Autres non-PME	0,00 à < 0,15	1 698	165	23%	1 738	0,09%	17,52%		89	5%	0	
	0,15 à < 0,25	6 678	981	99%	6 717	0,20%	13,69%		384	6%	2	
	0,25 à < 0,50	4 562	548	90%	5 015	0,38%	31,13%		984	20%	6	
	0,50 à < 0,75	1 414	98	99%	2 453	0,62%	36,21%		759	31%	6	
	0,75 à < 2,50	7 924	370	82%	8 205	1,37%	33,17%		3 253	40%	38	
	2,50 à < 10,00	5 490	241	78%	5 676	4,24%	34,16%		3 081	54%	83	
	10,00 à < 100,00	1 241	20	90%	1 257	24,90%	34,52%		993	79%	103	
	100,00 (défaut)	1 825	10	72%	1 829	100,00%	47,73%		400	22%	1 044	
	<b>Sous-total</b>	<b>30 832</b>	<b>2 433</b>	<b>88%</b>	<b>32 891</b>	<b>7,74%</b>	<b>29,31%</b>		<b>9 943</b>	<b>30%</b>	<b>1 281</b>	<b>(1 302)</b>
<b>CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ</b>												
	<b>Sous-total</b>	<b>690</b>	<b>2 101</b>		<b>1 442</b>				<b>795</b>	<b>55%</b>	<b>13</b>	<b>(5)</b>
<b>ACTIFS AUTRES QUE DES OBLIGATIONS DE CRÉDIT</b>												
	<b>Sous-total</b>	<b>830</b>			<b>830</b>				<b>115</b>	<b>14%</b>	<b>7</b>	<b>-</b>
<b>POSITIONS DE TITRISATION</b>												
	<b>Sous-total</b>	<b>14 836</b>	<b>19 705</b>		<b>34 241</b>				<b>5 184</b>	<b>15%</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>ACTIONS</b>												
	<b>Sous-total</b>	<b>6 274</b>			<b>6 274</b>				<b>21 942</b>	<b>350%</b>	<b>132</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>617 207</b>	<b>217 297</b>	<b>44%</b>	<b>726 625</b>	<b>2,37%</b>	<b>15,11%</b>	<b>1,85</b>	<b>163 428</b>	<b>22%</b>	<b>6 925</b>	<b>(7 312)</b>

31.12.2019

(En M EUR)	Échelle de PD	Expo-	Expo-	EAD après	PD	LGD	Maturité	RW	Pertes	Provi-
		sition initial bilan avant CCF	sition hors- bilan avant CCF							
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	147 518	1 692	64%	173 727	0,01%	3,22%	1,50	1 742	1%
	0,15 à < 0,25	-	-		-				-	-
	0,25 à < 0,50	1 618	23	75%	3 174	0,26%	16,07%	2,93	681	21%
	0,50 à < 0,75	13 998	-		2 307	0,50%	30,02%	1,61	1 084	47%
	0,75 à < 2,50	1 946	877	75%	2 042	1,79%	24,64%	2,65	996	49%
	2,50 à < 10,00	1 854	722	67%	1 025	4,40%	18,22%	3,12	649	63%
	10,00 à < 100,00	297	410	50%	237	11,78%	19,73%	1,94	222	94%
	100,00 (défaut)	115	0	75%	70	100,00%	77,99%	1,49	21	30%
<b>Sous-total</b>		<b>167 346</b>	<b>3 724</b>	<b>66%</b>	<b>182 582</b>	<b>0,12%</b>	<b>4,15%</b>	<b>1,55</b>	<b>5 396</b>	<b>3%</b>
<b>Établissements</b>										<b>93 (70)</b>
Établissements	0,00 à < 0,15	25 538	8 090	62%	37 548	0,04%	12,72%	2,46	2 111	6%
	0,15 à < 0,25	-	-		-				-	-
	0,25 à < 0,50	509	636	60%	922	0,26%	24,66%	1,97	229	25%
	0,50 à < 0,75	6 093	1 608	8%	732	0,50%	32,32%	1,66	321	44%
	0,75 à < 2,50	3 656	967	53%	1 682	1,50%	19,00%	1,59	822	49%
	2,50 à < 10,00	1 248	602	33%	764	4,03%	24,64%	1,21	578	76%
	10,00 à < 100,00	245	214	38%	170	15,20%	11,79%	1,27	191	113%
	100,00 (défaut)	47	0	89%	46	100,00%	29,09%	4,23	49	106%
<b>Sous-total</b>		<b>37 336</b>	<b>12 116</b>	<b>52%</b>	<b>41 864</b>	<b>0,36%</b>	<b>14,01%</b>	<b>2,37</b>	<b>4 302</b>	<b>10%</b>
<b>Entreprises – PME</b>										<b>35 (62)</b>
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	752	590	52%	1 274	0,09%	35,87%	2,47	236	19%
	0,15 à < 0,25	3 358	500	93%	3 872	0,20%	12,36%	1,05	285	7%
	0,25 à < 0,50	1 383	773	49%	1 775	0,28%	37,03%	2,16	614	35%
	0,50 à < 0,75	3 836	1 006	48%	3 169	0,51%	33,22%	2,43	1 365	43%
	0,75 à < 2,50	9 948	2 421	46%	11 174	1,48%	27,76%	3,34	6 544	59%
	2,50 à < 10,00	7 947	1 221	58%	8 876	4,56%	30,24%	2,48	7 055	79%
	10,00 à < 100,00	2 349	204	48%	2 500	17,14%	27,01%	2,35	2 558	102%
	100,00 (défaut)	1 408	167	40%	1 459	100,00%	38,99%	2,04	1 126	77%
<b>Sous-total</b>		<b>30 981</b>	<b>6 883</b>	<b>53%</b>	<b>34 099</b>	<b>7,30%</b>	<b>28,38%</b>	<b>2,55</b>	<b>19 784</b>	<b>58%</b>
<b>Entreprises – Financement spécialisé</b>										<b>980 (918)</b>
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	5 223	2 911	35%	10 924	0,07%	17,89%	2,94	1 099	10%
	0,15 à < 0,25	-	-		-				-	-
	0,25 à < 0,50	3 268	2 096	40%	3 696	0,26%	14,49%	2,68	652	18%
	0,50 à < 0,75	7 727	2 274	50%	8 947	0,50%	13,45%	3,65	2 268	25%
	0,75 à < 2,50	15 826	7 114	40%	13 464	1,51%	13,50%	3,22	5 336	40%
	2,50 à < 10,00	8 377	3 031	37%	5 811	4,07%	14,80%	2,80	3 183	55%
	10,00 à < 100,00	469	56	49%	215	13,76%	17,95%	2,43	180	83%
	100,00 (défaut)	668	32	60%	602	100,00%	35,87%	2,20	33	5%
<b>Sous-total</b>		<b>41 560</b>	<b>17 514</b>	<b>40%</b>	<b>43 660</b>	<b>2,60%</b>	<b>15,16%</b>	<b>3,12</b>	<b>12 751</b>	<b>29%</b>
<b>Entreprises – Autres</b>										<b>443 (446)</b>
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	19 116	73 155	46%	60 138	0,07%	32,54%	2,50	10 048	17%
	0,15 à < 0,25	12	2	53%	12	0,16%	33,35%	3,21	4	32%
	0,25 à < 0,50	7 629	20 631	44%	15 774	0,26%	30,98%	2,45	5 689	36%
	0,50 à < 0,75	21 101	9 581	59%	13 715	0,50%	27,63%	2,39	5 831	43%
	0,75 à < 2,50	21 775	16 420	44%	26 166	1,55%	24,82%	2,31	15 695	60%
	2,50 à < 10,00	12 024	7 798	46%	15 528	4,25%	26,22%	2,18	13 195	85%
	10,00 à < 100,00	2 419	932	39%	2 186	15,35%	27,55%	2,09	2 912	133%
	100,00 (défaut)	2 512	717	50%	2 703	100,00%	34,90%	1,76	1 333	49%
<b>Sous-total</b>		<b>86 588</b>	<b>129 237</b>	<b>47%</b>	<b>136 223</b>	<b>3,12%</b>	<b>29,60%</b>	<b>2,39</b>	<b>54 707</b>	<b>40%</b>
<b>Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers PME</b>										<b>1 676 (1 717)</b>
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers PME	0,00 à < 0,15	17	5	100%	80	0,03%	11,73%	31	39%	0
	0,15 à < 0,25	0	-		0	0,19%	15,74%	0	5%	0
	0,25 à < 0,50	863	13	100%	876	0,27%	16,19%	57	7%	0
	0,50 à < 0,75	1 606	26	100%	1 592	0,62%	9,65%	112	7%	1
	0,75 à < 2,50	2 428	39	100%	2 503	1,11%	13,91%	368	15%	4
	2,50 à < 10,00	754	13	100%	767	3,02%	14,75%	224	29%	3
	10,00 à < 100,00	360	9	100%	369	16,05%	10,17%	163	44%	7
	100,00 (défaut)	260	0	100%	207	100,00%	44,17%	191	92%	98
<b>Sous-total</b>		<b>6 288</b>	<b>105</b>	<b>100%</b>	<b>6 393</b>	<b>5,15%</b>	<b>14,00%</b>	<b>1 146</b>	<b>18%</b>	<b>113 (106)</b>

31.12.2019

(En M EUR)	Échelle de PD	Expo-sition initiale bilan avant CCF	Expo-sition hors-bilan avant CCF	EAD après CRM et			LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provi-sions
				CCF moyen	après CCF	PD moyenne						
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	0,00 à < 0,15	24 742	984	100%	26 897	0,06%	13,85%		2 077	8%	2	
	0,15 à < 0,25	22 289	632	88%	22 815	0,22%	14,35%		1 481	6%	7	
	0,25 à < 0,50	7 625	229	74%	7 686	0,41%	17,59%		977	13%	6	
	0,50 à < 0,75	12 527	508	83%	12 510	0,62%	10,52%		1 247	10%	8	
	0,75 à < 2,50	23 467	866	89%	24 179	1,44%	10,62%		4 250	18%	33	
	2,50 à < 10,00	7 620	156	94%	7 755	4,94%	12,17%		3 141	41%	43	
	10,00 à < 100,00	1 403	34	99%	1 431	17,93%	9,19%		758	53%	26	
	100,00 (défault)	1 795	3	97%	1 092	100,00%	42,12%		1 128	103%	448	
	<b>Sous-total</b>	<b>101 467</b>	<b>3 412</b>	<b>91%</b>	<b>104 366</b>	<b>2,16%</b>	<b>13,19%</b>		<b>15 060</b>	<b>14%</b>	<b>573</b>	<b>(559)</b>
Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	0,00 à < 0,15	62	1 111	38%	607	0,10%	43,03%		16	3%	0	
	0,15 à < 0,25	0	286	41%	118	0,23%	35,70%		5	5%	0	
	0,25 à < 0,50	87	232	37%	356	0,42%	48,77%		36	10%	1	
	0,50 à < 0,75	108	604	37%	331	0,60%	36,14%		33	10%	1	
	0,75 à < 2,50	359	567	37%	871	1,48%	44,18%		207	24%	6	
	2,50 à < 10,00	729	307	38%	1 537	4,77%	45,85%		1 036	67%	33	
	10,00 à < 100,00	456	36	37%	569	21,77%	43,54%		641	113%	52	
	100,00 (défault)	403	8	38%	405	100,00%	61,04%		196	48%	248	
	<b>Sous-total</b>	<b>2 203</b>	<b>3 150</b>	<b>38%</b>	<b>4 794</b>	<b>12,93%</b>	<b>45,50%</b>		<b>2 170</b>	<b>45%</b>	<b>340</b>	<b>(315)</b>
Clientèle de détail - Autres PME	0,00 à < 0,15	35	1	100%	36	0,03%	7,90%		0	1%	0	
	0,15 à < 0,25	15	6	10%	15	0,24%	31,01%		2	11%	0	
	0,25 à < 0,50	1 291	357	49%	1 530	0,36%	29,93%		224	15%	2	
	0,50 à < 0,75	1 382	29	73%	1 320	0,57%	31,86%		263	20%	2	
	0,75 à < 2,50	8 518	596	66%	8 968	1,46%	24,91%		2 101	23%	34	
	2,50 à < 10,00	4 229	235	65%	4 464	5,00%	28,79%		2 015	45%	65	
	10,00 à < 100,00	1 465	195	75%	1 680	19,16%	34,00%		952	57%	107	
	100,00 (défault)	1 551	16	84%	1 565	100,00%	47,77%		553	35%	981	
	<b>Sous-total</b>	<b>18 485</b>	<b>1 435</b>	<b>63%</b>	<b>19 577</b>	<b>11,52%</b>	<b>29,24%</b>		<b>6 110</b>	<b>31%</b>	<b>1 192</b>	<b>(1 151)</b>
Clientèle de détail - Autres que PME	0,00 à < 0,15	1 573	125	100%	1 807	0,09%	18,46%		84	5%	0	
	0,15 à < 0,25	6 463	1 267	99%	7 708	0,20%	13,30%		432	6%	2	
	0,25 à < 0,50	4 304	546	100%	4 921	0,38%	30,24%		935	19%	5	
	0,50 à < 0,75	2 510	102	100%	2 612	0,60%	37,46%		816	31%	6	
	0,75 à < 2,50	7 769	892	100%	8 732	1,34%	32,06%		3 344	38%	39	
	2,50 à < 10,00	5 824	229	100%	6 186	4,30%	33,30%		3 310	54%	90	
	10,00 à < 100,00	1 383	36	58%	1 406	25,32%	33,67%		1 094	78%	114	
	100,00 (défault)	1 851	9	96%	1 859	100,00%	49,82%		737	40%	1 018	
	<b>Sous-total</b>	<b>31 677</b>	<b>3 205</b>	<b>99%</b>	<b>35 231</b>	<b>7,52%</b>	<b>28,62%</b>		<b>10 752</b>	<b>31%</b>	<b>1 275</b>	<b>(1 245)</b>
<b>CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ</b>		<b>Sous-total</b>	<b>684</b>	<b>2 196</b>		<b>1 430</b>			<b>827</b>	<b>58%</b>	<b>10</b>	<b>(3)</b>
<b>ACTIFS AUTRES QUE DES OBLIGATIONS DE CRÉDIT</b>		<b>Sous-total</b>	<b>35</b>	<b>0</b>		<b>24</b>			<b>21</b>	<b>88%</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>POSITIONS DE TITRISATION</b>		<b>Sous-total</b>	<b>6 612</b>	<b>24 588</b>		<b>30 978</b>			<b>3 695</b>	<b>12%</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>ACTIONS</b>		<b>Sous-total</b>	<b>5 520</b>	<b>0</b>		<b>5 520</b>			<b>20 061</b>	<b>363%</b>	<b>129</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>536 782</b>	<b>207 565</b>	<b>43%</b>	<b>646 740</b>	<b>2,69%</b>	<b>16,84%</b>	<b>2,12</b>	<b>156 782</b>	<b>24%</b>	<b>6 859</b>	<b>(6 593)</b>

**TABLEAU 57 : APPROCHE INTERNE - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET PAR ÉCHELLE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (CR6) - IRBF**

(En M EUR)	31.12.2020										
	Échelle de PD	Expo- sition initiale bilan	Expo- sition hors- bilan	EAD après CRM et CCF		PD	LGD	Maturité	RW moyen	Pertes anticipi- ées	Provi- sions
		avant CCF	avant CCF	moyen	après CCF	moyenne	moyenne	moyenne			
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	53	1	75%	64	0,01%	44,49%	2,50	6	10%	0
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défault)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>53</b>	<b>1</b>	<b>75%</b>	<b>64</b>	<b>0,01%</b>	<b>44,49%</b>	<b>2,50</b>	<b>6</b>	<b>10%</b>	<b>0</b>
Établissements	0,00 à < 0,15	2	0	0%	2	0,03%	44,86%	2,50	0	16%	0
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	0	-	-	0	0,26%	45,00%	2,50	0	53%	0
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	0	-	-	0	1,13%	45,00%	2,50	0	129%	0
	2,50 à < 10,00	0	-	-	0	3,30%	44,85%	2,50	0	139%	0
	10,00 à < 100,00	0	-	-	0	14,33%	40,00%	2,50	0	206%	0
	100,00 (défault)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>2</b>	<b>0,13%</b>	<b>44,86%</b>	<b>2,50</b>	<b>0</b>	<b>20%</b>	<b>0</b>
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	40	6	46%	80	0,08%	42,84%	2,50	20	25%	0
	0,15 à < 0,25	36	10	75%	43	0,16%	43,31%	2,50	11	26%	0
	0,25 à < 0,50	89	5	75%	93	0,28%	42,79%	2,50	35	37%	0
	0,50 à < 0,75	199	18	75%	174	0,54%	42,71%	2,50	86	49%	0
	0,75 à < 2,50	477	43	75%	510	1,54%	42,78%	2,50	358	70%	3
	2,50 à < 10,00	678	37	75%	704	4,69%	42,96%	2,50	692	98%	14
	10,00 à < 100,00	208	5	75%	206	16,07%	42,92%	2,50	304	148%	14
	100,00 (défault)	103	1	75%	102	100,00%	43,99%	2,50	0	0%	45
	<b>Sous-total</b>	<b>1 830</b>	<b>124</b>	<b>74%</b>	<b>1 911</b>	<b>9,26%</b>	<b>42,94%</b>	<b>2,50</b>	<b>1 506</b>	<b>79%</b>	<b>77</b>
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	1 038	6	75%	1 061	0,08%	44,25%	2,50	257	24%	0
	0,15 à < 0,25	1	0	75%	1	0,16%	44,38%	2,50	0	36%	0
	0,25 à < 0,50	123	8	75%	132	0,26%	42,70%	2,50	65	49%	0
	0,50 à < 0,75	452	13	75%	445	0,51%	43,53%	2,50	311	70%	1
	0,75 à < 2,50	509	18	75%	523	1,57%	43,43%	2,50	537	103%	4
	2,50 à < 10,00	832	47	75%	868	4,53%	43,20%	2,50	1 211	140%	17
	10,00 à < 100,00	175	4	78%	173	14,64%	43,00%	2,50	351	202%	11
	100,00 (défault)	53	0	75%	53	100,00%	44,19%	2,50	0	0%	23
	<b>Sous-total</b>	<b>3 183</b>	<b>97</b>	<b>75%</b>	<b>3 255</b>	<b>3,97%</b>	<b>43,61%</b>	<b>2,50</b>	<b>2 733</b>	<b>84%</b>	<b>56</b>
<b>TRAITEMENT ALTERNATIF : GARANTI PAR UN BIEN IMMOBILIER</b>	<b>Sous-total</b>	<b>398</b>	-	<b>100%</b>	<b>398</b>				<b>171</b>	<b>43%</b>	-
<b>TOTAL</b>		<b>5 466</b>	<b>222</b>	<b>74%</b>	<b>5 631</b>	<b>5,85%</b>	<b>43,38%</b>	<b>2,50</b>	<b>4 417</b>	<b>78%</b>	<b>134</b>
											<b>(149)</b>

31.12.2019

(En M EUR)	Échelle de PD	Expo-sition initiale bilan avant CCF	Expo-sition hors-bilan avant CCF	EAD après CRM et après CCF		PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions	
				CCF moyen	CCF moyen								
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	30	5	75%	46	0,02%	44,85%	2,50	0	0%	-	-	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	<b>Sous-total</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>75%</b>	<b>46</b>	<b>0,02%</b>	<b>44,85%</b>	<b>2,50</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	
Établissements	0,00 à < 0,15	4	0	75%	4	0,03%	44,68%	2,50	1	16%	0	-	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	0	-	-	0	0,26%	45,00%	2,50	0	53%	0	-	
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	0,50%	45,00%	2,50	0	74%	0	-	
	0,75 à < 2,50	0	-	-	0	1,10%	45,00%	2,50	0	2%	0	-	
	2,50 à < 10,00	0	-	-	0	3,28%	44,70%	2,50	1	139%	0	-	
	10,00 à < 100,00	0	-	-	0	14,33%	45,00%	2,50	0	232%	0	-	
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	<b>Sous-total</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>75%</b>	<b>5</b>	<b>0,40%</b>	<b>44,69%</b>	<b>2,50</b>	<b>1</b>	<b>29%</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	88	7	50%	92	0,12%	42,83%	2,50	1	2%	0	-	
	0,15 à < 0,25	94	7	75%	99	0,16%	42,56%	2,50	29	30%	0	-	
	0,25 à < 0,50	127	14	75%	137	0,27%	42,68%	2,50	55	40%	0	-	
	0,50 à < 0,75	318	22	75%	332	0,53%	42,50%	2,50	183	55%	1	-	
	0,75 à < 2,50	849	52	75%	890	1,54%	42,60%	2,50	693	78%	6	-	
	2,50 à < 10,00	770	38	75%	792	4,37%	42,75%	2,50	855	108%	15	-	
	10,00 à < 100,00	164	2	75%	160	16,09%	42,72%	2,50	250	156%	11	-	
	100,00 (défaut)	102	0	75%	100	100,00%	44,04%	2,50	-	-	44	-	
	<b>Sous-total</b>	<b>2 512</b>	<b>142</b>	<b>74%</b>	<b>2 603</b>	<b>6,79%</b>	<b>42,71%</b>	<b>2,50</b>	<b>2 067</b>	<b>79%</b>	<b>77</b>	<b>(66)</b>	
Entreprises – Autre	0,00 à < 0,15	955	48	75%	997	0,07%	44,02%	2,50	232	23%	0	-	
	0,15 à < 0,25	3	0	75%	3	0,16%	42,27%	2,50	1	26%	0	-	
	0,25 à < 0,50	165	10	75%	173	0,26%	43,90%	2,50	88	51%	0	-	
	0,50 à < 0,75	548	13	75%	559	0,51%	43,43%	2,50	393	70%	1	-	
	0,75 à < 2,50	632	47	75%	663	1,58%	43,21%	2,50	681	103%	5	-	
	2,50 à < 10,00	636	21	75%	650	4,49%	43,15%	2,50	917	141%	13	-	
	10,00 à < 100,00	86	1	75%	86	15,34%	43,37%	2,50	166	193%	6	-	
	100,00 (défaut)	66	0	75%	66	100,00%	43,93%	2,50	-	-	29	-	
	<b>Sous-total</b>	<b>3 091</b>	<b>140</b>	<b>75%</b>	<b>3 196</b>	<b>3,83%</b>	<b>43,54%</b>	<b>2,50</b>	<b>2 477</b>	<b>77%</b>	<b>53</b>	<b>(40)</b>	
<b>TRAITEMENT ALTERNATIF : GARANTI PAR UN BIEN IMMOBILIER</b>				<b>Sous-total</b>	<b>386</b>	-	<b>100%</b>	<b>386</b>		<b>179</b>	<b>46%</b>	-	
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>	<b>6 023</b>	<b>287</b>	<b>74%</b>	<b>6 237</b>	<b>5,12%</b>	<b>43,18%</b>	<b>2,50</b>	<b>4 725</b>	<b>76%</b>
												<b>130</b>	<b>(107)</b>

**TABLEAU 58 : APPROCHE STANDARD - EAD VENTILÉE PAR PONDÉRATION (CR5)**

Dans le respect des orientations publiées par l'ABE dans le cadre du Pilier 3 révisé (EBA/GL/2016/11), les montants sont présentés hors titrisation et contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales.

(En M EUR)	31.12.2020														Total	
	Pondération															
Catégories d'expositions	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%	Autres pondérations	Total
Administrations centrales et banques centrales	6 436	-	-	-	-	-	-	-	-	1 178	-	2 702	-	-	-	10 316
Administrations régionales ou locales	94	-	-	-	615	-	1	-	-	70	-	-	-	-	0	780
Entités du secteur public	0	-	-	-	240	-	-	-	-	23	-	-	-	-	0	263
Banques multilatérales de développement	1 436	-	-	-	-	-	20	-	-	23	-	-	-	-	-	1 479
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	5 053	1 617	17	-	11 750	-	203	-	-	505	0	-	-	-	22	19 169
Entreprises	-	-	-	-	920	-	813	-	4	28 331	245	-	-	-	8	30 320
Clientèle de détail	-	-	-	-	0	1 777	-	-	28 659	132	-	-	-	-	119	30 688
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	-	-	-	-	10 258	1 649	-	2 879	251	-	-	-	-	7	15 043
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 810	702	-	-	-	379	2 891
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	369	-	-	-	-	369
Obligations garanties	-	-	-	206	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	206
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	5
Expositions sur actions	3	-	-	-	-	-	-	-	-	668	-	10	-	-	293	974
Autres expositions	1 914	-	-	-	456	-	2 776	-	-	17 284	0	-	-	-	6 581	29 012
<b>TOTAL</b>	<b>14 936</b>	<b>1 617</b>	<b>19</b>	<b>206</b>	<b>13 982</b>	<b>12 035</b>	<b>5 462</b>	<b>-</b>	<b>31 542</b>	<b>50 279</b>	<b>1 316</b>	<b>2 712</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 409</b>	<b>141 516</b>

Catégories d'expositions	31.12.2019														Autres	RW	Total
	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1 250%			
Administrations centrales et banques centrales	4 025	-	-	-	2	-	83	-	-	1 108	-	2 732	-	-	-	-	7 949
Administrations régionales ou locales	154	-	-	-	418	-	-	-	-	122	-	-	-	-	-	-	694
Entités du secteur public	-	-	-	-	340	-	-	-	-	52	-	-	-	-	-	-	393
Banques multilatérales de développement	545	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	545
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	1 711	2 884	-	-	9 160	-	179	-	-	640	-	-	-	-	-	18	14 592
Entreprises	-	-	-	-	716	-	1 321	-	326	32 485	332	-	-	-	-	977	36 158
Clientèle de détail	-	-	-	-	17	1 496	-	-	30 974	350	-	-	-	-	-	63	32 899
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	9 043	1 465	-	2 903	177	-	-	-	-	-	1 149	14 736
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 612	897	-	-	-	-	392	2 902
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	372	-	-	-	-	-	372
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67	-	-	-	-	-	-	67
Expositions sur actions	3	-	-	-	-	-	-	-	-	657	-	503	-	-	-	472	1 636
Autres expositions	1 039	-	58	-	644	-	1 979	-	-	15 663	1	-	-	-	-	10 281	29 664
<b>TOTAL</b>	<b>7 475</b>	<b>2 884</b>	<b>60</b>	-	<b>11 297</b>	<b>10 539</b>	<b>5 027</b>	-	<b>34 203</b>	<b>52 933</b>	<b>1 602</b>	<b>3 235</b>	-	-	-	<b>13 353</b>	<b>142 606</b>

**TABLEAU 59 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS NETTES (CRB-C)**

L'Autorité Bancaire Européenne (ABE) recommande pour ce tableau (EBA/GL/2016/11) de présenter uniquement les catégories d'expositions ayant une exposition significative tel que décrit dans les orientations ABE 2014/14. Société Générale fait le choix de ne pas présenter dans ce tableau les catégories d'expositions non utilisées.

Dans le respect des orientations publiées par l'ABE (EBA/GL/2016/11), les montants sont présentés hors titrisation, contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales et actifs autres que des obligations de crédit en approche avancée.

(En M EUR)	2020									
	France	Royaume-Uni	Allemagne	Italie	Luxembourg	Espagne	Suisse	Autres pays d'Europe de l'Ouest	République tchèque	Roumanie
Administrations centrales et banques centrales	116 228	13 390	4 445	514	4 217	164	19 007	3 164	4 990	4 055
Établissements	24 187	2 257	390	396	660	85	198	1 659	1 735	18
Entreprises	134 680	13 723	12 671	9 726	7 546	7 185	8 168	21 359	15 720	171
Clientèle de détail	143 076	245	2 919	5 448	773	40	817	1 611	14 787	1
Titres de participation	5 378	14	16	13	393	0	6	157	49	21
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>423 548</b>	<b>29 630</b>	<b>20 440</b>	<b>16 097</b>	<b>13 589</b>	<b>7 473</b>	<b>28 196</b>	<b>27 951</b>	<b>37 280</b>	<b>4 267</b>
Administrations centrales ou banques centrales	2 906	840	691	1 129	55	52	23	402	47	9
Administrations régionales ou locales	216	4	60	23	-	41	0	2	3	185
Entités du secteur public	44	68	38	3	-	31	4	6	13	2
Banques multilatérales de développement	1 355	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	2 992	813	1 216	191	30	604	170	336	2	3
Entreprises	13 784	1 691	1 870	1 598	590	635	243	2 209	1 532	2 451
Clientèle de détail	22 283	1 692	6 422	1 720	90	598	262	1 272	923	3 198
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	3 635	1 970	1 684	7	0	11	13	39	11	1 954
Expositions en défaut	717	171	190	104	5	36	7	409	71	90
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	61	-	-	-	-	-	-	-	-	23
Obligations garanties	-	206	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	0	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Actions	302	49	3	3	8	-	93	273	-	4
Autres éléments	10 960	1 934	2 579	2 079	1 613	1 501	144	3 491	784	398
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>59 253</b>	<b>9 438</b>	<b>14 753</b>	<b>6 857</b>	<b>2 390</b>	<b>3 509</b>	<b>958</b>	<b>8 440</b>	<b>3 386</b>	<b>8 322</b>
<b>TOTAL</b>	<b>482 802</b>	<b>39 067</b>	<b>35 194</b>	<b>22 954</b>	<b>15 979</b>	<b>10 982</b>	<b>29 155</b>	<b>36 391</b>	<b>40 666</b>	<b>12 589</b>

(En M EUR)	2020									Total
	Autres pays d'Europe de l'Est UE	Fédération de Russie	Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	États-Unis d'Amérique	Autres pays d'Amérique du Nord	Amérique Latine et Caraïbes	Afrique/Moyen Orient	Japon	Autres pays d'Asie et Pacifique	
Administrations centrales et banques centrales	678	2 091	573	36 202	202	992	11 641	11 640	3 983	238 177
Établissements	323	167	1 515	7 202	1 264	362	2 161	723	4 693	49 994
Entreprises	2 524	3 155	3 225	50 566	3 039	9 100	10 879	1 216	17 707	332 360
Clientèle de détail	25	38	23	21	10	48	612	2	58	170 554
Titres de participation	8	15	0	3	37	4	129	-	31	6 274
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>3 558</b>	<b>5 466</b>	<b>5 336</b>	<b>93 994</b>	<b>4 552</b>	<b>10 506</b>	<b>25 422</b>	<b>13 581</b>	<b>26 472</b>	<b>797 359</b>
Administrations centrales ou banques centrales	50	24	1	678	87	71	1 358	31	74	8 527
Administrations régionales ou locales	1	34	-	0	-	-	3	-	-	570
Entités du secteur public	6	19	-	39	0	-	18	-	-	290
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 355
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	29	417	7	4 623	22	12	41	1 074	944	13 525
Entreprises	1 398	5 754	287	884	22	223	11 570	1	389	47 130
Clientèle de détail	420	2 997	7	97	7	23	5 022	1	108	47 144
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	211	2 872	0	8	5	1	2 849	-	3	15 273
Expositions en défaut	41	103	0	10	2	126	951	0	7	3 040
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	396	-	-	480
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	206
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Actions	-	-	-	237	-	-	-	2	0	974
Autres éléments	329	529	237	487	25	209	1 272	41	403	29 012
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>2 485</b>	<b>12 749</b>	<b>539</b>	<b>7 062</b>	<b>170</b>	<b>664</b>	<b>23 479</b>	<b>1 148</b>	<b>1 929</b>	<b>167 532</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 043</b>	<b>18 215</b>	<b>5 876</b>	<b>101 057</b>	<b>4 722</b>	<b>11 170</b>	<b>48 901</b>	<b>14 729</b>	<b>28 401</b>	<b>964 892</b>

2019

(En M EUR)	France	Royaume-Uni	Allemagne	Italie	Luxembourg	Espagne	Suisse	Autres pays d'Europe de l'Ouest			République tchèque	Roumanie
Administrations centrales et banques centrales	64 954	3 680	4 306	498	4 333	124	11 744	3 138	3 703	3 452		
Établissements	22 382	2 043	237	141	815	913	385	1 633	1 392	1		
Entreprises	123 438	10 966	11 208	8 336	7 491	7 285	7 712	20 609	15 373	282		
Clientèle de détail	140 255	1 715	3 131	5 238	163	49	921	711	14 163	1		
Titres de participation	4 774	13	11	1	360	0	5	103	43	13		
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>355 802</b>	<b>18 416</b>	<b>18 894</b>	<b>14 213</b>	<b>13 162</b>	<b>8 372</b>	<b>20 768</b>	<b>26 193</b>	<b>34 673</b>	<b>3 748</b>		
Administrations centrales ou banques centrales	3 399	864	389	938	23	72	64	163	5	26		
Administrations régionales ou locales	249	1	36	25	-	46	0	32	2	197		
Entités du secteur public	46	75	42	3	-	19	6	93	12	4		
Banques multilatérales de développement	375	47	-	-	-	-	-	-	-	-		
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Établissements	1 913	1 026	553	60	9	315	50	228	3	4		
Entreprises	18 731	1 048	2 128	1 995	546	626	266	4 065	1 488	2 541		
Clientèle de détail	20 822	2 044	6 552	1 748	4	587	297	1 025	1 022	2 440		
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	4 062	352	1 536	3	0	2	7	1	20	2 839		
Expositions en défaut	938	51	144	109	1	34	4	592	46	103		
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	97	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Organisme de placement collectif (OPC)	21	6	-	4	24	0	0	7	-	-		
Actions	679	48	7	14	8	-	83	274	-	6		
Autres éléments	11 212	1 858	2 448	2 595	786	1 561	181	3 139	862	432		
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>62 543</b>	<b>7 420</b>	<b>13 833</b>	<b>7 495</b>	<b>1 400</b>	<b>3 263</b>	<b>959</b>	<b>9 617</b>	<b>3 460</b>	<b>8 593</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>418 345</b>	<b>25 836</b>	<b>32 727</b>	<b>21 708</b>	<b>14 562</b>	<b>11 635</b>	<b>21 727</b>	<b>35 810</b>	<b>38 132</b>	<b>12 341</b>		

2019

(En M EUR)	Autres pays d'Europe de l'Est UE	Fédération de Russie	Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	États-Unis d'Amérique	Autres pays d'Amérique du Nord	Amérique Latine et Caraïbes	Afrique/Moyen Orient	Japon	Autres pays d'Asie et Pacifique	Total
Administrations centrales et banques centrales	896	2 521	556	38 696	201	1 311	10 425	12 736	3 764	171 036
Établissements	664	98	1 646	7 810	1 013	327	2 514	335	5 047	49 397
Entreprises	2 853	2 964	3 872	52 244	2 826	9 172	11 179	1 782	19 129	318 720
Clientèle de détail	25	73	92	22	5	46	1 293	4	143	168 050
Titres de participation	6	23	-	3	90	5	59	-	14	5 520
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>4 444</b>	<b>5 679</b>	<b>6 166</b>	<b>98 774</b>	<b>4 134</b>	<b>10 860</b>	<b>25 470</b>	<b>14 857</b>	<b>28 097</b>	<b>712 722</b>
Administrations centrales ou banques centrales	54	16	2	536	3	115	1 172	16	68	7 923
Administrations régionales ou locales	2	34	-	0	80	-	16	-	-	720
Entités du secteur public	0	23	-	62	-	-	36	-	-	421
Banques multilatérales de développement	-	21	-	-	-	-	-	-	-	443
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	72	643	3	5 509	150	343	197	252	569	11 899
Entreprises	1 630	6 658	251	1 288	79	342	12 546	1	270	56 500
Clientèle de détail	473	4 118	10	130	12	23	5 008	1	113	46 427
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	0	3 275	0	1	0	5	2 955	0	11	15 069
Expositions en défaut	37	108	2	9	1	10	1 083	0	2	3 274
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	352	-	-	450
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	0	-	-	4	0	0	3	-	0	69
Actions	2	-	-	430	4	-	61	2	19	1 636
Autres éléments	336	768	242	720	21	390	1 197	49	868	29 664
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>2 607</b>	<b>15 664</b>	<b>511</b>	<b>8 689</b>	<b>349</b>	<b>1 228</b>	<b>24 626</b>	<b>320</b>	<b>1 920</b>	<b>174 496</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 051</b>	<b>21 344</b>	<b>6 676</b>	<b>107 463</b>	<b>4 484</b>	<b>12 088</b>	<b>50 096</b>	<b>15 177</b>	<b>30 017</b>	<b>887 218</b>

TABLEAU 60 : CONCENTRATION DES EXPOSITIONS PAR TYPE D'INDUSTRIE OU DE CONTREPARTIE (CRB-D)

(En M EUR)	31.12.2020													Industrie des équipements et composants électriques, électriques, électroniques et mécaniques
	Activités financières	Activités immobilières	Administration publique	Agri-culture, industries agricoles	Biens de consommation	Chimie, caoutchouc et plastique	Commerce de détail, réparation	Commerce de gros (import, export)	Construction	Construction navale, aéronautique et ferroviaire	Éducation et activités associatives	Hôtellerie, restaurations et loisirs	Industrie automobile	
Administrations centrales et banques centrales	3 567	-	231 493	-	-	-	-	-	-	-	411	-	-	-
Établissements	28 008	20	17 156	-	-	-	0	13	6	-	3	3	-	-
Entreprises	39 742	33 770	2 006	12 081	8 211	6 252	15 015	25 067	15 370	6 816	458	5 732	11 831	15 498
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>71 317</b>	<b>33 789</b>	<b>250 655</b>	<b>12 081</b>	<b>8 211</b>	<b>6 252</b>	<b>15 016</b>	<b>25 080</b>	<b>15 377</b>	<b>6 816</b>	<b>872</b>	<b>5 735</b>	<b>11 831</b>	<b>15 498</b>
Administrations centrales ou banques centrales	323	0	3 669	-	1	-	-	-	0	-	1	-	-	-
Administrations régionales ou locales	0	12	407	-	-	-	-	15	0	-	6	0	-	-
Entités du secteur public	2	0	100	0	-	-	3	0	2	-	50	0	-	-
Banques multilatérales de développement	1 355	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	11 258	0	1 862	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	137
Entreprises	7 582	1 186	49	2 855	1 086	1 096	4 503	5 305	3 218	206	965	795	813	1 541
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	6	1 238	0	132	39	19	75	154	43	-	155	69	1	5
Expositions en défaut	12	36	8	89	43	17	102	146	119	6	11	68	19	19
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	478	-	-	-	-	-	0	-	-	-	3	-	-
Obligations garanties	206	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	234	36	71	136	250	101	204	525	252	68	14	27	42	303
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>20 978</b>	<b>2 985</b>	<b>6 167</b>	<b>3 212</b>	<b>1 420</b>	<b>1 235</b>	<b>4 887</b>	<b>6 145</b>	<b>3 635</b>	<b>280</b>	<b>1 201</b>	<b>962</b>	<b>1 011</b>	<b>1 868</b>
<b>TOTAL</b>	<b>92 296</b>	<b>36 774</b>	<b>256 822</b>	<b>15 294</b>	<b>9 631</b>	<b>7 487</b>	<b>19 903</b>	<b>31 225</b>	<b>19 012</b>	<b>7 095</b>	<b>2 073</b>	<b>6 697</b>	<b>12 841</b>	<b>17 366</b>

31.12.2020

(En M EUR)	Industrie du bois et du papier	Industrie métallurgique et produits minéraux	Média	Pétrole et gaz	Santé et action sociale	Services aux entreprises (yc conglomérat multi-activités)	Services collectifs	Services personnels et domestiques	Télécommunications	Transports, postes, logistique	Clientèle de détail	Autres	Total
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	1 731	2	-	0	126	-	-	846	238 177
Établissements	-	-	-	-	29	405	532	-	-	702	-	3 117	49 994
Entreprises	981	10 572	3 324	23 024	2 140	38 120	22 969	194	10 722	22 170	-	295	332 360
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	170 554	-	170 554
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 274	6 274
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>981</b>	<b>10 572</b>	<b>3 324</b>	<b>23 024</b>	<b>3 901</b>	<b>38 527</b>	<b>23 501</b>	<b>195</b>	<b>10 847</b>	<b>22 871</b>	<b>170 554</b>	<b>10 531</b>	<b>797 359</b>
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	0	5	2	0	-	-	10	-	4 516	8 527
Administrations régionales ou locales	-	-	0	-	30	12	1	0	-	69	-	19	570
Entités du secteur public	-	-	0	-	72	53	2	0	0	5	-	1	290
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 355
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-	-	20	0	-	-	-	-	249	13 525
Entreprises	428	3 413	395	1 039	1 263	3 418	2 333	117	881	2 426	-	217	47 130
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 144	-	47 144
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	33	31	10	4	116	77	31	4	6	36	12 987	-	15 273
Expositions en défaut	9	45	7	3	12	68	27	3	1	86	-	2 083	3 040
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	480
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	206
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	974	974
Autres éléments	19	101	64	67	42	716	245	7	127	178	-	25 182	29 012
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>489</b>	<b>3 590</b>	<b>476</b>	<b>1 113</b>	<b>1 541</b>	<b>4 365</b>	<b>2 639</b>	<b>132</b>	<b>1 015</b>	<b>2 810</b>	<b>60 131</b>	<b>33 245</b>	<b>167 532</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 470</b>	<b>14 162</b>	<b>3 801</b>	<b>24 136</b>	<b>5 441</b>	<b>42 892</b>	<b>26 140</b>	<b>327</b>	<b>11 863</b>	<b>25 681</b>	<b>230 685</b>	<b>43 776</b>	<b>964 892</b>

31.12.2019

(En M EUR)													Industrie des équipements et composants électroniques, électriques, mécaniques	
	Activités finan- cières	Activités immo- bilières	Adminis- tration publique	Agri- culture, indus- tries agricoles et alimen- taires	Biens de consom- mation	Chimie, caout- chouc et plas- tique	Com- merce de détail, répa- ration	Com- merce de gros (import, export)	Con- struction	Con- struction navale, aé- ronautique et ferro- viaire	Éduca- tion et activités asso- ciatives	Hôtel- lerie, restau- rations et loisirs	Industrie auto- mobile	
Administrations centrales et banques centrales	4 884	-	162 891	-	-	-	-	-	-	-	112	-	-	
Établissements	31 301	143	13 950	-	-	-	0	-	8	-	4	4	71	
Entreprises	40 610	31 697	3 604	12 090	6 131	6 257	14 639	23 428	15 267	5 762	394	4 793	10 199	
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>76 795</b>	<b>31 840</b>	<b>180 444</b>	<b>12 090</b>	<b>6 131</b>	<b>6 257</b>	<b>14 640</b>	<b>23 428</b>	<b>15 274</b>	<b>5 762</b>	<b>510</b>	<b>4 796</b>	<b>10 270</b>	<b>12 848</b>
Administrations centrales ou banques centrales	10	0	2 914	-	-	-	-	-	0	-	3	0	-	-
Administrations régionales ou locales	0	14	485	0	-	-	-	-	0	-	15	0	-	0
Entités du secteur public	4	48	137	0	-	-	0	0	0	-	64	1	-	-
Banques multilatérales de développement	443	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	10 305	-	610	-	-	-	-	-	-	-	0	-	180	-
Entreprises	7 299	3 510	105	3 826	1 171	1 520	5 176	5 154	3 311	686	1 211	828	1 109	1 965
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	9	1 163	0	73	33	12	92	138	67	0	68	77	2	16
Expositions en défaut	4	103	3	107	29	17	115	173	185	8	5	67	5	22
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	0	434	-	0	0	-	-	1	5	-	-	1	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	69	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	1	0	32	3	2	2	11	7	2	0	2	0	2	3
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>18 145</b>	<b>5 273</b>	<b>4 287</b>	<b>4 009</b>	<b>1 236</b>	<b>1 552</b>	<b>5 394</b>	<b>5 472</b>	<b>3 570</b>	<b>694</b>	<b>1 368</b>	<b>975</b>	<b>1 297</b>	<b>2 007</b>
<b>TOTAL</b>	<b>94 940</b>	<b>37 113</b>	<b>184 731</b>	<b>16 099</b>	<b>7 367</b>	<b>7 809</b>	<b>20 033</b>	<b>28 901</b>	<b>18 845</b>	<b>6 456</b>	<b>1 878</b>	<b>5 771</b>	<b>11 567</b>	<b>14 855</b>

31.12.2019

(En M EUR)	Industrie du bois et du papier	Industrie métallurgique et produits minéraux	Média	Pétrole et gaz	Santé et action sociale	Services aux entreprises (yc conglomérat multi-activités)	Services collectifs	Services personnels et domestiques	Télécommunications	Transports, postes, logistique	Clientèle de détail	Autres	Total
Administrations centrales et banques centrales	-	(0)	(0)	-	1 789	236	(0)	1	-	-	-	1 124	171 036
Établissements	-	-	-	(0)	34	811	468	0	33	693	-	1 877	49 397
Entreprises	932	10 639	3 428	24 794	1 771	36 611	21 500	167	9 553	21 495	-	109	318 720
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	168 050	-	168 050
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 520	5 520
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>932</b>	<b>10 639</b>	<b>3 428</b>	<b>24 794</b>	<b>3 594</b>	<b>37 658</b>	<b>21 968</b>	<b>168</b>	<b>9 587</b>	<b>22 188</b>	<b>168 050</b>	<b>8 630</b>	<b>712 722</b>
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	27	0	-	-	-	-	-	4 968	7 923
Administrations régionales ou locales	-	-	0	-	61	11	1	-	-	66	-	67	720
Entités du secteur public	-	-	0	-	86	70	6	0	0	5	-	0	421
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	443
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-	-	20	-	-	-	-	-	783	11 899
Entreprises	627	3 282	532	1 120	1 517	5 063	3 188	119	1 077	2 795	-	309	56 500
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46 427	-	46 427
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	8	84	5	1	106	93	13	4	6	30	12 970	-	15 069
Expositions en défaut	9	55	9	1	7	61	38	3	12	50	-	2 185	3 274
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	8	-	0	-	-	-	-	450
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 636	1 636
Autres éléments	0	3	0	0	2	24	0	0	0	7	-	29 560	29 664
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>644</b>	<b>3 424</b>	<b>547</b>	<b>1 122</b>	<b>1 805</b>	<b>5 351</b>	<b>3 246</b>	<b>126</b>	<b>1 095</b>	<b>2 952</b>	<b>59 397</b>	<b>39 508</b>	<b>174 496</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 577</b>	<b>14 063</b>	<b>3 975</b>	<b>25 916</b>	<b>5 399</b>	<b>43 009</b>	<b>25 214</b>	<b>293</b>	<b>10 681</b>	<b>25 140</b>	<b>227 447</b>	<b>48 138</b>	<b>887 218</b>

**TABLEAU 61 : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS (CRB-E)**

Les expositions sont présentées hors clientèle de détail.

Au 31 décembre 2020, 45% du total de l'exposition nette au risque de crédit (hors clientèle de détail) a une maturité inférieure à un an (contre 36% en 2019) et 36% présente une maturité comprise entre un et cinq ans (contre 42% en 2019).

(En M EUR)	31.12.2020				
	Valeur nette d'exposition				Total
	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	
Administrations centrales et banques centrales	182 873	35 402	19 902	-	238 177
Établissements	20 133	16 091	13 769	-	49 994
Entreprises	92 459	179 678	60 224	-	332 360
Titres de participation	-	-	-	6 274	6 274
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>295 466</b>	<b>231 171</b>	<b>93 895</b>	<b>6 274</b>	<b>626 805</b>
Administrations centrales ou banques centrales	1 844	6 367	317	-	8 527
Administrations régionales ou locales	107	237	226	-	570
Entités du secteur public	84	150	56	-	290
Banques multilatérales de développement	111	1 080	164	-	1 355
Organisations internationales	-	-	-	-	-
Établissements	7 723	5 782	20	-	13 525
Entreprises	22 317	18 487	6 326	-	47 130
Expositions en défaut	934	1 625	481	-	3 040
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	147	309	24	-	480
Obligations garanties	18	189	-	-	206
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	-	5	-	-	5
Actions	-	-	-	974	974
Autres éléments	-	-	-	29 012	29 012
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>33 286</b>	<b>34 230</b>	<b>7 614</b>	<b>29 986</b>	<b>105 115</b>
<b>TOTAL</b>	<b>328 751</b>	<b>265 401</b>	<b>101 508</b>	<b>36 260</b>	<b>731 921</b>

31.12.2019

(En M EUR)	Valeur nette d'exposition				Total
	< = 1 an	< = 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	
Administrations centrales et banques centrales	114 073	35 328	21 634	-	171 036
Établissements	20 003	15 782	13 612	-	49 397
Entreprises	74 878	181 867	61 975	-	318 720
Titres de participation	-	-	-	5 520	5 520
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>208 954</b>	<b>232 977</b>	<b>97 222</b>	<b>5 520</b>	<b>544 673</b>
Administrations centrales ou banques centrales	892	6 906	125	-	7 923
Administrations régionales ou locales	132	322	266	-	720
Entités du secteur public	51	229	141	-	421
Banques multilatérales de développement	21	422	-	-	443
Organisations internationales	-	-	-	-	-
Établissements	1 549	10 323	27	-	11 899
Entreprises	24 208	23 300	8 992	-	56 500
Expositions en défaut	569	2 479	226	-	3 274
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	149	240	62	-	450
Obligations garanties	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	30	39	0	-	69
Actions	-	-	-	1 636	1 636
Autres éléments	-	-	-	29 664	29 664
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>27 601</b>	<b>44 261</b>	<b>9 838</b>	<b>31 300</b>	<b>113 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>236 554</b>	<b>277 238</b>	<b>107 060</b>	<b>36 821</b>	<b>657 672</b>

**TABLEAU 62 : TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT - VUE D'ENSEMBLE (CR3)**

(En M EUR)	31.12.2020			
	Expositions non garanties - Valeur comptable	Expositions garanties - Valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières
Total prêts	442 980	262 058	104 775	157 282
Total titres de créance	62 035	5 590	5 486	104
<b>EXPOSITIONS TOTALES</b>	<b>505 014</b>	<b>267 648</b>	<b>110 262</b>	<b>157 386</b>

Le tableau du 31 décembre 2019 a été modifié comme suit :

(En M EUR)	31.12.2019			
	Expositions non garanties - Valeur comptable	Expositions garanties - Valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières
Total prêts	391 647	250 974	116 495	134 479
Total titres de créance	63 907	3 225	3 225	-
<b>EXPOSITIONS TOTALES</b>	<b>455 555</b>	<b>254 200</b>	<b>119 720</b>	<b>134 479</b>

**TABLEAU 63 : EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS COMME TECHNIQUES DE CRM SUR LES RWA - IRB (CR7)**

Le tableau suivant exclut le risque de titrisation et présente le risque de crédit ainsi que le risque de contrepartie hors CVA et hors expositions traitées via une contrepartie centrale.

(En M EUR)	31.12.2020	
	RWA pré-dérivés de crédit	RWA réels
<b>EXPOSITIONS EN IRBF</b>	<b>4 417</b>	<b>4 417</b>
Administrations centrales et banques centrales	6	6
Établissements	0	0
Entreprises - PME	1 506	1 506
Entreprises - Financements spécialisés	-	-
Entreprises - Autres	2 903	2 903
<b>EXPOSITIONS EN IRBA</b>	<b>178 616</b>	<b>177 655</b>
Administrations centrales et banques centrales	6 413	6 411
Établissements	7 659	7 645
Entreprises - PME	19 326	19 326
Entreprises - Financements spécialisés	14 715	14 715
Entreprises - Autres	75 771	74 825
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers PME	1 037	1 037
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	14 302	14 302
Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	1 740	1 740
Clientèle de détail - Autres PME	5 654	5 654
Clientèle de détail - Autres non-PME	9 943	9 943
Actions	21 942	21 942
Actifs autres que des obligations de crédit	115	115
<b>TOTAL</b>	<b>183 033</b>	<b>182 071</b>

31.12.2019

(En M EUR)	RWA pré-dérivés de crédit	RWA réels
<b>EXPOSITIONS EN IRBF</b>	<b>4 725</b>	<b>4 725</b>
Administrations centrales et banques centrales	0	0
Établissements	1	1
Entreprises – PME	2 067	2 067
Entreprises – Financements spécialisés	-	-
Entreprises – Autres	2 656	2 656
<b>EXPOSITIONS EN IRBA</b>	<b>167 823</b>	<b>166 928</b>
Administrations centrales et banques centrales	5 769	5 698
Établissements	7 235	7 195
Entreprises – PME	19 992	19 992
Entreprises – Financements spécialisés	13 898	13 897
Entreprises – Autres	65 598	64 817
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers PME	1 146	1 146
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	15 069	15 069
Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	2 170	2 170
Clientèle de détail – Autres PME	6 110	6 110
Clientèle de détail – Autres non-PME	10 752	10 752
Actions	20 061	20 061
Actifs autres que des obligations de crédit	21	21
<b>TOTAL</b>	<b>172 548</b>	<b>171 653</b>

TABLEAU 64 : FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS ET ACTIONS - APPROCHE INTERNE (CR10)

(En M EUR)		31.12.2020					
		Financements spécialisés					
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
	Moins de 2,5 ans	311	1 545	50%	844	404	-
Catégorie 1	Supérieur ou égal à 2,5 ans	8	73	70%	23	16	0
	Moins de 2,5 ans	299	420	70%	479	289	2
Catégorie 2	Supérieur ou égal à 2,5 ans	17	15	90%	21	19	0
	Moins de 2,5 ans	30	40	115%	46	46	1
Catégorie 3	Supérieur ou égal à 2,5 ans	1	0	115%	1	1	0
	Moins de 2,5 ans	6	3	250%	7	13	1
Catégorie 4	Supérieur ou égal à 2,5 ans	1	2	250%	3	7	0
	Moins de 2,5 ans	12	3	0%	12	-	6
Catégorie 5	Supérieur ou égal à 2,5 ans	6	-	0%	6	-	3
	<b>Moins de 2,5 ans</b>	<b>657</b>	<b>2 011</b>		<b>1 388</b>	<b>752</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL</b>		<b>32</b>	<b>90</b>		<b>53</b>	<b>43</b>	<b>3</b>
<b>Actions selon la méthode de pondération simple</b>							
Catégories		Montant bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
	Expositions sur capital-investissement	351	-	190%	351	668	53
Expositions sur actions cotées		25	-	290%	25	74	6
	Autres expositions sur actions	706	-	370%	706	2 614	209
<b>TOTAL</b>		<b>1 083</b>	-		<b>1 083</b>	<b>3 355</b>	<b>268</b>

Le tableau du 31 décembre 2019 a été modifié comme suit, afin d'exclure de la ligne « Autres expositions sur actions » les participations dans les entités d'assurance pondérées à 370% (compromis danois) :

(En M EUR)		31.12.2019					
		Financements spécialisés					
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
	Moins de 2,5 ans	292	1 615	50%	815	397	-
Catégorie 1	Supérieur ou égal à 2,5 ans	34	104	70%	58	40	0
	Moins de 2,5 ans	280	361	70%	437	279	2
Catégorie 2	Supérieur ou égal à 2,5 ans	18	40	90%	34	30	0
	Moins de 2,5 ans	35	72	115%	60	66	2
Catégorie 3	Supérieur ou égal à 2,5 ans	1	1	115%	1	1	0
	Moins de 2,5 ans	6	2	250%	7	14	1
Catégorie 4	Supérieur ou égal à 2,5 ans	-	0	250%	0	0	0
	Moins de 2,5 ans	18	1	0%	18	-	5
Catégorie 5	Supérieur ou égal à 2,5 ans	-	1	0%	0	-	0
	<b>Moins de 2,5 ans</b>	<b>631</b>	<b>2 051</b>		<b>1 337</b>	<b>756</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL</b>		<b>53</b>	<b>146</b>		<b>92</b>	<b>71</b>	<b>1</b>
<b>Actions selon la méthode de pondération simple</b>							
Catégories		Montant bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
	Expositions sur capital-investissement	185	-	190%	185	352	28
Expositions sur actions cotées		38	-	290%	38	111	9
	Autres expositions sur actions	728	-	370%	728	2 695	216
<b>TOTAL</b>		<b>952</b>	-		<b>952</b>	<b>3 158</b>	<b>253</b>

**TABLEAU 65 : ÉVOLUTION DES RWA ET DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRB (CR8)**

(En M EUR)	RWA	Exigences de fonds propres
<b>RWA de fin de la période précédente (30.09.2020)</b>	<b>166 167</b>	<b>13 293</b>
Volume	(1 588)	(127)
Qualité des actifs	(1 115)	(89)
Mise à jour des modèles	-	-
Méthodologie	6 703	536
Acquisitions et cessions	(1 431)	(114)
Change	(678)	(54)
Autre	(213)	(17)
<b>RWA de fin de la période de reporting (31.12.2020)</b>	<b>167 845</b>	<b>13 428</b>

# 7

## RISQUE DE CONTREPARTIE

### EN BREF

Le risque de contrepartie correspond au risque de pertes sur les opérations de marché, résultant de l'incapacité des contreparties du Groupe à faire face à leurs engagements financiers. La valeur de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, et elles sont affectées par l'évolution des paramètres de marché.

Le risque de contrepartie couvre le risque de remplacement en cas de défaut d'une de nos contreparties, le risque de CVA (*Credit Valuation Adjustment*) lié à l'ajustement de la valeur de notre portefeuille et le risque sur les contreparties centrales (*Central Counterparty* ou *CCP*) dans le cadre de la compensation des opérations de marché. Il peut s'aggraver en cas de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*).

Montant de RWA risque de contrepartie  
à fin 2020

**26,3 Md EUR**

(Montant à fin 2019 : 19,6 Md EUR)

## 7.1 DÉTERMINATION DES LIMITES ET CADRE DE SURVEILLANCE

### Principes généraux

Le risque de contrepartie est encadré *via* un ensemble de limites qui reflètent l'appétit pour le risque du Groupe. La politique d'octroi de limites applique les mêmes principes fondamentaux qu'en risque de crédit :

- un régime de délégation de compétence, s'appuyant largement sur la notation interne des contreparties, confère des capacités décisionnelles aux unités de risque d'une part et aux secteurs de suivi commerciaux d'autre part ;
- le secteur de suivi commercial et l'unité de risque dédiées doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- les limites et les notations internes définies pour chaque contrepartie sont proposées par le secteur de suivi clientèle et validées par les unités de risque dédiées. Les limites individuelles sont complétées par des encadrements en stress test ou en nominal afin de capter l'impact de certains facteurs de risques plus difficilement mesurables.

Ces limites font l'objet de revues annuelles ou *ad hoc* en fonction des besoins et de l'évolution des conditions de marché.

Une équipe dédiée au sein de la Direction des risques est en charge de la production, du *reporting*, et des contrôles sur les métriques risque, à savoir :

- s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité du calcul des risques en prenant en compte l'ensemble des opérations transmises par les services de traitement des opérations ;
- produire les rapports quotidiens de certification et d'analyse des indicateurs de risque ;
- contrôler le respect des limites allouées, à la fréquence de calcul des métriques, le plus souvent quotidienne.

Par ailleurs, un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

### Gouvernance

Sans se substituer aux CORISQ et au Comité des risques du Conseil d'administration (cf. section 3.4 « Organisation de la gestion des risques », le *Counterparty Credit Risk Committee* (CCRC) exerce un suivi rapproché du risque de contrepartie et identifie des zones de risque émergentes par la réalisation d'analyses spécifiques (focus). Ce comité, présidé par la Direction des risques, regroupe des représentants des *Business Units* Activités de marché et Relations clients et solutions de financement et conseil, mais également des départements qui, au sein de la fonction de gestion des risques, sont en charge du suivi des risques de contrepartie sur opérations de marché et du risque de crédit. Le CCRC est amené à se prononcer sur les évolutions d'encadrements relevant de sa compétence.

### Risque de remplacement

Le Groupe encadre les risques de remplacement par des limites :

- définies au niveau de la contrepartie ;
- consolidées sur l'ensemble des types de produits autorisés avec la contrepartie ;

- établies par tranche de maturité, pour contrôler les expositions futures, exprimées en termes d'Exposition Future Potentielle (*Potential Future Exposure* - PFE), également appelée CVaR au sein du Groupe ;
- dont le montant est notamment déterminé en fonction de la qualité de crédit et du type de contrepartie, du couple nature/maturité des instruments concernés (opérations de change, opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres, contrats de produits dérivés, etc.), et du rationnel économique, ainsi que du cadre juridique des contrats mis en place et tout autre facteur d'atténuation du risque.

Le Groupe s'appuie également sur d'autres mesures pour mieux maîtriser le risque de remplacement : une série de stress tests permettant de déterminer l'exposition qui résulterait de changements de la juste valeur des transactions conclues avec l'ensemble de ses contreparties dans l'hypothèse d'un choc extrême affectant les paramètres de marché (voir la section « Risque de corrélation défavorable »).

### Risque de CVA (*Credit Valuation Adjustment*)

En complément du risque de remplacement, la CVA (*Credit Valuation Adjustment*) mesure l'ajustement de la valeur du portefeuille de dérivés et repos du Groupe afin de tenir compte de la qualité de crédit des contreparties du Groupe (cf. section dédiée).

Les positions prises afin de couvrir la volatilité de la CVA (instruments de crédit, de taux ou d'actions) sont suivies dans le cadre de :

- limites en sensibilité ;
- limites en stress test : des scénarios représentatifs des risques de marché impactant la CVA (*spreads* de crédit, taux d'intérêt et change) sont appliqués pour réaliser le *stress test* sur CVA.

Les différentes métriques et les stress tests sont suivis sur le montant net (c'est-à-dire sur la somme de l'exposition CVA et les opérations de couverture traitées par les desks).

### Risque sur les contreparties centrales

Le risque de contrepartie engendré par la compensation des produits dérivés et repos par les contreparties centrales est encadré par des limites spécifiques sur les marges initiales, tant pour les activités du Groupe en principal, que pour celles pour compte de tiers (*client clearing*), et sur les contributions du Groupe aux fonds de défaut des CCP (dépôts de garantie).

En complément, une limite en *stress test* est aussi définie pour encadrer l'impact lié au défaut d'un membre majeur d'une CCP.

À noter que les réglementations EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) en Europe et DFA (*Dodd-Frank Act*) aux États-Unis, imposent que les opérations de gré à gré les plus standardisées soient compensées *via* des chambres de compensation agréées par les autorités et soumises à réglementation prudentielle.

Voir tableau « EAD et RWA sur les contreparties centrales » de la section 7.4 « Informations quantitatives » pour plus d'informations.

## 7.2 ATTÉNUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Le Groupe fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque :

- la contractualisation la plus systématique possible d'accords de résiliation-compensation globale (*close-out netting agreements*) pour les opérations traitées de gré à gré (*OTC*) ;
- la collatéralisation des opérations de marché, soit par le biais des chambres de compensation pour les produits éligibles (produits listés et certains produits *OTC*), soit par un mécanisme d'échange bilatéral d'appels de marges destinés à couvrir l'exposition courante (*variation margins*) mais aussi l'exposition *future* (*initial margins*).

### Accords de résiliation-compensation

Le Groupe met en place dès que possible avec ses contreparties des contrats-cadres (*master agreements*) qui prévoient des clauses de résiliation-compensation globale.

Ces clauses permettent d'une part la résiliation (*close out*) immédiate de l'ensemble des opérations régies par ces accords quand surviennent le défaut d'une des parties et d'autre part le règlement d'un montant net reflétant la valeur totale du portefeuille, après compensation (*netting*) des dettes et créances réciproques à la valeur de marché actuelle. Ce solde peut faire l'objet d'une garantie ou collatéralisation.

Afin de réduire tout risque juridique lié à la documentation et de respecter les principales normes internationales, le Groupe préfère utiliser les modèles de contrats-cadres publiés par les associations professionnelles nationales ou internationales telles que *International Swaps and Derivatives Association* (ISDA), *International Capital Market Association* (ICMA), *International Securities Lending Association* (ISLA), la Fédération Bancaire Française (FBF), etc.

Ces contrats établissent un ensemble d'éléments contractuels généralement reconnus comme standards et laissent place à la modification ou à l'ajout de clauses plus spécifiques entre les parties signataires du contrat final. Cette standardisation permet de réduire les délais de mise en place et de sécuriser les opérations. Les clauses détaillant les techniques d'atténuation du risque de contrepartie sont revues et analysées par les services juridiques de la Banque afin de s'assurer de leur applicabilité.

### Collatéralisation

La majorité des opérations de gré à gré font l'objet d'une collatéralisation. Il y a deux types d'échanges de collatéral à distinguer :

- la marge initiale (*initial margin* ou IM) : dépôt de garantie initial, visant à couvrir l'exposition future potentielle, c'est-à-dire la variation défavorable du *Marked-to-Market* des positions dans

l'intervalle de temps entre la dernière collecte de *variation margin* et la liquidation des positions à la suite du défaut de la contrepartie. Ce dépôt initial est conservé par un tiers<sup>(1)</sup> afin de garantir sa disponibilité immédiate, même en cas de défaut de la contrepartie ;

- la marge de variation (*variation margin* ou VM) : sûretés collectées pour couvrir l'exposition courante découlant des variations de *Marked-to-Market* des positions, utilisées comme approximation de la perte réelle résultant de la défaillance de l'une des contreparties.

Le Groupe a ainsi un suivi systématique des garanties sous forme de collatéral reçu et donné tant pour la partie couvrant la valeur de marché des contrats (VM) que le risque d'évolution défavorable de ces valeurs de marché en cas de défaut de la contrepartie (IM). Les garanties données et reçues font l'objet d'une décote (haircut), qui est négociée au moment de la signature du contrat de collatéralisation. Cette décote correspond au pourcentage de valorisation applicable à chaque type de garantie et dépend principalement de la liquidité et de la volatilité du prix du sous-jacent dans des conditions de marché normales ou stressées.

Les principaux types de garanties sont les liquidités ou les actifs liquides et de haute qualité, comme par exemple les obligations souveraines de premier ordre.

### ÉCHANGE BILATÉRAL DE COLLATÉRAL

La marge initiale, historiquement peu utilisée mise à part avec des contreparties de type *hedge fund*, a été généralisée par les réglementations EMIR et DFA. Le Groupe est à présent dans l'obligation d'échanger des marges initiales et des marges de variation pour les opérations de dérivés de gré à gré non compensées avec un grand nombre de ses contreparties (ses contreparties financières et certaines contreparties non financières au-dessus de certains seuils).

### CHAMBRES DE COMPENSATIONS

Les réglementations EMIR et DFA ont également imposé que les transactions de dérivés de gré à gré les plus standard soient compensées *via* des chambres de compensation. Le Groupe compense ainsi ses propres opérations (activité de type principal), mais opère également une activité de compensation pour compte de tiers (activité de type *agency*), qui fait l'objet d'appels de marges systématiques pour atténuer le risque de contrepartie (les clients postant quotidiennement à Société Générale des *variation margins* et des *initial margins*, afin de couvrir l'exposition courante et l'exposition future).

Voir tableau « Composition des sûretés pour les expositions au risque de contrepartie » de la section 7.4 « Informations quantitatives » pour plus d'informations.

(1) Sauf pour les repos et les activités de clearing.

## 7.3 MESURES DE RISQUES DE CONTREPARTIE

### 7.3.1 RISQUE DE REMPLACEMENT

La mesure du risque de remplacement s'appuie sur un modèle interne qui permet de déterminer les profils d'exposition du Groupe.

#### PRINCIPES DU MODÈLE

La juste valeur future des opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est estimée à partir de modèles Monte Carlo s'appuyant sur une analyse historique des facteurs de risque de marché.

Le principe du modèle est de représenter les états futurs possibles des marchés financiers en simulant les évolutions des principaux facteurs de risque auxquels le portefeuille de l'institution est sensible. Pour ces simulations, le modèle recourt à différents modèles de diffusion pour tenir compte des caractéristiques inhérentes aux facteurs de risques considérés, et utilise un historique de dix ans pour leur calibrage.

Les portefeuilles de produits dérivés et d'opérations de prêt-emprunt avec les différentes contreparties sont ensuite revalorisés aux différentes dates futures jusqu'à la maturité des transactions, dans ces différents scénarios, en prenant en compte les caractéristiques des contrats, notamment en matière de compensation et de collatéralisation des opérations.

La distribution des expositions de contrepartie ainsi obtenue, permet de calculer les fonds propres réglementaires au titre du risque de contrepartie et d'assurer le suivi économique des positions.

Le Département des risques responsable du *Model Risk Management* au niveau Groupe, évalue la robustesse théorique (revue de la qualité de la conception et du développement), la conformité de l'implémentation et l'adéquation de l'usage du modèle. Le processus de revue indépendante s'achève par (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par (ii) des Comités de revue et d'approbation. Le dispositif de contrôle du modèle donne lieu à un reporting aux instances appropriées.

#### INDICATEUR RÉGLEMENTAIRE

Concernant le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de contrepartie, la BCE dans le cadre de l'exercice de revue des modèles internes (*Targeted Review of Internal Models*) a renouvelé l'agrément pour l'utilisation du modèle interne décrit précédemment afin de déterminer l'indicateur EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*).

Pour les produits non traités par le modèle interne ainsi que pour les entités du groupe Société Générale n'ayant pas été autorisées par le superviseur à utiliser le modèle interne, le Groupe utilise la méthode d'évaluation au prix de marché pour les dérivés<sup>(1)</sup> et la méthode générale fondée sur les sûretés financières pour les opérations de financement sur titres (SFT).

Les effets des accords de compensation et des sûretés réelles sont pris en compte soit par leur simulation dans le modèle interne, soit en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché ou celle fondée sur les sûretés financières, en soustrayant la valeur des sûretés.

Ces expositions sont ensuite pondérées par des taux résultant de la qualité de crédit de la contrepartie pour aboutir aux expositions

pondérées (RWA). Ces taux peuvent être déterminés par l'approche standard ou l'approche avancée (IRBA).

La décomposition des RWA pour chaque approche est disponible dans le tableau « Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche » de la section 7.4 « Informations quantitatives ».

#### INDICATEUR ÉCONOMIQUE

Dans le cadre du suivi économique des positions, Société Générale s'appuie principalement sur un indicateur d'exposition maximale découlant de la simulation Monte Carlo, appelé *Credit Value-at-Risk* (CVaR) en interne ou PFE (*Potential Future Exposure*). Il s'agit du montant de perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables. Cet indicateur est calculé à différentes dates futures, qui sont ensuite agrégées en segments faisant chacun l'objet d'un encadrement.

Le Groupe a également développé une série de scénarios de stress tests permettant de déterminer l'exposition qui résulterait de changements de la juste valeur des transactions conclues avec l'ensemble de ses contreparties dans l'hypothèse d'un choc extrême affectant les paramètres de marché.

### 7.3.2 AJUSTEMENT DE VALEUR POUR RISQUE DE CONTREPARTIE

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX

La CVA (*Credit Valuation Adjustment*) mesure l'ajustement de la valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur du Groupe afin de tenir compte de la qualité de crédit des contreparties. Cet ajustement équivaut au coût de couverture du risque de contrepartie sur le marché des *Credit Default Swap* (CDS).

Pour une contrepartie spécifique, la CVA est déterminée à partir de :

- l'exposition positive attendue vis-à-vis de la contrepartie, soit la moyenne de la valeur de l'exposition future positive hypothétique pour une transaction ou un groupe de transactions. Elle est principalement déterminée à l'aide de simulations Monte Carlo risque neutre des facteurs de risques susceptibles d'affecter la valorisation des produits dérivés. Les transactions sont réévaluées dans le temps selon les différents scénarios, en tenant compte des caractéristiques des contrats définis dans les clauses juridiques mises en place, notamment en matière de compensation et de collatéralisation des opérations (les transactions collatéralisées ou bénéficiant de techniques d'atténuation du risque généreront une exposition moindre par rapport aux transactions qui en sont dépourvues) ;
- la probabilité de défaut de la contrepartie qui est lié au niveau de spread des CDS ;
- le montant des pertes en cas de défaut (LGD-Loss Given Default) qui prend en compte le taux de recouvrement.

Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients qui ne font pas l'objet d'un appel de marge quotidien ou dont le collatéral ne couvre que partiellement l'exposition.

(1) Dans cette méthode, l'EAD (*Exposure at Default*) relative au risque de contrepartie de la Banque est déterminée en agrégant les valeurs de marché positives de toutes les transactions (coût de remplacement) complétées par un facteur de majoration (dit add-on).

## EXIGENCE EN FONDS PROPRES AU TITRE DE LA CVA

Les institutions financières sont soumises au calcul d'une exigence en fonds propres au titre de la CVA, devant couvrir sa variation sur dix jours. Le périmètre de contreparties est réduit aux contreparties financières au sens d'EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) ou à certains *Corporates* qui utiliseraient les produits dérivés au-delà de certains seuils et à des fins autres que le *hedging*.

Cette exigence est largement déterminée par l'utilisation de la méthode avancée :

- l'exposition positive attendue de la contrepartie est principalement déterminée en utilisant la méthode interne décrite en section 7.3.1, qui permet d'estimer les profils d'exposition future face à une contrepartie, en tenant compte des facteurs d'atténuation du risque de contrepartie ;
- l'exigence de fonds propres est la somme de deux éléments : la VaR sur CVA et la *Stressed VaR* sur CVA. La méthode retenue est similaire à celle développée pour le calcul de la VaR de marché (cf. chapitre 9 « Risque de marché »), et consiste en une simulation « historique » de la variation de la CVA due aux fluctuations de spreads de crédit observées sur les contreparties en portefeuille, avec un intervalle de confiance à 99%. Le calcul est fait sur les variations de spreads observées d'une part sur un historique d'un an glissant (VaR sur CVA) et d'autre part sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à la plus forte période de tension des spreads (*Stressed VaR* sur CVA). Le besoin en capital associé est égal à la somme des deux multipliée par un coefficient (fixé par le régulateur), propre à chaque établissement bancaire.

Les positions non prises en compte en modèle interne font l'objet d'une charge en capital déterminée en méthode standard par application d'un facteur de pondération normatif au produit de l'EAD (*Exposure at Default*) par une maturité calculée selon les règles définies par le règlement CRR (*Capital Requirement Regulation*) – cf. tableau « Exigences de fonds propres au titre de la *Credit Valuation Adjustment (CVA)* » de la section 7.4 « Informations quantitatives » pour la décomposition des RWA liés à la CVA entre méthode avancée et standard.

## CVA MANAGEMENT

La gestion de cette exposition et de cette charge réglementaire conduit la Banque à acheter des garanties ou instruments de couverture de type *Credit Default Swap (CDS)* auprès de grands établissements de crédits sur certaines contreparties identifiées ou sur des indices composés de contreparties identifiables. Outre une réduction du risque de crédit, ceci permet de diminuer la variabilité de la CVA et des montants de fonds propres associés aux fluctuations des spreads de crédits des contreparties.

## 7.3.3 RISQUE DE CORRÉLATION DÉFAVORABLE (WRONG WAY RISK)

Le risque de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*) est le risque que l'exposition du Groupe sur une contrepartie augmente significativement et en même temps que la probabilité de défaut de la contrepartie.

Il existe deux cas différents :

- le risque de corrélation défavorable général, qui correspond aux cas où il y a une corrélation non nulle entre certains paramètres de marché et la santé financière de la contrepartie ;
- le risque de corrélation défavorable spécifique, qui correspond au cas où le montant de l'exposition est directement lié à la qualité de crédit de la contrepartie.

Le risque de corrélation défavorable spécifique fait l'objet d'une surcharge dans le calcul des exigences de fonds propres, calculée sur le périmètre des transactions portant un tel risque, en réévaluant l'indicateur EEPE sous l'hypothèse du défaut de la contrepartie. Ce traitement conduit à augmenter les exigences de fonds propres au titre du risque de contrepartie. Par ailleurs, pour les contreparties soumises à un tel risque spécifique, la valeur de l'exposition économique (PFE) est elle aussi renforcée, de sorte que les opérations autorisées par les limites en place seront plus contraintes qu'en l'absence de risque spécifique.

Le risque de corrélation défavorable général est quant à lui contrôlé via un dispositif de tests de résistance (*stress tests* mono ou multifacteurs) appliqués aux transactions faites avec une contrepartie donnée, s'appuyant sur des scénarios communs au dispositif de *stress tests* des risques de marché. Ce dispositif est fondé sur :

- une analyse trimestrielle des *stress tests* sur l'ensemble des contreparties (institutions financières, *corporates*, souverains, *hedge funds* et *proprietary trading groups*), permettant d'appréhender les scénarios les plus défavorables liés à une dégradation conjointe de la qualité des contreparties et des positions associées ;
- un suivi en *stress tests* multifacteurs sur l'ensemble des contreparties, qui permet de quantifier d'une manière holistique la perte potentielle sur les activités de marché à la suite de mouvements de marché déclenchant une vague de défauts sur ces contreparties ;
- sur les contreparties de type *hedge funds* et *Proprietary Trading Groups*, un suivi hebdomadaire des *stress tests* monofacteur dédiés, faisant l'objet de limites par contrepartie. Cet encadrement est complété par un *stress test* multifacteurs qui quantifie la perte potentielle sur les activités de marché en principal et pour compte de tiers en cas de mouvements des marchés suffisamment violents pour déclencher une vague de défauts sur ce type de contreparties.

## 7.4 INFORMATIONS QUANTITATIVES

**TABLEAU 66 : EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE, EAD ET EXPOSITIONS PONDÉRÉES (RWA) PAR APPROCHE ET CATÉGORIE D'EXPOSITIONS**

Le risque de contrepartie se répartit comme suit :

31.12.2020									
(En M EUR)	IRB			Standard			Total		
Catégorie d'expositions	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	23 472	23 560	382	170	170	-	23 642	23 730	382
Établissements	19 536	19 673	3 387	23 628	23 928	1 403	43 164	43 601	4 789
Entreprises	54 370	54 145	15 786	1 697	1 398	1 246	56 067	55 543	17 032
Clientèle de détail	121	121	8	2	2	2	122	122	10
Autres	1	1	-	3 499	3 499	986	3 500	3 500	987
<b>TOTAL</b>	<b>97 500</b>	<b>97 500</b>	<b>19 563</b>	<b>28 996</b>	<b>28 996</b>	<b>3 636</b>	<b>126 496</b>	<b>126 496</b>	<b>23 199</b>

Le tableau du 31 décembre 2019 a été modifié comme suit afin d'intégrer les expositions relatives aux contributions aux fonds de défaillance de contreparties centrales (1,1 milliard d'euros de RWA au 31 décembre 2019) :

31.12.2019									
(En M EUR)	IRB			Standard			Total		
Catégorie d'expositions	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	22 843	22 954	302	3	3	-	22 845	22 956	302
Établissements	20 006	20 005	2 901	29 209	29 209	1 035	49 215	49 215	3 936
Entreprises	44 030	43 919	10 639	1 042	1 042	826	45 072	44 961	11 465
Clientèle de détail	189	189	9	1	1	1	190	190	11
Autres	9	9	-	3 960	3 960	1 267	3 970	3 970	1 267
<b>TOTAL</b>	<b>87 077</b>	<b>87 077</b>	<b>13 852</b>	<b>34 215</b>	<b>34 215</b>	<b>3 129</b>	<b>121 292</b>	<b>121 292</b>	<b>16 981</b>

Les tableaux ci-dessus présentent les données sans la CVA (*Credit Valuation Adjustment*). Celle-ci représente 3,1 milliards d'euros d'expositions pondérées (RWA) au 31 décembre 2020 (contre 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

**TABLEAU 67 : ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE (CCR1)**

La méthode du modèle interne (IMM), soumise à l'approbation du superviseur, autorise l'utilisation de modèle interne pour calculer l'EEPE (Effective Expected Positive Exposure), multipliée par un facteur réglementaire appelé « alpha » tel que défini à l'article 284-4 du règlement (UE) 575/2013. Pour le groupe Société Générale, il est de 1,85. L'objectif du modèle interne est de déterminer des profils d'exposition.

(En M EUR)	Montants notionnels	31.12.2020				
		Coût de remplacement/ valeur de marché courante	Exposition de crédit potentiellement future	Exposition positive anticipée effective	Multiplieur	Valeur exposée au risque post-CRM
Méthode utilisant les prix du marché	21 626	29 694				26 586 5 677
Exposition initiale						
Approche standard						
MMI (pour les dérivés et SFT)		36 449	1,85	67 431	15 767	
<i>dont opérations de financement sur titres</i>		15 500	1,85	28 676	2 270	
<i>dont dérivés et opérations à règlement différé</i>		20 949	1,85	38 756	13 497	
<i>dont découlant d'une convention de compensation multiproduits</i>						
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)					9 937	383
VaR pour les SFT						
<b>TOTAL</b>						<b>21 827</b>

Le tableau du 31 décembre 2019 a été modifié comme suit :

(En M EUR)	Montants notionnels	31.12.2019				
		Coût de remplacement/ valeur de marché courante	Exposition de crédit potentiellement future	Exposition positive anticipée effective	Multiplieur	Valeur exposée au risque post-CRM
Méthode utilisant les prix du marché	6 802	31 535				26 443 4 481
Exposition initiale						
Approche standard						
MMI (pour les dérivés et SFT)		43 569	1,5	65 354	11 698	
<i>dont opérations de financement sur titres</i>		20 159	1,5	30 239	1 514	
<i>dont dérivés et opérations à règlement différé</i>		23 410	1,5	35 115	10 184	
<i>dont découlant d'une convention de compensation multiproduits</i>						
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)					3 433	418
VaR pour les SFT						
<b>TOTAL</b>						<b>16 597</b>

## TABLEAU 68 : EAD ET RWA SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES (CCR8)

(En M EUR)	31.12.2020		31.12.2019	
	EAD	RWA	EAD	RWA
Expositions sur les CCP éligibles	28 248	1 228	32 252	1 454
Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont :	10 038	201	16 225	326
■ Dérivés de gré à gré	1 003	20	1 108	23
■ Marchés dérivés organisés	7 243	145	13 793	277
■ Cessions temporaires de titres	1 791	36	1 323	26
■ Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-
Dépôt de garantie initial séparé	12 701	-	9 731	-
Dépôt de garantie initial non séparé	2 036	41	2 525	51
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	3 474	986	3 771	1 077
Calcul alternatif d'exigences de fonds propres	-	-	-	-
Expositions sur les CCP non éligibles	61	35	-	-
Expositions sur opérations auprès de CCP non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont :	-	-	-	-
■ Dérivés de gré à gré	-	-	-	-
■ Marchés dérivés organisés	-	-	-	-
■ Cessions temporaires de titres	-	-	-	-
■ Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-
Dépôt de garantie initial séparé	35	35	-	-
Dépôt de garantie initial non séparé	-	-	-	-
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	25	-	-	-
Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-

TABLEAU 69 : COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (CCR5-B)

(En M EUR)	31.12.2020			
	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés		Sûretés utilisées dans des SFT	
	Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données	Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données
Liquidité	110 446	25 241	23 251	33 134
Banques/Agents	119	383	91 651	96 638
Contreparties Centrales	20	12 098	9 241	4 145
Organismes soutenus par un gouvernement/Organismes gouvernementaux	-	-	-	-
Fonds spéculatifs	0	-	17	111
Sociétés d'assurance et de garantie financière	18	-	825	3 279
Fonds Communs de Placement	63	-	1 399	3 034
Sociétés non financières	1 088	36	22 697	72 315
Caisse de retraite	-	-	-	-
Administrations centrales	16 771	3 621	258 657	292 114
Fonds Commun de Créances	-	-	-	-
Supranationales	64	-	2 228	951
Autres	-	-	4	272

(En M EUR)	31.12.2019			
	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés		Sûretés utilisées dans des SFT	
	Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données	Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données
Liquidité	24 186	22 125	14 418	22 569
Banques/Agents	27	576	58 188	64 052
Contreparties Centrales	-	8 238	8 262	5 620
Organismes soutenus par un gouvernement/Organismes gouvernementaux	-	-	-	-
Fonds spéculatifs	0	-	3	107
Sociétés d'assurance et de garantie financière	4	10	864	2 647
Fonds Communs de Placement	179	-	823	2 444
Sociétés non financières	464	1 437	25 488	60 671
Caisse de retraite	0	-	2	-
Administrations centrales	4 391	2 393	230 186	241 977
Fonds Commun de Créances	-	-	-	186
Supranationales	-	-	1 561	1 557
Autres	-	-	0	207

TABLEAU 70 : EXPOSITIONS ET RWA AU TITRE DE LA CREDIT VALUATION ADJUSTMENT (CCR2)

(En M EUR)	31.12.2020		31.12.2019	
	Exposition	RWA	Exposition	RWA
Total portefeuilles soumis à la méthode avancée	37 471	2 783	33 457	2 276
(i) composante VaR (incluant le 3×multiplicateur)		740	-	318
(ii) composante Stressed VaR (incluant le 3×multiplicateur)		2 043	-	1 959
Total portefeuilles soumis à la méthode standard	5 349	347	5 611	310
Basé sur la méthode du risque initial	-	-	-	-
<b>Total soumis à l'exigence en fonds propres au titre de la CVA</b>	<b>42 821</b>	<b>3 131</b>	<b>39 068</b>	<b>2 586</b>

## VENTILATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE – SYNTHÈSE

TABLEAU 71 : RISQUE DE CONTREPARTIE EN APPROCHE INTERNE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET PAR ÉCHELLE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (CCR4)

Le tableau suivant présente les expositions du Groupe soumises au risque de contrepartie et faisant l'objet d'un modèle interne pour la détermination des RWA. Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), la CVA et les expositions traitées via une contrepartie centrale sont exclues.

(En M EUR)	31.12.2020					
	Échelle de PD	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA RW moyen
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	23 262	0,02%	1,68%	1,25	120 0,51%
	0,15 à < 0,25	-				-
	0,25 à < 0,50	22	0,26%	39,02%	1,00	7 32,39%
	0,50 à < 0,75	12	0,50%	45,00%	3,56	10 86,91%
	0,75 à < 2,50	111	2,12%	21,73%	0,98	56 49,99%
	2,50 à < 10,00	153	4,50%	39,18%	1,36	189 124,01%
	10,00 à < 100,00	-				-
	100,00 (défaut)	-				-
	<b>Sous-total</b>	<b>23 560</b>	<b>0,05%</b>	<b>2,07%</b>	<b>1,25</b>	<b>382 1,62%</b>
Établissements	0,00 à < 0,15	16 715	0,04%	24,33%	1,58	1 762 10,54%
	0,15 à < 0,25	-				-
	0,25 à < 0,50	1 475	0,26%	26,20%	1,92	505 34,23%
	0,50 à < 0,75	717	0,50%	37,67%	1,47	412 57,56%
	0,75 à < 2,50	375	1,52%	41,49%	1,59	358 95,35%
	2,50 à < 10,00	336	3,74%	33,75%	1,13	270 80,24%
	10,00 à < 100,00	48	13,49%	28,36%	2,18	71 149,52%
	100,00 (défaut)	2	100,00%	35,00%	4,03	8 437,50%
	<b>Sous-total</b>	<b>19 667</b>	<b>0,21%</b>	<b>25,43%</b>	<b>1,59</b>	<b>3 386 17,22%</b>
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	73	0,12%	37,63%	3,51	8 11,17%
	0,15 à < 0,25	44	0,20%	12,15%	2,29	5 10,60%
	0,25 à < 0,50	57	0,28%	32,16%	3,88	26 45,45%
	0,50 à < 0,75	59	0,51%	36,36%	2,28	28 47,76%
	0,75 à < 2,50	80	1,77%	34,91%	2,24	53 66,49%
	2,50 à < 10,00	68	4,11%	37,69%	2,04	57 83,99%
	10,00 à < 100,00	18	17,93%	37,03%	2,12	24 132,51%
	100,00 (défaut)	3	100,00%	38,92%	2,09	14 486,44%
	<b>Sous-total</b>	<b>402</b>	<b>2,74%</b>	<b>33,32%</b>	<b>2,67</b>	<b>215 53,59%</b>
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	225	0,07%	25,20%	4,06	50 22,22%
	0,15 à < 0,25	-				-
	0,25 à < 0,50	124	0,26%	10,15%	3,72	18 14,14%
	0,50 à < 0,75	126	0,50%	31,40%	1,87	40 31,40%
	0,75 à < 2,50	497	1,65%	11,65%	1,78	119 24,02%
	2,50 à < 10,00	365	3,86%	10,27%	1,51	95 25,94%
	10,00 à < 100,00	12	11,42%	3,10%	2,79	1 9,77%
	100,00 (défaut)	32	100,00%	10,00%	3,97	21 65,28%
	<b>Sous-total</b>	<b>1 380</b>	<b>4,11%</b>	<b>15,03%</b>	<b>2,32</b>	<b>343 24,85%</b>

31.12.2020							
(En M EUR)	Échelle de PD	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	36 811	0,06%	33,93%	1,32	5 171	14,05%
	0,15 à < 0,25	0	0,17%	38,50%	1,00	0	23,82%
	0,25 à < 0,50	3 823	0,26%	31,36%	2,33	1 518	39,69%
	0,50 à < 0,75	4 020	0,50%	24,28%	2,45	1 387	34,50%
	0,75 à < 2,50	4 758	1,47%	30,64%	2,99	3 531	74,22%
	2,50 à < 10,00	2 169	4,65%	34,41%	1,84	2 431	112,08%
	10,00 à < 100,00	367	13,98%	32,21%	2,92	546	148,84%
	100,00 (défaut)	261	100,00%	32,15%	2,30	492	188,18%
	<b>Sous-total</b>	<b>52 209</b>	<b>1,02%</b>	<b>32,70%</b>	<b>1,67</b>	<b>15 076</b>	<b>28,88%</b>
Clientèle de détail – Autres non-PME	0,00 à < 0,15	-				-	
	0,15 à < 0,25	113	0,20%	11,50%	5,00	6	4,94%
	0,25 à < 0,50	6	0,34%	46,00%	5,00	2	27,90%
	0,50 à < 0,75	0	0,53%	28,75%	5,00	0	22,64%
	0,75 à < 2,50	-				-	
	2,50 à < 10,00	-				-	
	10,00 à < 100,00	1	24,71%	24,00%	5,00	0	61,40%
	100,00 (défaut)	-				-	
	<b>Sous-total</b>	<b>121</b>	<b>0,36%</b>	<b>13,40%</b>	<b>5,00</b>	<b>8</b>	<b>6,56%</b>
<b>POSITIONS DE TITRISATION</b>	<b>Sous-total</b>	<b>1</b>				<b>0</b>	<b>37,86%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>97 340</b>	<b>0,67%</b>	<b>23,54%</b>	<b>1,57</b>	<b>19 411</b>	<b>19,94%</b>

31.12.2019

(En M EUR)	Échelle de PD	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	22 651	0,00%	2,59%	1,21	109	0,48%
	0,15 à < 0,25	-					-
	0,25 à < 0,50	18	0,26%	39,33%	1,31	6	35,91%
	0,50 à < 0,75	30	0,50%	45,00%	3,95	27	91,72%
	0,75 à < 2,50	201	1,10%	20,24%	0,89	73	36,35%
	2,50 à < 10,00	55	4,61%	45,00%	1,21	87	157,63%
	10,00 à < 100,00	-					-
	100,00 (défaut)	-					-
	<b>Sous-total</b>	<b>22 954</b>	<b>0,03%</b>	<b>2,91%</b>	<b>1,21</b>	<b>302</b>	<b>1,32%</b>
Établissements	0,00 à < 0,15	17 019	0,04%	24,20%	1,53	1 517	8,91%
	0,15 à < 0,25	-					-
	0,25 à < 0,50	1 203	0,26%	27,90%	1,66	375	31,17%
	0,50 à < 0,75	455	0,50%	38,81%	1,78	293	64,28%
	0,75 à < 2,50	615	1,75%	40,21%	1,56	450	73,20%
	2,50 à < 10,00	163	4,06%	30,80%	1,36	168	102,86%
	10,00 à < 100,00	38	12,80%	23,81%	1,06	71	185,34%
	100,00 (défaut)	4	100,00%	35,00%	2,88	19	437,50%
	<b>Sous-total</b>	<b>19 498</b>	<b>0,20%</b>	<b>25,86%</b>	<b>1,55</b>	<b>2 893</b>	<b>14,84%</b>
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	55	0,10%	30,79%	3,58	10	18,12%
	0,15 à < 0,25	79	0,20%	11,72%	4,98	14	18,22%
	0,25 à < 0,50	11	0,26%	30,28%	1,74	3	23,98%
	0,50 à < 0,75	34	0,51%	34,16%	2,63	16	47,61%
	0,75 à < 2,50	53	1,47%	34,82%	2,40	36	67,80%
	2,50 à < 10,00	116	6,29%	31,12%	3,67	113	97,16%
	10,00 à < 100,00	8	19,18%	35,09%	2,03	12	145,12%
	100,00 (défaut)	2	100,00%	38,47%	1,68	5	250,30%
	<b>Sous-total</b>	<b>358</b>	<b>3,30%</b>	<b>27,74%</b>	<b>3,55</b>	<b>208</b>	<b>58,13%</b>
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	203	0,07%	30,00%	3,75	57	28,15%
	0,15 à < 0,25	-					-
	0,25 à < 0,50	27	0,26%	10,24%	4,13	4	16,06%
	0,50 à < 0,75	50	0,50%	10,00%	4,22	11	21,13%
	0,75 à < 2,50	483	1,86%	9,25%	2,37	113	23,37%
	2,50 à < 10,00	451	3,90%	9,87%	1,71	135	29,85%
	10,00 à < 100,00	-					-
	100,00 (défaut)	-					-
	<b>Sous-total</b>	<b>1 214</b>	<b>2,23%</b>	<b>13,00%</b>	<b>2,47</b>	<b>319</b>	<b>26,32%</b>
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	30 744	0,05%	33,36%	1,36	3 634	11,82%
	0,15 à < 0,25	-					-
	0,25 à < 0,50	3 574	0,26%	29,54%	2,48	1 141	31,94%
	0,50 à < 0,75	3 106	0,50%	25,64%	2,33	1 180	37,98%
	0,75 à < 2,50	2 775	1,48%	28,50%	2,42	1 890	68,11%
	2,50 à < 10,00	1 948	4,31%	31,89%	1,60	1 910	98,06%
	10,00 à < 100,00	91	13,86%	32,68%	1,68	143	156,49%
	100,00 (défaut)	107	100,00%	29,43%	3,20	211	196,79%
	<b>Sous-total</b>	<b>42 345</b>	<b>0,67%</b>	<b>31,93%</b>	<b>1,61</b>	<b>10 110</b>	<b>23,87%</b>
Clientèle de détail – Autres non-PME	0,00 à < 0,15	11	0,03%	12,30%	5,00	0	1,29%
	0,15 à < 0,25	177	0,20%	11,50%	5,00	9	4,94%
	0,25 à < 0,50	1	0,34%	46,00%	5,00	0	27,90%
	0,50 à < 0,75	0	0,53%	28,75%	5,00	0	22,64%
	0,75 à < 2,50	-					-
	2,50 à < 10,00	-					-
	10,00 à < 100,00	-					-
	100,00 (défaut)	-					-
	<b>Sous-total</b>	<b>189</b>	<b>0,19%</b>	<b>11,79%</b>	<b>5,00</b>	<b>9</b>	<b>4,90%</b>
	<b>Sous-total</b>	<b>9</b>				<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>86 567</b>	<b>0,43%</b>	<b>21,15%</b>	<b>1,52</b>	<b>13 841</b>	<b>15,99%</b>

**TABLEAU 72 : RISQUE DE CONTREPARTIE EN APPROCHE STANDARD - EAD VENTILÉE PAR PONDÉRATION (RW) (CCR3)**

Dans le respect des orientations publiées par l'ABE dans le cadre du Pilier 3 révisé (EBA/GL/2016/11), les montants sont présentés hors titrisation.

(En M EUR)	31.12.2020															
	Pondération															
Catégories d'expositions	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1 250%	Autres RW	Total
Administrations centrales et banques centrales	170	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	170
Administrations régionales ou locales	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	3
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	8 435	12 033	0	-	2 687	-	278	-	-	483	1	-	-	-	9	23 925
Entreprises	-	-	-	-	0	-	22	-	-	1 193	0	-	-	-	183	1 398
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	0	2
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0	0
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	0
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 605</b>	<b>12 033</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>2 688</b>	<b>-</b>	<b>300</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1 678</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>192</b>	<b>25 497</b>

31.12.2019

Catégories d'expositions	Pondération													Autres	RW	Total
	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1 250%		
Administrations centrales et banques centrales	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	5
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	8 020	18 501	38	-	2 439	-	16	-	-	159	-	-	-	-	31	29 204
Entreprises	-	-	-	-	104	-	9	-	-	782	-	-	-	-	147	1 042
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	189	-	-	-	-	189
Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 023</b>	<b>18 501</b>	<b>38</b>	-	<b>2 543</b>	-	<b>25</b>	-	-	<b>1 136</b>	-	-	-	-	<b>178</b>	<b>30 444</b>

## TABLEAU 73 : EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (CCR6)

(En M EUR)	31.12.2020		
	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		
	Protections achetées	Protections vendues	Autres dérivés de crédit
<b>Montants notionnels</b>			
CDS à signature unique	-	-	116 102
CDS indiciens	-	-	57 246
Contrats d'échange sur rendement global	-	-	872
Options de crédit	-	-	3 227
Autres dérivés de crédit	2 486	-	14 632
<b>TOTAL MONTANTS NOTIONNELS</b>	<b>2 486</b>	-	<b>192 081</b>
JUSTE VALEUR			
Juste valeur positive (actif)	10	-	3 213
Juste valeur négative (passif)	(2)	-	(2 879)

(En M EUR)	31.12.2019		
	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		
	Protections achetées	Protections vendues	Autres dérivés de crédit
<b>Montants notionnels</b>			
CDS à signature unique	-	-	147 689
CDS indiciens	-	-	74 288
Contrats d'échange sur rendement global	-	-	802
Options de crédit	-	-	1 223
Autres dérivés de crédit	2 466	-	17 030
<b>TOTAL MONTANTS NOTIONNELS</b>	<b>2 466</b>	-	<b>241 033</b>
JUSTE VALEUR			
Juste valeur positive (actif)	1	-	5 027
Juste valeur négative (passif)	(17)	-	(3 908)

**TABLEAU 74 : EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT - FOCUS PROTECTIONS ACHETTÉES**

Ce tableau présente le notionnel des couvertures fondées sur des dérivés de crédit par catégorie d'expositions.

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019
Souverains	-	-
Établissements	2 486	2 466
Entreprises	-	-
Clientèle de détail	-	-
Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 486</b>	<b>2 466</b>

**TABLEAU 75 : INCIDENCES DES COMPENSATIONS ET SÛRETÉS DÉTENUES SUR LES VALEURS EXPOSÉES (CCRS-A)**

(En M EUR)	31.12.2020				
	Juste valeur brute positive ou valeur comptable nette	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
Dérivés	303 530	270 556	65 442	30 685	34 757
SFTs	1 167 508	504 084	663 424	572 633	90 791
Compensation multiproduits	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 471 038</b>	<b>774 639</b>	<b>728 866</b>	<b>603 318</b>	<b>125 549</b>

La notion d'exposition de crédit nette présentée dans ce tableau diffère de celle d'EAD dans la mesure où d'autres paramètres non inclus ici (*haircuts* réglementaires, *add-ons*, etc.) peuvent intervenir dans le calcul de l'exposition réglementaire.

**TABLEAU 76 : ÉVOLUTION DES RWA ET DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CONTREPARTIE EN APPROCHE IRB (CCR7)**

L'IMM est la méthode interne appliquée pour la détermination de l'exposition sur le risque de contrepartie. Les modèles bancaires utilisés sont soumis à la validation du superviseur.

L'application de ces modèles internes a un impact sur la méthode de calcul de l'EAD des opérations de marché mais également sur la méthode de calcul de la maturité bâloise.

(En M EUR)	RWA - IRB IMM	RWA - IRB hors IMM	RWA - Total IRB	Exigences de fonds propres - IRB IMM	Exigences de fonds propres - IRB hors IMM	Exigences de fonds propres - Total IRB
<b>RWA de fin de la période précédente (30.09.2020)</b>	<b>13 103</b>	<b>3 978</b>	<b>17 081</b>	<b>1 048</b>	<b>318</b>	<b>1 366</b>
Volume	308	(272)	37	25	(22)	3
Qualité des contreparties	358	110	468	29	9	37
Mise à jour des modèles	-	-	-	-	-	-
Méthodologie	2 623	-	2 623	210	-	210
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
Change	(184)	(62)	(246)	(15)	(5)	(20)
Autre	(461)	62	(399)	(37)	5	(32)
<b>RWA de fin de la période de reporting (31.12.2020)</b>	<b>15 746</b>	<b>3 817</b>	<b>19 563</b>	<b>1 260</b>	<b>305</b>	<b>1 565</b>

Le tableau ci-dessus présente les données sans la CVA (*Credit Valuation Adjustment*) qui est de 2,8 milliards d'euros en approche avancée.

# 8

## TITRISATION

### EN BREF

Cette partie apporte des informations sur les positions de titrisation de Société Générale, déjà présentes dans les parties concernées (risque de crédit et risque de marché).

Elles font l'objet d'un calcul spécifique d'exigences de fonds propres, tel que défini par les textes réglementaires européens.

Exigences de fonds propres des positions de titrisation dans le portefeuille bancaire à fin 2020

**439 M EUR**

(Montant à fin 2019 : 301 M EUR)

Exigences de fonds propres des positions de titrisation dans le portefeuille de négociation à fin 2020

**43 M EUR**

(Montant à fin 2019 : 22 M EUR)

## 8.1 TITRISATIONS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente des informations sur les activités de titrisation de Société Générale, acquises ou réalisées pour compte propre ou celui de ses clients. Elle décrit les risques associés à ces activités et la gestion qui en est faite. Enfin, elle comporte un certain nombre d'informations quantitatives pour décrire ces activités pendant l'année 2020 ainsi que les exigences de fonds propres liées aux positions du portefeuille d'intermédiation bancaire et du portefeuille de négociation du Groupe, sur le périmètre défini par la réglementation prudentielle.

Telle qu'elle est définie dans la réglementation prudentielle, la titrisation correspond à une transaction ou un mécanisme par lesquels le risque de crédit inhérent à une exposition ou un panier d'expositions est divisé en tranches présentant les caractéristiques suivantes :

- la transaction aboutit à un transfert de risque significatif, en cas d'origination ;
- les paiements effectués dans le cadre de la transaction ou du mécanisme dépendent des performances de l'exposition ou du panier d'expositions sous-jacentes ;
- la subordination de certaines tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée de la transaction ou du mécanisme de transfert de risque.

Les opérations de titrisation sont soumises aux traitements réglementaires définis :

- dans le règlement (UE) n° 2017/2401 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ;
- dans le règlement (UE) n° 2017/2402 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées (STS).

Le règlement n° 2017/2401 présente notamment la hiérarchie des méthodes de pondération des positions de titrisation (cf. section 8.6). Le taux plancher de pondération (*floor*) est de 7% (10% pour les titrisations STS).

Le règlement n° 2017/2402 définit notamment des critères d'identification des titrisations simples, transparentes et standardisées (STS) pour lesquelles des charges en capital spécifiques et plus faibles sont applicables. Le texte précise aussi la procédure d'autorisation pour les organismes tiers qui contribueront à vérifier le respect des exigences relatives aux titrisations STS. Par ailleurs, les exigences de rétention du risque par le cédant sont fixées à un niveau minimal de 5%.

Les autorités techniques, ABE et AEMF (Autorité Européenne des Marchés Financiers), ont émis des orientations ou RTS (*Regulatory Technical Standards*) visant à préciser certains éléments des textes européens de niveau 1.

## 8.2 MÉTHODES COMPTABLES

Les opérations de titrisation dans lesquelles Société Générale est investisseur (i.e. le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées), sont enregistrées conformément aux principes comptables du Groupe tels que mentionnés dans les notes annexes aux états financiers consolidés intégrées au Document d'enregistrement universel 2021.

Les positions de titrisation sont classées dans les catégories comptables en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers.

L'analyse des flux des actifs émis par des véhicules de titrisation financiers nécessite une analyse des caractéristiques contractuelles et du risque de crédit supporté par les tranches et par les portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents en allant jusqu'à identifier les instruments qui produisent les flux de trésorerie (*look-through approach*).

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique (flux SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts).

Les positions de titrisation basiques (SPPI) sont classées au bilan dans deux catégories, en fonction du modèle d'activité :

- lorsqu'elles sont gérées suivant un modèle de collecte des flux contractuels et de vente, les positions sont classées dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans la rubrique Intérêts et produits assimilés. En date de clôture, ces instruments sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur, hors revenus, sont inscrites en capitaux propres dans la rubrique Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par ailleurs, ces actifs financiers étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans la rubrique Coût du risque en contrepartie de la rubrique Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ;
- lorsqu'elles sont gérées suivant un modèle de collecte des flux contractuels, les positions sont comptabilisées au coût amorti. Après leur comptabilisation initiale, ces positions sont évaluées au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et leurs revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat dans la rubrique Intérêts et produits assimilés. Ces actifs financiers étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans la rubrique Coût du risque en contrepartie d'une dépréciation du coût amorti à l'actif du bilan.

Les positions de titrisations non basiques (non-SPPI) sont évaluées à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle d'activité dans le cadre duquel elles sont détenues.

La juste valeur de ces actifs est présentée au bilan dans la rubrique Actifs financiers à la juste valeur par résultat et les variations de leur juste valeur sont enregistrées (hors intérêts) en résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilés.

Les positions de titrisations classées parmi les actifs financiers au coût amorti ou parmi les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres font systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue. Ces dépréciations et provisions sont enregistrées dès la comptabilisation initiale de l'actif, sans attendre l'apparition d'une indication objective de dépréciation.

Pour déterminer le montant des dépréciations à comptabiliser à chaque arrêté, ces actifs sont répartis en trois catégories en fonction de l'évolution du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Les encours classés en Étape 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir à horizon d'un an ; les encours classés en Étapes 2 et 3 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir sur la durée de vie des encours.

Pour les positions de titrisation évaluées à la juste valeur par résultat, leur juste valeur intègre directement la perte de crédit attendue, telle qu'estimée par les marchés sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Les reclassements des actifs titrisés ne sont requis que dans le cas exceptionnel d'un changement du modèle d'activité au sein duquel ils sont détenus.

Les titrisations synthétiques sous forme de Crédit Default Swaps suivent les règles de comptabilisation propres aux instruments dérivés de transaction.

Les actifs titrisés sont décomptabilisés lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif. Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

## 8.3 CAS PARTICULIERS DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité.

L'analyse du contrôle d'une entité structurée doit alors tenir compte de tous les faits et circonstances et prendre notamment en considération :

- les activités et l'objectif de l'entité ;
- la structuration de l'entité (notamment le pouvoir de diriger les activités clés de l'entité) ;
- les risques portés par l'entité et l'exposition du Groupe à tout ou partie de ces risques ;

- les avantages potentiels procurés au Groupe par l'entité.

Les entités structurées non consolidées sont celles qui ne sont pas contrôlées de manière exclusive par le Groupe.

Dans le cadre de la consolidation des entités structurées contrôlées par le Groupe, les parts de ces entités qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en « Dettes ».

Dans le cas d'opérations de titrisation de créances détenues par le Groupe (prêts à la clientèle) ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dès lors que le Groupe conserve le contrôle et reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances, les véhicules portant les créances cédées sont consolidés.

## 8.4 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX TITRISATIONS

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risques de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Le risque de titrisation est suivi par le département Relations Clients et Solutions de Financement et Conseil (*Global Banking & Advisory - GLBA*) en LoD1 et encadré dans le dispositif de gestion du risque de crédit par la division « Banque de Financement et d'Investissement » (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques en LoD2.

- les produits titrisés sont également utilisés comme sous-jacents sur le marché secondaire dans des opérations de financements collatéralisés et de *trading*. Ces opérations génèrent à la fois du risque de crédit et du risque de marché pour le Groupe et sont encadrées par les divisions « Banque de Financement et d'Investissement » et « Risques sur Activités de Marché et ALM » (*Risks on Market Activities and ALM - RMA*) ;
- des opérations peuvent également être réalisées pour compte propre par la Direction financière, dans le cadre de sa mission de pilotage des ressources rares du Groupe. GLBA peut alors agir en tant que conseil en structuration et ou placement sous mandat de la Direction financière.

### RÔLE DU DÉPARTEMENT RELATIONS CLIENTS ET SOLUTIONS DE FINANCEMENT ET CONSEIL (GLBA)

En règle générale, seule la division *Asset-Backed Products* de GLBA a le mandat pour traiter des opérations générant du risque de titrisation.

En règle générale, ces opérations sont constituées par :

- la structuration et/ou la distribution primaire d'*ABS* (*Asset-Backed Securities*), qui peuvent prendre la forme de *RMBS* (*Residential Mortgage-Backed Securities*), de *CMBS* (*Commercial Mortgage-Backed Securities*) et de *CLO* (*Collateralised Loan Obligations*), structurée ou co-arrangée par Société Générale, au profit d'émetteurs (entreprises et sociétés financières spécialisées) également appelés « titrisation publique ». Ces opérations ne génèrent pas de risque de titrisation pour le Groupe si aucune exposition n'est retenue par Société Générale ;
- le financement des besoins des clients, *via* du papier commercial adossé à des actifs émis par les conduits de Société Générale ou, marginalement, au bilan, également appelé « titrisation privée ». Ces activités génèrent du risque de crédit pour Société Générale et sont encadrées par la division « Banque de Financement et d'Investissement » (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques ;

### RÔLE DU DÉPARTEMENT DES RISQUES

Le département Risques, dans le cadre de différents CORISQ présidés par la Direction Générale et dans le respect de l'appétit pour le risque du groupe Société Générale, formalise, conjointement avec le département « Relations Clients et Solutions de Financement et Conseil », l'appétit pour le risque du Groupe s'agissant des activités de titrisation.

Ces cadres sont établis par type de produits (titrisation primaire, vente de produits de titrisation en secondaire, financements collatéralisés, etc.) et ont pour but de définir le niveau de risque acceptable au regard des objectifs stratégiques du Groupe *via* des limites et les *guidelines* d'octroi de crédit.

Le rôle et les responsabilités du service Risques sont répartis en fonction du risque principal (crédit ou marché).

Le département Risques contribue à la définition des politiques de risque, en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants.

Le département Risques définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques et s'assure, *in fine*, de son adéquation avec les besoins des métiers.

Le département Risques valide les opérations et certaines limites, les autres étant présentées en CORISQ.

De la même manière que pour l'ensemble des opérations de financements structurés, la *Business Unit* n'a pas de délégation de signature pour les opérations de titrisation. Toute transaction de titrisation doit être validée par le département des Risques.

## RISQUE DE CRÉDIT

Les expositions de titrisation soumises au risque de crédit sont approuvées *via* le process standard d'approbation de crédit du Groupe. Les nouvelles opérations sont présentées par les lignes-métier (LoD1) au département des Risques, après accord du responsable de la ligne-métier. Le département des Risques donne son opinion sur ces nouvelles transactions, qui sont approuvées selon les délégations en vigueur. Toutes les expositions font l'objet d'une revue annuelle de la part de la ligne-métier et du département des Risques.

La notation de la transaction et de l'emprunteur ainsi que la LGD font donc l'objet d'une validation initiale et d'une revue annuelle pour chaque transaction. En particulier, les données utilisées dans le cadre du modèle de titrisation IAA (*Internal Assessment Approach*) et le résultat des calculs de ce modèle font l'objet d'une validation spécifique. Un suivi régulier est effectué indépendamment de la ligne-métier et des revues de portefeuilles sont produites trimestriellement spécifiquement sur les expositions de titrisation de la banque. Ce suivi permet d'identifier les éventuels changements de comportement des actifs titrisés.

Des limites au niveau portefeuille sont accordées par le Comité des Risques pour les expositions de titrisation. Des *stress tests* sont aussi effectués sur ces portefeuilles.

L'analyse du risque de crédit des transactions de titrisation couvre les éléments standard du risque de crédit : la performance des actifs sous-jacents ainsi que celle du cédant/recouvreur. Les facteurs de risque sont réduits grâce aux éléments de la structure de chaque transaction incluant les *triggers* de défaut, *excess spread*, *delinquencies*, comptes ségrégés et recouvreur *back-up*. Les autres types de risque sont aussi analysés, tels que les risques juridiques, risque opérationnel, risque de réputation. Le suivi du risque de crédit sur ces opérations, de la performance des actifs sous-jacents et des covenants, est revu au niveau portefeuille par la division "Banque de Financement et d'Investissement" (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques chaque trimestre lors de la *Quarterly Portfolio Review* préparée par le département "Global Business Service Unit" avec un focus sur les événements majeurs et transmises à la division "Banque de Financement et d'Investissement" (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques avec une présentation en séance un trimestre sur deux. Un suivi au niveau de chaque transaction est fait en détail chaque année lors de l'*Annual Review* avec une revalidation du *rating* de la transaction.

Les expositions de retitrisation suivent le même process d'approbation et de suivi.

## RISQUE DE MARCHÉ

Les expositions de titrisation soumises au risque de marché sont monitorées et contrôlées *via* le process standard d'approbation de risque de marché du Groupe, avec des contrôles complémentaires spécifiques à la titrisation.

L'analyse du risque de marché des transactions de titrisation couvre les éléments standards du risque de marché : le crédit, le *spread*, le

risque de liquidité, le risque de taux (couvert avec les instruments standard de taux d'intérêts liquides (*US Treasuries*, *Eurodollars futures*, *interest rate swaps*)).

Les expositions de titrisation font l'objet d'un encadrement strict à travers la fixation de limites sur les actifs spécifiques du domaine de la titrisation (CMBS, CLO, RMBS, ABS), selon plusieurs types d'indicateurs :

- la Valeur en risque (VaR) et la Valeur en risque stressée (SVaR) : indicateurs synthétiques, permettant le suivi au jour le jour du risque de marché ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Ces métriques permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels impactant les activités de titrisation ;
- des indicateurs en « sensibilité » et en « nominal », qui permettent d'encadrer la taille des positions ;
- d'autres indicateurs spécifiques : limites en nominaux sur les tailles d'inventaires de *market-making* d'ABS, limites en *cash at risk* et en *stress test* sur les activités de financements collatéralisés par des ABS, ce qui permet notamment de suivre le comportement des actifs sous-jacents sous stress et d'encadrer l'exposition du Groupe en cas de chocs de marché.

Le Département des risques sur opérations de marché est en charge de l'instruction des demandes de limites formulées par le *front office*. Ces limites permettent de s'assurer que le Groupe respecte l'appétit pour le risque de marché validé par le Conseil d'administration, sur proposition de la Direction générale.

Le suivi quotidien du respect des limites par le *front office* est effectué par le Département des risques sur opérations de marché. Ce suivi continu du profil de risque fait l'objet d'échanges fréquents entre les équipes risques et métiers, pouvant se traduire par diverses actions de couverture des positions de la part du *front office* visant à réduire le niveau de risque afin de respecter l'encadrement défini. En cas de dépassement, le *front office* doit en détailler les raisons pour les encadrements concernés, et prendre les mesures nécessaires pour revenir dans l'encadrement défini, ou sinon demander une augmentation temporaire ou permanente de limite si la demande client, les conditions de marché ou l'appréciation des risques le justifient.

Les expositions de retitrisation suivent le même process d'approbation et de suivi.

## RISQUES STRUCTURELS ET DE LIQUIDITÉ

La gestion des risques structurels de taux et de change des activités de titrisation ne diffère pas de celles des autres actifs du Groupe.

Le pilotage du risque structurel de taux d'intérêt est décrit dans le chapitre 11 du présent document.

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation fait l'objet d'un suivi à la fois au niveau des lignes métiers responsables mais aussi, en central, au niveau de la Direction financière, avec notamment la mesure de l'impact de ces activités sur les ratios de liquidité, les *stress tests* et les *gaps* de liquidité du Groupe. L'organisation et le pilotage du risque de liquidité sont décrits dans le chapitre 12 du présent document.

## RISQUE OPÉRATIONNEL

Le suivi du risque opérationnel sur les activités de titrisation est pris en compte dans les dispositifs du pilotage du risque opérationnel du groupe. Ainsi, les risques opérationnels sur ces activités sont

notamment encadrés par les limites de l'appétit au risque opérationnel, identifiés et évalués par l'exercice de *Risk Control Self Assessment* et les éventuels incidents sont collectés et analysés selon les standards du groupe. Le pilotage du risque opérationnel est décrit dans le chapitre 10 du présent document.

## 8.5 ACTIVITÉS DE TITRISATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les activités de titrisation permettent au Groupe de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, le Groupe peut alors agir en tant qu'originateur, sponsor ou investisseur :

- en tant qu'originateur, le Groupe a pris part directement ou indirectement à l'accord d'origine sur les actifs qui, ensuite, ont servi de sous-jacents à l'opération de titrisation, essentiellement dans un objectif de refinancement ;
- en tant que sponsor, le Groupe établit et gère un programme de titrisation qui assure le refinancement d'actifs de clients de la Banque, essentiellement via les conduits Antalis et Barton, mais aussi via certains autres véhicules ad hoc ;
- en tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées.

Ces informations doivent être considérées dans le contexte des spécificités de structures de chaque transaction et des conduits, qui ne peuvent pas être décrits ici. Les niveaux de retards de paiement ou de défaut, pris séparément, ne donnent pas une information suffisante sur la nature des expositions titrisées par le Groupe, notamment parce que les critères de mise en défaut peuvent varier d'une transaction à l'autre. Par ailleurs, ces données reflètent la situation des actifs sous-jacents.

Dans le cadre d'une opération de titrisation, les retards de paiement sont généralement gérés via des mécanismes structurels qui protègent les positions les plus seniors.

Les actifs en défaut ou dépréciés proviennent de CDO sur prêts résidentiels américains *subprime*, intervenus en 2014.

Dans le cadre de son activité de titrisation, le Groupe n'apporte aucun soutien implicite au sens de l'article 248, paragraphe 1, du règlement CRR.

À noter que toutes les protections achetées sont financées. Il n'y a donc pas de risque de contrepartie sur le vendeur de protection. À ce stade, il n'est pas envisagé d'acheter des protections non financées

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN TANT QU'ORIGINATEUR

Dans le cadre de ses activités de refinancement, le Groupe réalise des titrisations de certains de ses portefeuilles de créances accordées à la clientèle de particuliers ou d'entreprises. Les titres créés dans le cadre de ces opérations peuvent être soit cédés à des investisseurs externes, permettant au Groupe de se refinancer, soit souscrits par le Groupe afin d'être mis en pension, notamment auprès de la Banque Centrale Européenne.

En 2020, deux opérations de titrisation ont été réalisées :

- Une opération de titrisation de 1,0 milliard d'euros de prêts automobiles, placée dans le marché à hauteur de 0,9 milliard d'euros. Cette titrisation a servi, d'une part, au refinancement du Groupe et, d'autre part, à réduire la consommation de RWA ;
- Une opération de titrisation de 0,4 milliard d'euros de créances de loyers automobiles dérivant de contrats de location longue durée, placée à hauteur de 0,35 milliard d'euros.

Étant donné qu'il n'y a pas de transfert de risque significatif au titre des transactions de titrisation du Groupe sur ses activités de refinancement, ces transactions n'ont pas d'impact sur le capital réglementaire du Groupe et ne sont donc pas incluses dans les tableaux de cette section.

Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe. Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances. Par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

Au total, le stock d'actifs titrisés pour le compte du Groupe et sans transfert de risque s'élevait à 12,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020, dont 5,4 milliards d'euros sur des prêts immobiliers résidentiels en France, 1,8 milliard d'euros sur des prêts automobiles en Allemagne, 3,3 milliards d'euros sur des prêts à la consommation en France et 1,9 milliard d'euros sur des créances de loyers et de valeurs résiduelles automobiles dérivant de contrats de location longue durée.

Par ailleurs, le Groupe possède plusieurs programmes de titrisations synthétiques faisant l'objet d'un transfert de risque de crédit. Ce transfert de risque se fait par l'achat de protection sous forme de garanties financières ou de dérivés de crédit (CDS). Le portefeuille d'expositions reste au bilan du Groupe.

Au 31 décembre 2020, l'encours d'actifs titrisés sur ces opérations s'élevait à 16,5 milliards d'euros, composé principalement de prêts aux entreprises.

Société Générale n'a pas titrisé d'expositions renouvelables assorties d'une clause de remboursement anticipé dans lesquelles le niveau de risque de crédit auquel l'originateur est exposé peut augmenter suite à l'exécution de la clause de remboursement anticipé.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN TANT QUE SPONSOR

Le groupe Société Générale procède à des opérations pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs. Au 31 décembre 2020, il existe deux véhicules consolidés multi-cédants en activité (Barton et Antalis), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Cette activité de conduits « ABCP » (Asset-Backed Commercial Paper) permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou des crédits à la consommation. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève, au 31 décembre 2020, à 14,4 milliards d'euros (14,2 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Dans le cadre de l'application de la nouvelle norme IFRS 10 au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le groupe Société Générale a consolidé ces véhicules à partir de cette date.

L'activité des conduits est restée soutenue pendant l'année 2020, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales, du financement d'équipement ou des prêts à la consommation.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN TANT QU'INVESTISSEUR

Société Générale peut aussi exercer une activité d'intermédiation qui se traduit par des positions de titrisation dans le portefeuille de négociation du Groupe. La directive CRD3 impose, depuis le 31 décembre 2011, un traitement prudentiel similaire quelle que soit la classification prudentielle.

Les tableaux qui suivent présentent les expositions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe, par type de sous-jacents, par région, par type de tranche, de façon séparée pour le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation. La présentation des encours titrisés présente uniquement les opérations ayant un impact sur le capital réglementaire du Groupe.

**TABLEAU 77 : EN COURS DES POSITIONS TITRISÉES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS**

(En M EUR)	31.12.2020									
	Portefeuille bancaire					Portefeuille de négociation				
	Transactions classiques		Transactions synthétiques		Transactions classiques	Transactions classiques		Transactions synthétiques		Transactions synthétiques
<b>Sous-jacents</b>	<b>Originateur</b>	<b>Sponsor</b>	<b>Originateur</b>	<b>Sponsor</b>	<b>Originateur</b>	<b>Sponsor</b>	<b>Originateur</b>	<b>Sponsor</b>	<b>Originateur</b>	<b>Sponsor</b>
Prêts immobiliers résidentiels	-	181	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	-	84	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	2 302	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	-	1 396	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	1 969	2 299	15 703	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à la consommation	-	7 622	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	6 845	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	998	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 969</b>	<b>21 727</b>	<b>15 703</b>	-	-	-	-	-	-	-

31.12.2019

(En M EUR)	Portefeuille bancaire				Portefeuille de négociation			
	Transactions classiques		Transactions synthétiques		Transactions classiques		Transactions synthétiques	
Sous-jacents	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor
Prêts immobiliers résidentiels	-	236	-	-	-	-	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	-	7	-	-	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	2 065	-	-	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	-	1 417	-	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	-	2 165	11 826	-	-	-	-	-
Prêts à la consommation	-	7 268	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	7 012	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	1 082	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>21 252</b>	<b>11 826</b>	-	-	-	-	-

**TABLEAU 78 : ENCOURS DES POSITIONS TITRISÉES DÉPRÉCIÉS OU PRÉSENTANT DES ARRIÉRÉS DE PAIEMENT PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE**

(En M EUR)	31.12.2020				31.12.2019			
	En arriérés de paiement		Dépréciés ou en défaut		En arriérés de paiement		Dépréciés ou en défaut	
Sous-jacents	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	17	-	8	-	31	-	20
Prêts garantis par un équipement	-	39	-	4	-	16	-	19
Prêts aux entreprises et petites entreprises	-	6	-	3	-	2	-	10
Prêts à la consommation	-	67	-	44	-	40	-	16
Créances commerciales	-	1 209	-	416	-	1 258	-	340
Autres actifs	-	2	-	1	-	3	-	2
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>1 340</b>	-	<b>477</b>	-	<b>1 350</b>	-	<b>407</b>

**TABLEAU 79 : ACTIFS EN ATTENTE DE TITRISATION PAR TYPE DE SOUS-JACENTS**

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
<b>Sous-jacents</b>	<b>Portefeuille bancaire</b>		<b>Portefeuille de négociation</b>	
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	667	1 500	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	-	3 065	-	-
Prêts à la consommation	1 000	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 667</b>	<b>4 565</b>	-	-

**TABLEAU 80 : POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE**

(En M EUR)	31.12.2020			31.12.2019		
Sous-jacents	Au bilan	Au hors bilan	Total	Au bilan	Au hors bilan	Total
Prêts immobiliers résidentiels	-	181	181	-	236	236
Prêt immobilier commercial	-	84	84	-	7	7
Encours de carte de crédit	24	2 277	2 302	-	2 065	2 065
Prêts garantis par un équipement	-	1 396	1 396	-	1 418	1 418
Prêts aux entreprises et petites entreprises	13 143	1 155	14 298	11 894	2 097	13 991
Prêts à la consommation	5 728	7 567	13 295	-	7 276	7 276
Créances commerciales	-	6 845	6 845	-	7 012	7 012
Autres actifs	71	927	998	-	1 082	1 082
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>18 966</b>	<b>20 433</b>	<b>39 399</b>	<b>11 894</b>	<b>21 193</b>	<b>33 087</b>

À fin décembre 2020, les expositions de titrisations du portefeuille bancaire s'élevaient à 39,4 milliards d'euros, dont 19,0 milliards d'euros figuraient au bilan, le reste étant constitué d'engagements hors bilan et de lignes de liquidités liées aux conduits commerciaux relatifs à l'activité de sponsor du Groupe. Les expositions sont

concentrées sur des sous-jacents constitués de titrisations, de prêts aux entreprises et petites entreprises, de prêts à la consommation et créances commerciales. Pendant l'année 2020, les expositions du portefeuille bancaire ont augmenté de 6 milliards d'euros, soit +20% par rapport à l'année dernière.

**TABLEAU 81 : POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION**

(En M EUR)	31.12.2020		31.12.2019	
Sous-jacents	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions longues nettes	Positions courtes nettes
Prêts immobiliers résidentiels	43	-	86	-
Prêts immobiliers commerciaux	111	182	66	129
Encours de carte de crédit	-	-	9	-
Prêts garantis par un équipement	11	-	7	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	109	-	174	-
Prêts à la consommation	15	-	-	-
Créances commerciales	-	-	20	-
Autres actifs	-	-	-	-
Obligations garanties	112	-	154	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>402</b>	<b>182</b>	<b>516</b>	<b>129</b>

**TABLEAU 82 : POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR RÉGION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION**

(En M EUR)	31.12.2020			31.12.2019		
Sous-jacents	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	Portefeuille de négociation	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	Portefeuille de négociation
		Positions longues	Positions courtes		Positions longues	Positions courtes
Amériques	14 854	350	182	14 704	348	129
Asie	1 836	-	-	959	-	-
Europe	22 676	7	-	17 384	57	-
Autres	33	45	-	41	111	-
<b>TOTAL</b>	<b>39 399</b>	<b>402</b>	<b>182</b>	<b>33 087</b>	<b>516</b>	<b>129</b>

Le portefeuille bancaire a connu une augmentation de positions issues de sous-jacents de la région Europe (+30%) et Asie.

**TABLEAU 83 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE**

(En M EUR)

31.12.2020

Sous-jacents	Nominal			Valeur exposée au risque (EAD)		
	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte
Prêts immobiliers résidentiels	158	23	-	158	23	-
Prêts immobiliers commerciaux	84	-	-	85	-	-
Encours de carte de crédit	2 294	8	-	2 294	8	-
Prêts garantis par un équipement	1 396	-	-	1 396	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	13 719	-	579	12 041	-	579
Prêts à la consommation	13 295	-	-	13 295	-	-
Créances commerciales	6 845	-	-	6 941	-	-
Autres actifs	998	-	-	1 002	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>38 790</b>	<b>31</b>	<b>579</b>	<b>37 212</b>	<b>31</b>	<b>579</b>

(En M EUR)

31.12.2019

Sous-jacents	Nominal			Valeur exposée au risque (EAD)		
	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte
Prêts immobiliers résidentiels	214	23	-	214	23	-
Prêts immobiliers commerciaux	7	0	-	7	0	-
Encours de carte de crédit	2 056	9	-	2 063	9	-
Prêts garantis par un équipement	1 418	-	-	1 418	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	13 128	361	503	12 808	361	503
Prêts à la consommation	7 276	0	-	7 276	-	-
Créances commerciales	7 012	-	-	7 012	-	-
Autres actifs	1 082	-	-	1 086	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>32 192</b>	<b>392</b>	<b>503</b>	<b>31 884</b>	<b>392</b>	<b>503</b>

Dans le portefeuille bancaire, 98% des positions de titrisation conservées ou acquises proviennent des tranches avec le rang le plus élevé au 31 décembre 2020, essentiellement sur des sous-jacents de prêts à la consommation et de prêts aux entreprises.

**TABLEAU 84 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION**

(En M EUR)

Sous-jacents	31.12.2020					
	Positions longues nettes			Positions courtes nettes		
	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte
Prêts immobiliers résidentiels	31	13	-	-	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	51	60	-	168	14	-
Encours de carte de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	11	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	68	41	-	-	-	-
Prêts à la consommation	15	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	49	63	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>176</b>	<b>-</b>	<b>168</b>	<b>14</b>	<b>-</b>

(En M EUR)

Sous-jacents	31.12.2019					
	Positions longues nettes			Positions courtes nettes		
	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte
Prêts immobiliers résidentiels	26	60	-	-	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	23	43	-	108	21	-
Encours de carte de crédit	-	9	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	1	6	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	51	123	-	-	-	-
Prêts à la consommation	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	20	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	64	90	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>351</b>	<b>-</b>	<b>108</b>	<b>21</b>	<b>-</b>

Les tranches du portefeuille de négociation sont exclusivement des positions mezzanines ou de rang plus élevé. Ce constat est valable aussi bien pour les positions courtes que longues.

## 8.6 TRAITEMENT PRUDENTIEL DES POSITIONS DE TITRISATION

### APPROCHE SUIVIE POUR LE CALCUL DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES

Lorsque des opérations de titrisation, traditionnelle ou synthétique, à l'origination, au montage ou à la gestion desquelles Société Générale participe, aboutissent à un transfert de risque substantiel et étayé juridiquement, conformément au cadre réglementaire, les actifs titrisés sous-jacents sont exclus du calcul des expositions pondérées relatives au risque de crédit traditionnel.

Pour les positions sur créances titrisées que Société Générale décide de conserver soit à son bilan, soit au hors bilan, les besoins en fonds propres sont déterminés en se fondant sur l'exposition de la Banque.

Les établissements utilisent l'une des méthodes exposées dans la hiérarchie ci-après pour calculer les montants d'exposition pondérés :

- SEC-IRBA (approche fondée sur les notations internes), lorsque certaines conditions sont respectées ;
- lorsque l'approche SEC-IRBA ne peut être utilisée, l'établissement utilise l'approche SEC-SA (approche standard) ;
- lorsque l'approche SEC-SA ne peut être utilisée, l'établissement utilise l'approche SEC-ERBA (approche fondée sur les notations externes) pour les positions bénéficiant d'une notation de crédit externe ou pour celles auxquelles il est possible d'inférer une telle note.

Les lignes de liquidité non notées accordées aux programmes ABCP peuvent être déterminées au moyen de l'approche reposant sur une évaluation interne (*Internal Assessment Approach*, IAA). En ce qui concerne les lignes de liquidité que la banque octroie aux conduits de titrisation qu'elle sponsorise, Société Générale a obtenu l'agrément en 2009 pour utiliser l'approche par évaluation interne. À ce titre, Société Générale a développé un modèle de notation (approche IAA), qui estime la perte attendue (*Expected Loss* – EL) pour chaque exposition du Groupe sur les conduits de titrisation, lequel conduit

mécaniquement à une pondération en capital par application d'une table de correspondance définie par la réglementation. Une revue annuelle du modèle permet de vérifier la performance et le conservatisme du modèle. Aussi, des analyses approfondies sont menées sur les *inputs* (détails des transactions tels que les taux de défaut, de dilution, ou réserves), les paramètres du modèle (matrices de transition, PD, LGD) et un *backtest* de l'EL. Des *benchmarks* méthodologiques sont également régulièrement menés afin de valider l'approche interne en comparaison aux bonnes pratiques de la place.

Dans les autres cas, les positions de titrisation reçoivent une pondération de risque de 1 250%.

### ORGANISMES EXTERNES D'ÉVALUATION DE CRÉDIT UTILISÉS PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les actifs titrisés par Société Générale sont généralement notés par une ou plusieurs agences de notation ayant obtenu le statut OEEC (Organisme Externe d'Evaluation de Crédit), dont la liste est établie par le superviseur français, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Les agences utilisées sont DBRS, *Fitch Ratings*, *Moody's Investors Service* et *Standard & Poor's*. Depuis le 31 octobre 2011, ces quatre agences de notation sont elles-mêmes enregistrées auprès de, et supervisées par, l'AEMF (Autorité Européenne des Marchés Financiers). Pour les positions de titrisation évaluées en approche standard, les besoins en fonds propres sont calculés à partir de la notation externe la plus basse de l'exposition de titrisation. Le tableau suivant présente les agences de notation utilisées par sous-jacent.

Le tableau 29 p. 84 présente l'échelle de notation interne de Société Générale et la correspondance avec les échelles des principaux OEEC ainsi que les probabilités de défaut moyennes correspondantes.

TABLEAU 85 : AGENCES DE NOTATION UTILISÉES EN TITRISATION PAR TYPE DE SOUS-JACENTS

Sous-jacents	MOODY'S	FITCH	S&P	DBRS
Prêts immobiliers résidentiels	✓	✓	✓	
Prêts immobiliers commerciaux	✓	✓	✓	
Encours de carte de crédit	✓		✓	
Prêts garantis par un équipement	✓	✓	✓	
Prêts aux entreprises et petites entreprises	✓	✓	✓	✓
Prêts à la consommation	✓		✓	
Créances commerciales	✓			
Autres actifs	✓			
Obligations garanties	✓	✓	✓	
Autres éléments de passif				

## EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les tableaux suivants présentent les expositions de la Banque aux titrisations et les exigences de fonds propres correspondantes, pour le portefeuille bancaire au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

**TABLEAU 86 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION**

(En M EUR)	Approches et pondérations	2020							
		Valeur exposée au risque (EAD)				Exigences de fonds propres			
		Titrisation		Retitrisation		Titrisation		Retitrisation	
		STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS
Montant d'exposition par tranches de pondération/déduction	≤ 20% RW	8 644	27 795	-	-	56	342	-	-
	> 20% à 50% RW	-	1 158	-	-	-	28	-	-
	> 50% à 100% RW	-	199	-	-	-	12	-	-
	> 100% à 1250% RW	-	0	-	-	-	0	-	-
	1250% RW	-	-	-	-	-	-	-	-
	Déductions	12	14	-	-	-	-	-	-
Montant d'expositions par méthode réglementaire	SEC-IRBA	-	14 596	-	-	-	179	-	-
	SEC-ERBA (y compris IAA)	7 053	12 579	-	-	-	180	-	-
	SEC-SA	1 591	1 976	-	-	56	24	-	-
	1250% RW	-	-	-	-	-	-	-	-
	Déductions	12	14	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PORTEFEUILLE BANCAIRE</b>		<b>8 656</b>	<b>29 165</b>	-	-	<b>56</b>	<b>382</b>	-	-

Au 31 décembre 2020, 77% des expositions de titrisation du portefeuille bancaire étaient non STS. 52% des expositions sont évalués sous la méthode SEC-ERBA/IAA et 39% en SEC-IRBA.

(En M EUR)	Approches et pondérations	2019							
		Valeur exposée au risque (EAD)				Exigences de fonds propres			
		Titrisation		Retitrisation		Titrisation		Retitrisation	
		STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS
Montant d'exposition par tranches de pondération/déduction	≤ 20% RW	946	30 722	-	-	-	-	288	-
	> 20% à 50% RW	-	544	-	-	-	-	10	-
	> 50% à 100% RW	-	48	-	-	-	-	3	-
	> 100% à 1250% RW	-	-	-	-	-	-	-	-
	1250% RW	-	-	-	-	-	-	-	-
	Déductions	-	16	-	-	-	-	-	-
Montant d'expositions par méthode réglementaire	SEC-IRBA	-	10 104	-	-	-	-	149	-
	SEC-ERBA (y compris IAA)	-	20 873	-	-	-	-	147	-
	SEC-SA	946	336	-	-	-	-	5	-
	1250% RW	-	-	-	-	-	-	-	-
	Déductions	-	16	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PORTEFEUILLE BANCAIRE</b>		<b>946</b>	<b>31 330</b>	-	-	-	-	<b>301</b>	-

**TABLEAU 87 : POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION**

(En M EUR)		2020							
		Valeur exposée au risque (EAD)				Exigences de fonds propres			
		Titrisation		Retitrisation		Titrisation		Retitrisation	
Approches et pondérations	STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS	
Montant d'exposition par tranches de pondération/déduction	≤ 20% RW	11	332	-	-	0	4	-	-
	> 20% à 50% RW	-	71	-	-	-	2	-	-
	> 50% à 100% RW	-	24	-	-	-	1	-	-
	> 100% à 1250% RW	-	144	-	-	-	36	-	-
	1 250% RW	-	-	-	-	-	-	-	-
	Déductions	-	2	-	-	-	-	-	-
Montant d'expositions par méthode réglementaire	SEC-IRBA	-	-	-	-	-	-	-	-
	SEC-ERBA (y compris IAA)	7	285	-	-	0	39	-	-
	SEC-SA	3	286	-	-	0	4	-	-
	1 250% RW	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	Déductions	-	2	-	-	-	-	-	-
		<b>11</b>	<b>573</b>	-	-	<b>0</b>	<b>43</b>	-	-

(En M EUR)		2019							
		Valeur exposée au risque (EAD)				Exigences de fonds propres			
		Titrisation		Retitrisation		Titrisation		Retitrisation	
Approches et pondérations	STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS	
Montant d'exposition par tranches de pondération/déduction	≤ 20% RW	-	108	-	-	-	1	-	-
	> 20% à 50% RW	29	375	-	-	0	6	-	-
	> 50% à 100% RW	-	59	-	-	-	6	-	-
	> 100% à 1250% RW	-	62	-	-	-	7	-	-
	1 250% RW	-	3	-	-	-	3	-	-
	Déductions	-	9	-	-	-	-	-	-
Montant d'expositions par méthode réglementaire	SEC-IRBA	-	-	-	-	-	-	-	-
	SEC-ERBA (y compris IAA)	29	604	-	-	0	19	-	-
	SEC-SA	-	-	-	-	-	-	-	-
	1 250% RW	-	3	-	-	-	3	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	Déductions	-	9	-	-	-	-	-	-
		<b>29</b>	<b>616</b>	-	-	<b>0</b>	<b>22</b>	-	-

TABLEAU 88 : EXPOSITIONS AUX TITRISATIONS DÉDUITES DES FONDS PROPRES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
<b>Sous-jacents</b>	<b>Portefeuille bancaire</b>		<b>Portefeuille de négociation</b>	
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	2	9
Prêts immobiliers commerciaux	0	-	0	-
Encours de carte de crédit	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	12	7	-	-
Prêts à la consommation	14	9	-	-
Créances commerciales	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	0	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>9</b>

TABLEAU 89 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES RELATIVES AUX TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

(En M EUR)	31.12.2020				31.12.2019			
	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions Pondérées totales	Exigences de fonds propres	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions Pondérées totales	Exigences de fonds propres
Titrisation	402	182	534	43	516	129	277	22
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Déductions	-	-	-	2	-	-	-	9

TABLEAU 90 : EXPOSITIONS AUX POSITIONS DE RETITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES

(En M EUR)	31.12.2020				31.12.2019			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation		Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
Avant hedging/assurance	Après hedging/assurance	Avant hedging/assurance	Après hedging/assurance	Avant hedging/assurance	Après hedging/assurance	Avant hedging/assurance	Après hedging/assurance	
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0

Toutes les positions de retitrisation sont arrivées à maturité. A noter que ces expositions ne faisaient pas l'objet de garant financier.

# 9

## RISQUE DE MARCHÉ

### EN BREF

Le risque de marché correspond au risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

Montant de RWA risque de marché 2020

**15,3 Md EUR**

(Montant à fin 2019 : 14,5 Md EUR)

Moyenne annuelle de la VaR

(1 jour, 99 %) - 2020

**33 M EUR**

(Montant à fin 2019 : 23 M EUR)

Pourcentage des RWA risque de marché en modèle interne

**89 %**

Le risque de marché correspond au risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

## 9.1 ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

### Principales missions

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur un département indépendant, au sein de la Direction des risques.

Dans ce cadre, les principales missions de ce département sont :

- la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées ;
- l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par le Conseil d'administration et la Direction générale et de leur niveau d'utilisation ;
- la proposition au Comité risques du Groupe des limites de marché pour chaque activité du Groupe ;
- la définition des métriques utilisées pour le suivi du risque de marché ;
- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques et du P&L résultant des positions issues des activités de marché du Groupe, selon des procédures formalisées et sécurisées, ainsi que le *reporting* et l'analyse de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité.

Afin de réaliser ces différentes missions, le Département des risques en charge du suivi des opérations de marché définit les principes d'architecture et les fonctionnalités du système d'information de production des indicateurs de risques et de P&L sur opérations de marché, et veille à la correcte adéquation de ces principes et fonctionnalités avec les besoins métiers.

Par ailleurs, ce département participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés), via un dispositif fondé sur des niveaux d'alertes (sur le nominal brut des positions par exemple) s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*.

### Gouvernance

En termes de gouvernance, au sein du Département des risques sur opérations de marché, les principaux sujets fonctionnels et transversaux sont traités dans des comités par chaînes de valeur (risque de marché, P&L, etc.), organes de décision composés de représentants seniors des différentes équipes et implantations du département. En dehors du département, plusieurs comités à différents niveaux du Groupe, permettent de s'assurer de la bonne supervision du risque de marché :

- le Comité des risques du Conseil d'administration est informé des principaux risques sur opérations de marché du Groupe ; par ailleurs, il émet une recommandation sur les propositions d'évolutions les plus importantes en matière de mesure et d'encadrement du risque de marché (après validation préalable en CORISQ) ; cette recommandation est ensuite transmise au Conseil d'administration pour décision ;
- le Comité risques (CORISQ), présidé par la Direction générale, est régulièrement informé des risques sur opérations de marché au niveau du Groupe. Par ailleurs, il valide, sur proposition du Département des risques en charge du suivi des opérations de marché, les principaux choix en matière de mesure et d'encadrement du risque de marché, ainsi que les principales évolutions portant sur l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de maîtrise du risque de marché au niveau du Groupe ;
- les risques de marché sont revus lors du *Market Risk Committee* (MRC) animé par la Direction des risques sur opérations de marché, et co-présidé par la Direction des risques et par la Direction des activités de marché. Ce comité est informé des niveaux de risque sur les principales métriques et, selon l'actualité, sur des activités spécifiques qui font l'objet de focus. Par ailleurs, il se prononce sur les évolutions d'encadrement relevant de la Direction des risques et de la Direction des activités de marché.

En complément de ces comités, des *reporting* quotidiens, hebdomadaires, mensuels ou trimestriels, fournissant des informations détaillées ou synthétiques à différents niveaux du Groupe ou pour différentes zones géographiques, sont adressés aux managers concernés des lignes-métiers et de la filière risque.

## 9.2 DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

### Appétit pour le risque de marché

Les activités de marché du Groupe sont engagées dans une stratégie de développement orientée vers la réponse aux besoins des clients à travers une gamme complète de solutions. Elles font l'objet d'un encadrement strict à travers la fixation de limites selon plusieurs types d'indicateurs :

- la valeur en risque (VaR) et la valeur en risque stressée (SVaR) : indicateurs synthétiques, utilisés pour le calcul des RWA marché, permettant le suivi au jour le jour du risque de marché pris par le Groupe dans le cadre de ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Ces métriques permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels. Ces stress tests peuvent être globaux, multi-facteurs de risque (sur la base de scénarios historiques ou hypothétiques), par activité ou facteur de risque, pour prendre en compte des risques extrêmes sur un marché spécifique, voire conjoncturels pour suivre temporairement une situation particulière ;
- les indicateurs en « sensibilité » et en « nominal », qui permettent d'encadrer la taille des positions :
  - les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation (par exemple sensibilité d'une option à la variation du cours du sous-jacent),
  - les nominaux sont utilisés pour les positions significatives en termes de risque ;
- d'autres indicateurs spécifiques : ratio d'emprise sur un marché, durée de détention d'une position, maturité maximale.

Le Département des risques sur opérations de marché est en charge de l'instruction des demandes de limites formulées par les lignes-métiers. Ces limites permettent de s'assurer que le Groupe respecte l'appétit pour le risque de marché validé par le Conseil d'administration, sur proposition de la Direction générale<sup>(1)</sup>.

(1) Cf. Section « Appétit pour le risque » pour la description détaillée du dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'appétit pour le risque, ainsi que le rôle joué par la Direction des risques dans sa définition.

### Fixation et suivi des limites

Le choix et le calibrage de ces limites assurent la transposition opérationnelle de l'appétit pour le risque de marché du Groupe au travers de son organisation :

- ces limites sont déclinées à divers niveaux de la structure du Groupe et/ou par facteur de risque ;
- leur calibrage est déterminé à partir d'une analyse détaillée des risques du portefeuille encadré. Cette analyse peut prendre en compte divers éléments tels que les conditions de marché, notamment la liquidité, la manœuvrabilité des positions, les revenus générés en regard des risques pris, etc. ;
- leur revue régulière permet de piloter les risques en fonction de l'évolution des conditions de marché ;
- des limites spécifiques, voire des interdictions peuvent être mises en place pour encadrer les risques pour lesquels le Groupe a un appétit limité ou nul.

Les mandats des *desks* et les directives du Groupe stipulent que les *traders* doivent avoir une gestion saine et prudente de leurs positions et doivent respecter les encadrements définis. Le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité est effectué par le Département des risques sur opérations de marché. Ce suivi continu du profil de risque des expositions de marché fait l'objet d'échanges fréquents entre les équipes risques et métiers, pouvant se traduire par diverses actions de couverture des positions de la part du *Front Office* visant à réduire le niveau de risque afin de respecter l'encadrement défini. En cas de dépassement, le *Front Office* doit en détailler les raisons pour les encadrements concernés, et prendre les mesures nécessaires pour revenir dans l'encadrement défini, ou sinon demander une augmentation temporaire ou permanente de limite si la demande client et les conditions de marché le justifient.

La gestion et la bonne compréhension du risque de marché auquel le Groupe est exposé sont ainsi assurées d'une part i) via la gouvernance en place entre les différents services de la Filière risque et des lignes-métiers, mais aussi d'autre part ii) grâce au suivi des consommations des différentes limites en place, auxquelles contribuent les produits/solutions distribués aux clients ainsi que les diverses activités de tenue de marché (*market making*).

## 9.3 PRINCIPALES MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ

### Mesure du risque en *stress test*

Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées.

À cet effet, deux principales métriques sont définies et utilisées :

- le *stress test* Global sur activités de marché, qui estime les pertes liées aux risques de marché, aux risques croisés marchés/contreparties, et aux risques de dislocation/portage sur produits exotiques, qui se réaliseraient simultanément lors d'une crise systémique généralisée, sévère mais plausible, modélisée à travers cinq scénarios ;
- le *stress test* Marché, qui se focalise uniquement sur les risques de marché, en appliquant les mêmes scénarios que ceux du *stress test* Global sur activités de marché, auxquels s'ajoutent d'autres scénarios correspondant à différentes configurations de marché.

Les différents scénarios utilisés pour ces deux *stress tests* font l'objet de revues régulières. Ces revues sont présentées dans le cadre de comités semestriels dédiés, présidés par la Direction des risques sur opérations de marché et auxquels participent des économistes et des représentants des activités de *trading* de la Société Générale. Ces comités traitent des sujets suivants : évolutions de scénarios (créations, suppressions, revue des chocs), bonne couverture des facteurs de risque par les scénarios, revue des calculs approchés utilisés, documentation correcte de l'ensemble du processus. Le niveau de délégation pour valider les évolutions de méthode appliquée dépend de l'impact de ces évolutions.

Ces mesures en *stress test* s'appliquent à toutes les activités de marché de la Banque. Une limite pour l'activité globale Société Générale est définie pour chacune d'entre elles (et déclinée sur les différentes lignes métier du Groupe pour le *stress test* Marché). Avec la mesure en VaR, elles constituent l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques.

### STRESS TEST GLOBAL SUR ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Le *stress test* Global sur activités de marché est le principal indicateur de risque sur ce périmètre. Il couvre l'ensemble des risques sur activités de marché qui se réaliseraient simultanément lors d'une crise de marché sévère mais plausible, dont les impacts sont mesurés sur un horizon de temps court et avec une occurrence attendue décennale. Le *stress test* Global sur activités de marché s'articule ainsi autour de cinq scénarios de marché, et se compose de trois blocs, tous déclinés pour chacun de ces cinq scénarios, afin de conserver la cohérence nécessaire au sein d'un même scénario :

- le risque de marché ;
- les risques de dislocation et de portage sur activités exotiques, liés à des effets de concentration et de positions de place ;
- les risques croisés marché-contrepartie se développant dans le cadre d'opérations de financement collatéralisés, ou de transactions face à des contreparties faibles (les *hedge funds* et les *Proprietary Trading Groups*).

Le *stress test* Global sur activités de marché correspond au résultat le plus défavorable parmi l'ensemble des cinq scénarios.

### Composante risque de marché

Elle correspond :

- au résultat du *stress test* Marché<sup>(1)</sup>, restreint aux scénarios pouvant déclencher la réalisation d'effets de dislocation sur les positions de place et de défauts de contreparties faibles. Ces scénarios simulent tous une forte baisse des marchés actions et une hausse des spreads de crédit, à même de déclencher des effets de dislocation. À la suite la dernière revue des scénarios fin 2020, il a été décidé de retenir pour le calcul du *stress test* trois scénarios théoriques (généralisé (scénario de crise financière), crise de la zone euro, baisse générale des actifs risqués) et deux scénarios historiques focalisés respectivement sur la période de début octobre 2008 et début mars 2020 ;
- auquel s'ajoute l'impact du scénario du *stress test* sur les réserves de risque de contrepartie (*Credit Value Adjustment*) et de *funding* (*Funding Value Adjustment*) dont la variation en cas de crise affecte les résultats des activités de *trading*.

### Composante risques de dislocation et de portage

Ces risques de marché supplémentaires à ceux mesurés par le *stress test* Marché portent sur des marchés sur lesquels un ou plusieurs acteurs – généralement intervenants sur les produits structurés – ont constitué des positions concentrées ou des positions de place. Les stratégies dynamiques de couvertures de risque peuvent entraîner la réalisation de dislocations de marché plus significatives que celles calibrées dans le *stress test* Marché, au-delà de l'horizon de choc retenu, à cause d'un déséquilibre entre l'offre et la demande.

Une revue régulière des activités de *trading* actions, crédit, taux, change et matières premières est réalisée afin d'identifier ces poches de risques et définir un scénario tenant compte de la spécificité de l'activité et des positions du Groupe. Chaque scénario associé à une poche de risque identifiée est ajouté à la composante risque de marché si et seulement si celui-ci est compatible avec le scénario marché en question.

### Composante risques croisés marché-contrepartie sur contreparties faibles

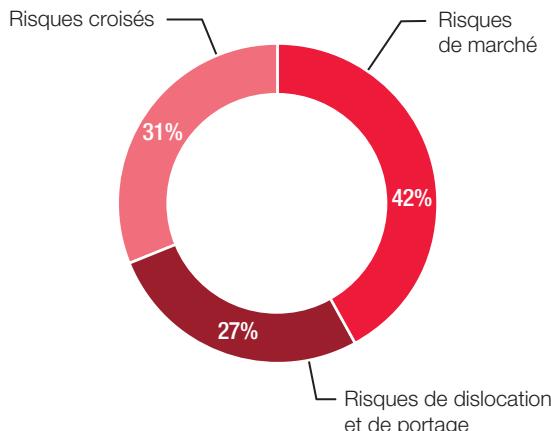
Dans l'hypothèse de la réalisation d'une crise importante sur les marchés financiers, certains acteurs peuvent être fortement impactés et voir leur probabilité de défaut augmenter. La troisième composante du *stress test* Global a ainsi pour objectif de prendre en compte ce risque accru de défaut de certains types de contreparties dites faibles (contreparties à faible recours, *hedge funds* ou *Proprietary Trading Group*).

Deux mesures sont ainsi utilisées :

- le ***stress test* financements collatéralisés** : ce *stress test* se concentre sur l'activité de financements collatéralisés et plus spécifiquement sur les contreparties à faible recours. Il applique un choc de dislocation sur plusieurs classes d'actifs, faisant l'hypothèse d'une liquidité fortement dégradée. Les collatéraux et les occurrences de défaut des contreparties sont conjointement stressés, en tenant compte d'une éventuelle consanguinité avec le collatéral ;
- le ***stress test* adverse sur les contreparties hedge funds et Proprietary Trading Group (PTG)** : ce *stress test* applique deux scénarios de stress sur l'ensemble des opérations de marché éligibles au risque de remplacement face à ce type de contreparties. Une probabilité de défaut stressée – définie selon les *ratings* des différentes contreparties – est prise en compte.

(1) Mesure de l'impact en PNB (produit net bancaire) en cas de chocs sur l'ensemble des facteurs de risque, cf. description ci-après.

### CONTRIBUTION MOYENNE DES COMPOSANTES AU STRESS TEST GLOBAL SUR ACTIVITÉS DE MARCHÉ EN 2020



### STRESS TEST MARCHÉ

Cette métrique qui se focalise sur le risque de marché, mesure l'impact en PNB en cas de chocs sur l'ensemble des facteurs de risque. Elle s'appuie sur 11 scénarios<sup>(1)</sup>, dont quatre historiques et sept théoriques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- le scénario retenu pour le stress test Marché est le plus défavorable parmi les divers scénarios définis ;
- les chocs appliqués sont calibrés sur des horizons reflétant les spécificités de chaque facteur de risque (l'horizon utilisé peut varier de cinq jours pour les paramètres les plus liquides jusqu'à trois mois pour les moins liquides) ;
- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la Banque, tous produits confondus, sur chacun des scénarios.

### Scénarios historiques

La méthode consiste à étudier sur une longue période les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, spreads de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarios de variation de ces principaux facteurs de

risque qui, appliqués aux positions de marché de la Banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Cette approche permet de déterminer les scénarios historiques utilisés pour le calcul du stress test. Ce jeu de scénarios fait par ailleurs l'objet de revues régulières. Ainsi en 2020, deux nouveaux scénarios historiques liés à la crise Covid-19 ont été intégrés : un scénario de crise (marqué par une baisse des indices actions et une augmentation des spreads de crédit) ainsi qu'un scénario de rebond (marqué par une hausse des indices actions et une baisse des spreads de crédit). Société Générale utilise ainsi actuellement quatre scénarios historiques dans le calcul du stress test, qui portent sur les périodes d'octobre à décembre 2008 et celle du mois de mars 2020.

### Scénarios théoriques

Les scénarios théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à provoquer des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu sept scénarios théoriques.

### Les métriques réglementaires

#### VALUE-AT-RISK 99% (VAR)

##### Méthodologie

Développé depuis fin 1996, le modèle interne de VaR est agréé par le superviseur aux fins de calcul du capital réglementaire.

La valeur en risque (VaR) permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions en risque à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99% dans le cas de Société Générale). La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui a pour caractéristique la prise en compte implicite des corrélations entre les différents marchés et la prise en compte conjointe du risque général et spécifique. Cette méthode repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spreads de crédits, etc.). Des contrôles sont régulièrement réalisés pour s'assurer que tous les facteurs de risques significatifs pour le portefeuille de Société Générale sont bien pris en compte par le modèle interne ;

### Principaux facteurs de risque

Principaux facteurs de risque	Description
Taux d'intérêt	Risque résultant de la variation des taux d'intérêt et de leur volatilité sur la valeur d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt, tel que les obligations, les swaps de taux, etc.
Actions	Risque résultant de la variation des prix des actions et de leur volatilité, mais aussi des indices sur actions, du niveau des dividendes etc.
Taux de Change	Risque résultant de la variation des taux de change entre devises et de leur volatilité.
Matières premières	Risque résultant de la variation des prix et de la volatilité des matières premières et des indices sur matières premières.
Spread de crédit	Risque résultant d'une amélioration ou d'une dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur sur la valeur d'un instrument financier sensible à ce facteur de risque tel que les obligations, les dérivés de crédit ( <i>Credit Default Swaps</i> ).

(1) Dont les scénarios du stress test Global sur activités de marché.

- détermination de 260 scénarios correspondant aux variations de ces paramètres sur un jour, observées sur un historique d'un an glissant; ce jeu de 260 scénarios est mis à jour quotidiennement avec l'entrée d'un nouveau scénario et la sortie du scénario le plus ancien. Trois méthodes coexistent pour modéliser les scénarios (chocs relatifs, chocs absolus, chocs hybrides), le choix de la méthode étant déterminé par la nature du facteur de risque et par sa dynamique historique ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées : dans la plupart des cas, ce calcul est réalisé par revalorisation complète. Néanmoins, pour certains facteurs de risque, une approche par sensibilité peut être utilisée.

Dans le cadre décrit ci-dessus, la VaR 99% à horizon un jour, calculée à partir d'un historique de 260 scénarios, correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués. Aucune pondération n'est appliquée aux divers scénarios pris en compte.

Si la VaR 1 jour, calculée quotidiennement à différents niveaux de granularité du portefeuille, est utilisée pour le suivi des positions, la réglementation impose de tenir compte d'une période de portage de 10 jours pour le calcul du capital réglementaire. Pour cela, une VaR 10 jours est obtenue en multipliant la VaR 1 jour agrégée au niveau du Groupe par la racine carrée de 10. Cette méthodologie est conforme aux exigences réglementaires et a été revue et validée par le régulateur.

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limitations sont les suivantes :

- par définition, l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99% ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intraday* ne sont pas pris en compte ;
- l'utilisation d'un modèle historique repose sur l'hypothèse que les événements passés sont représentatifs des événements futurs et peut ne pas capturer tous les événements potentiels.

Le Département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR en réalisant des mesures de *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires.

Le même modèle est ainsi utilisé pour calculer la VaR sur l'essentiel du périmètre des activités de marché de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (y compris pour les produits les plus complexes), et les principales activités de marché de la Banque de détail et de la Banque Privée. Les quelques activités non couvertes par ce calcul en VaR, pour des raisons techniques ou de faibles enjeux, sont suivies à travers des mesures en *stress test* et donnent lieu à des charges en capital calculées en méthode standard ou par des méthodologies internes alternatives. Le principal risque de marché

non calculé en modèle interne est le risque de change des positions en *banking book*, qui par construction ne font pas l'objet d'une revalorisation quotidienne et ne peuvent donc pas être prises en compte dans un calcul de VaR.

### Backtesting

La pertinence du modèle est évaluée à travers un *backtesting* permanent (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%. Les résultats des *backtestings* sont vérifiés par le Département des risques responsable de la validation des modèles internes au titre de son appartenance à la seconde ligne de défense qui, en sus de ce contrôle ex post des performances du modèle, évalue la robustesse théorique (revue de la qualité de la conception et du développement), la conformité de l'implémentation et l'adéquation de l'usage du modèle. Le processus de revue indépendante s'achève par i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par ii) des comités de revue et d'approbation. Le dispositif de contrôle du modèle donne lieu à un *reporting* aux instances appropriées.

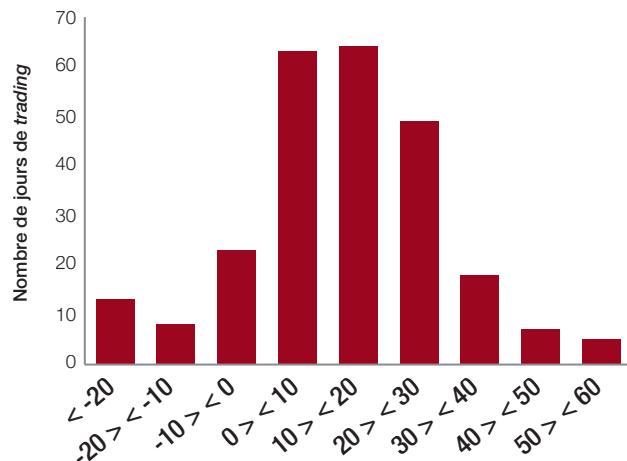
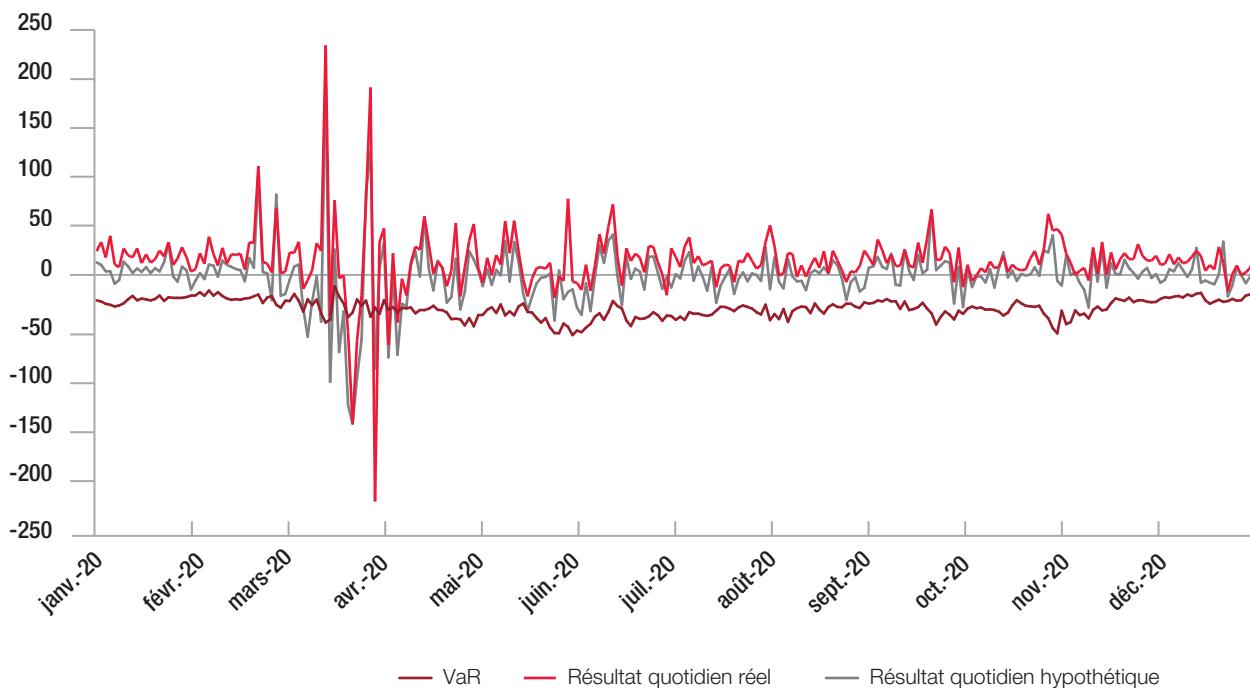
Conformément à la réglementation, le *backtesting* compare le niveau de VaR à la variation i) effective et ii) hypothétique de la valeur du portefeuille :

- dans le premier cas (*backtesting* contre variation effective de valeur), le résultat quotidien<sup>(1)</sup> utilisé intègre notamment la variation de valeur du portefeuille (*book value*), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les coûts de refinancement, les diverses commissions afférentes (frais de courtage, droits de garde, etc.), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché ;
- dans le deuxième cas (*backtesting* contre variation hypothétique de valeur), le résultat quotidien<sup>(2)</sup> intègre uniquement la variation de valeur du portefeuille liée à l'évolution des paramètres de marché, et exclut tous les autres éléments.

En répercussion de la crise du Covid-19, les marchés ont été marqués, notamment au premier semestre 2020, par une forte volatilité, toutes classes d'actifs confondues. Des pertes journalières ont été constatées à 44 reprises sur les activités de marché. Un dépassement de *backtesting* de VaR a été observé au niveau du groupe Société Générale lors de 13 journées. À la suite de la décision du Parlement européen d'autoriser l'exclusion des événements de *backtesting* intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2021 non imputables au modèle interne, les autorités compétentes ont validé l'exclusion de tels événements du calcul des expositions pondérées de Société Générale pour le risque de marché. Trois dépassements de *backtesting* ont finalement été retenus au niveau Groupe, contre résultat hypothétique, notamment en conséquence de la non prise en compte par le modèle de VaR de mouvements sur les dividendes actions une fois ceux-ci annoncés.

(1) « Résultat réel » par convention par la suite.

(2) « Résultat hypothétique » par convention par la suite.

RÉPARTITION DES RÉSULTATS QUOTIDIENS<sup>(1)</sup> DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ (2020, EN M EUR)VAR (UN JOUR, 99%), RÉSULTAT QUOTIDIEN RÉEL<sup>(2)</sup> ET RÉSULTAT QUOTIDIEN HYPOTHÉTIQUE<sup>(3)</sup> DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (2020, EN M EUR)

## TABLEAU 91 : VAR RÉGLEMENTAIRE (DIX JOURS, 99%) ET À UN JOUR, 99%

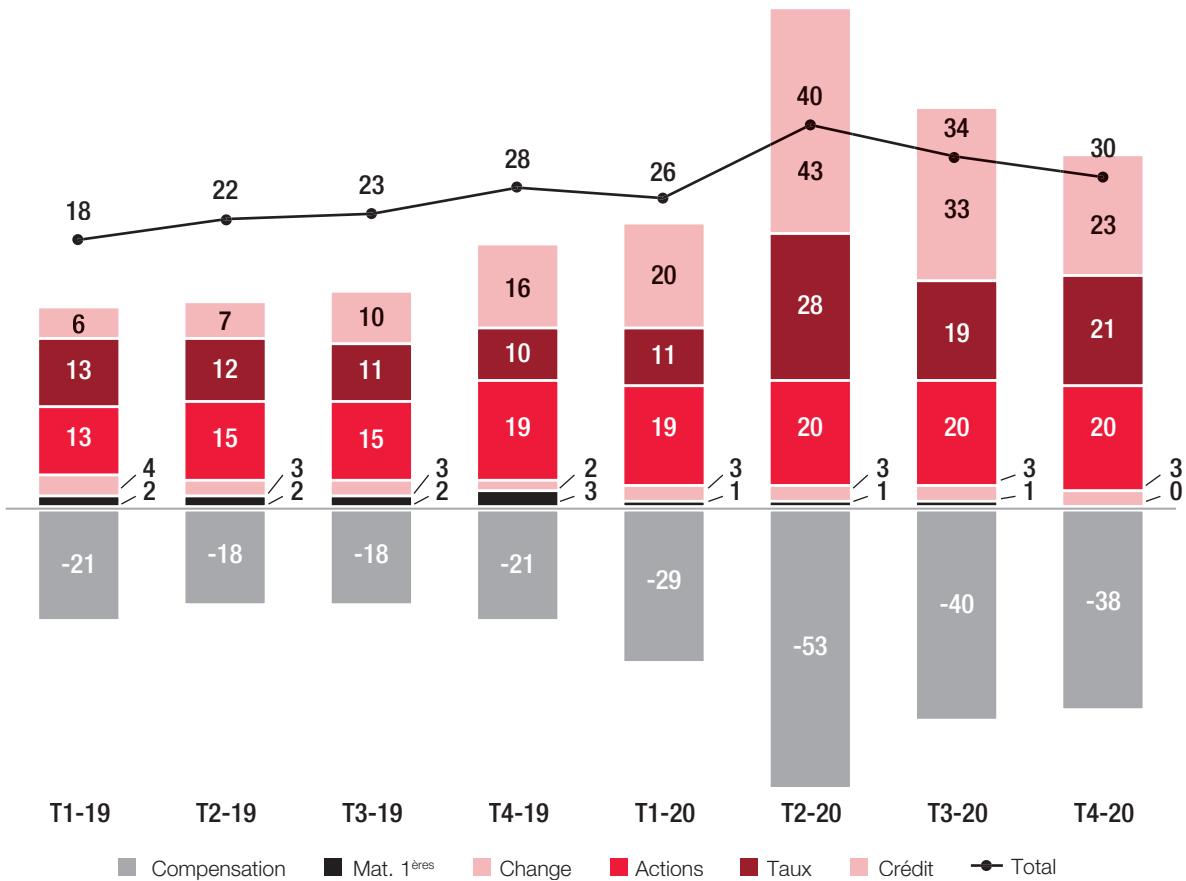
(En M EUR)	31.12.2020		31.12.2019	
	VaR (10 jours, 99%) <sup>(4)</sup>	VaR (1 jour, 99%) <sup>(4)</sup>	VaR (10 jours, 99%) <sup>(4)</sup>	VaR (1 jour, 99%) <sup>(4)</sup>
Début de période	93	29	49	16
Maximum	188	60	113	36
Moyenne	103	33	71	23
Minimum	35	11	40	13
Fin de période	67	21	85	27

(4) Sur le périmètre pour lequel les exigences de fonds propres sont déterminées par modèle interne.

(1) Résultat réel.

(2) Résultat quotidien utilisé pour le backtesting de la VaR contre la valeur effective du portefeuille, tel que défini dans le paragraphe « Value at Risk » 99% (VaR).

(3) Résultat quotidien utilisé pour le backtesting de la VaR contre la valeur hypothétique du portefeuille, tel que défini dans le paragraphe « Value at Risk 99% (VaR).

**VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VAR DE TRADING (UN JOUR, 99%) - ÉVOLUTION 2019-2020 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)**


La VaR a été plus risquée en 2020 (33 millions d'euros contre 23 millions d'euros en 2019 en moyenne) avec une évolution contrastée :

- sur les deux premiers mois de l'année, la VaR est restée relativement stable à son niveau de fin 2019 ;
- à partir de la fin du mois de février et sur l'ensemble du second trimestre, la VaR a fortement augmenté, avec un niveau de variabilité élevé en raison de la crise financière déclenchée par la pandémie de Covid-19. Cette hausse en moyenne est principalement imputable au périmètre taux et crédit, le périmètre action, et notamment les activités de produits exotiques, étant le principal facteur de volatilité ;
- la VaR a ensuite baissé graduellement pour retrouver en fin d'année des valeurs et une dynamique d'avant crise.

### STRESSED VAR (SVaR)

Fin 2011, le modèle interne de VaR stressée (Stressed VaR ou SVaR) a été agréé par le superviseur aux fins de calcul du capital réglementaire sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul de la Stressed VaR à 99% sur horizon de temps un jour est identique à celle de la VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 scénarios de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre

historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La méthode de détermination de la fenêtre historique fixe, qui a été validée par le superviseur<sup>(1)</sup>, se base sur l'étude des chocs historiques des facteurs de risque représentatifs du portefeuille de Société Générale (relatifs aux risques action, taux, change, crédit et matières premières) : les chocs historiques sont agrégés afin de déterminer la période la plus stressée pour l'ensemble du portefeuille. Une pondération est associée à chaque facteur de risque pour tenir compte du poids de chaque facteur de risque au sein de sa classe d'actif et du poids de la classe d'actifs dans la VaR du Groupe. La fenêtre historique utilisée fait l'objet d'une revue annuelle. En 2020, cette fenêtre correspondait à « septembre 2008-septembre 2009 ».

La Stressed VaR à 10 jours utilisée pour le calcul du capital réglementaire est obtenue en multipliant la Stressed VaR à un jour par la racine carrée de dix, comme pour la VaR.

Le backtesting permanent (contrôle de cohérence *a posteriori*) réalisé sur le modèle de VaR n'est pas réplicable sur la SVaR car celle-ci n'est pas, par nature, sensible aux conditions actuelles du marché. Cependant, la VaR et la SVaR reposant sur la même approche, ces deux indicateurs présentent les mêmes forces et limitations.

La pertinence de la Stressed VaR est régulièrement suivie et revue par le Département des risques de modèles responsable de la validation des modèles internes au titre de son appartenance à la seconde ligne

(1) Une méthode complémentaire de détermination de la fenêtre historique a été soumise à la validation préalable du superviseur au 2e trimestre 2018 : l'objectif est de s'assurer de la pertinence des périodes obtenues d'après la méthode basée sur la pondération des chocs historiques en calculant une VaR approchée sur la même sélection de facteurs de risques représentatifs du portefeuille.

de défense. Le processus de revue indépendante s'achève par i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par ii) des comités de validation. Le dispositif de contrôle du modèle donne lieu à un *reporting* récurrent aux instances appropriées.

La SVaR a augmenté en moyenne en 2020 (50 millions d'euros contre 38 millions d'euros en 2019). Son évolution sur l'année a été marquée par trois grandes étapes :

- sur les deux premiers mois de l'année, la SVaR est restée à un niveau bas, dans le prolongement de 2019 ;

- en mars, la SVaR a fortement augmenté, avec un niveau de variabilité élevé en raison de la crise financière déclenchée par la pandémie de Covid-19. Cette hausse est principalement imputable au périmètre action dans un premier temps, puis résulte essentiellement des activités *Fixed Income* par la suite ;

- la SVaR a ensuite baissé graduellement pour retrouver en juillet des valeurs et une dynamique d'avant crise.

**TABLEAU 92 : SVAR RÉGLEMENTAIRE (DIX JOURS, 99%) ET À UN JOUR (99%)**

(En M EUR)	31.12.2020		31.12.2019	
	Stressed VaR (10 jours, 99%) <sup>(1)</sup>	Stressed VaR (1 jour, 99%) <sup>(1)</sup>	Stressed VaR (10 jours, 99%) <sup>(1)</sup>	Stressed VaR (1 jour, 99%) <sup>(1)</sup>
Début de période	105	33	108	34
Maximum	343	109	213	67
Moyenne	158	50	119	38
Minimum	73	23	49	15
Fin de période	131	41	112	35

(1) Sur le périmètre pour lequel les exigences de fonds propres sont déterminées par modèle interne.

## IRC ET CRM

Fin 2011, les modèles internes d'IRC (*Incremental Risk Charge*) et de CRM (*Comprehensive Risk Measure*), ont été agréés par le superviseur aux fins de calcul du capital réglementaire sur le même périmètre que la VaR.

L'IRC et la CRM représentent, sur les instruments de dette, la charge en capital liée aux risques de migration de *rating* et de défaut des émetteurs. Ces charges en capital sont additionnelles, c'est-à-dire qu'elles s'ajoutent aux charges calculées à partir de la VaR et de la VaR stressée.

En termes de périmètre, conformément à la réglementation :

- l'IRC s'applique aux instruments de dette autres que les titrisations et le portefeuille de corrélation crédit. Cela comprend notamment les obligations, les CDS et les produits dérivés associés ;
- la CRM couvre exclusivement le portefeuille de corrélation, c'est-à-dire les tranches de CDO, les *First-to-default* (FtD), ainsi que leur couverture par des CDS et des indices.

Société Générale estime ces charges en capital en utilisant des modèles internes<sup>(1)</sup>. Ceux-ci déterminent la perte qu'engendreraient des scénarios particulièrement adverses en termes de changements de *rating* ou de défauts des émetteurs pour l'année qui suit la date de calcul, sans vieillissement des positions. L'IRC et la CRM sont des valeurs calculées à un quantile de 99,9% : elles représentent le plus grand risque de perte simulé après élimination de 0,1% des scénarios simulés les plus défavorables.

Le modèle interne pour l'IRC simule des transitions de *rating* (y compris au défaut) pour chaque émetteur du portefeuille, à horizon un an<sup>(2)</sup>. Les émetteurs sont classés en cinq segments : entreprises américaines, entreprises européennes, entreprises des autres régions, institutions financières et souverains. Les comportements des émetteurs de chaque segment sont corrélés entre eux *via* un facteur

systémique propre à chaque segment. De plus, le modèle intègre aussi une corrélation entre ces cinq facteurs systémiques. Ces corrélations, ainsi que les probabilités de transition de notation, sont calibrées à partir de données historiques observées au cours d'un cycle économique complet. En cas de simulation d'un changement de notation d'un émetteur, la dégradation ou l'amélioration de sa santé financière se traduit par un choc sur le niveau de son *spread* de crédit : négatif si la notation s'améliore et positif dans le cas contraire. La variation de prix associée à chaque scénario d'IRC est déterminée après revalorisation des positions *via* une approche en sensibilité, en utilisant le delta, le gamma ainsi que le niveau de perte en cas de défaut (*Jump to Default*), calculé avec le taux de recouvrement de marché de chaque position.

Le modèle CRM simule des migrations de *rating* de la même façon que le modèle interne de l'IRC. À cela s'ajoute la diffusion des facteurs de risque pris en compte dans le modèle :

- *spreads* de crédit ;
- corrélation de base ;
- taux de recouvrement hors défaut (incertitude sur la valeur de ce taux dans le cas où l'émetteur n'a pas fait défaut) ;
- taux de recouvrement en cas de défaut (incertitude sur la valeur de ce taux dans le cas où l'émetteur a fait défaut) ;
- corrélation de valorisation *First-to-default* (corrélation des instants de défaut utilisés pour la valorisation du panier de *First-to-default*).

Ces modèles de diffusion sont calibrés à partir d'historiques de données, sur une période dix ans au maximum. La variation de prix associée à chaque scénario de CRM est déterminée après revalorisation exacte des positions (*full repricing*). Par ailleurs, la charge CRM déterminée en modèle interne ne peut être inférieure à un minimum de 8% de la charge déterminée en appliquant la méthode standard pour les positions de titrisation.

(1) Le même modèle interne est utilisé pour l'ensemble des portefeuilles soumis à un calcul d'IRC. Il en est de même pour l'ensemble des portefeuilles faisant l'objet d'un calcul en CRM. À noter que le périmètre traité en modèle interne (l'IRC et CRM) est inclus dans celui de la VaR : seules les entités autorisées à un calcul en VaR via un modèle interne peuvent calculer l'IRC et la CRM en modèle interne.

(2) L'utilisation d'un horizon de liquidité constant d'un an signifie que les chocs appliqués aux positions pour déterminer l'IRC et la CRM sont des chocs instantanés calibrés sur un horizon d'un an. Cette hypothèse apparaît comme le choix de modélisation le plus prudent en termes de modèle et de capital par rapport à des horizons de liquidité plus courts.

Les modèles internes IRC et CRM font l'objet d'une gouvernance similaire à celle des autres modèles internes répondant aux exigences du « Pilier 1 » de la réglementation. En particulier :

- l'adéquation des modèles IRC/CRM et de leur calibration fait l'objet d'un suivi régulier (*ongoing monitoring*), reposant sur une revue au moins annuelle des hypothèses de modélisation. Comme ces métriques sont estimées *via* un quantile à 99,9% à horizon un an, la faible fréquence des dépassements implique qu'un *backtesting* comparable à celui de la VaR n'est pas réalisable. Cette revue inclut ainsi :

- un contrôle de l'adéquation de la structure des matrices de transition de *rating* utilisées en IRC et CRM,
- un *backtesting* des probabilités de défaut utilisées dans ces deux modèles,
- un contrôle de l'adéquation des modèles de diffusion des taux de recouvrement, de diffusion des *spreads* et de diffusion des corrélations de base utilisées dans le calcul de CRM.

Concernant la vérification de la précision de ces métriques :

- le calcul d'IRC étant établi sur les sensibilités de chaque instrument – delta, gamma – ainsi que le niveau de perte en cas de défaut (*Jump to Default*) calculé avec le taux de recouvrement de marché, un contrôle de la précision de cette approche par rapport à une revalorisation exacte est réalisé tous les six mois,
- le calcul du CRM étant fait en revalorisation exacte (*full repricing*), un tel contrôle n'est pas nécessaire ;

- ces métriques sont comparées à des *stress tests* normatifs définis par le régulateur. En particulier, le *stress test* EBA et l'exercice d'appétit pour le risque sont réalisés régulièrement sur la métrique IRC. Ces *stress tests* consistent à appliquer des migrations de *rating* défavorables aux émetteurs, à choquer les *spreads* de crédit et à choquer les matrices de transition de *rating*. D'autres *stress tests* sont aussi réalisés de façon *ad hoc* pour justifier les hypothèses de corrélation entre émetteurs et celles faites sur la matrice de transition de *rating* ;

- une analyse hebdomadaire de l'IRC et de la CRM est réalisée par l'équipe de production et de certification des métriques de risque de marché ;

- la méthodologie et son implémentation ont fait l'objet d'une validation initiale par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de la Résolution (ACPR). Par la suite, une revue régulière de l'IRC et de la CRM est réalisée par le Département des risques responsable de la validation des modèles internes, au titre de son appartenance à la seconde ligne de défense du Groupe. Ce processus de revue indépendante donne lieu à i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue ainsi que les conclusions ou les recommandations qui en découlent et ii) à des comités de revue et d'approbation. Ce dispositif de contrôle des modèles donne lieu à un *reporting* aux instances appropriées.

Enfin, des contrôles opérationnels réguliers de l'exhaustivité de la couverture du périmètre, ainsi que de la qualité des données décrivant les positions sont effectués.

**TABLEAU 93 : IRC (99,9%) ET CRM (99,9%)**

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019
<b>Incremental Risk Charge (99,9%)</b>		
Début de période	93	317
Maximum	172	352
Moyenne	103	192
Minimum	53	58
Fin de période	112	83
<b>Comprehensive Risk Measure (99,9%)</b>		
Début de période	95	164
Maximum	462	211
Moyenne	116	144
Minimum	51	73
Fin de période	70	95

## 9.4 EXPOSITIONS PONDÉRÉES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

### Allocation des positions au *Trading Book*

Les éléments du bilan et du hors bilan doivent être classés dans l'un des deux portefeuilles définis par la réglementation prudentielle : le portefeuille bancaire (*banking book*) ou le portefeuille de négociation (*trading book*).

Le portefeuille bancaire est défini par différence : tous les éléments du bilan et du hors bilan qui ne sont pas inclus dans le portefeuille de négociation relèvent par défaut du portefeuille bancaire.

Le portefeuille de négociation se compose de toutes les positions sur instruments financiers et matières premières détenues par un établissement à des fins de négociation ou dans le but de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. L'intention de négociation est documentée dans les mandats des opérateurs de salle des marchés.

La classification prudentielle des instruments et positions suit la gouvernance ci-dessous :

- les experts en réglementation prudentielle de la Direction financière sont responsables de la transposition de la réglementation en procédures, en lien avec la Direction des risques pour les procédures relatives à la durée de détention et à la liquidité. Ils analysent également les cas spécifiques et les exceptions. Ils communiquent ces procédures aux lignes-métiers ;
- les lignes-métiers se conforment à ces procédures. En particulier, elles documentent les intentions de gestion des positions prises par les opérateurs de salle des marchés ;
- la Direction financière et la Direction des risques sont en charge du cadre de contrôle.

Les contrôles suivants permettent de s'assurer que la gestion des activités est cohérente avec leur classification prudentielle :

- procédure « nouveau produit » : tout nouveau produit ou nouvelle activité est soumis(e) à un processus de validation qui comprend la classification prudentielle et le traitement en fonds propres réglementaires des opérations soumises à validation ;
- durée de détention : le Département des risques de marché a défini un cadre de contrôle de la durée de détention de certains instruments ;

- liquidité : sur demande ou au cas par cas, le Département des risques de marché effectue des contrôles de liquidité basés sur certains critères (négociabilité et transférabilité, niveau de *bid/ask*, volumes de marché, etc.) ;
- il existe une procédure stricte pour tout changement de portefeuille qui implique la ligne-métier et la Direction financière et la Direction des risques ;
- audit Interne : à travers ses missions périodiques, l'Audit Interne vérifie ou questionne la cohérence de la classification prudentielle avec les règles/procédures mais aussi la pertinence du traitement prudentiel par rapport à la réglementation existante.

### Données quantitatives

Près de 90% des exigences de fonds propres au titre du risque de marché sont calculées en modèles internes. La méthode standard est principalement utilisée pour les positions présentant un risque de change et n'appartenant pas au *trading book* prudentiel, ainsi que pour les entités du Groupe ne bénéficiant pas des outils de calculs développés en central. Les principales entités concernées sont des implantations de la Banque de détail et des Services Financiers Internationaux (SG Maroc, Rosbank, BRD, SG Algérie, Crédit du Nord, etc.).

L'accroissement des exigences de fonds propres au titre du risque de marché s'explique par une augmentation diffuse et modérée sur plusieurs composantes :

- la VaR, quasiment revenue en fin d'année à son niveau antérieur à la crise financière déclenchée par la pandémie de Covid-19, après avoir significativement augmenté en fin du 1<sup>er</sup> trimestre et au 2<sup>nd</sup> trimestre, hausse principalement imputable aux activités *Fixed Income* et dans une moindre mesure au périmètre crédit ;
- l'IRC, en augmentation du fait notamment des instruments de dette sur plusieurs catégories d'émetteurs (entreprises américaines et gouvernements européens) ;
- les RWA calculés en approche standard, en répercussion de nouvelles positions de titrisation, et d'un accroissement de la composante taux.

**TABLEAU 94 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET EXPOSITIONS PONDÉRÉES AU TITRE DU RISQUE DE MARCHÉ PAR COMPOSANTE DE RISQUES**

(En M EUR)	Expositions pondérées (RWA)			Exigences de fonds propres		
	31.12.2020	31.12.2019	Variation	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Var	4 117	3 881	236	329	310	19
Stressed VaR	6 671	6 678	(7)	534	534	(1)
Risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	1 758	1 361	398	141	109	32
Portefeuille de corrélation (CRM)	1 066	1 220	(154)	85	98	(12)
<b>Total risques de marché évalué par modèle interne</b>	<b>13 612</b>	<b>13 140</b>	<b>472</b>	<b>1 089</b>	<b>1 051</b>	<b>38</b>
Risque spécifique aux positions de titrisation du portefeuille de négociation	534	277	257	43	22	21
Risque de change	219	865	(646)	17	69	(52)
Risque de taux d'intérêt (hors titrisation)	975	231	745	78	18	60
Risque de positions sur titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Risque de positions sur produits de base	0	0	0	0	0	0
<b>Total risques de marché en approche standard</b>	<b>1 728</b>	<b>1 373</b>	<b>355</b>	<b>138</b>	<b>110</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 340</b>	<b>14 513</b>	<b>827</b>	<b>1 227</b>	<b>1 161</b>	<b>66</b>

**TABLEAU 95 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET EXPOSITIONS PONDÉRÉES PAR TYPE DE RISQUE DE MARCHÉ**

(En M EUR)	Expositions pondérées (RWA)		Exigences de fonds propres	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Risque de change	462	1 173	37	94
Risque de crédit (hors éléments en déduction)	5 943	4 768	475	381
Risque de positions sur produits de base	43	792	3	63
Risque de positions sur titres de propriété	4 133	3 904	331	312
Risque de taux d'intérêt	4 760	3 876	381	310
<b>TOTAL</b>	<b>15 340</b>	<b>14 513</b>	<b>1 227</b>	<b>1 161</b>

## 9.5 VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La maîtrise des risques induits par la valorisation des instruments financiers est assurée par la Direction des activités de marché en tant que première ligne de défense, et par deux départements indépendants de la Direction financière et de la Direction des risques.

### Gouvernance

La gouvernance sur les sujets de valorisation comptable s'articule autour de deux comités auxquels participent la Direction des activités de marché, le Département des risques sur opérations de marché et la Direction financière :

- un Comité de valorisation (*Global Valuation Committee*) se réunit autant que de besoin, à tout le moins chaque trimestre, pour discuter et approuver les méthodes de valorisation des instruments financiers (évolutions de modèle, méthodologies de réserve, etc.). Ce comité, présidé par la Direction financière et organisé par son équipe d'experts en valorisation (*Valuation Group*), a une responsabilité mondiale concernant l'approbation des méthodologies utilisées par le Groupe pour la valorisation des instruments financiers de marché ;
- dans le cadre des clôtures trimestrielles, un comité spécifique (*Global Valuation Review Committee*), présidé par la Direction financière, analyse les évolutions des réserves et autres ajustements de valorisation et les impacts comptables associés. Cette revue analytique est réalisée par les équipes de la Direction financière (*Valuation Group*).

Les sujets de valorisation relatifs à la composante prudentielle sont traités lors de comités méthodologiques et de comités de validation dédiés, organisés à fréquence trimestrielle, présidés par la Direction financière et auxquels participent également la Direction des activités de marché et le Département des risques sur opérations de marché.

Enfin, un corpus documentaire précise le partage des rôles et responsabilités entre les différents acteurs de la chaîne de valorisation.

### Principes de valorisation et contrôles associés

Les produits de marché sont valorisés à partir de leur prix de marché lorsque ce dernier existe. Dans le cas contraire, ils sont valorisés à partir de modèles alimentés par des paramètres.

D'une part, chaque modèle élaboré par le *front office* fait l'objet d'une validation indépendante par le Département des risques sur opérations de marché au titre de son appartenance à la seconde ligne

de défense. Les travaux de validation effectués dans ce cadre portent à la fois sur les aspects théoriques du modèle (pertinence des hypothèses, des calculs analytiques, des méthodes numériques), sur son comportement (y compris dans des conditions stressées) et sur son implémentation dans les systèmes. Un rapport est établi à l'issue de ces travaux ; il précise i) le statut de validation du modèle, ii) son périmètre d'utilisation, iii) les recommandations qui devront être traitées.

D'autre part, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par le Département des risques sur opérations de marché et la Direction financière (*Independent Pricing Verification*).

Les valorisations obtenues sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (par exemple *bid ask* ou liquidité) dont les méthodologies de calcul, élaborées en concertation avec le *Front Office*, sont soumises à l'approbation du Département des risques sur opérations de marché et la Direction financière lors des comités de valorisation.

### Composante prudentielle

Des ajustements additionnels de valorisation (*Additional Valuation Adjustments* – AVA) sont calculés sur les actifs inscrits à la juste valeur, conformément aux Normes Techniques Réglementaires (NTR) sur la valorisation prudente publiées par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), en complément des principes déjà stipulés dans la CRD (*Capital Requirements Directive*). Ces Normes Techniques Réglementaires définissent les divers éléments d'incertitude qui doivent être pris en compte lors de la valorisation prudente et établissent un niveau cible de certitude à atteindre sur le prix de liquidation des instruments.

Dans ce cadre, afin de tenir compte des divers éléments pouvant générer des coûts de sortie additionnels par rapport à la valeur attendue (risque de modèle, risque de concentration, coût de liquidation, incertitude sur les prix de marché, etc.), des ajustements prudents de valorisation (*Prudent Valuation Adjustments* ou PVA) sont calculés pour chaque exposition sur la base de méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché. Les ajustements additionnels de valorisation (*Additional Valuation Adjustments* ou AVA) correspondent à la différence entre la valorisation prudente ainsi obtenue et la juste valeur comptable des expositions, afin de respecter le niveau cible de certitude à atteindre en termes de prix de liquidation (intervalle de confiance à 90%). Les montants d'AVA ainsi déterminés sont déduits des fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*).

## 9.6 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES SUR LE RISQUE DE MARCHÉ

TABLEAU 96 : RISQUE DE MARCHÉ EN APPROCHE STANDARD (MR1)

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
	Expositions pondérées (RWA)	Expositions pondérées (RWA)	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres
<b>Produits</b>	<b>1 194</b>	<b>1 096</b>	<b>96</b>	<b>88</b>
Risque de taux (général et spécifique)	975	231	78	18
Risque sur actions (général et spécifique)	-	-	-	-
Risque de change	219	865	17	69
Risque sur produits de base	0	0	0	0
<b>Options</b>	<b>534</b>	<b>277</b>	<b>43</b>	<b>22</b>
Approche simplifiée	-	-	-	-
Méthode Delta-plus	-	-	-	-
Approche par scénario	-	-	-	-
Titrisation (risque spécifique)	534	277	43	22
<b>TOTAL</b>	<b>1 728</b>	<b>1 373</b>	<b>138</b>	<b>110</b>

La ligne *Produits* se réfère aux positions sur les produits non optionnels.

TABLEAU 97 : RISQUE DE MARCHÉ EN APPROCHE MODÈLE INTERNE (MR2-A)

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
	Expositions pondérées (RWA)	Expositions pondérées (RWA)	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres
<b>1 VaR (maximum entre a et b)</b>	<b>4 117</b>	<b>3 881</b>	<b>329</b>	<b>310</b>
(a) VaR du jour précédent (article 365 (1) (VaRt-1))			79	85
Moyenne des VaR quotidiennes (article 365 (1)) sur chacun des soixante jours ouvrables précédents (VaRavg) facteur (b) multiplicatif (mc) conformément à l'article 366			329	310
<b>2 SVaR (maximum entre a et b)</b>	<b>6 671</b>	<b>6 678</b>	<b>534</b>	<b>534</b>
(a) Dernière SVaR (article 365 (2) (sVaRt-1))			252	229
Moyenne des SVaR (article 365 (2)) pendant les soixante jours ouvrables précédents (sVaRavg) x facteur multiplicatif (ms)			534	534
(b) (article 366)				
<b>3 Risque additionnel de défaut et de migration – IRC (maximum entre a et b)</b>	<b>1 758</b>	<b>1 361</b>	<b>141</b>	<b>109</b>
Valeur d'IRC la plus récente (Risque additionnel de défaut et de migration (IRC) section 3 calculé conformément à la section 3 articles 370/371)	-	-	112	83
(b) Moyenne des valeurs d'IRC au cours des 12 semaines précédentes	-	-	141	109
<b>4 Portefeuille de corrélation – CRM (maximum entre a, b et c)</b>	<b>1 066</b>	<b>1 220</b>	<b>85</b>	<b>98</b>
Valeur de risque la plus récente du portefeuille de corrélation (article 377)	-	-	70	95
Moyenne du risque du portefeuille de corrélation	-	-	85	98
(b) sur les 12 semaines précédentes	-	-		
8% de l'exigence de fonds propres en méthode SA sur la valeur de (c) risque la plus récente du portefeuille de corrélation (article 338 (4))	-	-	75	79
<b>5 TOTAL</b>	<b>13 612</b>	<b>13 140</b>	<b>1 089</b>	<b>1 051</b>

**TABLEAU 98 : VALEURS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SELON L'APPROCHE DES MODÈLES INTERNES (MR3)**

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019
<b>VaR (10 jours, 99%)<sup>(1)</sup></b>		
Début de période	93	49
Maximum	188	113
Moyenne	103	71
Minimum	35	40
Fin de période	67	85
<b>Stressed VaR (10 jours, 99%)<sup>(1)</sup></b>		
Début de période	105	108
Maximum	343	213
Moyenne	158	119
Minimum	73	49
Fin de période	131	112
<b>Incremental Risk Charge (99,9%)</b>		
Début de période	93	317
Maximum	172	352
Moyenne	103	192
Minimum	53	58
Fin de période	112	83
<b>Comprehensive Risk Capital Charge (99,9%)</b>		
Début de période	95	164
Maximum	462	211
Moyenne	116	144
Minimum	51	73
Fin de période	70	95
<b>Floor (méthode de mesure standard)</b>	75	79

(1) Sur le périmètre pour lequel les exigences de fonds propres sont déterminées par modèle interne.

**TABLEAU 99 : VARIATION TRIMESTRIELLE DES RWA RISQUE DE MARCHÉ EN APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (MR2-B)**

(En M EUR)	VaR	SVaR	IRC	CRM	Autre	Total RWA	Exigences de fonds propres
<b>RWA à la fin de la période précédente (30.09.2020)</b>	<b>4 694</b>	<b>7 342</b>	<b>1 218</b>	<b>1 315</b>	-	<b>14 570</b>	<b>1 166</b>
Ajustement réglementaire	3 373	3 917	38	-	-	7 328	586
<i>RWA fin de journée du trimestre précédent</i>	<i>1 321</i>	<i>3 425</i>	<i>1 180</i>	<i>1 315</i>	-	<i>7 241</i>	<i>579</i>
Changement dans les niveaux de risque	(335)	(1 845)	224	(435)	-	(2 390)	(191)
Mises à jour/changements dans les modèles	-	-	-	-	-	-	-
Méthodologie et politique	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur le change	(4)	(5)	-	-	-	(9)	(1)
Autre	-	-	-	-	-	-	-
<i>RWA fin de journée du trimestre</i>	<i>982</i>	<i>1 575</i>	<i>1 405</i>	<i>880</i>	-	<i>4 842</i>	<i>387</i>
Ajustement réglementaire	3 135	5 096	354	185	-	8 770	702
<b>RWA à la fin de la période (31.12.2020)</b>	<b>4 117</b>	<b>6 671</b>	<b>1 758</b>	<b>1 066</b>	-	<b>13 612</b>	<b>1 089</b>

Les effets sont définis comme suit :

- ajustement réglementaire : delta entre les RWA utilisés pour le calcul des RWA réglementaires et les RWA du dernier jour ou de la dernière semaine de la période ;
- changements dans les niveaux de risque : évolutions liées aux caractéristiques de marché ;
- mises à jour/changements dans les modèles : évolutions relatives à la mise à jour significative du modèle liée aux observations (recalibrage) et à l'évolution du périmètre de calcul ;

- méthodologie et politique : changements découlant de l'évolution de la réglementation ;
- acquisitions et cessions : évolutions dues à l'achat ou à la vente de lignes métiers ;
- mouvements sur le change : évolutions découlant de la fluctuation des devises.

# 10

---

## RISQUE OPÉRATIONNEL

---

### EN BREF

---

Le risque opérationnel correspond au risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs.

Montant de RWA risque opérationnel  
à fin 2020

**49,2 Md EUR**

(Montant à fin 2019 : 48,0 Md EUR)

---

Pourcentage des RWA traités  
en approche interne à fin 2020

**95%**

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs.

La classification par le Groupe du risque opérationnel se répartit en huit catégories d'événements de risque :

- litiges commerciaux ;
- litiges avec les autorités ;
- erreurs de tarification/pricing ou d'évaluation du risque dont le risque de modèle ;
- erreurs d'exécution ;
- fraude et autres activités criminelles ;
- activités non autorisées sur les marchés (*rogue trading*) ;
- perte de moyens d'exploitation ;
- défaillance des systèmes d'information.

Cette classification se décline en 58 catégories de risques, pierre angulaire de sa modélisation des risques. Elle permet de réaliser des analyses transversales au travers des dispositifs de risque opérationnel (cf. section 10.2) notamment sur les risques suivants :

- les risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité (cybercriminalité, défaillance de services...) ;

- les risques liés à l'externalisation de services et à la continuité d'activité ;
- les risques liés au lancement de nouveaux produits/services/activités à destination de la clientèle ;
- les risques de non-conformité se définissant comme un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités des banques ;
- le risque de réputation résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement ;
- le risque de conduite inappropriée (*misconduct*) résultant d'actions (ou inactions), ou de comportements de la Banque, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le Code de conduite du Groupe, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la Banque.

Le dispositif relatif aux risques de non-conformité, de réputation et conduite inappropriée est détaillé dans le chapitre 13 « Risque de non-conformité, Litiges ».

## 10.1 ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le dispositif de gestion du risque opérationnel du Groupe, autre que les risques détaillés dans le chapitre 13 « Risque de non-conformité, Litiges », s'organise autour de deux niveaux d'intervenants :

- une première ligne de défense au sein de chaque *Business Units/Service Units*, responsable de faire appliquer le dispositif et de mettre en place les contrôles qui permettent de s'assurer que les risques sont identifiés, analysés, mesurés, suivis, pilotés, reportés et contenus dans les limites de l'appétit pour le risque défini par le Groupe ;
- une deuxième ligne de défense : le Département des risques opérationnels, rattaché à la Direction des risques du Groupe.

À ce titre, le Département des risques opérationnels :

- procède à un examen critique de la gestion du risque opérationnel (incluant le risque de fraude, les risques liés aux systèmes d'information et à la sécurité de l'information et les risques relatifs à la continuité d'activité) des *Business Units/Service Units* ;
- fixe les normes et procédures relatives aux dispositifs de maîtrise du risque opérationnel et la production d'analyses transversales ;
- produit les métriques de risques et de pilotage des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel.

Pour couvrir l'ensemble du Groupe, le Département des risques opérationnels échange avec les relais en région qui remontent au département les éléments nécessaires à la consolidation d'une vision holistique et prospective du profil de risque de la Banque tant pour les

besoins de pilotage interne que pour répondre aux exigences réglementaires.

Les relais en région ont la responsabilité de déployer les missions du département en tenant compte des exigences propres aux instances de régulation en exercice sur leur région.

Le Département des risques opérationnels échange avec la première ligne de défense *via* un réseau de correspondants risques opérationnels au sein de chaque *Business Units/Service Units*.

Concernant spécifiquement les risques liés à la continuité d'activité, à la gestion de crise et à la sécurité de l'information, le Département des risques opérationnels exerce l'examen critique de la gestion de ces risques en relation avec la Direction de la sécurité Groupe. Et concernant spécifiquement les risques liés aux systèmes d'information, le Département des risques opérationnels exerce l'examen critique de la gestion de ces risques en relation avec la Direction ressources et transformation numérique.

### Contrôle permanent de niveau 2

Le contrôle de niveau 2 consiste en la vérification de la définition et de la réalisation effective des contrôles de niveau 1, et en particulier l'examen des résultats des contrôles de niveau 1 sous les aspects quantitatif et qualitatif, notamment en matière de taux de réalisation, niveaux d'anomalie, etc. Cette revue permet en outre de s'assurer de l'efficacité et de la pertinence du déploiement des contrôles par besoin de contrôle et type de risque et des plans d'actions correctrices.

Selon le dispositif de contrôle interne, les équipes de contrôle permanent de niveau 2 de la Direction des risques exercent cette mission sur les risques opérationnels recouvrant les risques propres aux différents métiers (incluant les risques opérationnels liés aux risques de crédit et aux risques de marchés), ainsi que les risques liés aux achats, à la communication, à l'immobilier, aux ressources humaines et aux systèmes d'information.

## Risques liés à la sécurité des biens et des personnes

La Direction de la sécurité du Groupe (SEGL/DSG) est en charge de définir une vision globale et prospective de la sécurité permettant de protéger les personnes, les biens, les actifs matériels et immatériels du Groupe, de coordonner la planification des actions permettant, en toutes circonstances, le maintien des activités vitales de la Banque et de contribuer, le cas échéant, à la gestion des crises. SEGL/DSG joue le rôle de première ligne de défense (LoD1 expertise) sur les sujets de sécurité.

À cette fin, les principales missions de cette Direction sont les suivantes :

- définir une vision globale de la sécurité au niveau du Groupe ;
- identifier les menaces et les risques de sécurité auxquels le Groupe est confronté (vision actuelle et prospective) ainsi que les faiblesses du Groupe face à ces menaces ;
- élaborer et diffuser les politiques et dispositifs Groupe sécurisant davantage nos activités et permettant de faire face à des crises sécuritaires ;
- mettre en place le dispositif de pilotage de la sécurité du Groupe ;
- organiser le dispositif de gestion de crise du Groupe ;
- coordonner les relations avec les autorités publiques de sécurité nationales, européennes et internationales dans le domaine de la sécurité ;
- développer et coordonner l'intelligence économique ;
- contribuer à la lutte contre la fraude ;
- renforcer la culture sécurité dans le Groupe (formation, communication...).

La gestion de l'ensemble de ces risques s'appuie sur les dispositifs de maîtrise du risque opérationnel et la seconde ligne de défense est assurée par la Direction des risques.

## Risques liés à la sécurité de l'information et aux technologies de l'information et de la communication

Étant donné l'importance pour le Groupe de son système d'information et des données qu'il véhicule, et l'augmentation continue de la menace cyber criminelle, les risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité (TIC) sont majeurs pour Société Générale. Leur encadrement, intégré dans le dispositif général de gestion des risques opérationnels, est piloté en première ligne de défense par une filière d'expertise dédiée (Sécurité de l'Information et des Systèmes d'Information – SSI) et la seconde ligne de défense est assurée par la Direction des risques. Ils font l'objet d'un suivi spécifique par les organes de direction au travers de sessions dédiées dans la gouvernance Groupe (Comité des risques, CORISQ, CCCIG, DTCO) et d'un tableau de bord trimestriel qui présente la situation des risques et les plans d'actions sur les huit principaux thèmes des risques liés aux technologies de l'information et de la communication.

La Direction de la sécurité Groupe, logée au sein du Secrétariat général est responsable de la protection de l'information. Elle assure notamment :

- la publication d'une nouvelle politique Groupe de sécurité de l'information qui englobe à la fois les aspects humains et techniques ;
- la refonte de la Charte des moyens de communication électronique en Charte de protection de l'information et des ressources informatiques ;
- la co-construction avec RESG du programme Data-Protection qui vise à doter les collaborateurs d'un outil de classification et de protection des documents de bureautique ;
- la diffusion d'un *e-learning* sur la sécurité de l'information à l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France et à l'international.

Le responsable des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la sécurité des systèmes d'information est logé au niveau de la Direction ressources et transformation numérique (RESG). Sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de la sécurité Groupe, il propose la stratégie des moyens de protection de l'information dématérialisée et anime la filière sécurité des systèmes d'information. Les dispositifs de sécurité des systèmes sont alignés avec les standards du marché (NIST, ISO 27002), et déclinés dans chaque BU/SU.

L'encadrement des risques liés à la cybercriminalité se fait au travers du schéma directeur tri annuel Sécurité des Systèmes d'Information (SSI).

Afin de prendre en compte l'évolution de la menace, en particulier celle liée au *ransomware*, et en cohérence avec la stratégie Groupe, le schéma directeur SSI 2021-2023 est structuré, avec un budget de 650 millions d'euros sur la période 2021-2023, autour de deux piliers qui guident les actions à horizon 2023 :

- protéger les données des clients et la capacité à opérer les services de la Banque, en intégrant les menaces, les exigences des régulateurs, et le besoin d'accompagner les *Business Units* et *Service Units* dans leur transformation digitale et l'évolution des usages qui l'accompagne. Une approche par les risques permet de concentrer les efforts sur les éléments et les données les plus critiques, en lien avec les travaux de la Direction de la sécurité. Le Groupe se prépare à gérer une crise cyber majeure en améliorant en particulier sa capacité de détection, sa capacité de contrôle des liens informatiques avec les partenaires et les filiales, et sa capacité de reconstruction du système d'information ;
- augmenter l'efficacité opérationnelle en gagnant en cohérence globale, et en augmentant les protections et la capacité de réactions. En particulier en développant le pilotage de la filière cybersécurité, en optimisant les processus et les outils pour pouvoir déployer de nouvelles protections à coût constant. Enfin, en travaillant sur la gestion de ressources humaines de la filière, en particulier sur le développement des compétences et les réseaux d'expertise.

Sur le plan opérationnel, le Groupe s'appuie sur une cellule CERT (*Computer Emergency Response Team*) en charge de la gestion des incidents, de la veille sécuritaire et de la lutte contre la cybercriminalité. Cette équipe fait appel à de multiples sources d'information et de surveillance, internes comme externes. Depuis 2018, cette cellule s'est également renforcée par la mise en place d'une équipe interne *Red Team*, dont les principales missions ont pour objectif d'évaluer l'efficacité des dispositifs de sécurité déployés et de tester les capacités de détection et de réaction des équipes de défense (*Blue Teams*) lors d'exercice simulant une attaque réelle. Les services de la *Red Team* permettent notamment une meilleure compréhension des faiblesses de la sécurité du système d'information Société Générale, d'aider à la mise en place de stratégies globales d'amélioration, et également d'entraîner les équipes de défense

cybersécurité. Le CERT travaille étroitement avec le Security Opération Center (SOC) qui est en charge de la détection des événements de sécurité et de leur traitement.

Au sein de la Direction ressources et transformation numérique, une équipe est en charge, concernant les processus informatiques, de la cohérence de la mise en œuvre des dispositifs d'encadrement du risque opérationnel et de leur consolidation. Les principales missions de l'équipe sont :

- d'identifier et d'évaluer les risques informatiques majeurs pour le Groupe, incluant les scénarios de risques extrêmes (ex. : cyberattaque, défaillance d'un prestataire), pour permettre au Groupe d'améliorer la connaissance de ses risques, d'être mieux préparé à des *scénarios* de risques extrêmes et de mieux aligner ses investissements avec ses risques informatiques ;
- de produire les indicateurs alimentant le tableau de bord de suivi des risques informatiques, à destination des organes de direction et des Directeurs des systèmes d'information. Ceux-ci sont revus régulièrement avec la seconde ligne de défense afin de rester alignés avec la stratégie SI et SSI et leurs objectifs ;

■ plus généralement, de s'assurer de la qualité et de la fiabilité de l'ensemble des dispositifs adressant les risques informatiques. Une attention particulière est portée au dispositif de contrôle permanent de ses risques informatiques, qui s'appuie sur la définition de contrôles normatifs SI/SSI et l'accompagnement du Groupe dans le déploiement de la supervision managériale sur ce sujet. Dans le cadre du programme « PCT » (Programme de transformation du contrôle permanent), les contrôles normatifs ont été revus, soit une trentaine de contrôles sur les sujets SI/SSI. La filière IT suit le déploiement de ces contrôles à travers le Groupe, dont l'avancement est aligné avec les objectifs fixés par le Groupe.

En matière de sensibilisation, un module de formation multilingues en ligne sur la sécurité de l'information est obligatoire pour tout le personnel interne du Groupe et pour l'ensemble des prestataires qui utilisent ou accèdent à notre système d'information. Il a été mis à jour début 2020 afin d'intégrer les évolutions de la nouvelle Politique Groupe de Sécurité de l'Information. À fin novembre 2020, 92% des collaborateurs du groupe Société Générale ayant été notifiés avaient validé la formation.

## 10.2 DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Les dispositifs principaux de maîtrise du risque opérationnel du Groupe sont :

- la collecte et l'analyse des pertes opérationnelles internes et externes et des incidents significatifs ;
- l'autoévaluation des risques et des contrôles ;
- le pilotage par indicateurs de risques ;
- l'élaboration des analyses de scénarios ;
- l'encadrement des nouveaux produits ;
- la gestion des prestations de services externalisés ;
- la gestion de crise et de continuité d'activité ;
- l'encadrement des risques liés aux technologies de l'information et de la communication.

### Collecte et analyse des pertes internes et incidents significatifs

La collecte des pertes internes et depuis 2019 des incidents significatifs concerne l'ensemble du Groupe depuis 2003. Ce processus a permis :

- de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées ;
- d'acquérir une meilleure connaissance des vulnérabilités ;
- de renforcer la sensibilisation et la vigilance au risque opérationnel au sein du Groupe.

Les pertes (ou gain ou quasi-pertes) sont remontées à partir d'un seuil minimum de 10 000 euros dans l'ensemble du Groupe et de 20 000 euros pour les activités de marché.

Les incidents sans impact financier sont également remontés dès lors qu'ils sont jugés significatifs selon leur impact, notamment sur les engagements contractuels, la réputation, le fonctionnement courant, l'appétit au risque ou le niveau de Conformité réglementaire du Groupe.

### Analyse des pertes externes

Les pertes externes sont les données de pertes opérationnelles subies par le secteur bancaire et financier, issues des bases de données gérées par des prestataires, ainsi que des données partagées par la profession bancaire dans le cadre de consortiums.

Ces données enrichissent l'identification et l'évaluation du risque opérationnel du Groupe.

### Autoévaluation des risques et des contrôles

L'exercice d'autoévaluation des risques et des contrôles (*Risk & Control Self Assessment* ou RCSA) a pour objet, pour chaque manager sollicité, d'apprécier l'exposition au risque opérationnel auquel chaque entité de son périmètre est exposée à travers ses activités afin d'en améliorer le pilotage.

La méthode définie par le Groupe consiste en une approche homogène d'identification et d'évaluation du risque opérationnel et des dispositifs de maîtrise de ces risques, afin de garantir la cohérence des résultats à un niveau Groupe. Elle s'appuie notamment sur un référentiel des activités.

Les objectifs sont :

- d'identifier et évaluer les principaux risques opérationnels (en montant moyen et en fréquence de perte potentielle) auxquels est exposée chaque activité (risques intrinsèques, c'est-à-dire les risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction des dispositifs de prévention et de contrôle) ; le cas échéant, les cartographies des risques établies par les filières d'expertise (par exemple, conformité, sécurité des systèmes d'information...) contribuent à cette évaluation des risques intrinsèques ;
- d'évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place ;

- d'évaluer ensuite l'exposition aux risques résiduels de chaque activité (après prise en compte de l'environnement de prévention et de contrôle, mais abstraction faite de la protection fournie par les polices d'assurance auxquelles le Groupe a souscrit) ;
- de remédier aux déficiences éventuelles des dispositifs de prévention et de contrôle, en mettant en œuvre des plans d'actions correctifs et en définissant des indicateurs clés de risque ; si nécessaire, à défaut de plan d'action, l'acceptation du risque sera validée formellement par le niveau hiérarchique approprié ;
- d'adapter, si nécessaire, la politique d'assurance.

## Indicateurs clés de risque

Les indicateurs clés de risque (*Key Risk Indicators* ou KRI) complètent le dispositif de pilotage du risque opérationnel en fournissant une vision dynamique (système d'alerte) de l'évolution du profil de risque des métiers.

Leur suivi apporte aux responsables d'entités une mesure régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque et de l'environnement de prévention et de contrôle.

Une analyse croisée des KRI de niveau Groupe et des pertes est présentée trimestriellement à la Direction générale du Groupe *via* un tableau de bord dédié.

## Analyses de scénarios

Les analyses de scénarios ont pour double objectif d'identifier les vulnérabilités du Groupe et de contribuer au calcul des fonds propres exigés au titre du risque opérationnel.

Ces analyses permettent de construire à dire d'expert une distribution des pertes pour chaque catégorie de risque et ainsi de mesurer l'exposition à des pertes potentielles dans des scénarios de très forte sévérité, qui pourront être intégrés au calcul des besoins en fonds propres.

En pratique, différents scénarios sont examinés par des experts qui en évaluent les impacts potentiels sur le Groupe en termes de sévérité et de fréquence, en s'appuyant notamment sur les données de pertes internes et externes, et de l'environnement interne (dispositifs de prévention et de contrôle) et externe (réglementaire, métier...). Les analyses sont conduites soit au niveau Groupe (scénarios transversaux), soit au niveau des métiers.

La gouvernance mise en place permet notamment :

- une validation du programme annuel de mise à jour des scénarios par le Comité risques (CORISQ) ;
- une validation des scénarios par les métiers (par exemple lors des Comités de coordination du contrôle interne des départements concernés ou lors de réunions *ad hoc*) et un challenge des analyses de scénario par la LoD2 ;
- une revue d'ensemble de la hiérarchie des risques du Groupe et de l'adéquation des scénarios à ces risques, effectuée lors du CORISQ.

## Comités nouveaux produits

Chaque Direction soumet ses projets de nouveau produit à destination de la clientèle à un Comité nouveau produit.

Ce comité, co-présidé par les Directions des risques et des métiers concernées, est une instance de décision qui statue sur les conditions de production et de commercialisation des nouveaux produits auprès des clients.

Il vise à s'assurer, avant toute mise en place et lancement d'un nouveau produit, que tous les types de risques induits ont été identifiés, évalués et, si nécessaire, font l'objet de mesures d'atténuation permettant l'acceptation des risques résiduels (risques

de crédit, risques de marché, risques de liquidité et de refinancement, risques pays, risques opérationnels, risques juridiques, fiscaux, comptables, financiers, risques liés aux systèmes d'information, risques de non-conformité, y compris les risques en matière de sécurité financière et ceux susceptibles de mettre en danger la réputation de la Banque comme les risques liés à la protection des données personnelles et ceux liés à la responsabilité sociétale des entreprises RSE...).

La définition de « nouveau produit » s'étend de la création d'un produit ou service nouveau à l'aménagement d'un produit ou service existant dès que cet aménagement est susceptible de générer des risques différents ou plus élevés (cela peut être lié à un nouvel environnement réglementaire, à une commercialisation sur un nouveau périmètre ou à un nouveau type de clientèle...).

## Externalisations de prestations de service

Certains services de la Banque sont sous-traités en dehors du Groupe ou à l'intérieur du Groupe (e.g. dans nos centres de services partagés). Ces deux voies de sous-traitance sont encadrées de manière adaptée aux risques.

Un dispositif avec des normes et un outil permet de s'assurer que le risque opérationnel lié aux externalisations est maîtrisé, et que les conditions fixées par l'agrément du Groupe SG sont respectées.

Il permet de cartographier les externalisations du Groupe avec une identification des activités et des BU/SU concernées, et de mettre sous contrôle les prestations de service externalisées en connaissance des risques et avec la supervision adaptée.

Lors de la phase d'étude, les métiers décident de l'externalisation de services dans le cadre des normes fixées par le Groupe. Les projets d'externalisation sont conduits par un chef de projet et validés par le sponsor qui accepte le niveau de risque résiduel au terme d'une analyse des risques basée sur les avis d'experts. Cela permet de s'assurer de l'homogénéité des évaluations et de la cohérence des décisions prises par le Groupe.

L'analyse intègre *a minima* les risques opérationnels (incluant la fraude, le risque d'exécution...), juridiques, fiscaux, de non-conformité, de réputation, fournisseurs, ressources humaines, de responsabilité sociale et environnementale, de continuité d'activité, les risques liés à la qualité des données, les risques liés à la sécurité de l'information et à la protection des données.

Les experts juridiques qualifient les prestations « d'essentielles » au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Toutes les prestations sont ensuite suivies selon une fréquence définie par leur niveau de risque.

Les prestations de niveau Groupe font l'objet d'un suivi renforcé *via* un pilotage contractuel très régulier. Ces prestations sont identifiées à l'aide de critères tels que la notion d'« activité cœur de métier », l'impact financier et le risque de réputation. Ces prestations sont validées au sein d'un comité dédié, présidé par le Département du risque opérationnel.

Une phase de clôture permet de gérer les sorties de prestations.

## Gestion de crise et continuité d'activité

Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité visent à minimiser autant que possible les impacts d'éventuels sinistres sur les clients, le personnel, les activités ou les infrastructures, et donc à préserver la réputation et l'image du Groupe et sa solidité financière. Ils répondent également à une obligation réglementaire.

Leur mise en place et leur suivi s'étendent à l'ensemble du Groupe et s'appuient sur une méthodologie conforme aux standards internationaux.

## 10.3 MESURE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Société Générale a opté, dès 2004, pour l'approche de mesure avancée du risque opérationnel (AMA ou *Advanced Measurement Approach*) proposée par la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres. Cette approche permet notamment :

- d'identifier les métiers les plus exposés aux risques ;
- d'identifier les types de risque qui ont l'impact le plus fort sur le profil de risque du Groupe et sur ses besoins en fonds propres ;
- de renforcer la gestion du risque opérationnel au sein du Groupe.

### Modélisation du risque opérationnel

La méthode statistique retenue par le Groupe pour la modélisation du risque opérationnel repose sur l'approche LDA (*Loss Distribution Approach*) pour le modèle interne AMA.

Dans cette approche, le risque opérationnel est modélisé au travers des mailles, chacune représentant un type de risque et un Pôle d'activités du Groupe. Pour chaque maille, la fréquence et la sévérité des pertes opérationnelles sur la base des pertes internes historiques, des pertes externes, de l'environnement interne et externe, et des analyses de scénarios sont estimées et la distribution des pertes annuelles est calculée. Cette approche est complétée par des analyses de scénarios transverses qui mesurent les risques transversaux aux Pôles d'activités comme les risques liés à la cybercriminalité ou le risque de crue de la Seine.

Outre les risques individuels associés à chaque maille ou analyse de scénario transverse, le modèle tient compte des effets de diversification entre les différents types de risques et les Pôles d'activités, ainsi que de la couverture apportée par les polices d'assurance souscrites par le Groupe. Pour se mettre en conformité avec la réglementation (*Delegated Regulation (EU) 2018/959*), le Groupe a procédé à deux évolutions méthodologiques en 2020 : la modification de la formule utilisée dans le modèle AMA pour prendre

en compte les dépendances entre événements extrêmes et la non prise en compte des coûts d'opportunité dans le calcul AMA.

Les besoins en fonds propres réglementaires du Groupe au titre du risque opérationnel sur le périmètre éligible au modèle interne AMA sont ensuite définis comme le quantile à 99,9% de la distribution des pertes annuelles du Groupe.

Pour quelques entités du Groupe notamment dans les activités de Banque de détail à l'étranger, la méthode standard est appliquée : le calcul des exigences de fonds propres est défini comme la moyenne sur les trois dernières années d'un agrégat financier basé sur le produit net bancaire multiplié par des facteurs définis par le régulateur et correspondant à chaque catégorie d'activité. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes-métiers du Groupe sont ventilées sur les huit catégories d'activités réglementaires.

Les exigences de fonds propres totales de Société Générale au titre du risque opérationnel s'établissaient à 3,9 milliards d'euros à fin 2020, équivalent à 49 milliards d'euros d'expositions pondérées. Cette évaluation intègre les exigences de fonds propres sur les périmètres AMA et Standard.

### Effet des techniques d'assurance

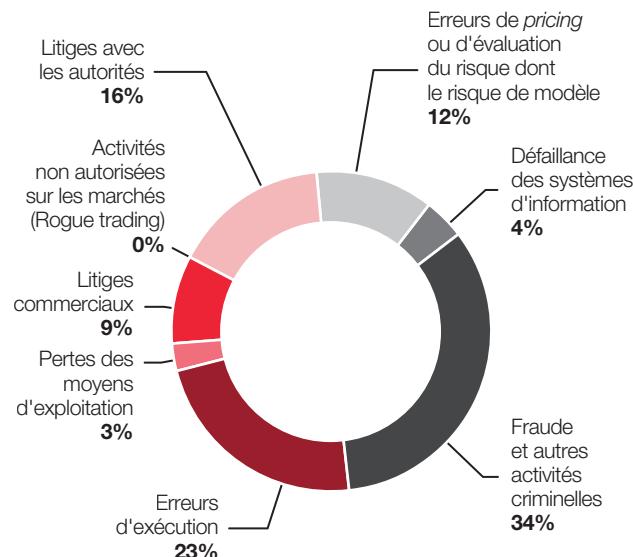
Conformément à la réglementation, Société Générale prend en compte la couverture du risque apportée par les contrats d'assurance dans le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel et dans la limite de 20% de cette exigence. Ces assurances couvrent une partie des grands risques, notamment la responsabilité civile, la fraude, l'incendie, le vol et les défaillances des systèmes.

La prise en compte de la réduction du risque apportée par les assurances conduit à une réduction de 3,5% de l'exigence en fonds propres totale au titre du risque opérationnel.

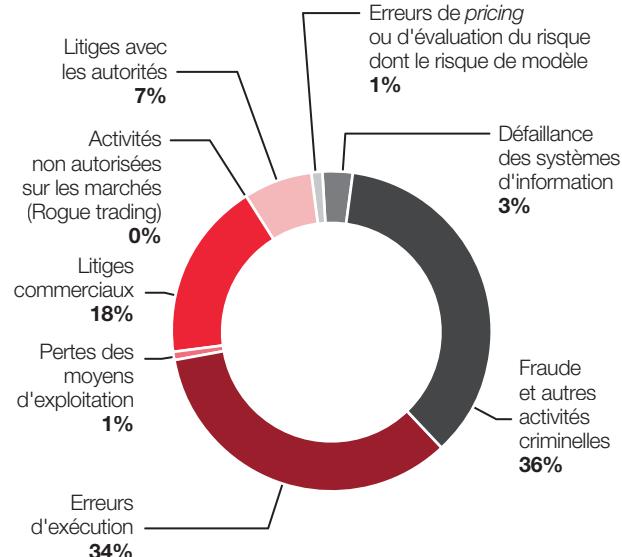
## Données quantitatives

Les graphiques suivants fournissent la ventilation des pertes opérationnelles par catégorie de risque sur la période 2016 à 2020.

### PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL : VENTILATION PAR CATÉGORIE DE RISQUE EN VALEUR



### PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL : VENTILATION PAR CATÉGORIE DE RISQUE PAR NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS



Sur les cinq dernières années, le risque opérationnel de Société Générale s'est concentré en moyenne sur six catégories de risque, qui représentent 97% des pertes opérationnelles du Groupe :

- les fraudes et autres activités criminelles représentent 34% des montants de pertes opérationnelles sur la période. Elles sont principalement composées de fraudes externes sur dossiers de financement (états financiers falsifiés par le client, vol ou détournement de collatéraux/garanties...), de fraudes sur les moyens de paiement manuels (monétique, virements et chèques) et de fraudes fournisseurs sur équipements financés ;
- les erreurs d'exécution représentent 23% du montant total des pertes opérationnelles, soit la seconde cause de pertes du Groupe sur la période, le montant de pertes sur cette catégorie est orienté à la hausse sur les deux dernières années avec des valeurs supérieures à la moyenne ;
- les litiges avec les autorités, troisième catégorie la plus importante, représentent 16% du montant des pertes opérationnelles du Groupe sur la période. Le montant de pertes de cette catégorie est en baisse très sensible sur les deux dernières années à la suite des règlements des litiges principaux du Groupe en 2018 ;
- les erreurs de *pricing* ou d'évaluation du risque dont le risque de modèle représentent 12% du montant total des pertes. Les principaux cas concernent les modèles de *pricing* et ALM ;
- les litiges commerciaux représentent 9% du total. La tendance est à la baisse sur la période considérée ;
- les défaillances des systèmes d'information représentent 4% du montant total des pertes opérationnelles du Groupe. La tendance est à la hausse pour cette catégorie sur la période considérée.

- les litiges avec les autorités, troisième catégorie la plus importante, représentent 16% du montant des pertes opérationnelles du Groupe sur la période. Le montant de pertes de cette catégorie est en baisse très sensible sur les deux dernières années à la suite des règlements des litiges principaux du Groupe en 2018 ;
  - les erreurs de *pricing* ou d'évaluation du risque dont le risque de modèle représentent 12% du montant total des pertes. Les principaux cas concernent les modèles de *pricing* et ALM ;
  - les litiges commerciaux représentent 9% du total. La tendance est à la baisse sur la période considérée ;
  - les défaillances des systèmes d'information représentent 4% du montant total des pertes opérationnelles du Groupe. La tendance est à la hausse pour cette catégorie sur la période considérée.
- Les autres catégories de risque opérationnel du Groupe (activités non autorisées sur les marchés et pertes des moyens d'exploitation) restent toujours peu significatives, concentrant 3% des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2016 à 2020.

## 10.4 EXPOSITIONS PONDÉRÉES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les exigences de fonds propres de Société Générale relatives au risque opérationnel sont déterminées essentiellement en approche de mesure avancée (AMA) par le modèle interne (95% en 2020).

Le montant des expositions pondérées sur le périmètre AMA est en hausse sur l'année 2020 (+1,4 milliard d'euros, soit +3,2%). Cette augmentation est liée à la mise en application d'évolutions

réglementaires (règlement délégué UE 2018/959 ayant une date de mise en application finale au T3 2020), avec notamment comme impact un changement de modélisation statistique ayant un effet haussier sur les RWA, atténué par l'exclusion de certains types de pertes de plusieurs scénarios de calcul d'exigence réglementaire de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Le tableau ci-dessous présente les expositions pondérées du Groupe et les exigences de fonds propres correspondantes au 31 décembre 2020.

**TABLEAU 100 : EXPOSITIONS PONDÉRÉES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL**

(en M EUR)	31.12.2020				31.12.2019			
	Expositions pondérées en approche standard	Expositions pondérées en approche avancée (AMA)	Total des expositions pondérées	Exigences de fonds propres	Expositions pondérées en approche standard	Expositions pondérées en approche avancée (AMA)	Total des expositions pondérées	Exigences de fonds propres
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	185	31 696	31 881	2 550	189	32 007	32 196	2 576
Hors Pôles	260	7 046	7 306	584	364	3 141	3 505	280
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	1 681	3 922	5 603	448	1 884	5 029	6 913	553
Banque de détail en France	124	4 275	4 398	352	33	5 313	5 346	428
<b>TOTAL</b>	<b>2 250</b>	<b>46 938</b>	<b>49 188</b>	<b>3 935</b>	<b>2 470</b>	<b>45 491</b>	<b>47 961</b>	<b>3 837</b>

## 10.5 ASSURANCES DU RISQUE OPÉRATIONNEL

### Politique générale

Société Générale a mis en place, dès 1993, une politique mondiale de couverture du risque opérationnel du Groupe par l'assurance.

Elle consiste à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques encourus et à en faire bénéficier les entités partout où cela est possible. Les garanties sont souscrites auprès d'assureurs de premier plan. Lorsque la législation locale l'impose, des polices locales, réassurées par les assureurs du programme mondial, sont mises en place.

En complément, des garanties spécifiques peuvent être souscrites par des entités exerçant une activité particulière.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour mutualiser, entre les entités, les risques de fréquence élevée et de faible intensité. Cette approche contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

### Description des principales couvertures des risques généraux

Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. La garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été renouvelée.

Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux...) sont couvertes. Les montants assurés sont variables selon les pays afin de correspondre aux besoins de l'exploitation.

### Description des principales couvertures des risques propres à l'activité

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de prévention des conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

#### VOL/FRAUDE

Ces risques sont inclus dans une police globale assurant l'ensemble des activités financières dans le monde entier.

S'agissant de la fraude, sont couvertes les fraudes internes (commises par un salarié ou par un tiers agissant avec la complicité d'un salarié) ainsi que les fraudes externes (commises par un tiers agissant seul sans complicité interne) dans l'intention d'en tirer un profit personnel illicite ou par volonté de causer un préjudice au Groupe.

#### RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Les conséquences d'éventuelles mises en cause, dans le cadre de leurs activités professionnelles, du personnel ou des Dirigeants des filiales du Groupe sont assurées par un plan mondial.

#### CYBERATTAQUES

Dans un contexte - qui n'est pas spécifique à la banque - de développement de nouvelles formes de criminalité ayant principalement pour but le vol de données ou la compromission ou destruction de systèmes informatiques, un contrat d'assurance dit « Cyber » a été souscrit.



# 11

---

## RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

---

### EN BREF

---

Les risques structurels de taux d'intérêt et de change correspondent au risque de pertes de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt et de change. Ces risques sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre et incluent le risque de déformation de l'écart structurel entre les actifs et les passifs lié aux engagements sociaux ainsi que le risque associé au rallongement de durée de versements futurs.

Cette section détaille l'organisation du suivi des risques structurels et apporte des informations sur le risque structurel de taux et le risque structurel de change.

Sensibilité globale de la valeur du Groupe au risque structurel de taux en cas de hausse parallèle des courbes de taux de +10 pb à fin 2020  
(en % des fonds propres prudentiels)

**< 1%**

Sensibilité de la marge nette d'intérêt sur 3 ans, en cas de variation parallèle des courbes de taux de +10 pb en 2020  
(en % du PNB)

**< 2%**

Sensibilité maximale par devise du ratio CET1 à une variation de cours de change de 10 %  
(en points de base)

**< 0,8 pb**

Sensibilité globale toutes devises confondues  
(en points de base)

**+ 3,6 pb**

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change résulte des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des opérations du Groupe pour son compte propre.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités du portefeuille de négociation (*Trading Book*) n'entrent pas, par définition, dans le périmètre de mesure des risques du portefeuille bancaire. Ils relèvent du risque de marché. Les expositions structurelles et celles du *Trading Book* constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Au sein des entités, les opérations commerciales et de gestion propre doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Au niveau consolidé, une position de change structurelle est conservée dans le but d'immuniser la sensibilité du ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) du Groupe aux variations de change.

## 11.1 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Le département ALM (*Asset and Liability Management*), au sein de la Direction financière du Groupe, complète ce dispositif de contrôle.

### Le Comité financier, organe de la Direction Générale

Le Comité financier du Groupe a vocation à :

- valider et veiller à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- passer en revue les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reporting* consolidés ;
- examiner et valider les mesures proposées par la Direction financière du Groupe.

### Le Département ALM, au sein de la Direction Financière du Groupe

Le Département ALM est en charge :

- de la définition de la politique des risques structurels du Groupe et de la formalisation de l'appétit pour le risque ;
- de la définition des indicateurs de pilotage et des scénarios globaux de *stress test* des différents risques structurels, ainsi que de la fixation des principales limites des entités et des BU/SU ;
- de l'analyse des expositions du Groupe et de la définition des actions de couverture ;
- de la veille réglementaire en matière de risques structurels ;
- de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe ;
- de la définition du cadre normatif de mesure, de méthodes de modélisation et d'encadrement des risques structurels ;
- de la définition des principes de modélisation appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
- du recensement, de la consolidation et du reporting des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle du respect des limites.

### Le Département de suivi des risques ALM, au sein de la Direction des Risques

La surveillance de second niveau des modèles ALM utilisés au sein du Groupe et du respect des encadrements est assurée par un service dédié au sein de la Direction des risques - département des risques sur activités de marché. À ce titre :

- il valide les principes méthodologiques, les calibrages et le *backtesting* des modèles ALM ;
- il instruit et analyse les propositions de la Direction financière concernant la définition des indicateurs de risque, les scénarios de *stress test* et les encadrements des risques ALM ;
- il s'assure en niveau 2 du respect des encadrements des entités, des BU/SU, du Groupe et en effectue une revue régulière en coordination avec les équipes de contrôle de niveau 1.

Enfin, la Direction des risques organise et préside le Comité de validation des modèles et le Comité de validation des normes ALM.

### Les entités et les BU/SU sont responsables de la maîtrise des risques structurels

Chaque entité, chaque BU/SU, assure le contrôle de niveau 1 des risques ALM, effectue la mesure régulière des risques encourus, réalise le *reporting* risque, élabore les propositions de couverture et leur mise en œuvre. Chaque entité, chaque BU/SU, est responsable du respect des normes du Groupe et des limites qui lui ont été assignées.

À ce titre, les entités et les BU/SU appliquent les normes définies au niveau du Groupe et développent les modèles, en s'appuyant sur les équipes centrales de modélisation de la Direction financière.

Un responsable ALM rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Il est responsable du *reporting* des risques ALM auprès de la Direction financière du Groupe. Toutes les entités ont un Comité ALM responsable de la mise en œuvre des modélisations validées, de la gestion des expositions aux risques de taux et de change et de la mise en place des programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité Financier et les Comités ALM des BU/SU.

## 11.2 RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est généré par les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre pour chacune des entités consolidées.

Ce risque de taux provient principalement des positions résiduelles à taux fixe sur les échéances futures.

### Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de réduire autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

À cet effet, le Conseil d'administration, le Comité Financier, les Comités ALM encadrent par des limites de sensibilité (en valeur et en revenu) respectivement le Groupe, les BU/SU et les entités.

### Mesure et suivi du risque structurel de taux

Société Générale utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt global du Groupe. Les trois plus importants sont :

- la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) au risque de décalage de taux. Elle est mesurée comme la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan statique à une variation de taux. Cette mesure est calculée pour toutes les devises auxquelles le Groupe est exposé ;
- la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt dans divers scénarios de taux. Elle tient compte de la sensibilité générée par la production commerciale future sur une période de trois ans, elle est calculée de manière dynamique ;
- la sensibilité de la VAN au risque de base (risque associé à la décorrélation entre différents indices de taux variable).

Des limites sur ces indicateurs sont applicables au Groupe, aux BU/SU et aux diverses entités.

Les actifs et les passifs sont analysés sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations, ajustées des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne et les remboursements anticipés de crédits), ainsi que d'un certain nombre de conventions d'écoulement, notamment sur les postes de fonds propres.

Dans la mesure du possible, les opérations de couverture sont documentées au plan comptable: soit en micro-couverture (adossement unitaire des opérations commerciales et des instruments de couverture), soit en macro-couverture selon la disposition IAS 39 dite *carve-out* (adossement de manière globale de portefeuilles

d'opérations commerciales similaires aux instruments de couverture au sein d'une centrale financière; la macro-couverture concerne essentiellement les entités du réseau France).

Les dérivés de macro-couverture sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt, afin de limiter la sensibilité de la valeur actuelle nette et du résultat des réseaux, dans le cadre des hypothèses retenues, à l'intérieur des limites. Pour la documentation de la macro-couverture, l'élément couvert est une portion identifiée d'un portefeuille d'opérations commerciales faites avec la clientèle ou en interbancaire. Les conditions à respecter pour pouvoir documenter les relations de couverture sont rappelées dans la Note 3.2 des états financiers consolidés.

Les dérivés de macro-couverture sont répartis dans des portefeuilles distincts selon qu'ils viennent comptablement en couverture d'éléments d'actif ou de passif à taux fixe. Les portefeuilles d'instruments de couverture alloués à la macro-couverture d'éléments de passif à taux fixe sont en position nette receveur taux fixe/paiement taux variable tandis que les portefeuilles d'instruments alloués à la macro-couverture d'éléments d'actif à taux fixe sont en position nette paiement taux fixe/receveur taux variable.

Les tests dits de non-sur-couverture et de non-disparition de l'élément couvert permettent de faire le lien entre les encours d'actifs et passifs disponibles au bilan et le montant des encours d'actifs ou de passifs désignés comme couverts au plan comptable. Le test prospectif de non-sur-couverture est satisfait lorsque l'encours net des instruments de couverture est inférieur, pour chaque bande de maturité et à chaque date de mesure, à l'encours déterminé des éléments éligibles à la couverture de juste valeur de taux. L'encours estimé des éléments couverts se définit comme l'encours issu des projections ALM. Le test rétrospectif de non-sur-couverture se réalise en deux temps : dans un premier temps, même test que le test prospectif mais sur l'encours éligible à la comptabilité de couverture de juste valeur de taux en date d'arrêté hors production nouvelle puis, dans un second temps, test de non-disparition de l'élément couvert vérifiant que la position couvrable est toujours au moins aussi importante que la position désignée et documentée initialement en couverture.

L'efficacité de la couverture est ensuite déterminée selon la méthode dite du *dollar offset*. Les sources d'inefficacité résultent du dernier fixing de la jambe variable des swaps de couverture, de la valorisation bi-courbe des instruments de couverture collatéralisés, des décalages de tombées d'intérêt éventuels entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et de la prise en compte du risque de contrepartie sur les instruments de couverture.

La sensibilité de la valeur du Groupe aux variations de taux au 31 décembre 2020 est de 345 millions d'euros (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 0,1%).

**TABLEAU 101 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR DU GROUPE À UNE VARIATION DE TAUX DE +10 PB**

(En M EUR)	<b>TOTAL</b>
<b>Montant de la sensibilité (31.12.2020)</b>	<b>345</b>
Montant de la sensibilité (31.12.2019)	(54)

Le Groupe analyse la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt de marché *via* des *stress tests* sur la marge nette d'intérêts du Groupe sous hypothèse de bilan budgétaire ou constant.

La mesure de la sensibilité de la marge d'intérêt à horizon trois ans dans différentes configurations de la courbe des taux est utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

Le bilan en vision dynamique évolue selon l'amortissement du stock et les renouvellements d'opérations sur la base des encours constatés à date d'arrêté.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe sur les trois prochaines années est faible. En cas de hausse parallèle des courbes de taux de +10 pb, elle est positive et représente moins de 2% du produit net bancaire.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt provient, pour l'essentiel, de l'impact sur :

- les dépôts clientèle : généralement peu ou non rémunérés, avec une tarification clientèle impactée en partie seulement des variations de taux, leur marge résulte principalement du taux de remplacement ;
- la production nouvelle de crédits.

La sensibilité de la marge sur le stock d'opérations clientèle découle du renouvellement des tranches échues des remplacements des dépôts et de la sensibilité résiduelle du bilan aux variations de taux.

Les activités de Banque de détail, tant en France qu'à l'étranger, sont favorablement exposées à une hausse des taux sur les 3 premières années qui leur permet de replacer leurs dépôts à des taux plus élevés, la marge sur les crédits en stock restant stable. Cette hausse de la marge est en revanche partiellement compensée par un renchérissement du coût des refinancements.

Les activités de Banque de détail sont défavorablement exposées à la baisse des taux car leurs dépôts sont alors replacés à des taux moins élevés et la marge sur les crédits en stock diminue du fait des remboursements anticipés. Cette baisse de la marge est partiellement compensée par une baisse du coût des refinancements.

Les calculs sont réalisés sur la base des estimations agrégées au 31 décembre d'un périmètre d'entités consolidées du Groupe.

**TABLEAU 102 : SENSIBILITÉ DE LA MARGE D'INTÉRÊT DU GROUPE**

(En M EUR)	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Hausse parallèle des taux de 10 pb		
Année 1	62	9
Année 2	107	48
Année 3	184	115
Baisse parallèle des taux de 10 pb		
Année 1	(74)	(15)
Année 2	(124)	(56)
Année 3	(201)	(122)

## 11.3 RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change, entendu comme celui généré par toutes les opérations qui ne relèvent pas du portefeuille de négociation (Trading Book) résulte principalement :

- des investissements dans des devises différentes de la devise fonctionnelle. Il s'agit notamment des titres de participations et des dotations des succursales en devises étrangères non couverts contre le risque de change. L'impact des variations de change générées par ces positions est essentiellement enregistré en réserves de conversion ;
- des résultats nets des activités conduites par une entité dans des devises différentes de sa devise fonctionnelle.

La politique du Groupe consiste à insensibiliser le ratio CET1 aux variations du cours des devises contre l'euro.

Pour ce faire :

- les entités du Groupe couvrent localement le résultat de change de leurs activités en devises étrangères ;

- la position de change générée par les investissements dans les participations et succursales étrangères, ainsi que par la conversion de leurs résultats en euro, fait l'objet d'une couverture partielle pilotée de manière centralisée : au niveau de la Direction financière du Groupe. Société Générale conserve une exposition cible dans chaque devise constitutive des RWA équivalente au niveau du ratio CET1 Groupe cible et couvre le solde par des emprunts ou des opérations de change à terme libellés dans la devise des participations et comptabilisés en tant qu'instruments de couverture d'investissement.

Pour chaque devise, l'écart entre l'exposition réelle et l'exposition cible est encadré par des limites validées par le Comité Financier et par le Conseil d'administration (cf. Note 3.2.2 des états financiers consolidés figurant au chapitre 6 du Document d'enregistrement universel).

**TABLEAU 103 : SENSIBILITÉ DU RATIO COMMON EQUITY TIER 1 DU GROUPE À UNE VARIATION DE LA DEVISE DE 10% (EN POINTS DE BASE)**

Devise	Impact sur le ratio <i>Common Equity Tier 1</i> d'une dépréciation de 10% de la devise		Impact sur le ratio <i>Common Equity Tier 1</i> d'une appréciation de 10% de la devise	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
GNF	(0,1)	(0,1)	0,1	0,1
JPY	0,1	(0,2)	(0,1)	0,2
KRW	0,2	(0,1)	(0,2)	0,1
MAD	0,2	0,2	(0,2)	(0,2)
XPF	0,3	0,0	(0,3)	(0,0)
RUB	0,3	0,0	(0,3)	0,0
GBP	0,7	(0,1)	(0,7)	0,1
XAF	0,7	0,4	(0,7)	(0,4)
USD	0,8	(0,2)	(0,8)	0,2
Autres	0,5	(0,9)	(0,5)	0,9



# 12

---

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

---

### EN BREF

---

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour le Groupe à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Le risque de financement se définit comme le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

Réserve de liquidité à fin 2020

**243 Md EUR**

(Montant 2019 : 190 Md EUR)

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour le Groupe à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Le risque de financement se définit comme le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

## 12.1 OBJECTIFS ET PRINCIPES

L'objectif du dispositif de gestion du risque de liquidité de Société Générale est d'assurer que le Groupe reste en mesure de (i) satisfaire ses obligations de paiement à tout moment, y compris en situation de crise (gestion du risque de liquidité) et de (ii) financer de manière durable le développement de ses activités à un coût raisonnable (gestion du risque de financement). Ce dispositif de gestion des risques permet d'assurer le respect des cibles d'appétit au risque et les obligations réglementaires.

Pour répondre à cet objectif, Société Générale a adopté les principes de gestion suivants :

- la gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau du Groupe, assurant une mutualisation des ressources, une optimisation des coûts et une gestion homogène des risques. Les métiers doivent respecter des impasses statiques en liquidité nulles ou faibles, dans la limite du fonctionnement de leurs activités, en réalisant le cas échéant des opérations avec l'entité « gestion propre » selon un barème de refinancement interne. Les actifs et passifs n'ayant pas de maturité contractuelle se voient affecter des maturités selon des conventions ou des modèles quantitatifs proposés par la Direction financière et par les métiers et validés par la Direction des risques ;
- les ressources de financement sont établies en fonction des besoins de développement des métiers et de l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration (voir section 2) ;

- les ressources de financement sont diversifiées par devises, bassins d'investisseurs, maturités et formats (émissions vanille, notes structurées, sécurisées, etc.). L'émission de dette est majoritairement réalisée au niveau de la maison-mère. Cependant, Société Générale s'appuie également sur certaines filiales pour lever des ressources dans des devises et auprès de bassins d'investisseurs complémentaires à ceux de la maison-mère ;
- les réserves liquides sont constituées et maintenues de sorte à respecter l'horizon de survie sous stress défini par le Conseil d'administration. Les réserves liquides sont disponibles sous forme de cash détenu en banques centrales et de titres pouvant être liquidés rapidement et logés soit dans le portefeuille bancaire (*Banking Book*), sous gestion directe de la Trésorerie Groupe, soit dans le portefeuille de négociation (*Trading Book*) au sein des activités de marché sous la supervision de la Trésorerie Groupe ;
- le Groupe dispose d'options activables à tout moment en situation de stress, au travers d'un Plan de Financement d'Urgence (PFU) définissant des indicateurs avancés de suivi de l'évolution de la situation de liquidité, des modes opératoires et des actions activables en situation de crise.

## 12.2 IMPLÉMENTATION OPÉRATIONNELLE

La gestion du financement et de la liquidité du Groupe s'articule principalement autour des processus opérationnels suivants :

- l'identification des risques est un processus conçu et documenté par la Direction des risques, qui est en charge d'établir une cartographie des risques de liquidité. Ce processus est conduit annuellement par la Trésorerie Groupe et par les métiers. Il vise à identifier les sources matérielles de risques de financement et de liquidité au sein de Société Générale, à vérifier que ces risques sont mesurés de façon appropriée, et à formaliser le cadre de contrôle de ces risques. L'identification des risques est complétée d'un exercice de *Reverse Stress Testing* destiné à identifier et quantifier les facteurs de risques pesant le plus sur le profil de liquidité de Société Générale dans l'hypothèse d'un scénario de stress complémentaire et extrêmement sévère ;
- la définition, la mise en œuvre et la revue périodique des modèles de liquidité et des conventions permettant d'établir les maturités des actifs et passifs sans maturité contractuelle, et d'apprécier le profil de liquidité sous stress. Les modèles de liquidité sont gérés dans le cadre du dispositif de suivi du risque de modèle supervisé par la Direction des risques ;

- la définition de l'appétit au risque. Le Conseil d'administration fixe les cibles et les seuils d'alerte associés, qui sont ensuite appliqués aux métiers. L'appétit au risque relatif au risque de liquidité couvre les métriques suivantes :
  - les indicateurs réglementaires (LCR et NSFR),
  - le volume de financement de marché court terme,
  - l'horizon de survie sous un scénario de stress combiné, associant un choc systémique sévère et un choc idiosyncratique. Société Générale suit également l'horizon de survie associé à un scénario de stress extrême. Dans les deux scénarios, le choc idiosyncratique se caractérise par un abaissement de 3 crans de la notation long terme de Société Générale. La position de liquidité est évaluée dans le temps en fonction des effets des scénarios en termes de fuites de dépôts, de tirages de facilités confirmées, d'appels de marges sur les portefeuilles de dérivés etc. L'horizon de survie est le moment à partir duquel la position nette de liquidité devient négative,

- la position de transformation du Groupe (impasse de liquidité échéancée jusqu'à une maturité de 5 ans),
- le montant disponible de collatéral non-HQLA, ne contribuant pas au numérateur du LCR, et donnant un accès immédiat au financement banques centrales en cas d'urgence ;
- le budget annuel assure que la trajectoire financière projetée selon un scénario central et un scénario sous stress répond aux cibles d'appétit au risque. La trajectoire centrale est construite à partir des hypothèses macroéconomiques centrales de Société Générale et de la stratégie commerciale du Groupe dans ce contexte. La trajectoire stressée incorpore les hypothèses du scénario macroéconomique adverse de Société Générale et des hypothèses idiosyncratiques défavorables ;
- le budget annuel calibre le plan de financement du Groupe, qui comprend le programme de financement long terme (émissions vanille, émissions structurées) et les financements réalisés sur les marchés court terme ;
- le mécanisme de *Funds Transfer Pricing* (FTP), élaboré et maintenu au sein de la Trésorerie Groupe, met à disposition des barèmes de refinancement interne permettant aux métiers de remonter leurs excès de liquidité et de financer leurs besoins au travers de transactions réalisées avec la gestion propre ;
- la production et la diffusion de rapports journaliers, hebdomadaires et mensuels s'appuyant sur une infrastructure de données centralisée et opérée par une équipe de production dédiée. La position nette de liquidité sous stress combiné est réactualisée de façon hebdomadaire et analysée selon plusieurs axes (produits,

métiers, devises, entités juridiques). Les métriques LCR, NSFR, les positions de transformation et la position nette de liquidité sous stress combiné font l'objet de revues mensuelles par la Direction financière et la Direction des risques. Les projections sont réactualisées toutes les semaines et revues lors de comités hebdomadaires de liquidité supervisés par le responsable de la Trésorerie Groupe. Les comités hebdomadaires de liquidité suivent et ajustent le profil de risque de liquidité dans le respect des cibles financières et après prise en compte des besoins de financement des métiers et des conditions de marché, en transmettant au besoin des instructions d'ajustement aux métiers ;

- la préparation d'un Plan de Financement d'Urgence (PFU), mis à jour annuellement, qui détermine (i) un ensemble d'indicateurs d'alerte (paramètres de marché ou propres à Société Générale), (ii) un cadre opérationnel utilisable en situation de stress de liquidité et précisant les modalités d'application et d'interfonctionnement avec d'autres régimes de crise, en particulier le Rétablissement, et (iii) un ensemble d'actions de remédiation activables en cas de crise.

Ces processus opérationnels sont regroupés dans l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessemant Process*) de Société Générale.

Société Générale produit annuellement, à destination de son superviseur la BCE, une auto-évaluation du dispositif en matière de gestion du risque de liquidité, dans laquelle les risques de liquidité sont identifiés, quantifiés et analysés à la fois en regard de l'exercice écoulé et dans le cadre d'un exercice de projection pluriannuel, et décrivant le dispositif de gestion (méthodes, processus, ressources), complété par une évaluation de l'adéquation de la liquidité du Groupe.

## 12.3 GOUVERNANCE

En lien avec les principes de gestion et le dispositif opérationnel décrit précédemment, le risque de liquidité est contrôlé par les instances suivantes :

- le Conseil d'administration :
  - fixe le niveau de tolérance au risque de liquidité dans le cadre de l'appétit au risque, au travers de métriques internes et réglementaires, et notamment l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de stress (« horizon de survie »),
  - approuve les cibles budgétaires, dont celles relatives aux ressources rares, liquidité et financement (définition du programme de financement notamment),
  - examine régulièrement la situation du risque de liquidité du Groupe, à minima sur base trimestrielle, notamment les métriques clés, le taux d'exécution du plan de financement et les coûts de financement ;
- la Direction générale :
  - alloue la liquidité au niveau des métiers et de la Trésorerie Groupe sur proposition de la Direction financière,
  - définit et met en œuvre la stratégie en matière de risques structurels de liquidité et de ressources rares en coordination avec la Direction financière et la Direction des risques. La Direction générale supervise notamment le Comité Financier, qui se tient sept à huit fois par an en présence de représentants de la Direction financière, de la Direction des risques et des métiers afin de suivre les risques structurels et de piloter les ressources rares ;

- validation et suivi des limites de risques de liquidité,
- évaluation périodique du respect de la trajectoire budgétaire, décision le cas échéant de mesures correctrices,
- définition des principes et méthodes employées dans la gestion du risque de liquidité (notamment les scénarios de stress),
- examen des évolutions réglementaires et leurs impacts ;

- la Direction financière assure la première ligne de défense en coordination étroite avec les métiers. Au sein de la Direction financière, la préparation et la mise en œuvre des décisions en matière de liquidité sont assurées par les départements suivants :

- le pilotage financier stratégique assure le cadrage et la supervision de la gestion des ressources rares de Société Générale, y compris la liquidité, dans le respect de l'appétit au risque et des cibles budgétaires,
- la Trésorerie Groupe est en charge de la gestion opérationnelle de la liquidité et du financement et réalise notamment la gestion de la position de liquidité du Groupe, l'exécution du plan de financement, la supervision et la coordination des différentes trésoreries au sein de Société Générale, assure une expertise dans la définition des cibles, pilote les réserves liquides et le collatéral, et supervise la gestion propre,
- le département ALM est en charge de la modélisation et du contrôle des risques structurels, et notamment du risque de liquidité en complément des risques de taux d'intérêt de de change dans le portefeuille bancaire (*Banking Book*) ;

- un département de production des métriques est responsable de la gestion du système d'information relatif à la liquidité. Le Groupe s'appuie sur une architecture centralisée alimentée par les métiers et produisant les métriques réglementaires (LCR, NSFR) ainsi que les métriques de pilotage ;

- le département des risques ALM mène le processus d'identification des risques, définit le cadre de contrôle des risques de liquidité, s'assure de l'adéquation aux limites et seuils définis pour le Groupe, et valide les modèles et conventions.

## 12.4 ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS (ASSET ENCUMBRANCE)

Un actif est considéré comme grevé s'il a été donné en nantissement ou s'il fait l'objet d'un quelconque arrangement visant à garantir ou sécuriser une transaction ou à rehausser son crédit, et dont il ne peut être librement retiré.

### Analyse de la structure du bilan

Au niveau Groupe, le ratio d'actifs grevés total est de 31% sur 2020, tel que mesuré selon la définition de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE)<sup>(1)</sup>. Le ratio sur la partie titres est de 71% et de 14% sur la partie créances.

L'essentiel des actifs grevés du Groupe sont des titres (environ 77%), en raison de la taille des activités de marchés de capitaux, notamment via les opérations de *repos*, *reverse repos* et *collateral swaps*.

Les titres grevés se concentrent majoritairement au sein de SGPM et de ses succursales, où sont logées les activités de marché du Groupe.

Les principales sources d'encombrement proviennent des opérations de repos et des titres émis. L'encombrement sur les actifs en dollar américain provient pour une très large partie des titres.

Le niveau de créances grevées varie entre les différentes entités du Groupe en raison principalement de leur *business model*, de leur stratégie de refinancement et de la typologie des créances sous-jacentes ainsi que du droit les régissant. Quelques points saillants peuvent être relevés :

- au niveau de SGPM, le taux de créances grevées se monte à 34%<sup>(2)</sup> fin 2020 se concentrant en majorité sur les prêts immobiliers. Les créances grevées viennent en garantie des opérations TLTRO de la BCE, et de mécanismes long terme de refinancement communément utilisés par les acteurs bancaires qu'il s'agisse de *covered bonds* (émissions par SG SFH, SG SCF et CRH), de titrisations ou de mécanismes *ad hoc* ;

- au niveau des filiales, le taux de créances grevées se limite à 20%<sup>(2)</sup> au global avec des disparités entre entités qui dépendent des stratégies de refinancement de chaque filiale. Les niveaux de financements sécurisés les plus élevés correspondent aux entités contribuant au mécanisme de *pooling* (*cf infra*), et celles ayant mis en place des programmes de refinancement externe *via* des titrisations comme BDK (*Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe77*) et ALD, ou d'autres formes de financements sécurisés. Enfin, certaines filiales (Crédit du Nord) ont participé directement au TLTRO et voient leur taux d'encombrement de créances impacté en conséquence.

Parmi les créances mobilisées, il existe un mécanisme de *pooling* par lequel Crédit du Nord, Boursorama, ainsi que dans une moindre mesure BFCOI (Réunion) apportent une part de leurs créances PPI au Groupe pour alimenter le véhicule de *covered bonds* SG SFH.

Pour les véhicules d'émission de *covered bonds*, les taux de surdimensionnement constatés au 31 décembre 2020 sont de 129% sur SG SCF et de 114% sur SG SFH.

Pour le véhicule SFH, les actifs sous-jacents sont des prêts immobiliers cautionnés par le Crédit Logement.

Pour SCF, il s'agit d'expositions sur des contreparties du secteur public.

Les « Autres actifs » non encombrés (hors créances) incluent notamment tous les produits dérivés et optionnels (*swaps* de taux, *swaps* de change, options de change, *warrants*, *futures* de change, change à terme, etc.), ainsi que certains actifs qui ne peuvent pas être grevés dans le cours normal des activités du fait de leur nature. Ces actifs incluent notamment les écarts d'acquisition sur titres, les immobilisations, les impôts différés, les comptes de régularisation, les débiteurs divers et les autres actifs.

(1) Valeurs médianes sur les 4 trimestres.

(2) Selon une méthodologie consistant à grever en premier lieu les actifs éligibles les moins liquides (taux de créances grevées/total créances).

## TABLEAU 104 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS (AE-ASS)

(En M EUR)	31.12.2020 <sup>(1)</sup>							
	Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs non grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
	dont EHQLA & HQLA		dont EHQLA & HQLA		dont EHQLA & HQLA		dont EHQLA & HQLA	
<b>Total Actifs de l'établissement déclarant</b>	<b>193 360</b>	<b>58 192</b>			<b>1 119 295</b>	<b>196 192</b>		
Instruments de capitaux propres	30 726	23 708			35 624	11 631		
Titres de créance	36 404	32 617	36 404	32 617	65 884	45 498	65 884	45 498
<i>dont : obligations garanties</i>	85	21	85	21	221	206	221	206
<i>dont : titres adossés à des actifs</i>	131	107	131	107	1 737	54	1 737	54
<i>dont : émis par des administrations publiques</i>	32 196	31 113	32 196	31 113	39 877	39 877	39 877	39 877
<i>dont : émis par des entreprises financières</i>	2 101	721	2 101	721	14 848	4 339	14 848	4 339
<i>dont : émis par des entreprises non financières</i>	1 939	558	1 939	558	5 927	422	5 927	422
Autres actifs	124 074	838			1 018 810	142 845		
<i>dont : prêts à vue</i>	5 078	-	-	-	172 646	138 391	-	-
<i>dont : prêts et avances autres que les prêts à vue</i>	117 365	838	-	-	550 028	1 554	-	-
<i>dont : autres</i>	1 431	-	-	-	296 136	2 251	-	-

(1) Les valeurs du tableau sont calculées comme la médiane des 4 trimestres de 2020.

## TABLEAU 105 : SÛRETÉS REÇUES (AE-COL)

(En M EUR)	31.12.2020 <sup>(1)</sup>			
	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis		Juste valeur des sûretés non grevées reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés	
		dont EHQLA & HQLA <sup>(1)</sup>		dont EHQLA & HQLA <sup>(1)</sup>
<b>Sûretés reçues par l'établissement déclarant</b>	<b>350 885</b>	<b>307 935</b>	<b>72 179</b>	<b>57 800</b>
Prêts à vue	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	60 252	40 614	12 003	7 246
Titres de créance	291 988	268 785	57 003	48 598
<i>dont : obligations garanties</i>	2 318	1 213	7 286	6 878
<i>dont : titres adossés à des actifs</i>	7 019	4 049	3 033	216
<i>dont : émis par des administrations publiques</i>	267 274	262 019	43 078	40 929
<i>dont : émis par des entreprises financières</i>	15 655	2 448	12 420	7 074
<i>dont : émis par des entreprises non financières</i>	10 168	5 254	2 359	542
Prêts et avances autres que les prêts à vue	-	-	-	-
Autres sûretés reçues	-	-	-	-
<b>Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs</b>	-	-	<b>796</b>	-
<b>Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement</b>			<b>10 259</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS</b>	<b>557 598</b>	<b>373 512</b>	-	-

(1) Les valeurs du tableau sont calculées comme la médiane des 4 trimestres de 2020.

## TABLEAU 106 : SOURCES DES CHARGES GREVANT LES ACTIFS (AE-SOU)

(En M EUR)	31.12.2020 <sup>(1)</sup>	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis autres qu'obligations garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés
<b>Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés</b>	<b>361 249</b>	<b>380 460</b>

(1) Les valeurs du tableau sont calculées comme la médiane des 4 trimestres de 2020.

## 12.5 RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

La réserve de liquidité du Groupe comprend le cash placé en banques centrales et les actifs pouvant être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie dans un scénario de stress. Les actifs de la réserve sont disponibles, c'est-à-dire non utilisés en garantie ou en collatéral d'une quelconque opération. Ils sont pris en compte dans la réserve après application d'une décote reflétant leur valorisation attendue sous stress. La réserve de liquidité du Groupe comprend des actifs pouvant être librement transférés au sein du Groupe ou utilisés pour faire face à des flux sortants de liquidité au niveau des filiales en cas de crise : les excédents de réserves de filiales non transférables (au sens des ratios réglementaires de liquidité) ne sont pas inclus dans la réserve du Groupe.

La réserve de liquidité comprend :

- les dépôts en banques centrales, à l'exception des réserves obligatoires ;
- des titres dits HQLA (High Quality Liquid Assets) négociables rapidement sur le marché par cession ou par mise en pension, dont

des obligations d'État, des obligations d'entreprises et des actions d'indices majeurs, après décotes. Ces titres HQLA répondent aux critères d'éligibilité du ratio LCR, selon les dernières normes connues et communiquées par les régulateurs. Les décotes appliquées aux titres HQLA sont en ligne avec celles indiquées dans les derniers textes connus pour la détermination du numérateur du ratio LCR ;

- des actifs du Groupe non HQLA et éligibles en banques centrales, incluant des créances ainsi que des covered bonds et titrisations autodétenues de créances du Groupe.

La composition de la réserve de liquidité est revue régulièrement au sein d'un Comité spécifique réunissant la Direction financière, la Direction des risques et la Direction du Pilier de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et est ajustée par délégation du Comité financier.

TABLEAU 107 : RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

(En Md EUR)	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts en banques centrales (hors réserves obligatoires)	154	88
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	82	81
Autres actifs disponibles éligibles en banques centrales (après décote)	7	21
<b>TOTAL</b>	<b>243</b>	<b>190</b>

## 12.6 RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Le Comité de Bâle a préconisé au niveau international la mise en place de deux ratios standard aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques :

- le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) a pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir durant un mois un stress sévère, combinant une crise de marché et une crise spécifique ;
- le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) est un ratio de transformation et compare à un horizon d'un an les besoins de financement aux ressources stables.

La transposition européenne des accords de Bâle 3, CRD4 et CRR1 a été publiée le 27 juin 2013. Sa déclinaison française a fait l'objet d'une publication au *Journal officiel* le 5 novembre 2014.

Le texte relatif au LCR, publié en octobre 2014, a depuis été complété par un Acte Délégué corrigendum qui est entré en vigueur le 30 avril 2020. Le niveau minimal du ratio exigé est de 100% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'exigence de NSFR est incluse dans le texte CRR2 publié en juin 2019. Il s'appliquera en juin 2021. Le ratio exigé est de 100%.

Société Générale poursuit activement ses travaux visant à transposer les textes prudentiels européens (ou leur version bâloise lorsque ces derniers ne sont pas encore stabilisés) et à les décliner en normes de pilotage au sein du Groupe.

Le Groupe gère son risque de liquidité au moyen du LCR, du NSFR et des impasses de liquidité, sous stress et en conditions normales d'activité et en cumul (toutes devises confondues), et ce, en s'assurant à tout moment de la transférabilité de la liquidité entre les principales devises.

Depuis la mise en place de la contrainte réglementaire européenne LCR en octobre 2015, le ratio LCR de Société Générale s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% : 149% fin 2020 contre 119% à fin 2019.

L'exigence réglementaire de LCR du Groupe doit être respectée au niveau consolidé Groupe en toutes devises mais elle est également reportée dans la devise majeure qu'est le dollar américain. L'évaluation réalisée par le Groupe sur l'éventuelle asymétrie de devise entre les actifs liquides et les sorties nettes montre que l'excédent de LCR en euros est suffisant pour couvrir l'écart en dollars américains.

**TABLEAU 108 : RATIO LCR (EU-LIQ)**

Le ratio de couverture des besoins de liquidité est calculé sur 12 mois glissants (sur la base des valeurs fin de mois). Le nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes est de 12.

Groupe prudentiel (En M EUR)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	31.03.2020	30.06.2020	30.09.2020	31.12.2020	31.03.2020	30.06.2020	30.09.2020	31.12.2020
<b>Trimestre se terminant le</b>								
<b>Actifs liquides de haute qualité</b>								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					164 784	175 241	188 059	204 815
<b>Sorties de trésorerie</b>								
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	198 003	200 970	204 245	208 820	15 489	15 667	15 847	16 129
<b>dont dépôts stables</b>	120 881	120 133	119 612	119 952	6 044	6 007	5 981	5 998
<b>dont dépôts moins stables</b>	77 105	78 688	80 479	82 818	9 428	9 642	9 849	10 113
Financement de gros non garanti	234 525	242 678	248 555	256 322	117 545	123 704	128 679	135 539
<b>dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</b>	59 993	61 116	60 802	60 660	14 525	14 797	14 726	14 698
<b>dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</b>	160 853	167 458	173 333	178 756	89 340	94 803	99 533	103 935
Créances non garanties	13 680	14 104	14 419	16 906	13 680	14 104	14 419	16 906
Financement de gros garanti					82 594	82 852	79 785	78 303
Exigences supplémentaires	179 266	178 570	177 343	177 538	69 639	67 554	64 331	62 022
<b>dont sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</b>	46 482	44 609	41 123	38 531	44 161	42 181	38 822	36 470
<b>dont sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</b>	5 941	5 770	5 669	5 463	5 941	5 770	5 669	5 463
Facilités de crédit et de trésorerie	126 843	128 191	130 551	133 544	19 537	19 603	19 840	20 089
Autres obligations de financement contractuel	70 561	68 082	64 255	63 480	70 561	68 082	64 255	63 480
Autres obligations de financement éventuel	44 368	43 087	43 366	44 151	457	279	511	624
<b>TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE</b>					<b>356 284</b>	<b>358 139</b>	<b>353 408</b>	<b>356 097</b>
<b>Entrées de trésorerie</b>								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	294 353	291 814	279 908	278 135	95 468	96 437	93 274	90 906
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	39 045	39 993	40 037	39 816	31 783	32 606	32 864	32 857
Autres entrées de trésorerie	108 698	108 145	106 363	106 166	106 981	106 207	104 246	103 956
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
<b>TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>	<b>442 096</b>	<b>439 953</b>	<b>426 308</b>	<b>424 117</b>	<b>234 232</b>	<b>235 250</b>	<b>230 385</b>	<b>227 719</b>
<b>Entrées de trésorerie entièrement exemptées de plafond</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</b>	<b>366 071</b>	<b>363 284</b>	<b>350 846</b>	<b>348 996</b>	<b>234 232</b>	<b>235 250</b>	<b>230 385</b>	<b>227 719</b>
<b>COUSSIN DE LIQUIDITÉ</b>					<b>164 784</b>	<b>175 241</b>	<b>188 059</b>	<b>204 815</b>
<b>TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE</b>					<b>122 052</b>	<b>122 889</b>	<b>123 023</b>	<b>128 378</b>
<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)</b>					<b>135%</b>	<b>143%</b>	<b>153%</b>	<b>160%</b>

## 12.7 BILAN ÉCHÉANCÉ

Les principales lignes des passifs et des actifs financiers sont présentées dans la Note 3.13 des états financiers consolidés, selon le modèle suivant :

**TABLEAU 109 : BILAN ÉCHÉANCÉ**

**PASSIFS FINANCIERS**

(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	31.12.2020				
		0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Banques centrales		1 489	-	-	-	<b>1 489</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés		164 209	17 529	20 520	28 813	<b>231 071</b>
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	57 383	9 140	67 830	1 218	<b>135 571</b>
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	422 319	14 489	13 328	5 923	<b>456 059</b>
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	36 665	34 317	44 998	22 977	<b>138 957</b>
Dettes subordonnées	Note 3.9	7	2	6 029	9 394	<b>15 432</b>

NB : Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la Note 3.13 des états financiers consolidés. En particulier, les données sont présentées hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	31.12.2019				
		0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Banques centrales		4 097	-	-	-	<b>4 097</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés		155 032	17 815	23 584	29 578	<b>226 009</b>
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	69 155	20 306	17 268	1 200	<b>107 929</b>
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	372 574	20 385	16 318	9 335	<b>418 612</b>
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	28 143	24 947	56 099	15 979	<b>125 168</b>
Dettes subordonnées	Note 3.9	5	2	2 746	11 712	<b>14 465</b>

NB : Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la Note 3.13 des états financiers consolidés. En particulier, les données sont présentées hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

## ACTIFS FINANCIERS

(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	31.12.2020				
		0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Caisse et banques centrales		164 724	900	1 611	944	<b>168 179</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.4	240 288	9 371	-	-	<b>249 659</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	51 090	708	-	262	<b>52 060</b>
Titre au coût amorti	Note 3.5	13 941	146	1 337	211	<b>15 635</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 3.5	46 790	1 664	4 071	855	<b>53 380</b>
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 3.5	70 518	75 862	163 365	109 820	<b>419 565</b>
Opérations de location financement*	Note 3.5	2 582	6 036	16 167	4 411	<b>29 196</b>

\* Montants présentés nets de dépréciation.

(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	31.12.2019				
		0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Caisse et banques centrales		98 967	735	1 609	1 000	<b>102 311</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.4	242 879	7 011	-	-	<b>249 890</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	51 730	1 282	-	244	<b>53 256</b>
Titre au coût amorti	Note 3.5	11 012	200	973	304	<b>12 489</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 3.5	47 260	1 957	6 257	892	<b>56 366</b>
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 3.5	87 877	58 318	162 795	111 234	<b>420 224</b>
Opérations de location financement*	Note 3.5	2 487	6 050	16 727	4 756	<b>30 020</b>

\* Montants présentés nets de dépréciation.

Il convient de relever que la nature de l'activité de Société Générale la conduit à détenir des titres ou des produits dérivés dont les durées contractuelles restant à courir ne sont pas représentatives de son activité ou de ses risques.

Pour le classement des actifs financiers, il a été, par convention, retenu les durées restant à courir suivantes :

1. actifs évalués en juste valeur par résultat, hors dérivés (portefeuille de négoce avec la clientèle) :
  - positions évaluées par des prix cotés sur des marchés actifs (classement comptable N1) : échéance inférieure à 3 mois,
  - positions évaluées à l'aide de données observables autres que des prix cotés (classement comptable N2) : échéance inférieure à 3 mois,

- positions évaluées en utilisant principalement des données non observables de marché (N3) : fourchette d'échéance comprise entre 3 mois et un an ;

2. actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :
  - les titres disponibles à la vente évalués par des prix cotés sur des marchés actifs ont été échéancés à moins de 3 mois,
  - les titres obligataires valorisés à l'aide de données observables autres que des prix cotés (N2) ont été classés parmi les actifs négociables à échéance 3 mois à 1 an,
  - enfin, les autres titres (actions détenues à long terme notamment) ont été classés dans la catégorie de détention supérieure à 5 ans.

En ce qui concerne les autres postes du bilan, la décomposition des autres actifs et passifs ainsi que les conventions y afférentes sont les suivantes :

**AUTRES PASSIFS**

(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	31.12.2020				
			0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs d'impôts	Note 6.3	-	-	815	-	408	<b>1 223</b>
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 696	-	-	-	-	<b>7 696</b>
Autres passifs	Note 4.4	-	76 148	2 218	4 549	2 022	<b>84 937</b>
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	-	16 593	9 475	38 011	82 047	<b>146 126</b>
Provisions	Note 8.3	4 775	-	-	-	-	<b>4 775</b>
Capitaux propres		66 979	-	-	-	-	<b>66 979</b>

(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	31.12.2019				
			0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs d'impôts	Note 6.3	-	-	939	-	470	<b>1 409</b>
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 671	-	-	-	-	<b>6 671</b>
Autres passifs	Note 4.4	-	85 062	-	-	-	<b>85 062</b>
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	-	-	1 333	-	-	<b>1 333</b>
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	-	19 392	9 291	37 018	78 558	<b>144 259</b>
Provisions	Note 8.3	4 387	-	-	-	-	<b>4 387</b>
Capitaux propres		68 570	-	-	-	-	<b>68 570</b>

## AUTRES ACTIFS

(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	31.12.2020					Total
			0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans		
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		378	-	-	-	-	-	378
Autres actifs	Note 4.4	-	67 341	-	-	-	-	67 341
Actifs d'impôts	Note 6	5 001	-	-	-	-	-	5 001
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-	-	-	-	100	100
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4	-	-	-	-	-	30 088	30 088
Écarts d'acquisition	Note 2.2	-	-	-	-	-	4 044	4 044
Actifs non courants destinés à être cédés		-	1	1	2	2	-	6
Placements des activités d'assurances	Note 4.3	-	44 087	7 569	34 097	81 101	-	166 854

(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	31.12.2019					Total
			0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans		
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		401	-	-	-	-	-	401
Autres actifs	Note 4.4	-	68 045	-	-	-	-	68 045
Actifs d'impôts	Note 6	5 779	-	-	-	-	-	5 779
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-	-	-	-	112	112
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4	-	-	-	-	-	30 652	30 652
Écarts d'acquisition	Note 2.2	-	-	-	-	-	4 627	4 627
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	-	6	4 501	-	-	-	4 507
Placements des activités d'assurances	Note 4.3	-	39 514	8 289	33 193	83 942	-	164 938

1. Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ont été exclus de l'assiette, s'agissant d'opérations adossées aux portefeuilles concernés. De même, les actifs d'impôt dont l'échéancement aboutirait à communiquer par anticipation des flux de résultat n'ont pas fait l'objet d'un échéancement publié.
2. Les postes « autres actifs » et « autres passifs » (dépôts de garantie et comptes de règlements, débiteurs divers) ont été considérés comme exigibles.
3. Les échéances notionnelles des engagements sur instruments dérivés figurent dans la Note 3.13 des états financiers consolidés du Groupe.
4. Les participations et immobilisations ont été classées à plus de cinq ans.
5. Les capitaux propres et les provisions n'ont pas été échéancés.

# 13

## RISQUE DE NON-CONFORMITÉ, LITIGES

### EN BREF

Agir en conformité consiste à inscrire son action dans le respect des obligations propres à ses activités, qu'elles soient issues de textes législatifs ou réglementaires, des principes ou normes professionnelles et déontologiques, ou encore des règles internes.

En veillant au respect de ces dispositions, le Groupe contribue à la protection de ses collaborateurs, de ses clients ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes.

Le respect des règles concerne tous les collaborateurs du Groupe, qui doivent agir au quotidien en conformité et avec intégrité. Pour assurer la cohérence et le respect du dispositif de conformité, le Groupe s'appuie sur une organisation claire récemment réaménagée.

Agir en conformité consiste à connaître les règles externes et internes qui encadrent nos activités et à les respecter. Ces règles visent à assurer la transparence et l'équilibre de la relation de la Banque avec l'ensemble de ses parties prenantes. La conformité est le socle de la confiance entre la Banque, ses clients, ses superviseurs et ses collaborateurs.

Le respect des règles concerne tous les collaborateurs, qui agissent au quotidien en conformité et avec intégrité. Les règles doivent être exprimées de façon claire et simple et les collaborateurs sont sensibilisés et/ou formés pour bien les comprendre.

Le dispositif de prévention du risque de non-conformité repose sur une responsabilité partagée entre les entités opérationnelles et la Direction de la conformité du Groupe :

- les entités opérationnelles (BU/SU) doivent intégrer dans leur action quotidienne le respect des lois et règlements, des règles de bonne conduite professionnelle ainsi que des règles internes du Groupe ;
- la Direction de la conformité assure la gestion du dispositif de prévention du risque de non-conformité du Groupe, veille à sa cohérence, son efficacité et au développement de relations appropriées avec les superviseurs bancaires et régulateurs. Cette Direction indépendante est directement rattachée à la Direction générale.

Pour accompagner les métiers et assurer la supervision du dispositif l'organisation de la Direction de la conformité repose sur :

- des équipes dédiées à chaque ligne-métier, point de contact avec les métiers pour tous leurs sujets de compliance et en charge de la majeure partie du *deal flow*, excepté pour les transactions les plus sensibles ;
- des équipes centrales dédiées à la supervision, la définition des normes et aux contrôles ainsi qu'aux activités transverses clés telles que la formation et la transformation digitale.

La Direction de la conformité est organisée autour de neuf principaux risques de non-conformité regroupés en deux grandes catégories :

- la sécurité financière qui comprend la connaissance du client (KYC), le respect des règles relatives aux sanctions internationales et embargos, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- les risques réglementaires qui couvrent la protection de la clientèle, l'intégrité des marchés financiers, le respect des réglementations fiscales internationales, la lutte contre la corruption, l'éthique et la conduite, la responsabilité sociale et environnementale et la protection des données personnelles.

Sécurité financière				Risques réglementaires				
KYC	AML	Sanctions & Embargos	Protection de la clientèle	Intégrité des marchés	Transparence fiscale	Lutte contre la corruption, Conduite et Éthique	Responsabilité sociale et environnementale	Données
Connaissance Client	Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme		MiFID II/MIFIR, PRIIPs, etc.	EMIR/DFA, Volker, FBL, MAD/MAR, benchmarks, etc.	FATCA, CRS, QI, etc.	ABC, Sapin II, etc.	RSE, ESG...	GDPR, Archiving, etc.

## 13.1 CONFORMITÉ

### Sécurité financière

#### CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE (KYC)

Le Groupe a lancé en 2018 un programme de transformation de ses fonctions KYC afin d'en accroître l'efficacité opérationnelle (*via* la simplification des normes, une mutualisation accrue des moyens, l'optimisation des outils et des process) et d'améliorer l'expérience client. Ce programme à quatre ans, placé sous la responsabilité de la Direction de la conformité, donne lieu à un suivi étroit et régulier au plus haut niveau de la Banque. Des progrès significatifs ont d'ores et déjà été obtenus en matière d'outillage de la fonction d'analyse KYC et d'industrialisation des processus.

#### LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB/FT)

Le Groupe a mis en œuvre l'ensemble des dispositions liées à la 4<sup>e</sup> directive de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et à la réglementation européenne 2015/847 sur la qualité des messages de paiement. La transposition de la 5<sup>e</sup> directive européenne (officiellement entrée en vigueur dans le droit français *via* un décret du 12 février 2020) en normes internes

progresse au fil des dernières consultations de place et des mises à jour trimestrielles du Code SG et s'achèvera début 2021.

Le renforcement du dispositif de détection des opérations suspectes ou atypiques s'est poursuivi en 2020 avec le déploiement d'outils de surveillance plus sophistiqués, l'optimisation des *scenarii* utilisés et le recours à de nouvelles technologies.

#### EMBARGOS ET SANCTIONS FINANCIÈRES

Le contexte international a été marqué en 2020 par un renforcement des sanctions américaines à l'encontre de la Chine, avec un niveau de complexité élevé dans leur mise en œuvre susceptible de générer des risques opérationnels significatifs pour les établissements financiers. Plus largement, le groupe Société Générale a confirmé sa position de renoncer à toute activité commerciale avec l'Iran et maintient en encadrement étroit des opérations impliquant la Russie.

Le Groupe a poursuivi le renforcement de son dispositif Embargos/Sanctions dans le cadre du programme de remédiation mis en place suite aux accords conclus avec les autorités françaises et américaines, notamment en matière de filtrage des tiers et des transactions, de formation des collaborateurs et d'industrialisation de l'ensemble des processus concourant à la maîtrise de ce risque.

## Risques réglementaires de la Conformité

### LA PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

La protection de la clientèle est un enjeu majeur pour le groupe Société Générale qui s'engage à respecter et protéger les intérêts de ses clients.

Le dispositif relatif aux obligations introduites par les réglementations européennes sur la protection de la clientèle (MIF2 et la directive sur la Distribution d'Assurances ou DDA) sont désormais en place tant en termes de gouvernance produit et Conseil que de respect des exigences d'information. Dans le contexte de crise Covid-19, les réseaux ont temporairement adapté les conditions de commercialisation (information et vente à distance), en élaborant des procédures de conseil par téléphone.

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire et sociale, les dispositifs de plafonnement des frais bancaires sont opérationnels depuis février 2019 et continuent à être renforcés.

Dans ce cadre, des actions importantes sont menées sur le dispositif du Groupe en termes :

- de renforcement des règles internes portant sur les éléments clés de la protection de la clientèle (règles de commercialisation, réclamations clients, conflits d'intérêts, gouvernance produits, protection des avoirs clients, rémunérations et qualification des collaborateurs) ;
- de formations dédiées et de sensibilisation des collaborateurs ; l'importance que le Groupe attache à ce thème est largement relayée dans le Code de conduite du Groupe ;
- d'adaptation nécessaire des outils existants aux nouvelles exigences réglementaires.

### Réclamations clients

Le traitement d'une réclamation est un acte commercial qui participe à la satisfaction client. À ce titre, il a été largement relayé dans le Code de conduite.

L'instruction Groupe « Traitement des réclamations clients » intègre les recommandations du superviseur national (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ainsi que les exigences réglementaires (MIF2, DDA et DSP- directive sur les Services de Paiement) entrant dans le cadre du renforcement au niveau européen des mesures relatives à la protection de la clientèle. Les métiers de la Banque disposent d'une gouvernance *ad hoc*, d'une organisation, de moyens humains et applicatifs, de procédures formalisées, d'indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs. À ce dispositif interne s'ajoute la Médiation.

### Conflits d'intérêts

Le Groupe dispose d'un cadre normatif précis relatif à la prévention et la gestion des conflits d'intérêts qui rappelle les principes et les dispositifs mis en œuvre. Les cartographies, registres et déclarations des personnels les plus exposés ont été renforcés en 2020 et sont plus complets pour répondre aux obligations d'identification des situations potentielles de conflits d'intérêts. Le dispositif traite désormais de trois catégories de conflits d'intérêts potentiels : ceux pouvant survenir d'une part entre le Groupe et ses clients, ou entre les clients du Groupe ; d'autre part, entre le Groupe et ses collaborateurs (notamment dans le cadre d'activités impliquant l'intérêt personnel d'un collaborateur et ses obligations professionnelles) ; enfin entre le Groupe et ses fournisseurs. Le dispositif a été complété par la mise en œuvre de la Déclaration des Conflits d'intérêts (Daci) exigée des personnes les plus exposées du Groupe.

### Gouvernance produits

Les obligations de gouvernance produits se sont élargies au respect des réglementations en matière de commercialisation et d'information de la clientèle. L'obligation d'identifier le marché cible dès la conception du produit et de vérifier l'adéquation des critères avec la

situation des clients a mené le groupe Société Générale à engager des revues systématiques en amont de la commercialisation et des échanges entre producteurs et distributeurs pour le suivi des produits durant leur cycle de vie.

### Clientèles fragiles

La Société Générale a mis en place des pratiques et usages répondant aux obligations réglementaires vis-à-vis des clients qualifiés de « fragiles », et notamment les clients bénéficiaires de l'Offre Spécifique Clientèle fragile financièrement. Afin de contribuer à l'effort national en faveur du pouvoir d'achat des Français les plus en difficulté, le Groupe a complété ce dispositif dès 2019 par la mise en place de mesures complémentaires : i) gel de ses tarifs bancaires ; ii) plafonnement des frais mensuels d'incidents bancaires pour la clientèle fragile ; iii) suivi et soutien adapté à la situation de tous les clients connaissant des difficultés à la suite des événements récents. Ces dispositifs font l'objet d'une étroite surveillance et de plans d'action visant plus particulièrement la détection de la clientèle financièrement fragile.

### L'INTÉGRITÉ DES MARCHÉS

Les principaux risques réglementaires concernant l'intégrité des marchés sont liés aux domaines suivants :

- les indices de référence (réglementation sur les Benchmarks/BMR) ;
- les abus de marché et la déontologie du personnel (MAR) ;
- les activités sur produits dérivés (réglementations Dodd-Frank et EMIR) ;
- la séparation des activités bancaires pour compte propre (Règle US Volcker et loi SRAB en France).

Les enjeux sont de trois ordres :

- adapter en permanence les dispositifs de conformité pour répondre aux évolutions de la réglementation dans les différentes localisations où le Groupe opère des activités de marché et, pour ce faire, disposer de ressources expertes et également formées à la gestion de projets ;
- conduire un process robuste d'évaluation des risques de conformité prenant en compte les spécificités de chaque métier et de chaque région ;
- disposer d'une gouvernance solide au niveau du groupe pour être en mesure de superviser l'avancement des projets et des chantiers de remédiation, de s'assurer que le cadre normatif est maintenu à jour, et de suivre les incidents de conformité et finalement la remontée effective d'information vers la Direction générale, le Conseil et les régulateurs.

### Abus de marché

La Conformité a poursuivi l'amélioration de mise en conformité de son dispositif. Une attention particulière a été portée à la modernisation des outils automatisés de détection et d'analyse, ainsi qu'à la formation des collaborateurs de la Conformité en charge de ces contrôles.

Les instructions sur le domaine « Abus de marché » ont fait l'objet de révisions en 2020. Ces instructions détaillent les mesures à mettre en œuvre pour prévenir ou détecter les pratiques d'abus de marché portant atteinte à l'intégrité des marchés financiers ; à savoir i) les opérations d'initiés (transmission et utilisation d'informations privilégiées) ; ii) les manipulations de marché (manipulation de cours, diffusion de fausses informations).

Concernant les **indices de marché** : le Groupe a mis en œuvre un plan d'action afin de maîtriser les risques liés aux **manipulations de marché**. Ce plan est désormais bien avancé et a permis l'encadrement des contributions aux *benchmarks* et le déploiement de leur administration à l'ensemble du Groupe. Au-delà des contributions aux

**indices de référence** et des activités d'administration d'indices, l'utilisation des indices est soumise depuis janvier 2020 à des restrictions d'ordre réglementaire.

L'encadrement de ce dispositif a été déployé au travers d'instructions et de formations.

## SÉPARATION BANCAIRE

La Règle Volcker publiée en décembre 2013, qui établissait une interdiction de principe pour certains établissements du secteur des services financiers comme le groupe Société Générale de procéder à du *trading* pour compte propre et d'acquérir ou de détenir pour son compte des parts de fonds dits « *covered* »<sup>(1)</sup>, a fait l'objet de deux amendements importants en 2019 et 2020, respectivement l'amendement Volcker 2.0 sur le *trading* et l'amendement Volcker 2.1 sur les fonds, qui viennent alléger les obligations réglementaires du Groupe SG. Le dispositif Volcker/FBL du Groupe a fait l'objet d'une mise en conformité à ces amendements pour leur entrée en vigueur effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et a permis de revoir l'ensemble des éléments d'encadrement de la Règle Volcker et de la LBF.

## PRODUITS DÉRIVÉS

Les risques réglementaires liés aux activités de marché de produits dérivés sont couverts par des réglementations européennes (règlement EMIR) et américaines (*Dodd-Frank Act* Titre VII, SEC Rules). Ces réglementations ont évolué en 2019 (SEC Rules et EMIR) amenant le Groupe à se mettre en conformité ; notamment par une mise à jour des instructions et formations nécessaires à l'encadrement du dispositif et le renforcement de la gouvernance avec la mise en œuvre d'un comité dédié.

## CONFORMITÉ/TRANSPARENCE FISCALE

La politique de lutte contre l'évasion fiscale du groupe Société Générale est régie par le Code de conduite fiscale. Ce Code a été actualisé en mars 2017 et approuvé par le Conseil d'administration après une revue par le Comité exécutif. Il est public et accessible via le portail institutionnel de la Banque ([https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Code%20de%20conduite/Code\\_de\\_conduite\\_fiscale\\_groupe\\_societe\\_generale\\_fr.pdf](https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Code%20de%20conduite/Code_de_conduite_fiscale_groupe_societe_generale_fr.pdf)).

Le Code édicte les cinq principes suivants :

- Société Générale veille à respecter dans tous les pays où le Groupe est implanté les règles fiscales applicables à son activité conformément aux conventions internationales et aux lois nationales ;
- dans les relations avec ses clients, Société Générale veille à ce qu'ils soient informés de leurs obligations fiscales afférentes aux opérations réalisées avec le Groupe et le Groupe respecte les obligations déclaratives qui sont, le cas échéant, applicables en tant que teneur de compte ou à tout autre titre ;
- dans ses relations avec les administrations fiscales, Société Générale s'attache à respecter strictement les procédures fiscales et veille à entretenir des liens de qualité, le préservant de tout risque de réputation ;
- Société Générale n'encourage, ni ne promeut l'évasion fiscale ni pour lui-même ou ses filiales, ni pour ses clients ;
- Société Générale a une politique fiscale conforme à sa stratégie de rentabilité durable et s'interdit toute opération, que ce soit pour son propre compte ou celui de ses clients, dont le but ou l'effet reposeraient sur la recherche d'un profit essentiellement fiscal, sauf s'il est conforme aux intentions du législateur.

La mise en œuvre de ce Code est revue annuellement par le Conseil d'administration et les procédures et dispositifs en place au sein du Groupe permettent de s'assurer que les nouveaux produits et nouvelles implantations respectent les principes fiscaux du Groupe.

Les relations/actions avec des législateurs et décideurs des politiques fiscales sont régies par la Charte pour une représentation responsable auprès des pouvoirs publics et des institutions représentatives (<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/190426-vade-mecum-ri.pdf>)

Le Groupe s'engage sur une politique stricte au regard des paradis fiscaux. Aucune implantation du Groupe n'est autorisée dans un État ou Territoire figurant sur la liste officielle française des États et Territoires Non Coopératifs (ETNC)<sup>(2)</sup> et des règles internes sont en place depuis 2003 afin de réaliser un suivi dans une liste élargie de pays et territoires.

Le Groupe suit les normes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de prix de transfert. Toutefois, il peut arriver que des contraintes locales imposent de s'écartier des méthodologies OCDE ; dans ce cas de figure, les contraintes locales doivent être documentées.

Le Groupe publie annuellement les informations relatives aux implantations et activités par pays (pour plus d'informations, voir section 2.12 « Informations sur les implantations et activités relatives à l'exercice 2020 », p. 60-61 du Document d'enregistrement universel 2021) et confirme que sa présence dans un certain nombre de pays est uniquement pour des raisons commerciales et non pour bénéficier de dispositions fiscales particulières. Le Groupe respecte également ses obligations de transparence fiscale pour son compte propre (CbCR - Déclaration Pays par Pays).

Le Groupe s'est pleinement investi dans la mise en œuvre des réglementations visant à assurer la transparence fiscale pour le compte de ses clients (notamment FATCA et *Common Reporting Standard* – CRS).

Parmi les réglementations fiscales, certaines définissent des obligations de transparence fiscale. Les réglementations FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*), CRS (*Common Reporting Standard*), QI (*Qualified Intermediary*) et DAC 6 (directive Administrative de Coopération 6) ont pour objectif commun de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale des clients. Les risques portés par les institutions financières sont financiers, commerciaux et de réputation. Les enjeux principaux du Groupe consistent à s'adapter aux évolutions réglementaires qui ne cessent de se renforcer au fil des années et à renforcer les dispositifs de contrôle.

Société Générale se conforme aux exigences de transparence fiscale. La norme *Common Reporting Standard* (CRS) permet aux administrations fiscales d'avoir la connaissance systématique des revenus perçus à l'étranger par ses résidents fiscaux, y compris si les comptes sont détenus par l'intermédiaire de structures patrimoniales. En outre, Société Générale se conforme aux exigences de la loi américaine FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) qui vise à lutter contre l'évasion fiscale impliquant des comptes ou entités étrangères détenus par des contribuables américains. Dans ce cadre, les intermédiaires financiers non-américains portent la responsabilité d'identifier les contribuables américains dans leurs bases clients, aux fins de déclarer à l'administration fiscale américaine les revenus bénéficiant directement ou indirectement à ces derniers, permettant ainsi le recouvrement automatisé avec leurs déclarations individuelles. Les objectifs de transparence fiscale sont atteints grâce à la production d'une déclaration au niveau national et à l'échange d'informations fiscales par les pays partenaires sur la base de

(1) La règle Volcker ne propose pas de définition précise d'un *covered fund* ; elle établit une interdiction de principe de traiter avec des fonds spéculatifs de type hedge fund ou fond de private equity et en complément une liste de critères d'exclusion basés sur les produits et/ou la stratégie du fond, qui permettent d'échapper à cette catégorisation. Par exemple, les fonds de retraites, les fonds publics étrangers, les véhicules d'acquisition de biens ou encore les fonds de titrisation n'entrent pas dans la catégorie *covered funds*.

(2) Incluant la liste noire européenne.

conventions fiscales bilatérales existantes et d'accords intergouvernementaux.

Enfin, le Groupe a mis en œuvre la nouvelle directive européenne de transparence des intermédiaires, dite DAC 6, qui impose la déclaration de dispositifs de planification fiscale transfrontières. La Direction de la Compliance Groupe a accompagné le Département « Fiscalité » du Groupe dans la mise en œuvre de DAC6, plus particulièrement sur le marqueur réglementaire D portant sur les schémas visant à contourner le CRS et ceux qui impliqueraient des chaînes opaques de bénéficiaires effectifs. Les premières déclarations devraient intervenir après le 31 janvier 2021.

Il est à noter en particulier que les établissements teneurs de compte de la ligne-métier Banque Privée sont implantés exclusivement dans des États répondant au standard de transparence fiscale le plus élevé posé par le G20 et l'OCDE : ces États ont ratifié la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, ont mis en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (CRS) et ont obtenu dans le cadre de la revue des pairs sous l'égide de l'OCDE la note de *largely compliant* et *compliant*. Par ailleurs, la vérification de la conformité fiscale des avoirs déposés dans les livres de la Banque Privée fait l'objet d'une vigilance particulière à travers des diligences documentaires approfondies.

Enfin, Société Générale intègre la fraude fiscale dans son dispositif de lutte contre le blanchiment conformément à la réglementation.

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Société Générale est pleinement engagée dans la lutte contre la corruption et a pris des engagements clairs dans le cadre du groupe de Wolfsberg et du Pacte Mondial.

Le Groupe applique des principes stricts qui sont inscrits dans son Code de conduite et son « Code relatif à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ».

Le programme de la Société Générale de lutte contre la corruption s'articule notamment autour des thèmes suivants :

- Code de conduite ;
- cartographie annuelle des risques ;
- formation appropriée à tous les niveaux (Dirigeants, personnes exposées, ensemble des collaborateurs) ;
- dispositifs de contrôle ;
- procédures comptables ;
- évaluation des tiers ;
- régime disciplinaire ;
- droit d'alerte.

Dans ce contexte, les processus et outils continuent d'être renforcés avec la mise en place de personnel dédié à la lutte contre la corruption au sein du Groupe, la création d'indicateurs de suivi, de nouveaux contrôles dont des contrôles comptables et opérationnels permettant de réduire le risque de corruption.

Les instructions du Groupe encadrant la lutte contre la corruption ont été significativement enrichies. Ainsi, le Code relatif à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence a été mis à jour et complété. Par ailleurs, plusieurs instructions et procédures ont été publiées ou mises à jour cette année, assurant ainsi un corpus d'instructions complet et courant.

Le déploiement de certaines instructions a été accompagné par la mise en place d'outils Groupe tel que l'outil de déclaration des cadeaux et invitations (GEMS), l'outil de gestion des alertes (WhistleB

désormais accessible à travers l'ensemble du Groupe), et l'outil de déclaration annuelle des conflits d'intérêts (Daci).

Les actions de formation ont été renforcées, notamment vis-à-vis des personnes les plus exposées au risque de corruption, des contrôleurs comptables et des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration.

Les procédures de connaissance des tiers ont été améliorées, avec un focus particulier sur les intermédiaires, mais aussi la mise en place de *due diligences* pour les fournisseurs et les associations bénéficiaires de donation ou d'action de mécénat. La filière ABC (Anti-Corruption) participe dorénavant de manière active à l'élaboration des KYC (*Know Your Customer*) dans les activités de la Banque avec sa clientèle de grands clients.

Afin d'accroître la vigilance de tous les collaborateurs, un programme de formation complet est déployé et a été renforcé en 2020 dans l'ensemble du Groupe :

- e-learning pour l'ensemble du personnel : une version enrichie de cette formation a été mise en ligne en juillet 2020 : taux de complétude de 99% ;
- formation dédiée aux collaborateurs les plus exposés au risque de corruption (taux de complétude de 98%) et aux collaborateurs en charge des contrôles comptables et financiers (418 personnes formées en webex) ;
- les experts de l'anticorruption ainsi que des membres de la filière ABC ont réalisé une formation diplômante (ACAMS).

## RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

En ligne avec les ambitions stratégiques du Groupe, une équipe dédiée au sein de la Conformité est désormais en charge de la responsabilité sociale et environnementale au titre de la seconde ligne de défense. Elle assure notamment le pilotage du projet de mise en conformité à la directive ESG<sup>(1)</sup> destinée à favoriser les investissements durables et renforcer la transparence des produits et services d'investissement ESG offerts à la clientèle.

Les efforts de 2021 vont aussi porter sur le renforcement de l'opérationnalisation des engagements pris par la Banque en matière sociale et environnementale à travers la vérification systématisée des listes d'exclusion et d'identification, ainsi que la prise en compte des politiques sectorielles dans les processus d'entrée en relation et revue de la clientèle. Il est enfin prévu de développer les formations appropriées pour les catégories de personnel impactées.

## PROTECTION DES DONNÉES

Société Générale, en tant que partenaire de confiance privilégié de ses clients, est particulièrement sensible à la protection des données à caractère personnel.

L'entrée en vigueur, en mai 2018, du nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), qui accroît les obligations de l'entreprise ainsi que le niveau des sanctions en cas de non-respect de ces obligations (jusqu'à 4% du CA), a été pour le Groupe et ses filiales l'occasion de renforcer encore leur dispositif.

Dans l'ensemble des implantations du Groupe, des instructions internes et procédures associées, conformes aux réglementations locales et européennes, définissent les règles à appliquer et traitements à réaliser afin de garantir la protection et la sécurité des données de nos clients et de nos collaborateurs. Des dispositifs d'information des personnes et de traitement de leurs demandes sont en place pour leur permettre d'exercer leurs droits, notamment via des plates-formes digitales dédiées. Une politique de sécurisation des données personnelles est définie qui s'intègre à la stratégie du Groupe en matière de sécurité et, en particulier, de cybersécurité. Par ailleurs,

(1) Environnement, Social et Gouvernance.

dans le cadre du déploiement du RGPD, un effort tout particulier est porté sur la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au travers de formations dédiées. Un *e-learning* a ainsi été déployé pour l'ensemble des collaborateurs des entités concernées (taux de réalisation de 98,5% à fin 2020).

Enfin, le groupe Société Générale a désigné un Délégué à la Protection des Données (*Data Protection Officer – DPO*). Rattaché à la Direction de la conformité du Groupe, et interlocuteur désigné de l'Autorité de Protection des Données Personnelles (la CNIL en France), sa mission est de s'assurer du bon niveau de conformité du Groupe en matière de protection des données personnelles. Il dispose d'un réseau de DPO locaux et de Correspondants répartis au sein des entités du Groupe et chargées de les accompagner sur les dimensions de sécurité et d'usage de la donnée personnelle. Dans le cadre de sa mission, le Délégué à la Protection des Données est amené à suivre de manière régulière un certain nombre d'indicateurs, en particulier le nombre et la nature des demandes d'exercice de droit reçues, le taux de suivi des formations internes ainsi que le programme de certification des DPO locaux lancé fin 2018.

## Autres risques réglementaires

### MÉDIATION

La Médiation, voie de recours amiable, est portée à la connaissance des clients sur de multiples supports d'information, notamment par une mention permanente figurant au verso des relevés de comptes. Les décisions prises par le Médiateur indépendant s'imposent aux entités concernées.

### RISQUE ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Depuis fin 2010, dans le cadre réglementaire défini par la directive européenne CRD3, Société Générale a mis en place une gouvernance spécifique pour la détermination des rémunérations variables. Au-delà des professionnels des marchés financiers, les règles introduites par cette directive s'appliquent à l'ensemble des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence significative sur le profil de risque des établissements qui les emploient, y compris celles exerçant des fonctions de contrôle.

Le cadre réglementaire défini par la directive européenne CRD4 s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et ne modifie pas les règles relatives à la détermination des rémunérations variables des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe et des salariés des fonctions de contrôle. Les principes et la gouvernance mentionnés ci-dessus continuent donc de s'appliquer au sein du Groupe.

Selon les principes approuvés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, les mécanismes et processus de rémunération de la population identifiée intègrent non seulement la prise en compte du résultat financier des opérations réalisées, mais également le contexte et la manière dont ce résultat est généré, notamment en terme de maîtrise et gestion de l'ensemble des risques et respect des règles de conformité. Les salariés des fonctions de contrôle pour leur part sont rémunérés de manière indépendante des résultats des opérations qu'ils contrôlent et en fonction de critères propres à leur activité.

La rémunération variable comporte une partie non différée et une partie différée. L'acquisition de la part différée de la rémunération variable est soumise à une triple condition : une durée minimale de présence, un niveau minimum de performance financière de l'entreprise ou/et de l'activité et une gestion appropriée des risques et de la conformité (clauses de malus et *clawback*). L'ensemble des variables différées de la population régulée fait l'objet d'une clause de non-versement, permettant de sanctionner toute prise de risque excessive ou tout comportement jugé inacceptable ; une clause de *clawback* (récupération) prévoyant la possibilité pour SG, sous réserve de la réglementation en vigueur, de demander la restitution de tout ou

partie des variables différées après la période de conservation et pendant une durée de cinq ans après leur attribution est intégrée dans le plan Groupe de rémunération variable différée attribuée au titre de 2020.

Au moins 50% de cette rémunération est versée sous forme de titres ou instruments équivalents. Ces modalités de versement visent à aligner la rémunération sur les performances et l'horizon de risques de l'entreprise.

La Direction des risques et la Direction de la conformité participent à la définition et à la mise en œuvre de cette politique. En particulier, elles évaluent chaque année de manière indépendante les principales activités de *Wholesale Banking* et de la Banque de détail en France et à l'international, et les principaux preneurs de risques ainsi que les responsables de *desks* soumis aux exigences de la loi de séparation bancaire et de la règle Volcker au regard de leur gestion des risques et leur respect de la conformité. Ces évaluations font l'objet d'une revue par la Direction générale et sont prises en compte dans les décisions d'allocation des montants de rémunération variable.

Par ailleurs, Société Générale a mis en œuvre un dispositif et une gouvernance spécifiques visant la population des porteurs de mandats de *trading*, pour s'assurer que la politique de rémunération intègre bien les exigences de la Loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 et de la Règle Volcker.

En outre, en continuité avec notre approche historique et conformément aux recommandations du Comité européen des superviseurs bancaires, plusieurs principes réglementaires (part de variable différée, dont l'acquisition est soumise à des conditions de présence, de performance financière minimale du Groupe et de l'activité, de gestion appropriée des risques et de la conformité) s'appliquent à une population plus large que la population régulée en fonction du niveau de rémunération variable en notamment dans l'ensemble du périmètre *Wholesale Banking*.

De plus, depuis 2018, l'outil Groupe d'évaluation annuelle des salariés comprend une rubrique *Conduite et Conformité* obligatoire, permettant au manager de prendre en compte les cas de comportement non conforme en matière de maîtrise des risques, qualité de service et respect des intérêts du client par le collaborateur. Dans le cas où un collaborateur aurait manqué au respect des règles de conduite et de conformité, le manager doit définir et mettre en place un plan d'action pour accompagner spécifiquement le collaborateur. L'évaluation sur cette rubrique entre en ligne de compte dans l'évolution de carrière du salarié et dans sa rémunération.

La prise en compte des risques dans la politique de rémunération est détaillée dans le rapport public et présentée annuellement au Comité des risques ; un administrateur membre du Comité des risques fait partie du Comité des rémunérations.

## Maîtrise du risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est intégrée au code SG. Le dispositif de contrôle mis en place est destiné à le prévenir, le détecter, l'évaluer et le maîtriser. Il est coordonné par la Direction de la conformité qui :

- accompagne les collaborateurs du Groupe et plus particulièrement les Responsables du contrôle de la conformité des métiers dans leur démarche de prévention, détection, évaluation et maîtrise du risque de réputation ;
- propose et met à jour des formations de sensibilisation au risque de réputation ;
- élabore un tableau de bord du risque de réputation qui est communiqué trimestriellement au Comité des risques du Conseil d'administration en s'appuyant sur les informations provenant des métiers/*Business Units* et des fonctions support/*Service Units* (en particulier la Direction des Ressources Humaines et de la communication, la Direction juridique, la Direction de la

responsabilité sociale d'entreprise et la Direction de la protection des données).

Par ailleurs, les responsables de conformité dédiés aux *Business Units* participent aux diverses instances (Comités nouveaux produits, comités *ad hoc*, etc.) organisées pour valider les nouveaux types d'opérations, produits, projets ou clients et formulent un avis écrit concernant leur évaluation du niveau de risque de l'initiative visée et notamment du risque de réputation.

## Le programme de transformation de la filière conformité

Le programme de transformation de la filière Conformité vise à renforcer la maîtrise des risques de non-conformité par une vigilance et une sensibilisation accrue de l'ensemble des acteurs, y compris les métiers, leurs supports et les autres Directions, à accroître l'efficacité opérationnelle des processus associés et à répondre durablement aux exigences des autorités de supervision et de régulation.

Ce programme comprenait une actualisation de la gouvernance, un renforcement des moyens alloués à la filière Conformité, tant en termes de recrutements, de formation que de modernisation des systèmes d'information dédiés et de digitalisation. Il s'appuie également sur un cadre renforcé d'évaluation des risques (*risk-assessment*) et un dispositif de contrôles solide. Il comporte un volet spécifique de remédiation lié aux accords signés en 2018 avec les autorités américaines et françaises détaillé ci-dessous.

La mise en œuvre du plan d'action de ce programme actualisé en 2019 se poursuit en 2021.

## PLAN DE REMÉDIATION CONFORMITÉ SUITE AUX ACCORDS CONCLUS AVEC LES AUTORITÉS FRANÇAISES ET AMÉRICAINES

En juin 2018, Société Générale a conclu des accords avec le *US Department of Justice* (DOJ) et la *US Commodity Futures Trading Commission* (CFTC) mettant fin à leurs enquêtes relatives aux soumissions IBOR, et avec le DOJ et le Parquet National Financier français (PNF) mettant fin à leurs enquêtes relatives à certaines opérations avec des contreparties libyennes.

En novembre 2018, Société Générale a conclu des accords avec les « autorités américaines » mettant un terme à leurs enquêtes relatives à certaines opérations en dollar américain effectuées impliquant des pays, des personnes ou des entités faisant l'objet de sanctions économiques américaines.

Dans le cadre de l'ensemble de ces accords, la Banque s'est engagée à améliorer son dispositif visant à prévenir et détecter toute infraction aux réglementations en matière de corruption, de manipulation de marché et de sanctions économiques américaines, et toute infraction aux lois de l'État de New York. La Banque s'est également engagée à renforcer la supervision de son programme de conformité relatif aux sanctions économiques. Aucune poursuite ne sera engagée à

l'encontre de la Banque à condition que celle-ci se conforme aux termes des accords, ce à quoi Société Générale s'est engagée sans réserve.

La Banque a également convenu avec la FED d'engager un consultant indépendant en charge d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du renforcement de son programme de conformité en matière de sanctions et embargos.

Pour répondre aux engagements pris par Société Générale dans le cadre de ces accords, la Banque a mis en place un programme visant à mettre en œuvre ces engagements et renforcer son dispositif de conformité dans les domaines concernés. Ce programme a été placé sous la supervision directe du Directeur de la conformité du Groupe. Par ailleurs, le Comité de pilotage du programme est présidé par un membre de la Direction générale de la Banque, et un rapport sur l'avancement du programme est présenté chaque mois au Conseil d'administration.

En 2020, le Programme s'est déroulé selon le planning présenté aux instances de Gouvernance internes et aux différentes autorités qui reçoivent des rapports réguliers sur l'avancée des actions de remédiations. Les audits externes prévus aux accords ont par ailleurs eu lieu ou sont en cours.

Le 14 décembre 2020 Société Générale a pris connaissance de l'avis d'extinction des poursuites, publié par le Procureur de la République Financier (PRF), dans le cadre de l'affaire dite « LIA » relatives à certaines opérations avec des contreparties libyennes, décision prises aux vues des conclusions de l'audit de l'Agence Française Anti-corruption (AFA) réalisé en 2020.

## PLAN DE REMÉDIATION CONFORMITÉ AUX ÉTATS-UNIS

Le 19 novembre 2018, le groupe Société Générale et sa succursale new-yorkaise ont conclu un accord (*enforcement action*) avec le Département des Services Financiers de l'État de New York, relatif au programme de lutte contre le blanchiment d'argent de la succursale new-yorkaise. Cet accord requiert (i) la soumission d'un programme renforcé de lutte contre le blanchiment d'argent, (ii) un plan de gouvernance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, (iii) la réalisation d'un audit externe en 2020.

Pour rappel, le 14 décembre 2017, Société Générale et sa succursale de New York (SGNY) d'une part, et le *Board of Governors of the Federal Reserve* d'autre part, se sont accordés sur une Ordonnance de Cessation et d'Abstention (l'*« Ordonnance »*) portant sur le programme de conformité de SGNY au *Bank Secrecy Act* (BSA) et à ses obligations de Lutte Anti-Blanchiment (LAB) (le « Programme de Conformité en matière de lutte contre la Criminalité Financière ») et sur certains aspects de son programme Identification et Connaissance de la Clientèle (KYC).

Cet accord avec le *Cease and Desist Order* signé le 14 décembre 2017 avec la FED vient supplanter le *Written Agreement* conclu en 2009 entre le groupe Société Générale et sa succursale new-yorkaise d'une part, et la Réserve fédérale américaine et le Département des Services Financiers de l'État de New York d'autre part.

## 13.2 LITIGES

---

Les informations relatives aux risques et litiges sont présentées dans la Note 9 aux états financiers consolidés figurant au chapitre 6 du Document d'enregistrement universel, p.519

# 14

---

## RISQUE DE MODÈLE

---

### **EN BREF**

---

Le risque de modèle se définit comme le risque de conséquences adverses de décisions fondées sur des résultats et des rapports de modèle incorrects ou mal utilisés.

## 14.1 DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE MODÈLE

Le Groupe s'est entièrement engagé à maintenir un dispositif solide de gouvernance en matière de gestion du risque de modèle afin d'assurer l'efficacité et la fiabilité des processus d'identification, de conception, d'implémentation, de suivi de modification, de revue indépendante et d'approbation des modèles utilisés. Un Département MRM (*Model Risk Management*) en charge de la maîtrise du risque de modèle a été créé au sein de la Direction des risques en 2017. Depuis, le cadre de gestion du risque de modèle s'est consolidé et structuré, et repose aujourd'hui sur le dispositif suivant.

### Acteurs et responsabilités

Le dispositif de gestion du risque de modèle est mis en œuvre par les trois lignes de défense indépendantes, qui correspondent à la responsabilité des métiers dans la gestion du risque, à la revue et la supervision indépendante et à l'évaluation du dispositif et qui sont ségrégées et indépendantes pour éviter tout conflit d'intérêts.

Le dispositif est décliné comme suit :

- la première ligne de défense (LoD1), qui regroupe plusieurs équipes avec des compétences diverses au sein du Groupe, est responsable du développement, de la mise en œuvre, de l'usage et du suivi de la pertinence au cours du temps des modèles, conformément au dispositif de gestion du risque de modèle ; ces équipes sont logées dans les Directions métiers ou leurs Directions support ;
- la deuxième ligne de défense (LoD2) est constituée des équipes de gouvernance et des équipes de revue indépendante des modèles, et supervisée par le Département « Risque de modèle » au sein de la Direction des risques ;
- la troisième ligne de défense (LoD3) a pour responsabilité d'évaluer l'efficacité globale du dispositif de gestion du risque de modèle (la pertinence de la gouvernance pour le risque de modèle et l'efficience des activités de la deuxième ligne de défense) et l'audit indépendant des modèles : elle est logée au sein de la Direction de l'audit interne.

### Gouvernance, pilotage et surveillance

Un Comité MRM présidé par le Directeur des risques se réunit *a minima* tous les trois mois pour s'assurer de la mise en œuvre du dispositif de gestion et suivre le risque de modèles à l'échelle du Groupe. Au sein de la deuxième ligne de défense et du Département « Risque de modèles », une équipe gouvernance est en charge de la conception et du pilotage du dispositif de gestion du risque de modèle à l'échelle du Groupe.

À ce titre :

- le cadre normatif applicable à l'ensemble des modèles du Groupe est défini, décliné quand nécessaire sur les principales familles de modèles pour apporter des précisions sur les spécificités, et maintenu en veillant à la cohérence et l'homogénéité du dispositif, son intégrité et sa conformité aux dispositions réglementaires ; ce cadre précise en particulier la définition des attentes à l'égard de la LoD1, les principes pour la méthodologie d'évaluation du risque de modèle et la définition des principes directeurs pour la revue indépendante et l'approbation du modèle ;
- l'identification, l'enregistrement et la mise à jour des informations de tous les modèles au sein du Groupe (y compris les modèles en cours d'élaboration ou récemment retirés) sont effectués dans l'inventaire des modèles selon un processus défini et piloté par la LoD2 ;

- le dispositif de surveillance et de *reporting* relatif au risque de modèle encouru par le Groupe à la Direction a été mis en place. L'appétit pour le risque de modèle, correspondant au niveau de risque de modèle que le Groupe est prêt à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques, est également formalisé à travers des déclarations relatives à la tolérance au risque, traduites sous forme d'indicateurs spécifiques associés à des limites et des seuils d'alerte.

### Cycle de vie des modèles et processus de revue et approbation

Pour chaque modèle, la maîtrise du risque repose sur le respect des règles et normes définies sur l'ensemble du Groupe par chaque acteur LoD1, elle est garantie par un challenge effectif de la LoD2 et un processus d'approbation uniforme.

Le besoin d'examiner un modèle est évalué suivant le niveau de risque de modèle, sa famille de modèles et les exigences réglementaires applicables. La revue indépendante par la deuxième ligne de défense est en particulier déclenchée pour les nouveaux modèles, les revues périodiques de modèles, les propositions de changement de modèles et les revues transversales en réponse à une recommandation :

- elle correspond à l'ensemble des processus et des activités qui visent à vérifier la conformité du fonctionnement et de l'utilisation des modèles par rapport aux objectifs pour lesquels ils ont été conçus et à la réglementation applicable, sur la base des activités et des contrôles mis en œuvre par la LoD1 ;
- elle s'appuie sur certains principes visant à vérifier la robustesse théorique (évaluation de la qualité de la conception et du développement du modèle), la conformité de l'implémentation et de l'utilisation, et la pertinence du suivi du modèle ;
- elle donne lieu à un rapport de revue indépendante, qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations.

Le processus d'approbation suit le même schéma d'approbation pour tous les modèles, la composition des instances de gouvernance pouvant varier suivant le niveau du risque de modèle, la famille de modèles, les exigences réglementaires applicables et les *Business Units/Service Units* dans lesquelles le modèle est applicable. De la responsabilité de la LoD2, le processus d'approbation est composé de deux instances consécutives :

- l'Autorité de revue qui a pour objectif de présenter les conclusions identifiées par l'équipe de revue dans le rapport de revue indépendante et de discuter, permettant de tenir un débat contradictoire entre la LoD1 et la LoD2. Sur la base des discussions, la LoD2 confirme ou modifie les conclusions du rapport de revue, y compris les constatations et les recommandations, sans pour autant s'y limiter ;
- l'Autorité d'approbation, instance qui a le pouvoir d'approver (sous ou sans réserve) ou de rejeter l'utilisation d'un modèle, les changements apportés au modèle existant ou le suivi continu de la pertinence du modèle au cours du temps qui sont proposés par la LoD1, à partir du rapport de revue indépendante et du procès-verbal de l'Autorité de revue.

# 15

---

## RISQUE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

---

### EN BREF

---

Les risques liés aux activités d'assurance se définissent comme le risque de pertes inhérent à l'activité d'assureur auquel le Groupe est exposé à travers ses filiales d'assurance. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif-passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et d'augmentation de la sinistralité.

Le risque lié aux activités d'assurance correspond au risque de perte inhérent à l'activité d'assureur auquel le Groupe est exposé à travers ses filiales d'assurance. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif-passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et d'augmentation de la sinistralité.

## 15.1 GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, et particulièrement le risque de souscription à travers les activités d'assurance-vie épargne, de prévoyance et d'assurance dommages. Ces risques peuvent être de nature biométrique : invalidité, longévité, mortalité, ou liés au comportement des assurés (risque de rachat). Dans une moindre mesure, la ligne-métier Assurances est également exposée à des risques de souscription non-vie et santé. Ces risques peuvent notamment émaner de la tarification, de la sélection, de la gestion des sinistres ou du risque de catastrophe ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : la ligne-métier Assurances, principalement à travers l'activité d'assurance-vie épargne sur le marché français, est exposée aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier Assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reporting* réguliers et sont encadrés par des politiques de risques validées en Conseil d'administration des entités.

La maîtrise des risques techniques repose sur les principes suivants :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré et des garanties souscrites ;
- suivi à fréquence régulière des indicateurs de sinistralité des produits afin d'ajuster si nécessaire certains paramètres produits comme la tarification ou le niveau de garantie ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger la ligne-métier des sinistres majeurs ou des sinistres sériels ;

- application des politiques de risques de souscription, de provisionnement et de réassurance.

La maîtrise des risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif/passif est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...) sont étudiés au sein du Pôle Finances Investissements et Risques de la ligne-métier.

La maîtrise des risques liés aux marchés financiers (taux d'intérêt, crédit et actions) et à la gestion actif-passif repose sur les principes suivants :

- surveillance des flux de trésorerie à court terme et à long terme (adéquation de la duration du passif rapportée à la duration de l'actif, gestion du risque de liquidité) ;
- surveillance particulière des comportements des assurés (rachat) ;
- surveillance étroite des marchés financiers ;
- couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) ;
- détermination de seuils et limites par contrepartie, par *rating* émetteurs et par classe d'actifs ;
- réalisation de *stress tests* dont les résultats sont présentés annuellement en Conseil d'administration des entités, dans le cadre du rapport ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*) transmis à l'ACPR après approbation par le Conseil ;
- application des politiques de risques de gestion actif-passif et d'investissement.

## 15.2 MODÉLISATION DU RISQUE D'ASSURANCE

La revue des modèles liés aux activités d'assurance est assurée par la Direction des risques liés aux activités d'assurance, qui constitue la seconde ligne de défense dans le cadre de la gestion du risque de modèle. Les travaux de revue portent sur la robustesse théorique (évaluation de la qualité de la conception et du développement) des modèles, l'usage du modèle, la conformité de l'implémentation et le

suivi continu de la pertinence du modèle au cours du temps. Le processus de revue indépendante s'achève par (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par (ii) des Comités de validation. Le dispositif de contrôle des modèles donne lieu à un *reporting* récurrent aux instances appropriées.

# 16

---

## **AUTRES RISQUES**

---

### **EN BREF**

---

Cette section décrit les risques liés aux actions et les autres risques non abordés dans les chapitres précédents.

## 16.1 RISQUES LIÉS AUX ACTIONS

### Finalités et stratégies d'investissement

Les expositions du groupe Société Générale aux actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction sont liées à plusieurs activités et stratégies de la Banque. Ces expositions incluent des actions et instruments de fonds propres, des parts de SICAV investies en actions et des participations dans les filiales et sociétés affiliées du Groupe qui ne sont pas déduites des fonds propres aux fins du calcul des ratios de solvabilité. D'une manière générale, en raison de leur traitement défavorable sur le plan du capital réglementaire, la politique du Groupe est désormais de limiter ces investissements.

- En premier lieu, le Groupe possède un portefeuille de participations industrielles qui, pour l'essentiel, reflète ses relations historiques ou stratégiques avec ces sociétés ;
- En outre, Société Générale détient quelques participations minoritaires dans certaines banques à des fins stratégiques, en vue de développer sa coopération avec ces établissements ;
- Au surplus, les actions ne faisant pas partie des actifs détenus à des fins de transaction comprennent les participations du Groupe dans des filiales de petite taille qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation et qui opèrent en France ou à l'étranger. Font aussi partie de cette catégorie divers investissements et participations accessoires aux activités bancaires principales du Groupe, en particulier dans la Banque de détail en France, la Banque de Financement et d'Investissement et les services titres (activités de capital-investissement en France en liaison étroite avec les réseaux bancaires, organismes de place, sociétés de Bourse, etc.) ;
- Enfin, Société Générale et certaines de ses filiales peuvent détenir des investissements en actions résultant de leurs activités de Gestion d'Actifs (en particulier des capitaux apportés à titre de capital d'amorçage à des SICAV dont Société Générale est le promoteur), en France ou à l'étranger.

### Suivi des investissements en titres et participations du portefeuille bancaire

Le portefeuille de participations industrielles a été réduit sensiblement ces dernières années à la suite des cessions de lignes non stratégiques.

Il ne compte désormais qu'un nombre limité de lignes d'investissement. Il est suivi sur une base mensuelle par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base trimestrielle en accord avec la politique de provisionnement du Groupe.

Les participations accessoires aux activités bancaires du Groupe font l'objet d'un suivi trimestriel par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base trimestrielle en accord avec la politique de provisionnement du Groupe. Les activités de capital-investissement en France font l'objet d'une gouvernance et d'un suivi dédiés, dans le cadre d'enveloppes revues périodiquement par la Direction générale du Groupe. Les décisions d'investissement ou de cession prennent en considération les aspects financiers et la contribution aux activités du Groupe (accompagnement des clients dans leur développement, ventes croisées avec les activités de flux, de Banque de Financement et d'Investissement, de Banque Privée...).

### Valorisation des actions du portefeuille bancaire

D'un point de vue comptable, les expositions de Société Générale en actions, non détenues à des fins de transaction, sont classées soit au sein des Actifs financiers à la juste valeur par résultat, classification par défaut, soit au sein des Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, lorsque le groupe a opté pour cette classification (cf. États financiers consolidés - Note 3 Instruments financiers).

L'exposition du groupe Société Générale aux actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction est égale à leur valeur comptable représentative d'une juste valeur issue d'un prix de marché ou d'une modélisation interne.

Le tableau qui suit présente ces expositions à fin décembre 2020 et 2019, à la fois pour le périmètre comptable et pour le périmètre réglementaire. Les données réglementaires ne sont pas réconciliables avec celles des états financiers consolidés, notamment parce que le périmètre réglementaire exclut les actions détenues pour le compte de clients par les filiales d'assurance du Groupe.

**TABLEAU 110 : ACTIONS ET PARTICIPATIONS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE**

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019
Actions et participations du portefeuille bancaire - Périmètre statutaire	16 913	18 796
<i>dont actions et autres instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</i>	2 561	2 492
<i>dont actions et autres instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres</i>	14 351	16 304
Actions et participations du portefeuille bancaire - Périmètre prudentiel (Valeur exposée au risque)	7 253	7 156
<i>dont actions et autres instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</i>	6 994	6 917
<i>dont actions et autres instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres</i>	259	239

Les gains et pertes latents relatifs aux changements de juste valeur, intervenus depuis l'exercice précédent, sont enregistrés :

- au sein du compte de résultat, sous la rubrique « Résultat net des opérations financières » pour les titres classés dans les Actifs financiers à la juste valeur par résultat ; et
- au sein des capitaux propres du Groupe, sous la rubrique « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables » pour les titres classés dans les Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Pour les actions cotées, la juste valeur est estimée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur peut être estimée à partir d'une ou plusieurs méthodes suivantes :

- évaluation développée type *Discounted Cash Flows* (DCF), *Discounted Dividend Model* (DDM) ;
- quote-part d'actif net détenue ;
- évaluation basée sur des transactions récentes sur les titres de la société (tiers entrant au capital de la société, valorisation à dire d'experts ...) ;

- évaluation fondée sur des transactions récentes intervenues sur des entreprises du même secteur (multiples de résultat ou d'actif net, etc.).

Les dividendes perçus sur les participations en actions sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net des opérations financières ».

En cas de cession, les gains et pertes relatifs aux changements de juste valeur, intervenus depuis l'exercice précédent, sont inscrits :

- au sein du compte de résultat, sous la rubrique « Résultat net des opérations financières » pour les titres classés au sein des Actifs financiers à la juste valeur par résultat ; et
- au sein des capitaux propres, sous la rubrique « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables » pour les titres classés au sein des Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres. Les gains et pertes réalisés sur les titres cédés sont transférés dans les réserves lors de l'exercice comptable suivant la cession.

**TABLEAU 111 : GAINS ET PERTES NETS SUR ACTIONS ET PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE**

(En M EUR)	31.12.2020	31.12.2019
Gains et pertes réalisés sur cessions d'actions et participations	155	388
Gains/pertes nets réalisés provenant des actions et participations du portefeuille bancaire	49	33

## Exigences de fonds propres réglementaires

Pour le calcul des expositions pondérées Bâle 3, le Groupe applique l'approche avancée (IRB) à la majeure partie de son portefeuille d'actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction. Les actions de sociétés de capital investissement sont affectées d'un coefficient de pondération par les risques de 190%, les actions de sociétés cotées d'un coefficient de 290% et les actions de sociétés non

cotées, y compris les participations dans les filiales d'assurance, d'un coefficient de 370%. D'autre part, s'ils ne sont pas déduits des fonds propres, les investissements significatifs dans le capital de sociétés financières sont affectés d'un coefficient de pondération de 250%.

Au 31 décembre 2020, les expositions pondérées du Groupe relevant des actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction et les exigences de fonds propres associées s'établissent comme suit :

**TABLEAU 112 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES LIÉES AUX ACTIONS ET PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE<sup>(1)</sup>**

(en M EUR)	Actions et participations	Approche	Pondération	31.12.2020			31.12.2019		
				Valeur exposée au risque	Expositions pondérées	Exigences de fonds propres	Valeur exposée au risque	Expositions pondérées	Exigences de fonds propres
Capital-investissement	Standard	150%	-	-	-	-	-	-	-
	Approche avancée (IRB)								
Capital- investissement	Approche avancée (IRB)	190%	351	668	53	185	352	28	
	Approche avancée (IRB)								
Titres financiers	250%	517	1 292	103	-	-	-	-	-
	Standard		10	26	2	503	1 257	101	
Titres cotés	Approche avancée (IRB)	290%	25	74	6	38	111	9	
	Approche avancée (IRB)								
Titres non cotés et assurances	370%	5 381	19 908	1 593	5 297	19 599	1 568		
	Approche avancée (IRB)								
<b>TOTAL</b>			<b>6 285</b>	<b>21 968</b>	<b>1 757</b>	<b>6 023</b>	<b>21 318</b>	<b>1 705</b>	

(1) Hors placement de trésorerie

## 16.2 RISQUE DE VALEUR RÉSIDUELLE

Au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de location inférieure à l'estimation).

### Identification du risque

Le Groupe Société Générale détient au sein de la *Business Unit ALDA* (activité de location longue durée de véhicule) des voitures dans son bilan avec un risque lié à la valeur résiduelle de ces véhicules au moment de leur cession. Le risque de valeur résiduelle est géré par ALD Automotive (ALDA).

Le Groupe est exposé à des pertes potentielles du fait (i) lors de la revente de véhicules associés à des contrats qui se terminent lorsque le prix de cession des voitures d'occasion est inférieur à leurs valeurs nettes comptables et (ii) des amortissements supplémentaires comptabilisés au cours de la durée des contrats lorsque les valeurs résiduelles attendues de ces véhicules deviennent inférieures à la valeur résiduelle contractuelle. Les résultats des ventes futures et les pertes estimées sont affectés par des facteurs externes tels que les évolutions macroéconomiques, les politiques gouvernementales, les réglementations environnementales et fiscales, les préférences des consommateurs, l'évolution des prix des véhicules neufs, etc.

Le résultat brut d'exploitation d'ALDA provenant des ventes de voitures s'est élevé à 61 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 75 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### Gestion du risque

La procédure de définition de la valeur résiduelle définit les processus, les rôles et les responsabilités impliqués dans la détermination des valeurs résiduelles qui seront utilisées par ALDA comme base pour produire des devis de location de véhicules.

Un comité d'examen de la valeur résiduelle est organisé au moins deux fois par an au sein de chaque entité opérationnelle d'ALDA. Ce comité débat et décide des valeurs résiduelles, en tenant compte des spécificités du marché local, en documentant son approche et en veillant à maintenir une piste d'audit claire.

Une équipe centrale ALDA dédiée contrôle et valide les valeurs résiduelles proposées avant qu'elles ne soient notifiées aux entités opérationnelles et mises à jour dans le système de cotation local. Cette équipe informe le directeur financier et le directeur des risques d'ALD en cas de désaccord.

De plus, le processus de réévaluation de la flotte permet de déterminer une dépréciation supplémentaire dans les pays où une perte globale sur le portefeuille est identifiée. Ce processus est réalisé localement deux fois par an pour les entités d'exploitation possédant plus de 5000 voitures (une fois par an pour les petites entités) sous la supervision de l'équipe centrale et à l'aide d'outils et de méthodologies communs. Cette dépréciation est comptabilisée conformément aux normes comptables.

## 16.3 RISQUES STRATÉGIQUES

Les risques stratégiques se définissent comme le risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie. Ils sont suivis par le Conseil d'administration, qui approuve les orientations stratégiques du Groupe et les revoit au moins une fois par an. De même, le Conseil d'administration approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risque.

Le pilotage stratégique est effectué sous l'autorité de la Direction générale par le Comité de Direction générale, se réunissant de manière

hebdomadaire, par le Comité stratégique Groupe se réunissant bimestriellement et par le Comité de pilotage stratégique des *Business et Service Units* se réunissant à une fréquence *a minima* annuelle pour chacune des *Business Units* et des *Service Units*. La composition de ces différents organes est présentée dans le chapitre 3, Gouvernement d'entreprise, du Document d'enregistrement universel 2021 (p. 63 et suivantes). Le règlement intérieur du Conseil d'administration précisant notamment ses modalités de saisine est reproduit dans le chapitre 7 du Document d'enregistrement universel 2021 (p. 615).

## 16.4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

La démarche du Groupe au regard des enjeux environnementaux et sociaux figure au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel (p. 267 et suivantes).

## 16.5 RISQUE DE CONDUITE

À travers l'ensemble de ses métiers, le Groupe est également exposé au risque de conduite. Le Groupe a défini ce risque comme résultant d'actions (ou inactions), ou de comportements de la Banque, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le Code de conduite du Groupe, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour ses parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la Banque.

Les parties prenantes incluent notamment les clients, les employés, les investisseurs, les actionnaires, les fournisseurs, l'environnement, les marchés et pays dans lesquels le Groupe opère.

Voir aussi le « programme Culture et Conduite » (cf. p. 280-281 du Document d'enregistrement universel 2021).



# 17

---

## ANNEXES

---

## 17.1 TABLE DE CONCORDANCE DU PILIER 3

Article CRD4/CRR	Thème	Référence Rapport sur les risques (sauf mention au Document d'enregistrement universel)	Page Rapport sur les risques
90 (CRD4)	Rendement des actifs	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	48
435 (CRR)	1. Objectifs et politique de gestion des risques	1 Résumé du profil de risque du Groupe 3 Dispositif de gestion des risques 12 Risque de liquidité	4-9 26-35 204-205
436 (CRR)	2. Périmètre de consolidation	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres Site internet SG - Détail des instruments fonds propres et SNP éligibles au TLAC Site internet SG - Informations relatives au périmètre de consolidation Site internet SG - Description des écarts entre les périmètres de consolidation (LI3)	47-51 ; 68-73
437 (CRR)	3. Fonds propres	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	51-54 ; 59-63
438 (CRR)	4. Exigences de fonds propres	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	47 ; 54-55 ; 137-138 ; 154 ; 186
439 (CRR)	5. Exposition au risque de crédit de contrepartie	7 Risque de contrepartie	140-154
440 (CRR)	6. Coussins de fonds propres	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	66-67
441 (CRR)	7. Indicateurs d'importance systémique mondiale	Site internet SG - Publication des indicateurs G-SIB	
442 (CRR)	8. Ajustements pour risque de crédit	6 Risque de crédit	79-81 ; 99-108 ; 113-114 ; 125-134
443 (CRR)	9. Actifs grevés	12 Risque de liquidité	206-208
444 (CRR)	10. Recours aux OEEC	6 Risque de crédit 8 Titrisation	82 ; 96 ; 115-116 ; 123-124 167
445 (CRR)	11. Exposition au risque de marché	9 Risque de marché	172-186
446 (CRR)	12. Risque opérationnel	10 Risque opérationnel	188-195
447 (CRR)	13. Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	16 Risques liés aux actions	228-229
448 (CRR)	14. Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	11 Risque structurel de taux	199-200
449 (CRR)	15. Exposition aux positions de titrisation	8 Titrisation	156-170
450 (CRR)	16. Politique de rémunération	1 <sup>ère</sup> actualisation du Rapport sur les risques (prévisionnel)	
451 (CRR)	17. Levier	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	57-58 ; 64-66
452 (CRR)	18. Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	6 Risque de crédit	82-90 ; 95 ; 117-122
453 (CRR)	19. Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	6 Risque de crédit 7 Risque de contrepartie	78-79 ; 135-136 141
454 (CRR)	20. Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	10 Risque opérationnel	188-195
455 (CRR)	21. Utilisation de modèles internes de risque de marché	9 Risque de marché	172-186
437 bis (CRR2)	22. TLAC et instruments éligibles y afférents	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres Site internet SG - Détail des instruments fonds propres et SNP éligibles au TLAC	56-57

## 17.2 INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT SUR LES RISQUES

Chapitre	N° tableau Pilier 3	N° tableau DEU <sup>(1)</sup>	Titre	Page Rapport sur les risques	Page du DEU <sup>(1)</sup>	Références réglementaires orientations EBA
1	1		Couverture des engagements douteux	6		
1	2		Coût du risque	6		
1	3		Risque de marché : VaR et SVaR	8		
1	4		Sensibilité de la valeur du Groupe à une variation de taux de +10 pb	9		
1	5	1	Actifs et passifs financiers et dérivés impactés par la réforme des taux d'intérêt de référence	35	171	
5	6	2	Différence entre périmètre statutaire et périmètre prudentiel	48	180	
5	7	3	Rapprochement du périmètre statutaire et du périmètre prudentiel du bilan consolidé	48	181	
5	8	4	Entités exclues du périmètre prudentiel	50	183	
5	9		Montant total des instruments de dette assimilés aux fonds propres <i>Tier 1</i>	52		
5	10	5	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres	52	185	
5	11	6	Composition de l'exigence prudentielle minimale de capital pour Société Générale	53	185	
5	12	7	Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité CRR/CRD4	53	186	
5	13	8	Déductions et retraitements prudentiels CET1 au titre de CRR/CRD4	54	186	
5	14	9	Exigences de fonds propres et expositions pondérées du Groupe	55	187	OV1
5	15	10	Ventilation par pôle des expositions pondérées par type de risque	55	188	
5	16		Contribution des principales filiales aux expositions pondérées (RWA) du Groupe	56		
5	17		Calcul du ratio TLAC	57		
5	18	11	Synthèse du ratio de levier et passage du bilan comptable sur périmètre prudentiel à l'exposition de levier	58	189	
5	12A		Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité CRR/CRD4 (détail du tableau 12)	59		
5	12B		Modèle transitoire pour la publication des informations sur les fonds propres	61		
5	18A		Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	64		LRSUM
5	18B		Ratio de levier – Déclaration commune	65		LR.COM
5	18C		Ratio de levier – Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)	66		LR.SPL
5	19		Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	66		INS1
5	20		Conglomérat financier – Montant d'exigences de fonds propres et ratio	66		INS2
5	21		Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique	67		CCyB1
5	22		Exigences au titre du coussin contracyclique	67		CCyB2
5	23		Rapprochement du bilan consolidé sous périmètre statutaire et du bilan consolidé sous périmètre prudentiel et affectation dans les catégories de risques réglementaires	68		LI1
5	24		Principales sources de différences entre les montants d'exposition réglementaire et les valeurs comptables des états financiers	72		LI2
5	25		Comparaison des fonds propres et des ratios de solvabilité et de levier avec et sans application des dispositions transitoires IFRS9	74		IFRS9-FL
6	26		Agences de notation utilisées en approche standard	82		
6	27	13	Répartition des EAD par approche bâloise	83	197	
6	28	14	Périmètre d'application des approches IRB et standard pour le Groupe	83	197	
6	29	15	Échelle de notation interne de Société Générale et correspondance indicative avec celle des agences	84	198	
6	30	16	Hors clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	85	199	
6	31	17	Comparaison des paramètres de risque : PD estimées et réalisées – Hors clientèle de détail	86	200	CR9
6	32	18	Comparaison des paramètres de risque : LGD estimées et réalisées – Hors clientèle de détail	87	201	

Chapitre	N° tableau Pilier 3	N° tableau DEU <sup>(1)</sup>	Titre	Page Rapport sur les risques	Page du DEU <sup>(1)</sup>	Références réglementaires orientations EBA
6	33	19	Clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	88	202	
6	34	20	Comparaison des paramètres de risque : PD estimées et réalisées – Clientèle de détail	89	203	CR9
6	35	21	Comparaison des paramètres de risque : LGD, EAD estimées et réalisées – Clientèle de détail	89	203	
6	36		Catégories d'expositions	91		
6	37	22	Ventilation des expositions (risque de crédit et risque de contrepartie) des 5 principaux pays par catégorie d'expositions	95	209	
6	38		Ventilation géographique des PD et LGD moyennes (risque de crédit et risque de contrepartie)	95		
6	39		Exposition traitée en approche standard par catégorie d'expositions et <i>rating</i> externe (risque de crédit et risque de contrepartie)	96		
6	40	23	Variation des expositions pondérées (RWA) par approche (risque de crédit et risque de contrepartie)	97	209	
6	41		Qualité de crédit des expositions restructurées	99		Modèle 1 NPL
6	42		Expositions performantes et non performantes par nombre de jours d'impayés	100		Modèle 3 NPL
6	43		Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	102		Modèle 4 NPL
6	44		Ventilation géographique des actifs par lieu de résidence de la contrepartie	104		Modèle 5 NPL
6	45		Qualité de crédit des prêts et avances par secteur d'activité	106		Modèle 6 NPL
6	46		Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution	108		Modèle 9 NPL
6	47		Évolution du solde des prêts et titres de créance en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur	108		CR2-B
6	48		Variation des dépréciations	108		CR2-A
6	49		Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs	109		
6	50		Ventilation des prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs par échéance résiduelle des moratoires	110		
6	51		Informations sur les prêts et avances nouvellement consentis fournis dans le cadre des nouveaux régimes de garantie publique applicables introduits en réponse à la crise COVID-19	111		
6	52		Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit par catégorie d'expositions et méthode	112		
6	53		Qualité de crédit des expositions par catégorie d'expositions et instrument	113		CR1-A
6	54		Exposition nette par catégorie d'expositions	114		CRB-B
6	55		Approche standard - exposition et technique d'atténuation du risque de crédit (CRM)	115		CR4
6	56		Approche interne - exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et par échelle de probabilité de défaut - IRBA	117		CR6
6	57		Approche interne - exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et par échelle de probabilité de défaut - IRBF	121		CR6
6	58		Approche standard - EAD ventilée par pondération	123		CR5
6	59		Ventilation géographique des expositions nettes	124		CRB-C
6	60		Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie	129		CRB-D
6	61		Échéance des expositions	133		CRB-E
6	62	12	Techniques d'atténuation du risque de crédit – Vue d'ensemble	135	193	CR3
6	63		Effet des dérivés de crédit utilisés comme technique de CRM sur les RWA - IRB	135		CR7
6	64		Financements spécialisés et actions – Approche interne	137		CR10
6	65		Évolution des RWA et des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en approche IRB	138		CR8
7	66	30	Exposition au risque de contrepartie, EAD et expositions pondérées (RWA) par approche et catégorie d'expositions	144	220	
7	67	31	Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche	145	221	CCR1
7	68	32	EAD et RWA sur les contreparties centrales	146	222	CCR8
7	69	33	Composition des sûretés pour les expositions au risque de contrepartie	147	223	CCR5-B
7	70	34	Expositions et RWA au titre de la <i>Credit Valuation Adjustment</i> (CVA)	147	223	CCR2

Chapitre	N° tableau Pilier 3	N° tableau DEU <sup>(1)</sup>	Titre	Page Rapport sur les risques	Page du DEU <sup>(1)</sup>	Références réglementaires orientations EBA
7	71		Risque de contrepartie en approche interne par catégorie d'expositions et par échelle de probabilité de défaut	148		CCR4
7	72		Risque de contrepartie en approche standard - EAD ventilée par pondération (RW)	151		CCR3
7	73		Expositions sur dérivés de crédit	153		CCR6
7	74		Expositions sur dérivés de crédit - Focus protections achetées	154		
7	75		Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées	154		CCR5-A
7	76		Évolution des RWA et des exigences de fonds propres au titre du risque de contrepartie en approche IRB	154		CCR7
8	77		Encours des positions titrisées par type de sous-jacents	161		
8	78		Encours des positions titrisées dépréciés ou présentant des arriérés de paiement par type de sous-jacents dans le portefeuille bancaire	162		
8	79		Actifs en attente de titrisation par type de sous-jacents	163		
8	80		Positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille bancaire	163		
8	81		Positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille de négociation	164		
8	82		Positions de titrisations conservées ou acquises par région dans le portefeuille bancaire et le dans le portefeuille de négociation	164		
8	83		Qualité des positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille bancaire	165		
8	84		Qualité des positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille de négociation	166		
8	85		Agences de notation utilisées en titrisation par type de sous-jacents	167		
8	86		Positions de titrisation conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondération	168		
8	87		Positions de titrisations conservées ou acquises dans le portefeuille de négociation par approche et par pondération	169		
8	88		Expositions aux titrisations déduites des fonds propres par type de sous-jacents	170		
8	89		Exigences de fonds propres relatives aux titrisations conservées ou acquises dans le portefeuille de négociation	170		
8	90		Expositions aux positions de retitrisation conservées ou acquises	170		
9	91	35	VaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	177	229	
9	92	36	SVaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	179	231	
9	93	37	IRC (99,9%) et CRM (99,9%)	180	232	
9	94	38	Exigences de fonds propres et expositions pondérées au titre du risque de marché par composante de risques	182	234	
9	95	39	Exigences de fonds propres et expositions pondérées par type de risque de marché	182	234	
9	96		Risque de marché en approche standard	184		MR1
9	97		Risque de marché en approche modèle interne	184		MR2-A
9	98		Valeurs dans le portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes	185		MR3
9	99		Variation trimestrielle des RWA risque de marché en approche du modèle interne	186		MR2-B
10	100	40	Expositions pondérées et exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	194	242	
11	101	41	Sensibilité de la valeur du Groupe à une variation de taux de +10 pb	200	245	
11	102	42	Sensibilité de la marge d'intérêt du Groupe	200	245	
11	103	43	Sensibilité du ratio <i>Common Equity Tier 1</i> du Groupe à une variation de la devise de 10% (en points de base)	201	246	
12	104		Actifs grevés et actifs non grevés	207		AE-ASS
12	105		Sûretés reçues	208		AE-COL
12	106		Sources des charges grevant les actifs	208		AE-SOU
12	107	44	Réserve de liquidité	209	249	
12	108		Ratio LCR	210		EU-LIQ1
12	109	45	Bilan échéancé	211	250	
16	110	46	Actions et participations dans le portefeuille bancaire	228	263	

Chapitre	N° tableau Pilier 3	N° tableau DEU <sup>(1)</sup>	Titre	Page Rapport sur les risques	Page du DEU <sup>(1)</sup>	Références réglementaires orientations EBA
16	111	47	Gains et pertes nets sur actions et participations du portefeuille bancaire	229	264	
16	112	48	Exigences de fonds propres liées aux actions et participations du portefeuille bancaire	229	264	

(1) Document d'enregistrement universel

## 17.3 TABLEAU DE PASSAGE DES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS

Dans le cadre de la présentation des données sur le risque de crédit, le tableau ci-dessous permet de faire le lien entre la présentation synthétique de certains tableaux et les catégories d'expositions détaillées dans les tableaux demandés par l'ABE dans le cadre de la révision du Pilier 3.

Méthode	Catégorie d'expositions COREP	Catégorie d'expositions Pilier 3
IRBA	Administrations centrales ou banques centrales	Souverains
IRBA	Établissements	Établissements
IRBA	Entreprises – PME	Entreprises
IRBA	Entreprise – Financement spécialisé	Entreprises
IRBA	Entreprise – Autres	Entreprises
IRBA	Clientèle de détail – Garanties par bien immobilier (PME)	Clientèle de détail
IRBA	Clientèle de détail – Garanties par bien immobilier (non-PME)	Clientèle de détail
IRBA	Clientèle de détail – Expositions renouvelables	Clientèle de détail
IRBA	Clientèle de détail – Autres PME	Clientèle de détail
IRBA	Clientèle de détail – Autres non-PME	Clientèle de détail
IRBA	Actifs autres que des obligations de crédit	Autres
IRBA	Contributions aux fonds de défaillance	Autres
IRBF	Administrations centrales ou banques centrales	Souverains
IRBF	Établissements	Établissements
IRBF	Entreprises – PME	Entreprises
IRBF	Entreprise – Financement spécialisé	Entreprises
IRBF	Entreprise – Autres	Entreprises
IRB	Exposition sur actions	Autres
IRB	Titrisation	Autres
Standard	Administrations centrales ou banques centrales	Souverains
Standard	Administrations régionales ou locales	Établissements
Standard	Entités du secteur public	Établissements
Standard	Banques multilatérales de développement	Souverains
Standard	Organisations internationales	Souverains
Standard	Établissements	Établissements
Standard	Entreprises	Entreprises
Standard	Clientèle de détail	Clientèle de détail
Standard	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	Autres
Standard	Expositions en défaut	Autres
Standard	Éléments présentant un risque particulièrement élevé	Autres
Standard	Obligations garanties	Autres
Standard	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	Autres
Standard	Organisme de placement collectif (OPC)	Autres
Standard	Expositions sur actions	Autres
Standard	Autres expositions	Autres
Standard	Contributions aux fonds de défaillance	Autres
Standard	Titrisation	Autres

## 17.4 GLOSSAIRE

### TABLEAU DES SIGLES

Sigle	Définition	Glossaire
ABS	<i>Asset-Backed Securities</i>	Titrisation
CCF	<i>Credit Conversion Factor</i>	<i>Credit Conversion Factor (CCF)</i>
CDS	<i>Credit Default Swap</i>	Titrisation
CDO	<i>Collateralised Debt Obligation</i>	Titrisation
CLO	<i>Collateralised Loan Obligation</i>	Titrisation
CMBS	<i>Commercial Mortgage-Backed Securities</i>	Titrisation
CRD	<i>Capital Requirement Directive</i>	CRR/CRD4
CRM (Risque de crédit)	<i>Credit Risk Mitigation</i>	<i>Credit Risk Mitigation</i>
CRM (Risque de marché)	<i>Comprehensive Risk Measure</i>	<i>Comprehensive Risk Measurement</i>
CRR	<i>Capital Requirement Regulation</i>	CRR/CRD4
CVaR	<i>Credit Value at Risk</i>	Valeur en risque crédit
EAD	<i>Exposure At Default</i>	Valeur exposée au risque
EL	<i>Expected Loss</i>	Probabilité de défaut
IMM	<i>Internal Model Method</i>	IMM
IRBA	<i>Internal Ratings-Based approach – Advanced</i>	IRBA
IRBF	<i>Internal Ratings-Based approach – Foundation</i>	IRBF
IRC	<i>Incremental Risk Charge</i>	IRC
G-SIB	<i>Global Systemically Important Bank (voir SIFI)</i>	SIFI
LCR	<i>Liquidity Coverage Ratio</i>	LCR
LGD	<i>Loss Given Default</i>	Perte en cas de défaut
NSFR	<i>Net Stable Funding Ratio</i>	NSFR
PD	<i>Probability of Default</i>	Probabilité de défaut
RMBS	<i>Residential Mortgage-Backed Securities</i>	Titrisation
RW	<i>Risk Weight</i>	RWA – <i>Risk-Weighted Assets</i>
RWA	<i>Risk-Weighted Assets</i>	RWA – <i>Risk-Weighted Assets</i>
SVaR	<i>Stressed Value at Risk</i>	Valeur en risque stressée
VaR	<i>Value at Risk</i>	Valeur en risque

**Action** : titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en Assemblée générale.

**Appétit pour le risque** : niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit pour le risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

**Asset-Backed Securities (ABS)** : voir titrisation.

**Assureurs Monoline** : société d'assurance participant à une opération de rehaussement de crédit et qui apporte sa garantie dans le cadre d'une émission de titres de dette (exemple : opération de titrisation), en vue d'améliorer la notation de l'émission.

**Autocontrôle** : part détenue par une société dans son propre capital par l'intermédiaire d'une ou plusieurs autres sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle. Les actions d'autocontrôle sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action.

**Autodétention** : part de capital détenue par la Société notamment dans le cadre du programme de Rachat d'Actions. Les actions d'autodétention sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action, à l'exception des titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

**Bâle 1 (les Accords de)** : dispositif prudentiel établi en 1988 par le Comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être supérieur à 8%. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

**Bâle 2 (les Accords de)** : dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il vise principalement le risque de crédit, les risques de marché et le risque opérationnel des banques. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

**Bâle 3 (les Accords de)** : nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui complète les accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012.) Les accords de Bâle 3 sont déclinés en Europe dans la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement 575/2013 (CRR) qui sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Bénéfice net par action** : ratio du bénéfice net de l'entreprise (retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres) sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

**Collatéral** : actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

**Collateralised Debt Obligation (CDO)** : voir « Titrification ».

**Collateralised Loan Obligation (CLO)** : voir « Titrification ».

**Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS)** : voir « Titrification ».

**Comprehensive Risk Measurement (CRM)** : charge en capital additionnelle à l'IRC (Incremental Risk Charge) pour le portefeuille de corrélation des activités de crédit tenant compte des risques de prix spécifiques (*spread*, corrélation, recouvrement, etc.). La CRM est une valeur en risque à 99,9% c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1% des occurrences les plus défavorables.

**Coût du risque commercial en points de base** : le coût du risque en points de base est calculé en rapportant la charge nette du risque commercial aux encours de crédit de début de période. La charge nette du risque commercial correspond au coût du risque calculé pour les engagements de crédit (bilan et hors bilan), soit les Dotations-Reprises (utilisées ou non utilisées) + Pertes sur créances irrécouvrables – les Récupérations sur prêts et créances amorties. Les dotations et reprises sur provisions pour litiges sont exclues de ce calcul.

**Credit Conversion Factor (CCF)** : la notion de « facteur de conversion » (CCF) est le rapport entre la partie actuellement non prélevée d'une ligne de crédit qui pourrait être prélevée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non prélevée de cette ligne de crédit, l'importance de la ligne de crédit étant déterminée par la limite autorisée, à moins que la limite non autorisée soit supérieure.

**Credit Risk Mitigation (CRM)** : la notion d' « atténuation du risque de crédit » (CRM) est une technique utilisée par un établissement pour réduire le risque de crédit associé à une ou des expositions qu'il conserve.

**Credit Default Swaps (CDS)** : mécanisme d'assurance contre le risque de crédit sous forme d'un contrat financier bilatéral, par lequel un acheteur de protection paie périodiquement une prime à un vendeur de protection qui promet de compenser les pertes sur un actif de référence (titre de dette souveraine, d'institution financière ou d'entreprise) en cas d'événement de crédit (faillite, défaut de paiement, moratoire, restructuration). (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012.)

**CRD4/CRR (Capital Requirement Regulation)** : la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) constituent le corpus des textes transposant Bâle 3 en Europe. Ils définissent ainsi la réglementation européenne relative aux ratios de solvabilité, de grands risques, de levier et de liquidité et sont complétés par les standards techniques de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

**Décoûte (haircut)** : pourcentage qui est déduit de la valeur de marché de titres pour refléter leur valeur dans un environnement de stress (risque de contrepartie ou stress de marché). L'importance de la décoûte reflète le risque perçu.

**Dépréciation** : constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

**Dérivé** : un titre financier ou un contrat financier dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un actif sous-jacent, qui peut être financier (actions, obligations, devises, etc.) ou non financier (matières premières, denrées agricoles, etc.). Cette évolution peut s'accompagner selon le cas d'un effet démultiplificateur (effet de levier). Les produits dérivés peuvent exister sous forme de titres (*warrants*,

certificats, EMTN structurés ...) ou sous forme de contrats (*forwards*, options, *swaps*, etc.). Les contrats dérivés cotés sont appelés *Futures*.

**Émission structurée ou produit structuré** : instrument financier combinant un produit obligataire et un instrument (une option par exemple) permettant de s'exposer sur toute sorte d'actifs (actions, devises, taux, matières premières). Les instruments peuvent être assortis d'une garantie, totale ou partielle, du capital investi. Le terme « produit structuré » ou « émission structurée » désigne également dans un autre registre des titres résultant d'opérations de titrisation, pour lesquels une hiérarchisation du rang des porteurs est organisée.

**Exposition nette** : l'exposition nette correspond à l'exposition initiale nette de provisions spécifiques et générales en méthode interne et nette de provisions spécifiques en méthode standard.

**EAD – Exposure At Default** : voir « Valeur exposée au risque ».

**Fonds propres Common Equity Tier 1** : fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement qui incluent principalement le capital social, les primes d'émission associées et les réserves, minorés de déductions réglementaires.

**Fonds propres Tier 1** : constitués des fonds propres de base de catégorie 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1. Ces derniers correspondent aux instruments de dette perpétuelle sans incitation au remboursement, minorés de déductions réglementaires.

**Fonds propres Tier 2** : fonds propres complémentaires constitués principalement de titres subordonnés minorés de déductions réglementaires.

**Internal Model Method (IMM)** : méthode interne appliquée pour la détermination de l'exposition sur le risque de contrepartie. Les modèles bancaires utilisés sont soumis à la validation du superviseur. L'application de ces modèles internes a un impact sur la méthode de calcul de l'EAD des opérations de marché mais également sur la méthode de calcul de la maturité bâloise.

**Internal Ratings-Based - Advanced (IRBA)** : les établissements effectuent leur propre estimation des probabilités de défaut attachées à leurs expositions ainsi que des pertes en cas de défaut, des facteurs de conversion de certains de leurs engagements, comme ceux inscrits hors bilan.

**Internal Ratings-Based - Foundation (IRBF)** : les établissements effectuent leur propre estimation des probabilités de défaut attachées à leurs expositions, les autres paramètres étant basés sur l'approche standard.

**Incremental Risk Charge (IRC)** : charge en capital exigée au titre du risque de changements de *rating* et de défaut des émetteurs à horizon un an pour les instruments de dette du portefeuille de *trading* (*bonds* et *CDS*). L'IRC est une valeur en risque à 99,9% c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1% des occurrences les plus défavorables.

**Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP)** : processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

**Investment grade** : notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments *Non Investment Grade*.

**Juste valeur** : montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de marché normales.

**Liquidité** : pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif, ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décoûte limitée. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

**LCR (Liquidity Coverage Ratio)** : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

**Mezzanine** : forme de financement se situant entre les actions et la dette. En termes de rang, la dette mezzanine est subordonnée à la dette dite « senior », mais reste senior par rapport aux actions.

**Notation** : évaluation, par une agence de notation financière (*Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's, etc.*), du risque de solvabilité financière d'un émetteur (entreprise, État ou autre collectivité publique) ou d'une opération donnée (emprunt obligataire, titrisation, *covered bonds*). La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

**NSFR (Net Stable Funding Ratio)** : ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme — sur une période d'un an — a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

**Obligation** : une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui, dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale (l'émetteur étant une entreprise, une entité du secteur public ou l'État).

**Perte attendue (Expected Loss - EL)** : perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque telles que les sûretés réelles.

**Perte attendue sur actifs financiers (Expected Credit Loss - ECL)** : perte de crédit attendue matérialisée par la comptabilisation d'une provision basé sur la valorisation de l'actif.

**Perte en cas de défaut (Loss Given Default - LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

**Prime Brokerage** : ensemble de services spécifiques dédiés aux *hedge funds* afin de leur permettre de mieux exercer leur activité. Outre les opérations classiques d'intermédiation sur les marchés financiers (achat et vente pour le compte du client), le *prime broker* offre des services de prêts et d'emprunts de titres, et des services de financement spécifiquement adaptés aux *hedge funds*.

**Probabilité de défaut (PD)** : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an.

**Ratio global ou Ratio de solvabilité** : rapport entre les fonds propres globaux (*Tier 1* et *Tier 2*) et les actifs risqués pondérés.

**Ratio Common Equity Tier 1** : rapport entre les fonds propres *Common Equity Tier 1* et les actifs risqués pondérés, selon les règles CRD4/CRR. Les fonds propres *Common Equity Tier 1* ont une définition plus restrictive que dans l'ancien référentiel CRD3 (Bâle 2).

**Ratio de levier** : le ratio de levier est un indicateur se voulant simple et visant à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le

ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (*Tier 1*) et le bilan/hors bilan comptables, après retraitements de certains postes. Une nouvelle définition du ratio de levier a été mise en œuvre dans le cadre de l'application du règlement CRR.

**Ratio Tier 1** : rapport entre les fonds propres *Tier 1* et les actifs risqués pondérés.

**Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS)** : voir « Titrisation ».

**Retitrisation** : la titrisation d'une exposition déjà titrisée où le risque associé aux sous-jacents a été divisé en tranches et dont au moins l'une des expositions sous-jacentes est une exposition titrisée.

**ROE (Return On Equity)** : rapport entre le résultat net retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres et les capitaux propres comptables retraités (notamment des titres hybrides), qui permet de mesurer la rentabilité des capitaux.

**Risque de contrepartie** : risque de pertes sur les opérations de marché, résultant de l'incapacité des contreparties du Groupe à faire face à leurs engagements financiers. La valeur de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, et elles sont affectées par l'évolution des paramètres de marché.

**Risque de crédit** : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque lié aux activités de titrisation et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle.

**Risque de marché** : risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

**Risque de modèle** : risque de conséquences adverses de décisions fondées sur des résultats et des rapports de modèle incorrects ou mal utilisés.

**Risque opérationnel** : risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs.

**Risques liés aux activités d'assurance** : risque de pertes inhérent à l'activité d'assureur auquel le Groupe est exposé à travers ses filiales d'assurance. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif-passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et d'augmentation de la sinistralité.

**Risques structurels de taux et de change** : risque de pertes de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt et de change. Ces risques sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre et incluent le risque de déformation de l'écart structurel entre les actifs et les passifs lié aux engagements sociaux ainsi que le risque associé au rallongement de durée de versements futurs.

**RWA – Risk-Weighted Assets** : expositions pondérées en risques ou actifs risqués pondérés ; valeur de l'exposition multipliée par son taux de pondération en risque appelé aussi *RW* (*Risk Weight*).

**SIFIs (Systemically Important Financial Institutions)** : le Conseil de stabilité financière (FSB) coordonne l'ensemble des mesures visant à réduire l'aléa moral et les risques du système financier mondial posés par les institutions systémiques (G-SIFI ou Globally Systemically Important Financial Institutions ou encore G-SIB – Global Systemically Important Banks). Ces institutions répondent aux critères définis dans les règles du Comité de Bâle énoncées dans le document *Global Systemically Important Banks: Assessment methodology and the additional loss absorbency requirement* et sont identifiées dans une liste qui a été publiée en novembre 2011. Cette liste est mise à jour par le FSB chaque année en novembre. les établissements classés G-SIB se voient appliquer progressivement des contraintes croissantes sur le niveau de leur capital.

**Stress tests de marché** : pour l'évaluation du risque de marché, parallèlement au modèle interne de VaR et SVaR, le Groupe calcule une mesure de ses risques en *stress test* de marché, pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles, qui s'appuie sur 26 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques.

**Sûreté personnelle** : représentée par le cautionnement, la garantie autonome ou la lettre d'intention. Celui qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même. La garantie autonome est l'engagement par lequel le garant s'oblige, en considération d'une obligation souscrite par un tiers, à verser une somme soit à première demande, soit suivant des modalités convenues. La lettre d'intention est l'engagement de faire ou de ne pas faire ayant pour objet le soutien apporté à un débiteur dans l'exécution de son obligation.

**Sûreté réelle** : garanties pouvant être constituées d'actifs prenant la forme de biens corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, tels que des matières premières, des métaux précieux, des sommes d'argent, des instruments financiers ou des contrats d'assurance.

**Taux brut d'encours douteux** : rapport entre les encours douteux et les encours bruts de crédit comptables (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

**Taux de couverture des encours douteux** : rapport entre les provisions et dépréciations constatées sur le portefeuille et les encours douteux (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

**Taux de pondération en risque** : pourcentage de pondération des expositions qui s'applique à une exposition particulière afin de déterminer l'exposition pondérée correspondante.

**Titrisation** : opération consistant à transférer un risque de crédit (créances de prêts) à un organisme qui émet, à cette fin, des titres négociables souscrits par des investisseurs. Cette opération peut donner lieu à un transfert des créances (titrisation physique) ou au seul transfert des risques (dérivés de crédit). Les opérations de titrisation peuvent, selon les cas, donner lieu à une subordination des titres (tranches).

**Tous les produits ci-dessous sont considérés comme relevant de la titrisation, la différence entre eux résidant dans le sous-jacent :**

- **ABS** : titres adossés à un panier d'actifs financiers ;
- **CDO** : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs qui peuvent être des prêts bancaires (résidentiels) ou des obligations émises par des entreprises. Le paiement des intérêts et du principal peut faire l'objet d'une subordination (création de tranches) ;
- **CLO** : CDO adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts bancaires ;
- **CMBS** : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts immobiliers d'entreprises donnant lieu à une hypothèque ;
- **RMBS** : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts hypothécaires souscrits à des fins résidentielles.

**Unité génératrice de trésorerie (UGT)** : le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, selon la norme comptable IAS 36. « Selon les normes IFRS, une société doit définir un nombre le plus important possible d'unités génératrices de trésorerie (UGT) la composant, ces UGT doivent être largement indépendantes dans leurs opérations et l'entreprise doit allouer ses actifs à chacune de ces UGT. C'est à l'échelle de ces UGT que se font les tests de valeur (*impairment tests*) ponctuellement s'il y a des raisons de penser que leur valeur a baissé ou chaque année si elles comprennent du *goodwill*. » (Source *Les Echos.fr*, citant *Vernimmen*.)

**Valeur en risque (VaR – Value at Risk)** : indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour du risque de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* (VaR à 99% conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

**Valeur en risque crédit (CVaR – Credit Value at Risk)** : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

**Valeur en risque stressée (SVaR – Stressed Value at Risk)** : identique à celle de l'approche VaR, la méthode de calcul consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

**Valeur exposée au risque (EAD – Exposure At Default)** : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80  
INFORMATION DESIGN

